



association
"entraide
Le Relais"

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

SOMMAIRE

- **Rapport moral**
- **Les services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social de tout public en difficulté :**

L'accueil de jour

Lieux de vie informels

- **L'insertion vers l'emploi ou aider à reprendre confiance en soi :**

Les ateliers passerelle

L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA

- **Les actions éducatives en faveur des jeunes :**

La prévention spécialisée

- **L'insertion par l'hébergement et le logement :**

Le CHRS « La Maison d'Accueil »

Le SPIP : Hébergement des Placements Extérieurs

La résidence d'accueil l'Elan

La résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

La résidence La Rose des Vents

L'Accompagnement Social Lié au Logement

Les Logements d'Insertion

- **Le lien social et la convivialité :**

Les Marmites

RAPPORT MORAL 2025

Chers membres, chers amis d'Entraide, chers salariés, chers invités et partenaires,

L'année 2024 a été marquée par une intensification des besoins sociaux dans notre région, exacerbée par des crises économiques et sociales persistantes. Face à ces défis, Entraide le Relais a poursuivi avec détermination sa mission d'accompagnement des personnes en situation de précarité, en s'appuyant sur ses valeurs fondatrices : le respect de la personne humaine, l'espérance et l'engagement de tous.

Nous avons vécu une année pour le moins intense et chargée en émotions de tous ordres. Au niveau du développement de nos moyens, nous avons poursuivi trois gros projets qui ont vu leur accomplissement. D'une part le chantier de la rue Saint Louis. Grâce à l'aide de la Ville de Strasbourg, nos équipes de travailleurs sociaux ont pu être temporairement accueillis rue de Berne dans des locaux spacieux et confortables pour toute la durée des travaux, d'environ douze mois. Ils ont pu réintégrer en ce début de mois d'avril 2025 notre bâtiment historique du 24 rue Saint Louis.

Le chantier de l'immeuble de la rue Saint Louis a démarré dès les premiers jours de 2024 avec d'importants travaux de démolition de l'ensemble de la surface habitable du bâtiment excepté le coffee-bar. Ce chantier a été complexe et nous a valu des sueurs froides par tous les nombreux rebonds et imprévus. Initialement confié à un architecte, ce dernier a finalement été contraint, non pas de notre volonté, à cesser son activité en juillet 2024. Heureusement nous avons l'agrément pour la maîtrise d'ouvrage, ce qui a permis à Eric Metz de prendre en charge le pilotage de ce chantier afin de coordonner les entreprises et les bénévoles qui ont prêté main forte pour mener à bien les opérations. Un très grand merci à chacune et chacun de ceux qui, à tous les niveaux, sont intervenus pour arriver au bout de l'opération. C'est le 14 mars de cette année que nous avons pu convier au Coffee-bar, les entreprises et les bénévoles pour les remercier et ainsi marquer la fin du chantier.

Le deuxième projet de 2024 a été la fin de travaux et l'ouverture de la Rose des Vents à Brumath. Opération immobilière conduite par Alsace Habitat pour la réalisation de 25 logements.



ACCUEIL DE JOUR
COFFEE BAR



LA MAISON D'ACCUEIL



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



LA PREVENTION SPECIALISEE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs - 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Les personnes clés qui pour Entraide ont accompagné la phase de construction jusqu'à la remise des clés sont Marion et Adelheid ainsi que François Clévenot, référent du CA pour ce projet.

Merci à eux pour ce travail en lien avec les équipes en charge de l'opération immobilière. Tous ont souligné la qualité des relations avec les équipes d'Alsace Habitat et notamment avec les architectes qui ont été à l'écoute de nos propositions. Nous nous sommes réjouis de voir que les travaux étaient fluides jusqu'au bout et les finitions excellentes.

Après l'ouverture en été, c'est le 8 novembre 2024 que nous avons officiellement inauguré cette nouvelle résidence en présence des autorités, du maire de Brumath, Etienne Wolf et de Madame Christiane Wolfhugel conseillère d'Alsace du canton de Brumath. Ce sont les résidents eux-mêmes qui ont préparé les festivités pour accueillir la quarantaine de personnes présentes lors cet événement.

Le troisième projet de 2024 a été la poursuite du chantier de Mundo 2, la deuxième phase, après la résidence Sara Banzet de nos logements accompagnés à Mundolsheim. L'opération immobilière a été menée par les équipes d'Habitation Moderne sous la direction de l'architecte Monsieur Roig et c'est Jean-Pierre Siegrist qui a été notre référent pour accompagner le chantier. Merci à eux pour l'engagement dans cette opération qui s'est également déroulée de façon fluide et pour un résultat remarquable. Cette résidence de 21 logements en intermédiation locative est un maillon dans le parcours vers le logement pérenne de ménages et familles monoparentales ou aux personnes isolées aux ressources modestes. Comme pour les précédentes résidences, c'est grâce au mécénat engagé par Gérard et Eric que nous avons reçu de la part de la société Alsapan l'ensemble des éléments de cuisine pour meubler tous les logements. Merci à Eric et à Gérard d'avoir coordonné les opérations d'installation et de mise en fonction des cuisines. C'est essentiellement Fred et Victor avec des bénévoles venus prêter main forte que nous avons pu réaliser les travaux. Finalement nous avons réceptionné le bâtiment le 1^{er} avril de cette année et les premiers locataires ont emménagé ces derniers jours.

Devant la montée des incertitudes quant aux grands équilibres de notre monde, devant les impacts annoncés et désormais visibles des restrictions budgétaires au niveau national,



ACCUEIL DE JOUR
COFFEE BAR



LA MAISON D'ACCUEIL



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



LA PREVENTION SPECIALISEE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs - 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

restrictions qui par ruissèlement se déclinent tout autant sur le plan régional et local, le monde associatif est face à des incertitudes et des interrogations qui perturbent les liens de confiance aussi bien en interne que vis-à-vis de nos interlocuteurs externes.

En 2024 nous nous sommes interrogés sur le devenir de notre association et de ses forces vives. Comment restons-nous en phase avec notre vision, notre projet associatif ? Comment faisons-nous pour "promouvoir" et intéresser de nouvelles personnes à notre engagement associatif ? Quels objectifs voulons-nous nous donner pour les mois et les années à venir ? Ce chantier n'est pas clos et nous allons collectivement avec les cadres et les membres du CA poursuivre cette réflexion pour co-construire l'avenir de notre association. Nous avons pour le moment mis à jour notre projet associatif pour la période 2025-2030, et il fera l'objet tout à l'heure d'un vote d'adoption.

Grâce au travail de nos équipes, notre offre d'hébergement et de logement a été maintenue et développée offrant ainsi de solutions pérennes à ceux qui en ont besoin.

Le service d'accueil de jour, bien que contraint à une période de mouvement liée aux travaux du 24 rue Saint Louis, a continué d'offrir un espace d'écoute et de soutien avec des permanences sociales et des activités favorisant le lien social. Nos éducateurs en prévention spécialisée ont intensifié leur présence sur le terrain pour accompagner les jeunes en situation de rupture et prévenir les conduites à risque.

Nos ateliers « Passerelle » ont permis à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre confiance en elles, de retrouver un rythme et du lien social.

Je tiens personnellement à remercier tous les salariés, vous qui avez continué à être fidèles à vos postes, avez porté les projets et surtout la conviction qu'il est toujours possible de donner du sens et des paroles de réconfort lorsque les temps sont difficiles.

Merci également à vous les bénévoles d'Entraide le Relais qui par votre présence et votre dévouement avez apporté votre pierre à l'édifice.

Merci à vous les financeurs qui en 2024 nous avez donné les moyens de mettre en œuvre nos missions de service public et merci pour la confiance que vous nous accordez.

Nous voulons croire que nos budgets 2026 nous permettrons encore d'assurer nos missions avec la même énergie et que nous aurons toujours la satisfaction de voir des personnes sortir de la spirale de l'exclusion par notre engagement.

Je vous laisse maintenant découvrir plus en détail les rapports que nos équipes vont vous exposer et certainement aussi exprimer leurs interrogations légitimes.

Bonne journée à tous. Merci de votre attention.

23 mai 2025

Thierry SCHULER



ACCUEIL DE JOUR
COFFEE BAR



LA MAISON D'ACCUEIL



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

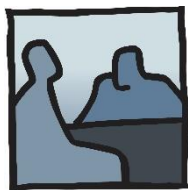


LA PREVENTION SPECIALISEE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs - 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n° 107 - Siège social : 6 Rue des Imprimeurs 67200 Strasbourg
N° de SIRET 319995320 00029 - Code APE 8790B



association
"entraide
Le Relais"

ACCUEIL DE JOUR

24 rue Saint Louis

– BP 90039 –

67065 Strasbourg cedex

Tel : 03 88 35 67 69

Mail : acjour@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

Introduction	2
1 Permanences d'accueil	3
1.1 Généralités.....	3
1.1.1 Les différentes fonctions de la permanence sociale	3
2 Domiciliation postale	5
3 L'accompagnement social	9
4 Le Coffee bar	11
5 Les activités collectives	13
6 L'équipe (salariés, bénévoles, services civiques, stagiaires).....	13
7 Bilan d'activité d'intervention du psychologue - période d'avril à décembre 2024.....	14

Introduction

L'année 2024 a été marquée par des évolutions profondes dans le champ social, où les besoins des personnes précaires et sans domicile ont continué à croître, tandis que les réponses institutionnelles se sont faites parfois incertaines. Dans ce contexte, l'Accueil de jour a poursuivi sa mission de proximité et de soutien inconditionnel aux personnes en situation d'exclusion.

Cette année a été celle de plusieurs changements majeurs pour la structure : l'installation récente (novembre 2023) dans de nouveaux locaux temporaires au 21 rue de Berne à Strasbourg, des mouvements de personnels, et l'enrichissement des partenariats avec la mise en place de présences régulières de professionnels d'autres structures.

L'équipe actuelle est composée de six travailleurs sociaux et d'un chef de service, engagés dans une pluralité de missions : permanences sociales quatre fois par semaine, service de domiciliation postale (450 agréments), accompagnements sociaux individualisés, organisation d'activités collectives plusieurs fois par mois, et animation du coffee bar, espace d'accueil en soirée et en week-end ouvert 5 jours par semaine. Cette polyvalence, propre à l'accueil de jour, est une force qui permet une adaptation constante aux besoins du public.

En 2024, cette dynamique d'adaptation s'est traduite par l'ouverture de l'Accueil de jour à de nouveaux partenaires, comme l'ARSEA, qui a détaché un psychologue à partir d'avril, ou l'Escale Saint Vincent, dont une équipe infirmière intervient de manière hebdomadaire depuis octobre. Ces coopérations renforcent l'approche globale que l'Accueil de jour porte, au croisement du social, du soin et du lien.

Ce travail de renforcement de l'action collective s'est également traduit par la pérennisation d'un dialogue continu et de passerelles avec d'autres services internes à l'association, notamment l'équipe RSA, celle de la Prévention Spécialisée, ainsi que l'équipe "Lieux de vie informels".

Toutefois, certaines interactions restent complexes, en particulier avec des services institutionnels en charge de l'accès aux droits administratifs ou à la couverture santé, où les procédures restent souvent opaques, difficiles à suivre et peu adaptées aux réalités de terrain. Ces difficultés ralentissent les démarches de régularisation, freinent l'ouverture de droits essentiels et renforcent parfois les situations de blocage.

Les pages suivantes reviendront sur les différentes dimensions des activités proposées dans le cadre de l'Accueil de jour, illustrant le travail de terrain mené par l'ensemble de l'équipe.

1 Permanences d'accueil

1.1 Généralités

L'accueil de jour propose 4 permanences sociales par semaines. Elles ont lieu tous les matins de 9h à 12h, sauf les lundis. Chaque permanence est tenue par deux membres de l'équipe de l'accueil de jour, ainsi que la personne en service civique qui peut également être présente pour la partie gestion du courrier.

En 2024, ce sont :

- 208 permanences sociales,
- 5663 passages,
- 3331 appels,

Soit une moyenne de 28 passages et 16 appels par matinée.

1.1.1 Les différentes fonctions de la permanence sociale

- ***Accueillir et orienter***

La permanence sociale est ouverte à tous.tes, sans rendez-vous et sans critère d'accès. Ainsi, nous accueillons tout type de public avec des situations administratives très différentes et ainsi des demandes et besoins très différents.

Les travailleurs sociaux effectuent un travail d'identification de la demande ou du besoin de la personne et évaluent la possibilité d'y répondre. Cette réponse peut être en lien avec nos missions d'Accueil de Jour ; dans ce cas nous leur proposons un rendez-vous ou expliquons notre fonctionnement. Si cela ne correspond pas à nos missions, nous effectuons un travail d'orientation vers des partenaires identifiés ou via notre réseau sur le territoire dont la personne dépend.

- ***Domiciliation administrative***

L'un des aspects premiers de la permanence sociale réside dans l'accès à la domiciliation administrative. Les personnes domiciliées peuvent se présenter physiquement afin que nous leur remettions leur courrier ou appeler pour savoir si elles en ont (cf partie 3.).

En 2024, avec la distance entre les bureaux des permanences et le Coffee Bar, nous avons dû adapter nos possibilités d'accès au courrier durant les soirs et les week-ends. Il était important de conserver une possibilité de récupérer le courrier en dehors des horaires de permanences (matinée en semaine) afin de faciliter l'accès à leur courrier aux personnes qui travaillent ou sont en dehors de la ville.

Durant les travaux, les personnes ont pu récupérer leur courrier au Coffee Bar les vendredis, samedi et dimanche sur demande préalable. Cela nous a demandé une gestion importante et supplémentaire à nos missions quotidiennes mais a permis de maintenir un service important.

- ***Rendez-vous durant les permanences sociales***

Lors de chaque matinée de permanence, nous réservons 1 créneau d'entretien individuel pour chacune de ses démarches :

Ouvrir une nouvelle domiciliation administrative

Réactualiser les domiciliations arrivant à échéance

Effectuer une démarche administrative autre

- ***Rendez-vous « petites démarches »***

Après le constat d'une hausse des sollicitations pour un accompagnement social et l'allongement de la liste d'attente, nous avons décidé de mettre en place des créneaux de rendez-vous « petites démarches » en matinée pour toutes les personnes domiciliées et sans accompagnement social.

Ainsi, sur l'année 2024, nous avons réalisé plus de 200 rendez-vous « petites démarches » diverses comme : renouvellement AME/CSS, déclaration de revenus, quotient familial, difficultés CAF, démarche ANEF.

Initié fin 2023, l'année 2024 a été l'occasion d'affiner ce nouveau fonctionnement. Nous avons petit à petit mieux cerné les démarches que nous pouvons absorber durant la permanence et quelles démarches nous n'acceptons pas de faire et orientons vers des partenaires (exemple : demande d'aide sociales communales, demande de logement social, dossier DALO, regroupement familial).

Aussi, l'organisation interne a été retravaillée pour communiquer plus efficacement. Le point le plus compliqué étant que certaines personnes viennent régulièrement pour des démarches qui n'ont pas pu aboutir lors du premier rendez-vous. Ainsi, plusieurs travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur la même situation. Nous avons donc mis en place un outil de transmissions et maintenons une vigilance pour la continuité des démarches.

Après plus d'une année de mise en place, le bilan est très positif.

Cela permet d'autonomiser les personnes en les invitant à une prise d'initiative. Les personnes sont invitées à être actrices de leur situation, à nous solliciter, exprimer une demande précise, suivre leur situation d'un rendez-vous à l'autre et leur donne confiance en leur capacité d'agir.

Certaines personnes ne sont ainsi plus en demande d'accompagnement individuel car ces rendez-vous leur apportent le soutien administratif nécessaire.

La liste d'attente d'accompagnement individuel est ainsi réduite. Les personnes en attente ont déjà pu ouvrir certains droits ou faire des premières démarches seules, ce qui est bénéfique ensuite lors du début de l'accompagnement.

Aussi, nous avons constaté que ce fonctionnement a permis de mettre à jour des situations de grande vulnérabilité et d'urgence permettant ainsi de faire des ponts plus rapides vers un accompagnement social.

2 Domiciliation postale

La domiciliation postale est destinée aux personnes ne pouvant justifier d'un hébergement stable. Elle leur permet d'obtenir un justificatif d'adresse afin de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations sociales.

La remise du courrier s'effectue du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h00. Toutefois, il est également possible de récupérer son courrier lors de l'ouverture du Coffee Bar, sur demande.

- ***Analyse comparative 2023-2024 et faits marquants***

Le nombre de radiations à la demande des personnes a augmenté, passant de 7 en 2023 à 20 en 2024. Ces départs s'expliquent notamment par des changements de structure de domiciliation, des déménagements hors commune ou département, ou encore des retours dans le pays d'origine.

Par ailleurs, les radiations pour non-manifestation pendant plus de trois mois ont fortement progressé, passant de 104 en 2023 à 165 en 2024. De plus en plus de personnes ne viennent plus chercher leur courrier ou n'ont pas de courrier du tout, générant des domiciliations inactives. Il est également probable que certaines personnes, ayant trouvé un logement, cessent de se présenter sans nous en informer.

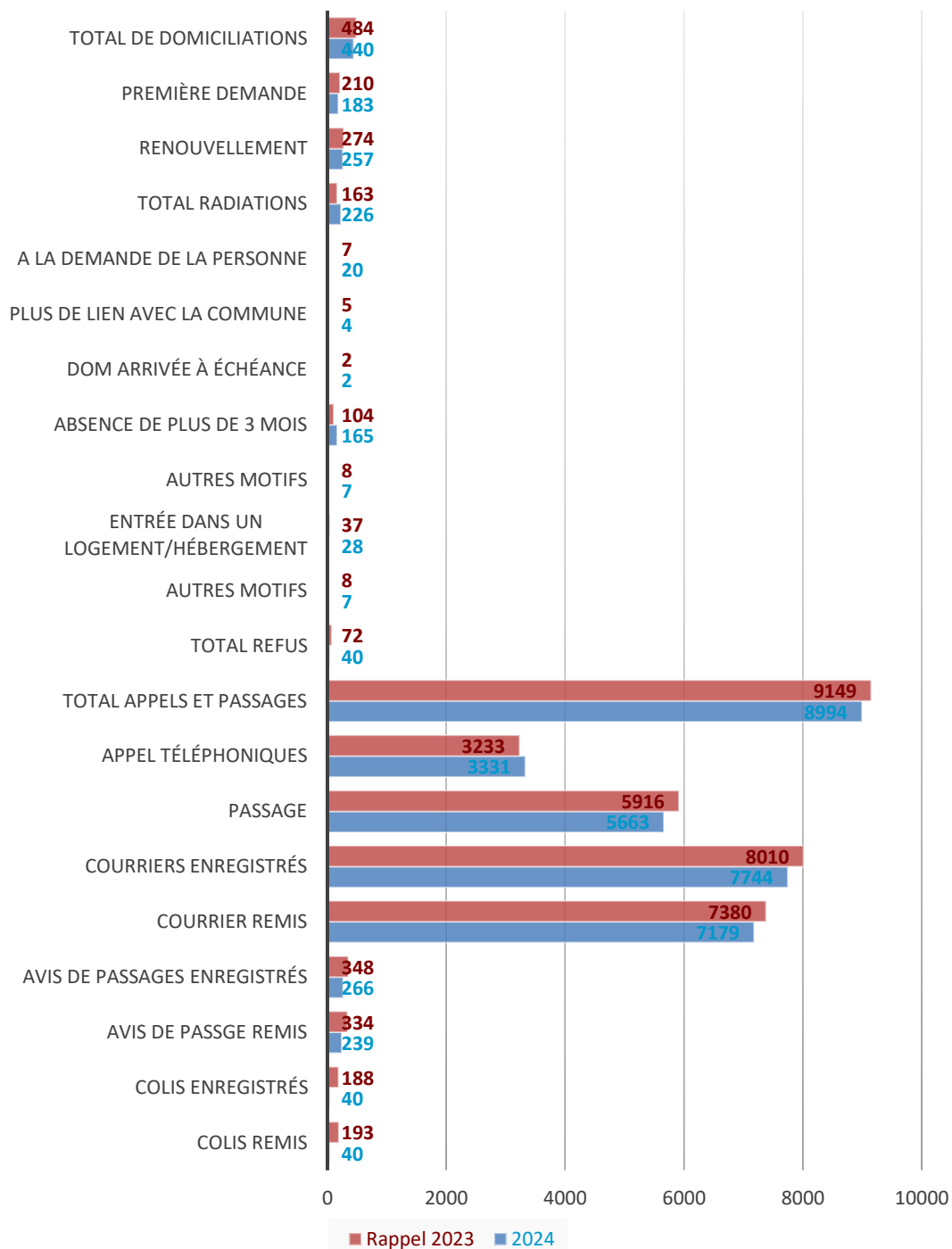
On observe par ailleurs une légère diminution des passages au bureau, compensée par une légère hausse des appels téléphoniques.

Au cours d'une période d'environ six mois, la forte augmentation des demandes de domiciliation nous a conduit à suspendre temporairement la prise de nouveaux rendez-vous.

Si les chiffres traduisent une légère baisse d'activité, cette tendance n'est pas ressentie sur le terrain. En effet, les sollicitations (demandes de rendez-vous, appels téléphoniques, remises de courriers, etc.) restent très nombreuses. Les mouvements liés aux nouvelles domiciliations, renouvellements et radiations varient fortement d'un mois à l'autre.

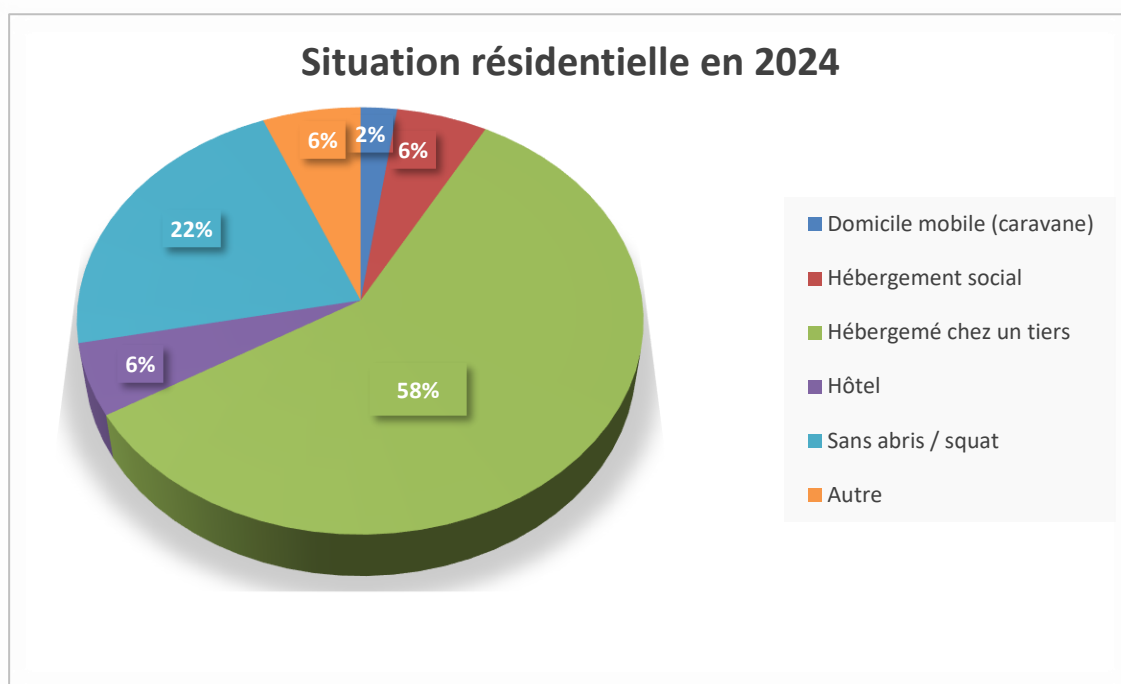
En 2024, nous avons enregistré : **7 744 courriers, 40 colis et 266 avis de passage**. Le traitement de ces envois représente un travail conséquent : récupération du courrier à La Poste, apposition d'un tampon de réception, saisie dans le logiciel DOMIFA, puis distribution dans les pochettes nominatives.

Domiciliation postale 2024



- ***Hébergement des personnes demandant une domiciliation***

Pour rappel, lors de l'entretien de domiciliation ou de réactualisation, cette question est centrale pour justifier le besoin d'ouvrir une adresse.



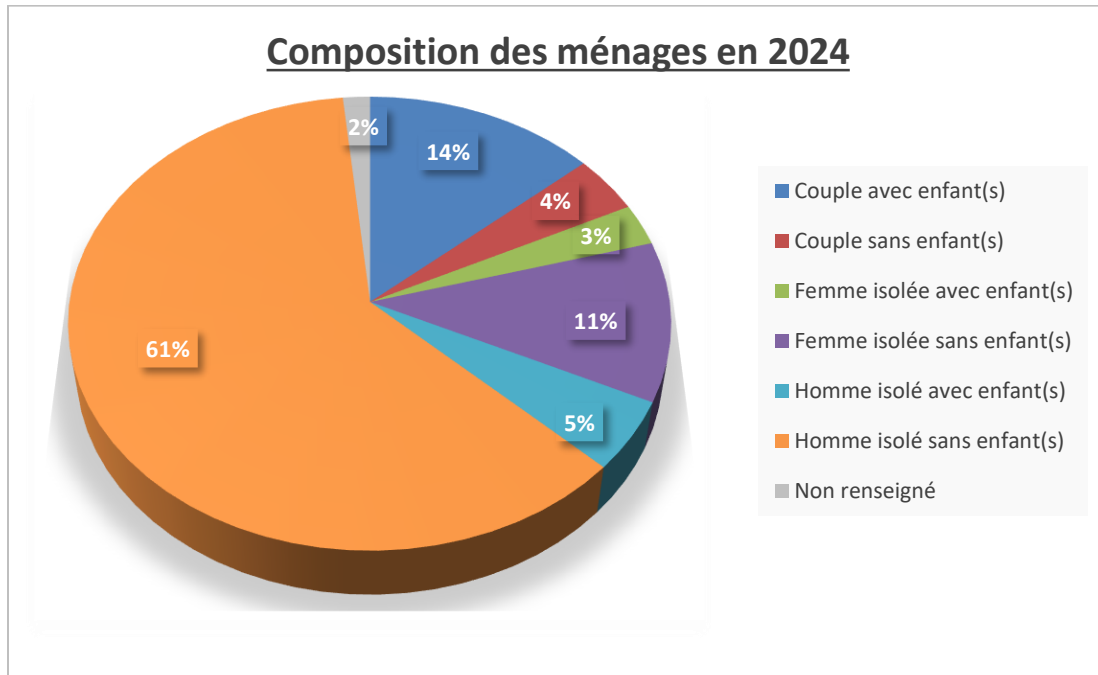
La majorité des personnes domiciliées sont hébergées chez un tiers, sans pouvoir justifier d'une adresse à leur nom. Toutefois, ce chiffre recouvre des réalités très différentes. Nous notons une baisse de 2% par rapport à l'année 2023.

Certaines personnes sont hébergées de manière stable et durable chez des proches ; d'autres changent régulièrement de lieu d'hébergement, soutenues par différents tiers. Ces situations impliquent des recherches constantes de solutions, des déménagements répétés et de l'instabilité. Même après plusieurs années, ces hébergements restent précaires et peuvent cesser brutalement.

Ainsi, il n'est pas envisageable de considérer ces solutions comme sécurisées pour la réception du courrier.

La part des personnes sans solution d'hébergement a augmenté et concerne 22 %. Beaucoup de personnes hébergées durant la période du Covid, notamment à l'hôtel, ne bénéficient plus de ces dispositifs. De plus, les plateformes d'hébergement (SI-SIAO) sont saturées, ce qui se traduit également par une hausse de 4 % du nombre de personnes hébergées en structures d'urgence.

- **Répartition de la composition des ménages**



La proportion de femmes parmi les personnes domiciliées a augmenté, passant de 10% en 2023, à 14% en 2024. A l'inverse, celle des hommes a diminué de 90% en 2023, à 66% en 2024. Ces chiffres concernent les personnes isolées, avec ou sans enfant.

La proportion de couples (avec ou sans enfants) reste relativement stable : 19 % en 2023 contre 18 % en 2024. Cependant, on observe une baisse du nombre de couples sans enfants : ils représentaient 8 % des domiciliations en 2023 contre 4 % en 2024.

3 L'accompagnement social

L'accompagnement social proposé au sein de l'Accueil de jour s'inscrit dans un cadre souple mais structuré, visant à répondre aux demandes les plus urgentes tout en offrant, lorsque cela est possible, un suivi plus approfondi et individualisé.

Le fonctionnement général de l'accompagnement est étroitement lié à la domiciliation postale : les personnes sollicitant un accompagnement doivent avoir leur domiciliation postale auprès de notre accueil de jour. Elles sont ensuite orientées vers un accompagnement social selon la nature de leurs besoins et la disponibilité des travailleurs sociaux. En raison d'une demande bien supérieure à nos capacités, une liste d'attente est systématiquement tenue à jour. Durant cette phase transitoire, l'équipe tente de répondre ponctuellement à certaines demandes (remplissage de formulaires, courriers, orientation) via la mise en place de rendez-vous « petites démarches » lors des temps de permanences

sociales. Lorsqu'une place se libère, la personne est alors prise en charge par un·e travailleur·se social·e référent·e.

Les accompagnements menés peuvent être de deux types :

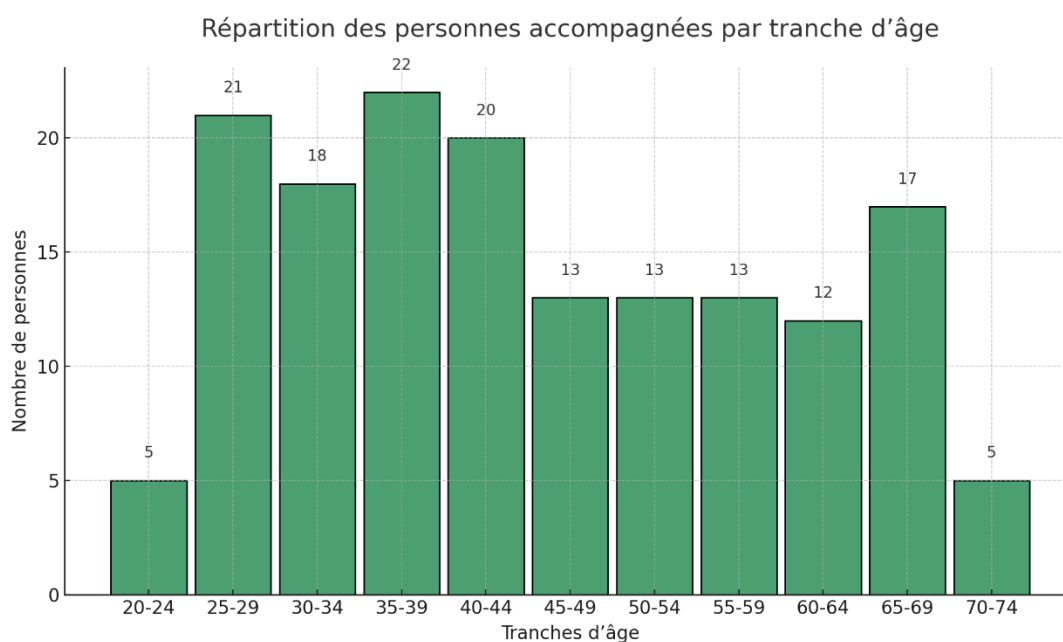
- Globaux, lorsque la personne fait face à une pluralité de problématiques et nécessite un soutien dans plusieurs domaines ;
- Ciblés, pour des demandes spécifiques : accès aux droits, démarches administratives, demandes d'aides caritatives, santé (accès aux soins, couverture médicale), recherche d'emploi ou de formation, logement, gestion budgétaire, soutien psychologique, etc.

La relation d'accompagnement repose sur une approche flexible, qui prend en compte la temporalité des personnes, leur rythme, leurs priorités et leur disponibilité effective pour engager des démarches.

En 2024, **160 personnes domiciliées ont bénéficié d'un accompagnement social** personnalisé au sein de l'Accueil de jour. Ce chiffre n'inclut pas les nombreuses personnes ayant été accompagnées ponctuellement lors des permanences sociales (voir chapitre 2 – Permanences sociales), dans le cadre des créneaux dits « petites démarches ».

Parmi ces 160 personnes :

- 121 sont des hommes, soit 76,1 % du total ;
- 39 sont des femmes, soit 23,9 % ;
- L'âge moyen des personnes suivies est de 43 ans.
- 23 familles ont bénéficié d'un accompagnement social, souvent avec des problématiques spécifiques liées à la scolarisation, au logement ou à la gestion administrative familiale.
- 21 personnes ont clôturé leur accompagnement en 2024, principalement en raison de la stabilisation de leur situation ou d'une absence de besoin prolongée.



- ***Une approche souple, adaptée aux réalités du terrain***

L'accompagnement social peut parfois démarrer en dehors du cadre habituel de la liste d'attente. C'est notamment le cas pour certaines personnes fréquentant exclusivement le Coffee Bar, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement social sans passer par les étapes classiques d'inscription formelle. Ce choix répond à une logique de continuité du lien, en s'appuyant sur la relation de confiance établie dans ce lieu informel, et en reconnaissant que les dynamiques relationnelles préexistantes doivent primer.

Ce mode d'entrée « par la marge » permet de toucher un public qui ne fréquente pas nécessairement les services sociaux traditionnels, mais pour qui un accompagnement personnalisé peut représenter une réelle opportunité de stabilisation ou d'ouverture de droits.

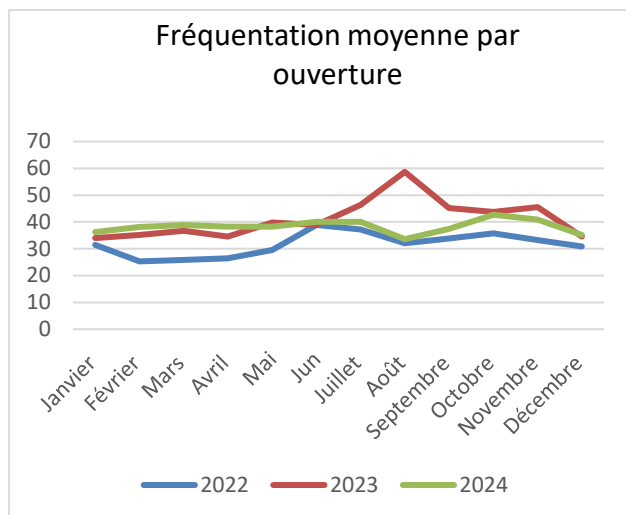
4 Le Coffee bar

- ***Un lieu ressource pour les personnes en grande précarité***

Le coffee bar, petit lieu de 30m², ouvert 4 soirées et une après-midi par semaine, sur des sessions de 3 heures est le seul accueil de jour de l'Eurométropole, proposant des ouvertures inconditionnelles après 18h. Sa modeste taille facilite les échanges mais peut parfois amener des tensions notamment lors de moments de forte affluence.

Le coffee bar permet de proposer un endroit où les personnes peuvent retrouver un espace pour se ressourcer, créer du lien et se renseigner auprès de l'équipe en fonction de leurs nécessités.

- **Statistiques autour de la fréquentation**



La fréquentation du Coffee Bar est en léger recul par rapport à 2023 avec 38 personnes par jour en 2024 contre 40 en 2023. Cependant, la fréquentation reste haute si l'on compare à 2022 avec 31 personnes/ coffee et stable par rapport à 2019. Les années 2020 et 2021 ne sont pas prises en compte dans ce comparatif car nous étions en période de restriction sanitaire du fait du covid.

- **Typologie du public**

Certaines tendances constatées en 2023 se sont confirmée ou accentuée en 2024. En effet nous observons une confirmation à la baisse de la proportion de femmes fréquentant le Coffee, une confirmation à la hausse du public déjà majoritaire des 35 -50 ans, et une part accrue du nombre de jeunes de moins de 25 ans.

Une baisse de fréquentation des femmes : Elles ne représentent que 5% des passages enregistrés (7% en 2023 et 9% en 2022). Nous constatons que l'essentiel des femmes fréquentant le lieu sont des habituées, ayant de grandes difficultés à obtenir une place d'hébergement d'urgence.

La part des 35-50 ans est majoritaire et en hausse : Ce public représente 44% des passages au Coffee (37% en 2022 et 41% en 2023) : nous retrouvons des personnes ayant soit des difficultés à faire valoir leur situation administrative, soit touchées directement par des perspectives socio-économiques de plus en plus instables (difficulté à trouver un emploi, occupation d'emploi précaire), dans un contexte tendu sur le champ de l'hébergement et du logement. En contre point nous constatons une forte diminution des personnes de + de 50 ans à 25% (27% 2023, 36% en 2022).

Proportion accrue et significative des jeunes de – de 25 ans : en effet ils représentent 11% du public accueilli (stable par rapport à 2023). C'est en revanche une réelle différence par

rapport aux années passées qui implique une mobilisation différente de l'équipe. Davantage présents en groupe, souvent avec des animaux de compagnie et des problématiques de consommation voire d'addiction, ce public cherche plus régulièrement les limites et le cadre. C'est également une population qui investit l'extérieur plus durablement et avec qui les relations de voisinage sont parfois compliquées. Nous avons été amenés à gérer différentes tensions.

5 Les activités collectives

Les activités en 2024 ce sont :

- 13 activités proposées (Randonnée, tournoi de babyfoot, après-midi billard, accompagnement à des match de sport proposés par la mairie, après-midi avec Lianes, Barbecue, « coffeecita », repas de Noël, etc.)
- 48 participants (minimum) dont 23 anciens¹ et 25 nouvelles personnes.
- 1 à 8 activités par personne sur l'année.



En sus, nous avons proposé : les activités du samedi (ex. la décoration des tasses individuelles, les goûters du samedi fait par les personnes du coffee ou autre proposition), les « coffeecitas » tous les vendredi après-midi en juillet-août, des entraînements pour le tournoi de babyfoot.

6 L'équipe (salariés, bénévoles, services civiques, stagiaires)

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions au sein de l'équipe de professionnels et de volontaires de l'Accueil de jour. Ces changements ont nécessité un temps d'adaptation, mais ont aussi apporté un nouvel élan au fonctionnement collectif.

L'équipe salariée est composée de six travailleurs sociaux et d'un chef de service. Pour garantir une présence équilibrée sur les temps du Coffee Bar (soirées et week-ends), l'équipe est organisée en trois binômes, assurant ainsi une continuité et une répartition facilitées des présences.

¹ Ont déjà participé à des activités les années précédentes.

Le bon fonctionnement de l'accueil de jour repose aussi sur l'implication précieuse de bénévoles, en particulier sur les temps du Coffee Bar, dont la fréquentation n'a cessé d'augmenter tout au long de l'année 2024. Un bénévole présent chaque dimanche soir depuis 13 ans continue de jouer un rôle clé sur ce créneau particulièrement dense. D'autres bénévoles ont également prêté main-forte de manière plus ponctuelle, apportant un soutien indispensable, notamment lors de pics d'activité.

En complément, une volontaire en service civique a rejoint l'équipe. Elle avait principalement en charge l'animation des activités collectives, jouant un rôle de lien entre les usagers et l'équipe et contribuant au dynamisme du lieu.

En fin d'année, le besoin de renforcer durablement l'équipe par des services civiques, des bénévoles ou des stagiaires est apparu comme un enjeu central pour assurer la continuité et la qualité de l'accueil. L'année 2025 devra intégrer cette dimension avec davantage d'anticipation et de structuration.

- ***Partenaires intégrés à l'équipe***

Nous avons également intégré progressivement en 2024 des partenaires extérieurs au sein du fonctionnement de l'équipe. Depuis avril 2024, un psychologue détaché par l'ARSEA intervient un jour par semaine, en alternance les jeudis et vendredis. Son apport permet un repérage plus fin des situations nécessitant un soutien psychologique, et facilite la mise en lien avec d'autres dispositifs lorsque nécessaire.

En parallèle, l'Escale Saint Vincent a mobilisé une équipe d'infirmier-es, également présente une fois par semaine en alternance avec le psychologue. Cette collaboration offre une réponse complémentaire aux enjeux de santé des personnes accueillies, et contribue à renforcer la dimension pluridisciplinaire de l'accompagnement.

7 Bilan d'activité d'intervention du psychologue - période d'avril à décembre 2024

Le psychologue est présent au sein de l'Accueil de Jour de l'association Entraide le Relais à raison d'une journée par semaine. Sa présence intervient dans le cadre d'une convention partenariale avec l'ARSEA GALA à la demande de l'Agence Régionale de Santé. Cette convention s'établit à la suite de la mise en œuvre des assises de la santé mentale du 27

et 28 septembre 2021, afin de répondre aux problématiques et aux besoins en matière de santé des personnes qui se trouvent dans une grande précarité et souvent éloignés des soins. Aussi, le psychologue décline ses missions autour de trois axes. Le premier s'articule autour de l'accompagnement des personnes domiciliées. Le second s'effectue auprès de l'équipe. Enfin le troisième axe est dévolu à la question de l'orientation et de la coordination auprès des professionnels extérieurs en lien avec la santé mentale.

- ***Bilan qualitatif, mise en contexte du travail clinique***

Les personnes accueillies sont domiciliées auprès de l'association Entraide le Relais. Le psychologue intervient au sein de l'Accueil de Jour à raison d'une journée par semaine, alternativement le jeudi et le vendredi.

Le psychologue dispose d'un bureau au sein des locaux situés 21 rue de Berne à STRASBOURG, en attendant le retour sur le lieu historique au 24 rue Saint Louis. Il propose des rencontres individuelles dans cet espace.

Lors de sa présence au sein de l'association le jeudi, il est présent au lieu d'accueil inconditionnel « Coffee Bar » en soirée. Cette présence donne l'occasion de rencontrer les personnes dans une dimension **d'aller-vers**. Cette proposition s'articule dans l'objectif de désacraliser la fonction du psychologue, d'offrir aux personnes une possibilité d'accès au psychologue et de manière plus large aux soins et enfin permettre une potentielle approche de leur propre psychisme.

La présence du psychologue permet d'accompagner et de faire exister la dimension de soin. Qu'il soit somatique ou psychique. Au regard des problématiques psychiques et sociales des personnes accueillies sur le dispositif, il semble essentiel de proposer une sensibilisation à la santé mentale. Ainsi, le psychologue engage son désir à expliquer son métier, à provoquer et éprouver une rencontre.

Le psychologue pratique une clinique en relation duelle. Les rencontres s'effectuent également de manière indirecte par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Par sa présence au sein de l'équipe, il soutient la pratique, apporte un éclairage théorico-clinique face aux différentes situations qui semblent rencontrer un blocage et permet ainsi aux différents professionnels d'être dans une continuité de penser les accompagnements.

La rencontre avec le psychologue se met en place à la demande de la personne domiciliée. Cette demande peut émaner directement de la personne ou à la demande de l'intervenant social référent ainsi qu'à la suite d'échanges cliniques en équipe.

Le psychologue se positionne autour de l'accueil du discours de chaque individu à travers les apports théoriques psychanalytiques. La libre association permet au psychologue cet accueil du discours et d'être en lien avec le patient afin de faire émerger la subjectivité des personnes rencontrées à l'aide de l'articulation, entre autres, des notions d'inconscient, de

désir, et de jouissance. Cette subjectivité offre l'opportunité de soutenir l'individu du côté du vivant, là où le vide et la pulsion de mort, le thanatos, peuvent s'avérer présents pour certains.

Dans sa posture, au cours des entretiens, le psychologue questionne la parole énoncée et interroge le parcours de vie afin d'engager avec eux une mise en sens et une compréhension de ce qui se joue. De plus, le psychologue offre un espace où la parole peut se déployer, se déplier et permettre à la personne de penser, panser sa vie et entendre son propre discours. Il étaye la pensée lorsque celle-ci semblerait en panne ou que les enjeux s'avèrent trop envahissants.

Dans l'accompagnement thérapeutique, il se veut neutre et bienveillant. Il préserve la temporalité de la personne afin d'éviter l'effraction psychique en soutenant la subjectivité de la personne. Ainsi, il peut proposer un soutien psychologique, un travail thérapeutique ou une orientation vers une structure partenaire à même de répondre à la problématique actuelle de la personne.

L'équipe se saisit de ces moments que ce soit au cours de la réunion d'équipe ou lors de moments formels ou informels. Les rencontres avec l'équipe permettent d'effectuer un travail sur la demande en lien avec les intervenants sociaux référents qui sont au plus près de la situation.

- **Public et problématiques rencontrées**

Les personnes accueillies à l'Accueil de jour sont des personnes sans domicile fixe. Elles vivent à la rue, dans des hébergements de la veille sociale ou sont hébergées chez des tiers.

La diversité des personnes est riche, cependant il est possible de faire émerger certaines catégories de problématiques évoquées :

- Exils et traumatismes, entraînant des conséquences psychiques et somatiques ainsi qu'un vécu de déracinement et d'errance
- Conduites addictives,
- Pathologies psychiatriques
- Violences conjugales,
- Difficultés à régulariser les situations administratives entravant l'accès à l'emploi, au logement et/ou à l'insertion sociale.
- Parcours d'incarcération en prison.

Les parcours de vie des personnes accueillies sont émaillés de situations qui font apparaître des vécus de traumatismes (violences intrafamiliales, parcours en foyers, etc...) qui renvoient à la « clinique de l'extrême », **« l'extrême parce qu'il concerne des situations qui se situent au bord de l'expérience humaine, oblige à repenser la théorie**

du sujet, le processus de subjectivation et les théories du traumatisme psychique. » (Estellon, V. et Marty, F. 2012.). En effet, l'impact psychique des traumatismes témoigne des affects de détresse, de confusion, de désespoir jusqu'à une possible menace d'anéantissement. Ces affects créent « **des états mixtes et des affects de référence des situations extrêmes** » (Estellon, V. et Marty, F. 2012.).

Ces traumatismes consécutifs amènent un effet de sidération causant un « trou » mnésique auquel il est important de ne pas toucher sur un temps moyennement court dû à la situation actuelle. Aux vues de leur condition de vie et de leur précarité actuelle, il est parfois préférable d'accompagner l'émergence d'un désir et d'une volonté d'aller vers un mieux-être plutôt que de travailler directement sur le ou les traumatismes. En effet, cela permet de remobiliser la personne afin qu'elle puisse de nouveau être dans la projection.

Certaines personnes s'accordent à demander et entamer un travail psychothérapeutique sur les événements traumatiques qui ont jalonné leur vie. Aussi, l'environnement proposé au sein de la rencontre avec le psychologue s'avère suffisamment sécurisant pour permettre aux personnes d'entamer un travail de réappropriation de leur histoire de vie.

Ainsi, le travail du psychologue consiste à favoriser un retournement de la position passive en position active des personnes rencontrées, afin qu'elles ne subissent plus leur vie et en deviennent le moteur.

- ***Temps individuels et collectifs***

Le psychologue réalise des entretiens individuels. Il s'adapte au besoin de chacun et peut donc proposer un soutien psychologique et/ou des séances de psychothérapie. Lorsque la mise au travail est entravée pour diverses raisons (pathologie lourde, biais de la langue, etc.) il travaille avec l'équipe autour de l'accompagnement vers le soin et oriente auprès des partenaires adaptés à la situation.

Il rencontre les personnes au cours d'entretiens individuels, et peut être amené à croiser, les personnes qui sont en attente du rendez-vous avec l'intervenant social ou qui viennent pour une démarche administrative. Dans le cadre de l'accueil inconditionnel au Coffee Bar, il rencontre les personnes qui viennent prendre une boisson et une collation. Il peut échanger avec eux et se faire connaître dans un contexte propice à la prise de contact de manière informelle pouvant déboucher sur une demande de rendez-vous.

Enfin, le psychologue participe à des activités collectives. Cette participation permet de rencontrer le public et pouvoir engager un échange avec les résidents et offrir la possibilité qu'émerge une demande de rendez-vous.

- **Bilan quantitatif**

Au cours de la période d'avril à décembre 2024, le psychologue a rencontré **douze personnes** domiciliées à l'Accueil de Jour et a effectué **quarante-neuf entretiens**. Ces rencontres ont été initiées par les travailleurs sociaux.

Sur ces douze personnes, deux personnes se sont inscrites dans la continuité d'un suivi psychothérapeutique ce qui représente trente-trois entretiens. Ces suivis témoignent leur désir d'accéder à un mieux-être et de s'engager dans ce sens. Un de ces suivis s'est arrêté en raison de l'orientation vers une pension de famille.

Une personne a été rencontrée dans l'objectif d'avoir un regard psychologique sur la problématique psychique. L'envahissement massif de la problématique a nécessité une orientation avec la prise d'un rendez-vous auprès d'un dispositif du droit commun (CMP) pour offrir un accompagnement psychologique plus contenu et une prise en charge globale permettant une évaluation et un diagnostic psychiatrique.

De même, une personne dont la problématique psychique n'est pas stabilisée a fait l'objet de trois rencontres afin de soutenir et permettre une stabilisation. Ces rencontres ont mis en avant la difficulté pour la personne de faire avec la temporalité et l'impossibilité actuelle de s'inscrire dans un accompagnement psychologique et psychique.

Cinq personnes ont saisi la présence du psychologue ce qui représente dix entretiens. La problématique addictive et/ou personnelle actuelle n'a pas permis l'engagement dans un suivi régulier et ont été dans une demande d'écoute plus distanciée et sur l'ici et maintenant. Ces personnes n'engagent pas de réel travail thérapeutique. Une demande de soutien momentané sur les difficultés qu'elles rencontrent leur apparaît plus adéquat et se saisissent de la présence du psychologue, soutenue par les intervenants sociaux, lorsqu'elles en ressentent le besoin, ce qui de fait les rencontres sont plus espacées.

Une personne a été dans une demande d'entretien. Ce dernier n'a pu se concrétiser en raison de son orientation vers une autre association qui lui proposait un hébergement.

Deux personnes ont été orientées par les travailleurs sociaux et ont été rencontrées chacune une fois en décembre 2024. Des entretiens ont été posés pour l'année 2025.

Le travail en équipe révèle le bienfondé de la présence du psychologue dans le service. Les points d'achoppement dans les accompagnements conjugués aux possibles éléments traumatiques inhérents au public accueilli sont mis au travail dans les différents espaces et échanges cliniques informels.

Les travailleurs sociaux se saisissent de la fonction de psychologue pour penser leur accompagnement et agir au plus près des besoins de chaque personne accompagnée. Aussi, au cours de la période, le psychologue a pu soutenir à sept reprises les membres de l'équipe qui lui en faisaient la demande ou au cours de moments plus informels. De même, il a participé à vingt réunions institutionnelles permettant une compréhension du

fonctionnement des personnes ainsi que l'étayage clinique des situations évoquées lors des réunions de service.

Différents temps collectifs ont été effectués au cours de la période 2024. Le psychologue a participé à seize Coffee Bar, trois Coffee Cita et une activité manuelle.

Enfin, au regard de la population accompagnée dans le dispositif, il est à noter que certains échanges impliquent **une dimension interculturelle**. En effet, le public présente une multiplicité de nationalités. De fait, les rencontres s'avèrent biaisées en raison de la barrière de la langue et pose la question suivante : « comment soutenir une émotion qui émerge lorsque les mots viennent à manquer ou que le sens n'est pas adapté ? » Aussi, la rencontre avec le psychologue demanderait à être accompagnée. Ainsi, il semblerait important de pouvoir soutenir une enveloppe interprétariat pour les consultations psychologiques. **Cette possibilité constituera une offre de prise en charge directe auprès du psychologue pour les personnes et permettra des orientations et des délais raccourcis au regard de l'attente que l'on retrouve au niveau du droit commun.**



LVI

Lieux de vie informels

21 rue de Berne
67000 Strasbourg

Tel : **03 88 10 34 50**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Introduction	3
2	Parc du Heyritz	4
2.1	Tranches d'âges.....	4
2.2	Les nationalités	4
2.3	Statuts	4
2.4	Constats.....	5
3	Parc du Glacis	5
3.1	Tranches d'âges.....	6
3.2	Les nationalités	6
3.3	Statuts	6
3.4	Bilan et constats.....	7
4	Krimmeri	8
4.1	Krimmeri 1 – 6 mois.....	8
4.1.1	Typologie des ménages	9
4.1.2	Les nationalités.....	9
4.1.3	Les tranches d'âges	10
4.1.4	Statuts.....	10
4.1.5	Constats, problématiques, partenariats.....	10
4.2	Krimmeri 2 – 4 mois.....	11
4.2.1	Les nationalités.....	11
4.2.2	Les statuts.....	12
4.2.3	Typologie des ménages	12
4.2.4	Les tranches d'âge	12
4.2.5	Constats, problématiques, partenariats.....	13
4.3	Krimmeri 3 – 3 mois.....	15
4.3.1	Les nationalités.....	16
4.3.2	Les statuts.....	16
4.3.3	Typologie des familles	17

4.3.4	Les tranches d'âge	17
4.3.5	Constats	17
5	Parc Eugène Imbs	18
5.1	Tranches d'âge	19
5.2	Typologie des ménages	19
5.3	Les nationalités	19
5.4	Les statuts.....	20
5.5	Constats.....	20
6	L'accompagnement social, l'équipe	22
6.1	L'accompagnement social.....	22
6.2	Le travail de présence sur les campements	23
6.3	Composition de l'équipe.....	23
6.4	Les réunions, les formations	23
7	Conclusion	24

1 Introduction

Au cours du second semestre 2023, constatant une augmentation du nombre de personnes installées sur l'espace public, notre association a proposé à la Ville d'intervenir sur certains campements. L'équipe a démarré en novembre 2023 avec trois ETP, rapidement renforcée par un quatrième poste de travailleur social face à l'ampleur de la situation.

Ce rapport d'activité plutôt dense reflète l'intensité du travail accompli. Il intègre de nombreuses données statistiques, essentielles pour rendre visibles les réalités des campements : profils des personnes, origines, âges, statuts... Ces chiffres sont aussi importants que notre action de terrain pour mieux comprendre et agir.

Nous collaborons étroitement avec l'EPV à travers des réunions régulières et des échanges fréquents, dont nous apprécions le soutien et l'engagement auprès des populations concernées. L'année 2024 a aussi marqué un renforcement des partenariats avec le Secours Populaire, Les Petites Roues, Médecins du Monde, le SIAO, ainsi que des associations caritatives et des acteurs du monde éducatif.

Sur le terrain, notre approche repose sur l'«aller-vers» : aller à la rencontre des occupants, comprendre leur quotidien, accueillir les nouveaux arrivants et évaluer chaque situation. Pour les ménages sans accompagnement, nous mettons en place un suivi adapté pendant leur présence sur le campement.

Pour les ménages déjà accompagnés ou connus d'un service, nous n'intervenons pas mais pouvons réactiver l'accompagnement si celui-ci n'était plus en cours. Nous mobilisons tous les dispositifs disponibles (santé, scolarité, etc.) et renforçons les orientations vers le programme AGIR pour le public BPI, sur-représentés en 2024.

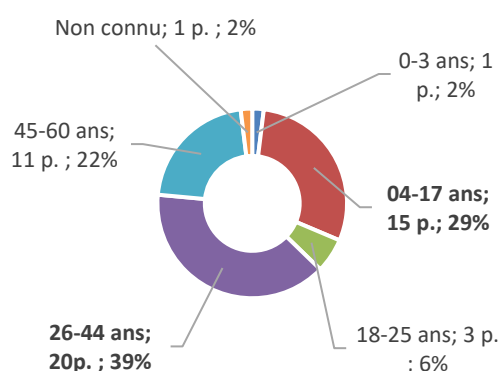
Intervenir sur une année et sur différents sites a été particulièrement enrichissant. Chaque site a présenté des spécificités uniques, et chaque intervention de l'équipe sur le terrain a nécessité des ajustements et des apprentissages continus. Ces expériences nous ont permis d'affiner certaines interventions, notamment en collaboration avec l'EPV, en optimisant par exemple les sessions collectives d'explication du processus de démantèlement.

2 Parc du Heyritz

L'équipe Lieux de Vie Informel est intervenue sur le campement du parc Heyritz entre décembre 2023 et avril 2024. Durant ces interventions, elle a collaboré avec plusieurs partenaires, notamment l'EPV (Espace Public et Vulnérabilité), le SIAO, Les Petites Roues, etc.

Au total, l'équipe a rencontré 51 personnes et évalué 27 ménages. Ces chiffres incluent toutes les personnes rencontrées et évaluées, y compris celles ayant quitté le campement entre-temps. Par ailleurs, **l'équipe LVI a accompagné une vingtaine de personnes** qui n'avaient pas de suivi social.

2.1 Tranches d'âges



L'âge moyen des personnes présentes sur le campement est de **30 ans**. On observe une forte proportion d'adultes âgés de 26 à 44 ans, qui représentent près d'un tiers du campement.

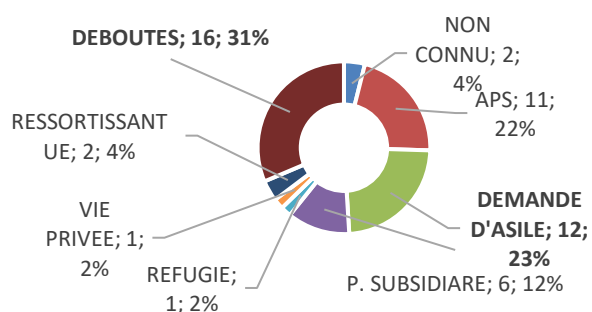
Les ménages rencontrés par l'équipe lors des interventions étaient des personnes isolées, des familles et quelques couples.

2.2 Les nationalités

Origine	Nbre de p.	%	Origine	Nbre de p.	%	Origine	Nbre de p.	%
Somalie	2	4%	Géorgie	24	48%	Espagne	1	2%
Macédoine du Nord	14	28%	Turquie	1	2%	Albanie	8	16%

La majorité des personnes rencontrées sont d'origine géorgienne. La plupart des personnes du campement sont **déboutées du droit d'asile**, certaines **sont en demande d'asile**. Par ailleurs, quelques personnes françaises ont occupé le campement de manière temporaire sans avoir été évaluées par l'équipe.

2.3 Statuts



Le campement était principalement occupé par des **ménages déboutés du droit d'asile**. Parmi les **21 ménages** concernés, **13 sont des familles**.

2.4 Constats

- Les problématiques

Lors de nos interventions sur le campement du Heyritz et dans le cadre de nos accompagnements des personnes présentes sur site, des problématiques similaires à celles observées sur d'autres sites ont été relevées : quelques personnes atteintes de pathologies lourdes, des enfants en bas âge, ainsi que de personnes ayant vécu de longs parcours de rue et d'errance, les rendant particulièrement vulnérables et souvent sans accompagnement social. La forte proportion de déboutés du droit d'asile et le manque de solutions pour les ménages aux droits incomplets accentuaient ce sentiment de précarité.

Nous pouvons noter sur ce site une problématique « enfance » concernant un ménage que nous avons accompagné, situation autour de laquelle se sont mobilisés plusieurs partenaires. Parmi eux : l'EPV, la Ville de Strasbourg, le service social de l'hôpital, la PMI, le SIAO, Médecins du Monde et les Petites Roues.

- L'état du campement

Le campement du parc Heyritz était particulièrement difficile à vivre en raison de son environnement humide et froid, accentué par sa proximité avec l'eau.

À la suite du démantèlement du campement, une famille de quatre personnes ainsi que quelques personnes isolées se sont installées sur le site de Krimmeri. La famille avait bénéficié d'un logement proposé par la Ville, puis d'une nouvelle proposition lors du démantèlement, qu'elle a refusée.

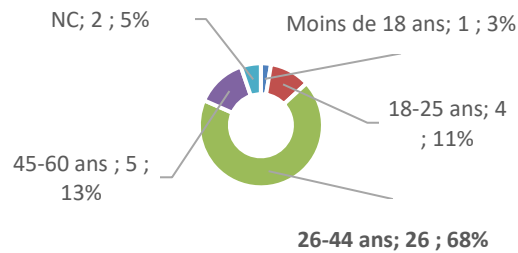
3 Parc du Glacis

Les interventions au parc du Glacis se sont déroulées du 1^{er} janvier 2024 au 18 juin 2024. L'équipe LVI avait cependant déjà commencé à se rendre sur site début décembre 2023. Après une période d'observation, l'équipe a commencé à aller à la rencontre des personnes dormant au Glacis et à effectuer des évaluations en février 2024. Il y avait **au départ une vingtaine de tentes**, disséminées sur tout le parc. Au fur et à mesure de nos interventions, nous avons pu constater une augmentation du nombre de tentes mais qui est restée très progressive. Celles-ci se sont principalement rassemblées dans le centre du parc ainsi qu'au niveau du Kriegstor. **Au moment du démantèlement en juin 2024, on comptait environ 45 tentes.**

Nous avons effectué au total **38 évaluations**.

3.1 Tranches d'âges

Au Glacis, nous n'avons rencontré que des **hommes isolés**, ayant majoritairement **entre 26 et 44 ans**. Après le démantèlement, nous avons également rencontré un jeune homme sous tente, qui avait 16 ans, et dont le statut de mineur isolé n'avait pas été accordé.

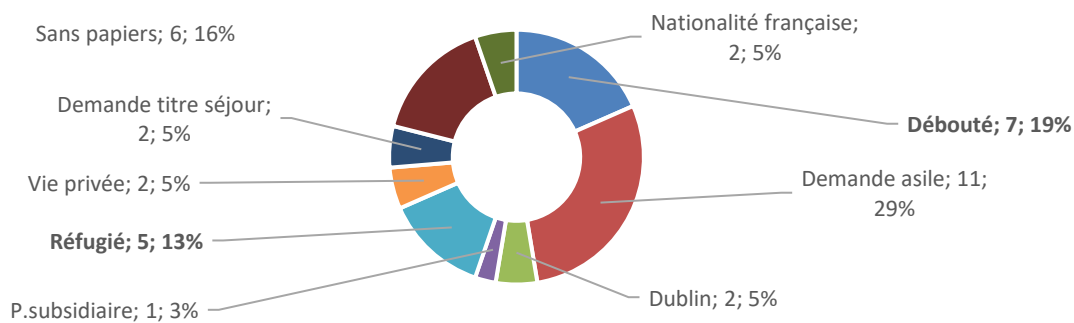


3.2 Les nationalités

La plupart des personnes dormant au Glacis étaient originaires d'Afrique subsaharienne et d'Afghanistan.

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE PERSONNES	POURCENTAGE	PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE PERSONNES	POURCENTAGE
Côte d'Ivoire, Rwanda, Sénégal, Ethiopie, Congo, Ile Maurice, Syrie	1 personne de chaque nationalité (8 personnes au total)	3% par pays soit 24% au total	France	2	5%
			Afghanistan	12	31%
			Tunisie	4	10%
			Iraq	2	5%
			Nigéria	4	10%

3.3 Statuts



Les personnes présentes au Glacis étaient principalement **en demande d'asile ou déboutées du droit d'asile**. De manière générale, on pouvait noter un **long parcours d'errance et une absence de perspectives**, les personnes semblant souvent livrées à elles-mêmes. Etaient également présentes quelques personnes ayant le statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, en situation de rue depuis longtemps.

3.4 Bilan et constats

L'équipe LVI a accompagné 15 ménages présents au Glacis et effectué **une cinquantaine d'entretiens**.

- Le partenariat

Les autres ménages étaient accompagnés par la SPADA, par le secteur (CCAS ou CMS) ou par Horizon Amitié (Halte Bayard). Nous pouvions nous mettre en lien avec le référent social si besoin. Nos partenaires et interlocuteurs principaux, dans le cadre de nos accompagnements, étaient le 115/SIAO, les associations caritatives, la Cimade, la CPAM, l'Eurométropole de Strasbourg.

- Problématiques des personnes

Notre accompagnement portait beaucoup sur les urgences, les besoins alimentaires, vestimentaires et financiers, l'accès aux droits, l'hébergement, le lien et le soutien.

Nous avons globalement ressenti beaucoup de fragilités psychologiques chez les personnes, des conduites addictives également et une usure, du fait de la dureté de leur parcours, ayant un impact sur leurs humeurs du quotidien (colère, dépression, etc.). Nos interventions pouvaient se faire dans une ambiance très calme comme dans une ambiance plus tendue qui nous demandait d'effectuer quelques médiations par moments. Il y a eu notamment plusieurs épisodes dangereux de tentes brûlées en pleine nuit : incendies volontaires vraisemblablement, une personne présente dans une tente ayant été légèrement blessée et des affaires personnelles complètement brûlées. Cela a beaucoup exacerbé les tensions entre les personnes à ce moment-là. Certaines personnes ont aussi décidé de dormir sur un matelas à même le sol, au niveau du Kriegstor, sans tente, par sécurité.

- L'occupation du site

Il y avait en général beaucoup de déchets et de détritus dans le parc, surtout sur les berges difficiles d'accès pour les équipes de nettoyage. Nous avons régulièrement constaté la présence de rats.

Dans la journée, beaucoup de personnes dormant au Glacis fréquentaient l'accueil de jour Halte Bayard. Nous nous rendions donc sur site principalement en fin d'après-midi ou début de soirée afin de pouvoir discuter avec un maximum de personnes. Contrairement à nos interventions sur les autres sites, nous avons pris le temps pour créer petit à petit du lien avec les personnes du Glacis. En effet, très méfiantes des institutions et des structures sociales en général, assez désabusées également par leur parcours et leur situation, il était important que la rencontre se fasse progressivement avec les personnes et qu'elles aient l'habitude de nous voir régulièrement sur site.

- Le démantèlement

Le démantèlement du campement du Glacis a eu lieu le 18/06/2024. Il était globalement appréhendé par les personnes, notamment par les personnes déboutées. Les principales propositions d'hébergement faites ont été le CPAR de Bouxwiller. Les personnes y sont allées et en sont reparties très rapidement. Pour les autres (isolés régularisés, statutaires ou demandeurs d'asile), une seule semaine en 115 leur a été proposée à la suite du démantèlement. Seules les tentes au milieu du parc ont été prises en compte par la Préfecture au moment de leur opération. Les quelques tentes sur les deux côtés sont donc restées. Nous avons continué encore quelques temps à intervenir au Glacis. Le nombre de tentes restant stable et peu nombreuses, nous avons finalement arrêté d'intervenir sur ce site pour nous rendre sur d'autres sites prenant davantage d'ampleur.

4 Krimmeri

Comparé à d'autres campements, le site de Krimmeri a exceptionnellement abrité trois campements distincts sur une période allant de novembre 2023 à novembre 2024. L'équipe les a répertoriés sous les appellations **Krimmeri 1, 2 et 3**.

Le campement de Krimmeri 1 a existé de novembre 2023 à mi-avril 2024. Krimmeri 2 a débuté quelques jours après le démantèlement du premier et a été évacué le 1^{er} août 2024. Le dernier campement, Krimmeri 3, s'est formé peu de temps après et a été démantelé le 19 novembre 2024. L'accompagnement des ménages BPI a représenté sur Krimmeri 2 et Krimmeri 3 environ 50 % du temps d'activité hebdomadaire de l'équipe.

4.1 Krimmeri 1 – 6 mois

L'équipe LVI a commencé son intervention sur le tout premier campement de Krimmeri en décembre 2023. Nous avons d'abord effectué des visites d'observation avant de procéder aux évaluations des occupants début janvier 2024. Au total, **nous avons rencontré 106 personnes et 47 ménages durant les six mois d'existence de ce site**.

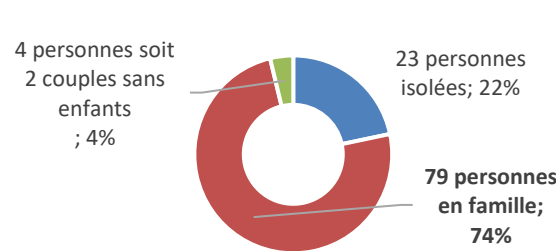
Parmi ces 106 personnes et 47 ménages, **l'équipe LVI a suivi 31 personnes, soit 18 ménages**. Aucun rapport social, note ou orientation via le SIAO n'avait été réalisé par la structure d'accueil précédente pour ces ménages.

Sur ce premier campement de la Meinau, nous avons identifié deux profils de publics distincts :

1. **Un public majoritairement originaire d’Europe de l’Est**, composé de Géorgiens, Albanais, Macédoniens, Serbes, Tchétchènes, etc. La plupart sont déboutés du droit d’asile ou ont une demande d’asile en cours et résident en France depuis un certain temps.
2. **Un public de ménages BPI afghans primo-arrivants**, ayant suivi un parcours migratoire similaire. Ces familles ont quitté l’Afghanistan et ont transité par le Pakistan ou l’Iran, puis le Brésil avant d’arriver en Guyane. En Guyane, elles ont obtenu le statut de réfugié et ont ouvert des droits à la CAF et à la CSS. Certains enfants y ont été scolarisés, et les familles ont généralement commencé les cours de l’OFII sur place.

À leur arrivée à Strasbourg, ces ménages doivent entreprendre de nombreuses démarches administratives : domiciliation postale, changement d’adresse, scolarisation des enfants, poursuite des cours de l’OFII, insertion professionnelle (France Travail/Mission Locale), etc. Certains sont plus autonomes que d’autres dans ces démarches.

4.1.1 Typologie des ménages



On constate une forte présence de familles, représentant près de 80 % des occupants du site. On note également une proportion notable de personnes isolées, soit environ 23 %

La plupart des ménages sont composés de plusieurs enfants, mineurs et majeurs, ainsi que de personnes âgées. Beaucoup ont travaillé pendant de nombreuses années dans leur pays d’origine. En général, ils maîtrisent peu le français mais peuvent se débrouiller en anglais.

4.1.2 Les nationalités

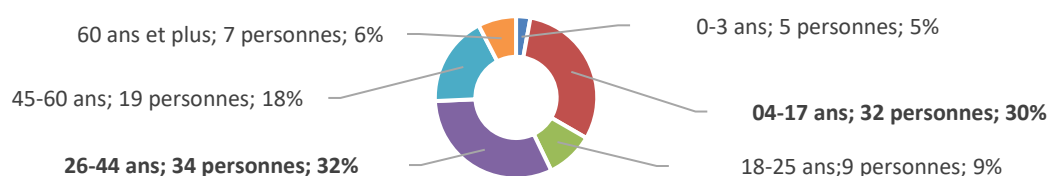
Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentages
Sénégal, Maroc, Guinée, Irag, Serbie, Bulgarie, Ethiopie, France, Benin,	1 personne par pays d'origine soit 9 personnes	1% par nationalité Soit 9%
Tchéchénie	4	4%
Afghanistan	17	16%
Colombie	2	2%
Iran	3	3%
Bosnie	6	6%
Géorgie	49	46%
Albanie	16	14%

Sur le campement de Krimmeri, la majorité des personnes rencontrées sont d'origine géorgienne, suivies d'Afghans et d'Albanais. On y trouve également des personnes de diverses autres nationalités, avec au total **une quinzaine de nationalités représentées**.

La cohabitation sur le campement était relativement paisible, les habitants se soutenant mutuellement, ce qui rendait l'environnement convivial malgré les conditions de vie difficiles.

4.1.3 Les tranches d'âges

Sur ce premier campement du Krimmeri, beaucoup de jeunes enfants présents ainsi que des adultes.



4.1.4 Statuts

Le campement de Krimmeri était principalement occupé par :

- des ménages déboutés du droit d'asile, représentant plus de 60 % des occupants,
- 20 % de personnes relevant du droit commun
- 10 % de personnes encore en demande d'asile.

Parmi les 20 ménages concernés, 13 ménages sont en famille.

Statuts	Nbre personnes	Pourcentage	Statuts	Nbre personnes	Pourcentage
Réfugiés	24	22,64%	Demande asile	8	7,55%
Déboutés	62	58,49%	Vie privée	1	0,94%
NC	5	4,72%	UE	3	2,83%
Dublin	2	1,89%	Français	1	0,94%

4.1.5 Constats, problématiques, partenariats

- La santé

Sur ce premier site de Krimmeri, l'équipe a relevé plusieurs cas de vulnérabilités liées à la santé, notamment des personnes atteintes de tumeurs, de diabète, de cirrhose, de drépanocytose et d'hépatite.

- L'hébergement et démarches administratives

Les principaux problèmes rencontrés sur ce site incluent **l'absence de places d'urgence 115** adaptées à la taille des familles. Les rares places disponibles étaient destinées aux personnes isolées ou aux couples sans enfants. Il est important de noter que c'était la première fois que l'équipe était confrontée à des familles BPI, de nationalité afghane et syrienne, en provenance de Guyane. En petit nombre sur ce campement et arrivés peu avant le démantèlement, les ménages BPI ont ensuite été majoritaires sur les deux autres campements qui se sont successivement constitués à Krimmeri. Les personnes bénéficiaient du RSA et des allocations CAF mais s'inquiétaient d'une interruption potentielle de leurs versements en raison du transfert de leur dossier depuis la Guyane et des délais plutôt longs. Nous nous sommes cependant rendu compte par la suite qu'il n'y a pas eu d'interruptions de versements CAF pour les personnes (sauf pour les personnes dont le versement était déjà interrompu en Guyane en raison d'un problème administratif).

- Le travail de partenariat

Lors de nos interventions sur ce site de Krimmeri 1, l'équipe LVI a collaboré avec plusieurs partenaires, notamment l'équipe EPV de la Ville de Strasbourg, le SIAO, l'association Les Petites Roues ainsi que le Secours Populaire, avec qui la communication s'est bien établie, et qui nous a été d'une grande aide également dans la mise à disposition de leurs locaux et dans notre travail sur le terrain.

4.2 Krimmeri 2 – 4 mois

Suite à la première évacuation du campement Krimmeri, des tentes sont réapparues rapidement sur le même site et s'est formé un nouveau campement que nous appelons Krimmeri 2. L'équipe LVI est intervenue régulièrement auprès des occupants du site jusqu'à son évacuation le 1er août 2024.

Le nombre d'occupants a augmenté rapidement, devenant bien plus important que Krimmeri 1. Ainsi, nous avons rencontré sur ce campement **248 personnes et 74 ménages**.

4.2.1 Les nationalités

Le profil du public a changé également :

1. **Le public BPI est devenu majoritaire**, composé principalement de réfugiés afghans et secondairement de réfugiés syriens, arrivant directement de Guyane française après l'obtention de leur statut.

2. **Le public originaire d'Europe de l'Est**, majoritairement débouté du droit d'asile ou en procédure de régularisation, est devenu minoritaire.

Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage
Afghanistan	143	57,66%	Arménie	2	0,81%
Géorgie	30	12,10%	RDC	1	0,4%
Syrie	25	10,08%	Kosovo	4	1,61%
Sénégal	1	0,4%	Bosnie	2	0,81%
Russie/Tchéchénie	10	4,03%	Macédoine Nord	13	5,24%
Roumanie	2	0,81%	Albanie	10	4,03%
Ethiopie	1	0,4%	Maroc	4	1,61%

Des personnes de **quinze nationalités différentes** étaient présentes sur le campement, mais plus de la moitié étaient de nationalité afghane.

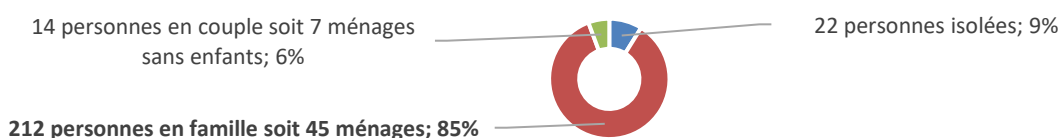
4.2.2 Les statuts

72% des personnes présentes sont BPI (les personnes Afghanes et Syriennes essentiellement)

Statuts	Nombre de personne	Pourcentages	Statuts	Nombre de personne	Pourcentages
APS	6	2,42%	Titre séjour	7	2,82%
Réfugiés	174	70,16%	NC	1	0,4%
Protection subsidiaire	1	0,4%	Réexamen	11	4,44%
Demande d'asile	8	3,23%	Déboutés	38	15,32%
Ressortissants UE	2	0,81%			

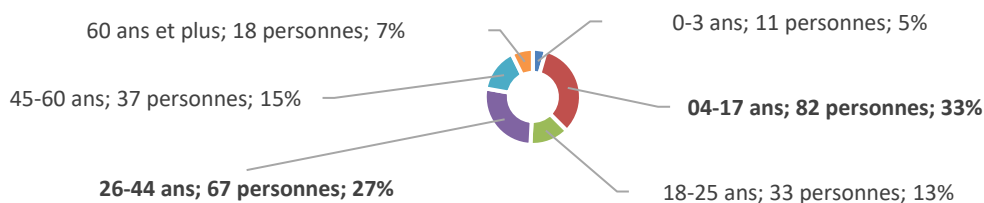
La proportion de familles a augmenté, ce qui est également lié à l'arrivée du public BPI, très majoritairement en famille.

4.2.3 Typologie des ménages



4.2.4 Les tranches d'âge

On note la présence d'un grand nombre d'enfants, parfois très jeunes : **38% des personnes sur le campement avaient moins de 18 ans**. Certaines familles étaient nombreuses, avec quatre enfants ou plus. Certaines familles BPI étaient aussi composées de 3 générations : grands-parents, parents, et enfants majeurs et/ou mineurs. Les grandes familles se sont organisées sur place en s'installant dans plusieurs tentes.



4.2.5 Constats, problématiques, partenariats

- Organisation du campement

S'est opérée, à la suite de l'arrivée du public BPI, une répartition géographique sur le site entre les deux publics : les ménages BPI ont pris place dans la partie square, géographiquement plus étendue, et le public originaire d'Europe de l'Est s'est installé sur la pelouse du côté du parking.

Le service Espace Public et Vulnérabilité (EPV) de la Ville avait fait installer points d'eau, toilettes et poubelles. Le lieu était respecté par les personnes et maintenu globalement propre. Les occupants souffraient de la chaleur et de la promiscuité, il y avait également beaucoup de moustiques du fait de la proximité avec l'eau.

- Solidarité et problématiques santé

Nous avons observé une solidarité importante entre compatriotes sur le côté parc, les soutenant sans doute beaucoup dans ces conditions de vie précaires. Le fait d'avoir le statut BPI leur permettait également de se projeter dans une perspective d'évolution positive prochaine, malgré la difficulté de leur situation présente.

A contrario, la détresse matérielle et psychologique des occupants de l'autre côté du site, majoritairement originaires d'Europe de l'Est et déboutés du droit d'asile, était difficilement soutenable : des personnes présentes sur le territoire depuis longtemps, parfois plusieurs années, avec des enfants, des problèmes de santé très lourds pour certains, sans ressources, avec peu de perspectives d'amélioration de leur situation, essayant malgré tout de garder espoir...

- L'hébergement

Sur ce campement également et à la suite de nos repérages, nous avons fait régulièrement des demandes d'hébergement d'urgence et signalé plus particulièrement les personnes ayant des vulnérabilités particulières, quel que soit leur statut.

Les sollicitations étaient diverses : demandes d'appel au 115, d'orientation caritative, sollicitations sur des situations personnelles : concernant la santé, l'école, une difficulté d'accès aux droits, demande de référent social...

- Effets de la taille du campement

Au fur et à mesure de l'accroissement du campement, la gestion de nos interventions est devenue plus difficile : nous étions littéralement assaillies par des personnes pour des demandes ponctuelles et/ou pour une demande d'accompagnement social.

Le Secours Populaire dont les locaux se trouvent juste à côté du campement, a à nouveau mis des salles à notre disposition pour nous permettre de voir les personnes individuellement. Cela nous a beaucoup aidées dans la gestion des demandes et cela nous a permis de réaliser les entretiens d'évaluations des situations dans la confidentialité.

De manière générale, le Secours Populaire a toujours été très aidant tant avec les personnes que dans le cadre de notre travail sur site. Nous avons également de notre côté soutenu le Secours Populaire, qui a mis en place un espace d'accueil dédié aux personnes dormant à Krimmeri, en y tenant la permanence les mercredis après-midi.

- L'accompagnement social

Nous avons assuré l'accompagnement des personnes qui n'étaient pas encore suivies. En effet, les ménages demandeurs d'asile dépendent de la SPADA et les ménages déboutés de l'équipe EMDI de la ville. Les ménages BPI, primo-arrivants, n'avaient pas encore de référent social et nous avons donc assuré leur accompagnement social, dans la limite de nos capacités.

Nous avons ainsi accompagné 33 ménages, pour un total de 107 personnes.

L'accompagnement était un accompagnement social global : suivi des changements d'adresse suite au départ de Guyane, point sur les démarches effectuées ou à réaliser avec les différentes administrations, interventions plus spécifiques lorsqu'une situation était bloquée (concernant les ressources, l'assurance-maladie ou autre), démarches pour la scolarisation des enfants, demandes d'hébergement/logement. Beaucoup de personnes accompagnées se montraient très insistantes avec nous, demandant inlassablement un hébergement ou un logement sans entendre ou comprendre nos explications, ce qui n'a plus été le cas sur Krimmeri 3. Nous avons pu nous rendre compte aussi, dans le fil de nos accompagnements, de la difficulté du parcours d'exil qu'ont dû traverser les personnes.

Les ménages étaient pour beaucoup bien informés sur les démarches sociales à réaliser, plus ou moins autonomes pour ce faire. Beaucoup étaient anglophones, certains se débrouillaient un peu en français, d'autres parlaient uniquement leur langue, le dari pour les Afghans, et l'arabe pour les Syriens. Nous travaillions ensemble au quotidien alors en utilisant une application de traduction. Les rendez-vous d'accompagnements avaient lieu à notre bureau.

Nous donnions aussi aux personnes des informations en vue du démantèlement du campement à venir : sur la procédure juridique, les aspects pratiques de l'évacuation, l'orientation SIAO, etc.

La ville nous a accordé un financement pour orienter les personnes gratuitement vers le restaurant solidaire les 7 pains de Caritas.

Nous avons travaillé également avec de nombreux autres partenaires : la Ville, le SIAO, le Secours populaire, les Petites Roues, des médecins de ville, des écoles, le CIO, l'assurance maladie, la CAF, France travail, La mission locale, l'OFII, les associations caritatives...L'équipe mobile LHSS de L'Escale est également intervenu sur site dans le cadre d'un atelier collectif à destination des personnes présentes à Krimmeri sur la thématique de l'hygiène et de la prévention.

- Démantèlement

En amont du démantèlement, nous avons instruit les demandes SIAO autant que possible, en vue de l'orientations des ménages. Ainsi, le jour-dit, les personnes ont été emmenées dans un gymnase, et les familles BPI en sont sorties très rapidement avec une orientation vers un hôtel et pour beaucoup dans la foulée vers un hébergement d'insertion. Les BPI isolés n'ont malheureusement pas été hébergés de façon pérenne pour la plupart. Les personnes déboutées sont parties avant l'évacuation pour certaines, d'autres ont été orientées vers le CAPR de Bouxwiller, une personne a été placée au CRA.

Concernant les ménages accompagnés, nous avons passé le relais dès lors que les ménages étaient orientés en hébergement d'insertion mais avons rencontré des difficultés pour trouver un relais pour certains ménages hébergés en hôtel.

4.3 Krimmeri 3 – 3 mois

Le campement Krimmeri 3 a commencé à se former très rapidement après le démantèlement du précédent, la première quinzaine d'août. Nous avons vu arriver de nouvelles familles de Guyane, très mal équipées pour l'automne à Strasbourg, et les orientations ont été faites par notre équipe et par des partenaires pour accéder aux vestiaires des associations caritatives. Le campement a grossi peu à peu, puis de façon exponentielle le dernier mois avant sa fermeture, où de nouveaux ménages arrivaient chaque semaine.

Nous y avons rencontré 104 ménages soit 358 personnes.

Des personnes de **16 nationalités** étaient présentes, la configuration des publics de Krimmeri 2 s'est répétée lors de ce nouveau campement, avec une nette prédominance des publics afghan, puis syrien, et également un public d'Europe de l'Est, principalement géorgien et albanais.

4.3.1 Les nationalités

Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage
Afghanistan	204	56,98%	Russe	5	1,40%
Syrie	41	11,45%	Serbe	4	0,84%
Géorgie	39	10,89%	Maroc	3	0,84%
Albanie	24	6,70%	Turquie	3	0,84%
Azerbaïdjan	10	2,79%	RDC	1	0,28%
Macédonie	9	2,51%	Bénin	1	0,28%
Arménie	8	2,23%	France	1	0,28%
Roumanie	5	1,40%	Ethiopie	1	0,28%

75% des personnes étaient réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire.

4.3.2 Les statuts

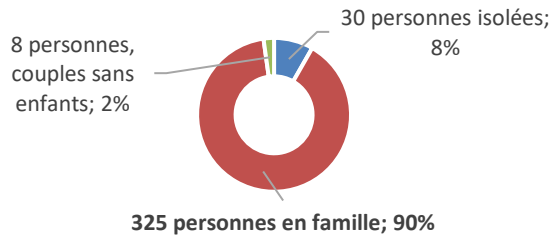
Statuts	Nombre personnes	Pourcentage	Statuts	Nombre personnes	Pourcentage
Réfugiés	253	70,67%	Réexamen	16	4,47%
Ressortissants UE	5	1,40%	APS	1	0,28%
CNI Française	1	0,28%	Déboutés	48	13,41%
Sans papiers	3	0,84%	Vie privée familiale	1	0,28%
Demande d'asile	19	5,31%	Protection subsidiaire	4	1,12%
Procédure Dublin	5	1,40%			

Le public BPI était primo-arrivant sur le territoire, tandis que les personnes déboutées du droit d'asile étaient souvent présentes sur de précédents campements et, encore en errance, celles-ci se réinstallaient donc sous tente.

Nous avons aussi rencontré pour la première fois des **ménages déboutés sortant d'hôtel** : convoqués par la Préfecture, ces ménages se sont vu signifier une orientation vers le CAPR et une fin de prise en charge en cas de refus. Nous avons eu un entretien avec 6 ménages dans ce cas, ces ménages représentent 29 personnes dont 16 mineurs. Ces familles apparaissaient particulièrement choquées et démunies de se retrouver brutalement à la rue, après avoir été hébergées et accompagnées parfois depuis plusieurs années.

4.3.3 Typologie des familles

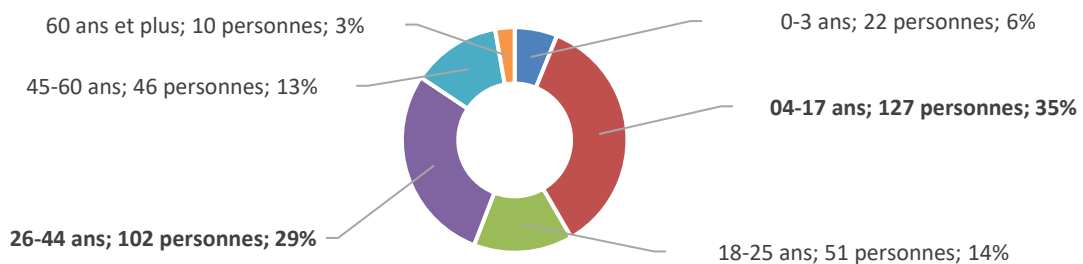
Les familles constituaient à présent 90% des personnes présentes sur le site. On note la venue de plusieurs familles très nombreuses (plus de 8 enfants).



Pour faciliter les inscriptions à l'école primaire et à la cantine, une personne du Service Inscriptions et Scolarité de la Ville de Strasbourg est venue rencontrer les familles sur site. Lorsque cela était nécessaire, nous avons également fait un travail de mise en lien avec les écoles et avec le rectorat pour les plus grands.

La proportion de mineurs était encore plus importante que précédemment, il y avait **41% de mineurs, soit 149 enfants et adolescents** sur le campement.

4.3.4 Les tranches d'âge



Beaucoup d'enfants ont vécu sur ce campement.

4.3.5 Constats

- Le travail en partenariat était le même que pour Krimmeri 2.

Avec la Ville, nous avons participé à des interventions auprès des personnes réunies par groupes, avec des interprètes dans leur langue, afin de leur expliquer la procédure de démantèlement.

- L'hébergement

Les personnes accompagnées se sont montrées beaucoup moins pressantes concernant l'hébergement que lors du précédent campement, ayant manifestement compris comment fonctionnent les orientations. Beaucoup étaient en lien avec des personnes arrivées précédemment.

Au cours des dernières semaines, sont arrivés des ménages BPI venant d'autres villes de France, et non plus uniquement des personnes arrivant de Guyane. Beaucoup n'avaient pas de solution d'hébergement correcte dans ces autres villes mais certains étaient déjà pris en charge dans un dispositif ailleurs et en sont partis pour venir sur le campement : ces situations restent néanmoins à la marge.

- L'accompagnement

Nous ne pouvions accompagner tous les ménages sans suivi, car ils étaient trop nombreux et cela a généré beaucoup d'inquiétude chez les personnes concernées.

Nous avons accompagné 35 ménages pour un total de 113 personnes et avons réalisé 229 entretiens d'accompagnement.

Nous avons instruit les demandes SIAO avec les ménages accompagnés dans notre service et la Ville a réalisé les demandes SIAO avec les ménages BPI non accompagnés.

- Occupation

L'occupation du campement est devenue extrêmement dense, côté square : il y avait des tentes jusqu'au bord du cours d'eau, et côté parking également. Quatre jours avant le démantèlement, nous avons compté 130 tentes lors de notre dernier passage.

Aussi, il faisait de plus en plus froid et certaines familles ont été mises à l'abri quelques nuits au collège de leur enfant par les enseignants.

- Démantèlement

Le campement Krimmeri 3 a été évacué le 19 novembre 2024.

Là encore, les ménages BPI ont été orientés par le SIAO vers des gymnases et en sont sortis très rapidement avec une orientation, vers un hébergement d'insertion ou un hôtel. Cette fois, les personnes isolées BPI ont aussi été hébergées de manière pérenne.

Pour les ménages déboutés, les choses se sont passées comme la fois précédente, ils n'ont pas eu de proposition d'hébergement autre que le CAPR.

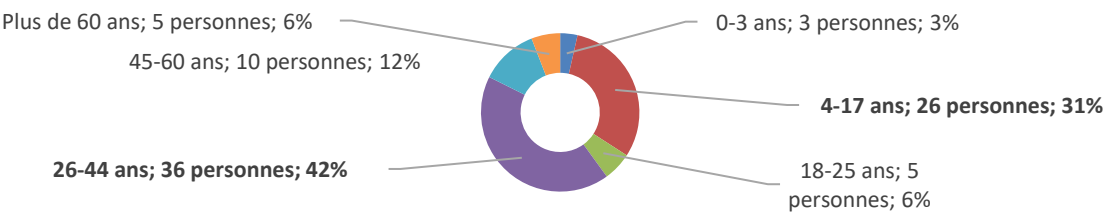
5 Parc Eugène Imbs

De juin 2024 au 31 décembre 2025, nos interventions ont continué sur un campement établi sur le parc Eugène Imbs. Lors de la première intervention, l'équipe a compté environ **32 tentes** globalement réparties dans tout le parc. Le public à l'origine était principalement composé de familles et personnes isolées, parfois déjà connues du service car déjà présentes sur les campements de Krimmeri.

L'équipe y a au total rencontré **41 ménages en 2024**, pour un total de **85 personnes évaluées**. Ce chiffre n'est pas exhaustif, car certaines personnes ont pu ne pas vouloir être évaluées ou rencontrées par l'équipe, ou n'ont pas été rencontrées car habitant sur le campement mais n'étant pas présentes lors des passages. Ces chiffres incluent toutes les personnes rencontrées et évaluées, y compris des personnes ayant pu partir du campement entretemps.

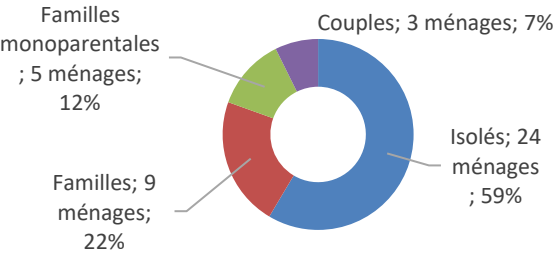
Il est important de noter que ces chiffres et écrits s'arrêtent au 31 décembre 2024. A partir de janvier 2025, de nombreux ménages réfugiés en provenance de Guyane sont venus s'installer sur le parc Imbs. Ils ne sont pas inclus ou pris en compte dans ce rapport d'activité 2024.

5.1 Tranches d'âge



L'âge moyen du campement était de 30 ans. On voit une forte proportion d'enfants, qui formaient plus d'un tiers du campement.

5.2 Typologie des ménages



L'équipe a majoritairement rencontré des personnes isolées et des familles lors des interventions sur le campement.

5.3 Les nationalités

Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage
Moldavie	1	1,18%	Géorgie	8	9,41%
Syrie	4	4,71%	Turquie	1	1,18%
Kosovo	5	5,88%	Algérie	2	2,35%
Guatemala	1	1,18%	Tunisie	1	1,18%
Albanie	46	54,12%	France	2	2,35%
Russie (dont Tchétchénie)	9	10,59%	Arménie	5	5,88%

Sur le campement du parc Imbs, l'équipe a rencontré une majorité de personnes étrangères, principalement albanaise et russophones, souvent déboutées du droit d'asile. La communication avec les personnes étrangères passait beaucoup par des applications de traductions. Cependant, certaines personnes rencontrées pouvaient parler un peu français, ou une autre langue comme l'anglais ou l'allemand. Peu de français sont représentés via les évaluations, mais plusieurs habitaient sur le campement sans avoir été évalués par l'équipe (absence pendant la journée, refus d'évaluations etc.).

5.4 Les statuts

Statuts	Nombre de personnes	Pourcentage	Statuts	Nombre de personnes	Pourcentage
Réfugiés	8	9,41%	Déboutés	54	63,53%
Procédure Dublin	1	1,18%	Réexamen	1	1,18%
CNI Française	2	2,35%	Titre séjour temporaire	1	1,18%
Sans papiers	1	1,18%	Titre séjour 10 ans	1	1,18%
Demande d'asile	12	14,12%	En demande de régularisation	3	3,35%
Protection subsidiaire	1	1,18%			

Le public sur le campement Imbs était principalement constitué de ménages déboutés du droit d'asile. Parmi les 21 ménages déboutés du droit d'asile sur le campement, une proportion importante de familles est à noter : 13 ménages. Ces chiffres ne sont pas surprenants, étant donné qu'une partie des personnes rencontrées sur le parc Imbs était déjà connue de l'équipe sur d'anciens campements. En errance à la suite des démantèlements de ces précédents campements, les personnes se sont ainsi installées sur Imbs.

Le public rencontré sur le campement Imbs était majoritairement **un public de personnes isolées, étrangères, souvent déboutés des demandes de droits d'asile, venant d'autres campements préexistants.**

5.5 Constats

- Un public très fragilisé

Ainsi, inévitablement, lors d'interventions sur le campement Imbs et dans nos accompagnements des ménages, des problématiques similaires à celles d'autres sites se sont révélées : problèmes d'orientations et de relais pour les ménages aux droits incomplets, femmes enceintes et enfants en bas-âge, problématiques de santé, difficultés d'accès au 115, etc. L'équipe a également rencontré sur ce campement plusieurs personnes ayant vécu de longs parcours de rue et d'errance, rendant

plus difficile l'approche lors des interventions. En effet, ces personnes ont pu avoir des accompagnements au préalable, connaissent les possibles et les intervenants sur Strasbourg et peuvent être fatiguées ou déçues de ce qui peut être fait pour leur situation. La forte présence de personnes déboutées du droit d'asile et le manque de possibilités pour les ménages aux droits incomplets venait renforcer ce sentiment.

- Occupation du campement

Le campement parc Imbs étant près d'un canal, le parc était souvent humide et difficile à vivre pour les personnes. Cela venait renforcer des problématiques préexistantes de santé : suivis oncologiques, maladies chroniques, accidents, personnes ayant besoin d'un respirateur etc. L'absence de lumières la nuit nous a également été remontée. Les ménages ont aussi parlé de présence de rats.

Des incidents tels que la présence de personnes instables n'habitant pas sur le campement ou l'incendie d'une tente ont provoqué de l'insécurité pour certaines personnes. Cependant, cette insécurité semblait moins forte que sur d'autres sites comme celui du Glacis. Quelques tensions ont été remontées entre les personnes de différentes communautés mais cela reste globalement anecdotique. Une certaine solidarité était présente entre les habitants du campement. Cela peut s'expliquer par la similitude des situations administratives et des possibles. Il en résultait moins de tensions entre les personnes et leurs différentes situations.

- L'accompagnement social

Les accompagnements de l'équipe LVI sur le parc Imbs se sont principalement centrés sur les personnes isolées. Les familles et couples rencontrés étaient souvent déjà suivis au préalable dans d'autres structures (CCAS, UTAMS, SPADA, etc.). **L'équipe a accompagné 11 ménages, pour au total 11 personnes et environ une soixantaine d'entretiens et de rendez-vous.** L'accompagnement global des personnes sur le campement Imbs a inclus des ouvertures et des maintiens de droits, des appels au 115, des demandes SIAO, des orientations caritatives et des relais vers d'autres structures et partenaires, etc.

Des interventions partenariales avec l'équipe mobile LHSS de l'Escale Saint Vincent ont pu être préparées en 2024 pour commencer en janvier 2025. Par ce biais, l'équipe a également pu travailler en lien avec le CSC local, le CSC de la Montagne Verte, afin de pouvoir utiliser leurs locaux pour organiser des entretiens pour les infirmières de l'Escale ou des réunions d'informations collectives. De plus, le travail avec l'équipe EPV de la ville a continué, sous la forme d'interventions communes sur site ou de réunions afin de partager des informations. Le travail d'alerte autour de situations complexes avec des vulnérabilités avec le SIAO a également pu être fait, mettant ainsi à l'abri des personnes pour qui la vie à la rue ou sur le campement les mettait en danger.

6 L'accompagnement social, l'équipe

6.1 L'accompagnement social

	Heyritz	Glacis	K1	K2	K3	Imbs	Total
Evaluation : nbre personnes concernées	51	38	106	248	358	85	886
et nbre de ménages concernés	18	38	47	74	104	41	322
Accompagnements réalisés : nbre personnes concernées	22	15	31	107	113	11	299
et nbre ménages concernés	14	15	18	33	35	11	126
Nombre d'entretiens (<i>données ne comptant pas les entretiens téléphoniques et démarches connexes aux entretiens</i>)	72	50	60	264	229	60	735

Pour l'année 2024, l'équipe a effectué **54 demandes d'insertion SI SIAO**.

- **42 demandes ont abouti** (ont eu une orientation)
- **12 demandes sont toujours en attente**

De très nombreuses démarches ont été réalisées (liste non exhaustive) :

Appel 115, mail alerte 115, démarches santé, juridique, scolaire, insertion/emploi, OFII, ANEF, Préfecture, CAF, demande ASC, dossier MDPH, impôts, logement, DALO, DAHO, orientations caritatives, transports, AME, CSS, accompagnements extérieurs (Cimade, Viaduc, hôpital...)

L'accompagnement social a concerné un public très varié en termes de statut, d'âge, de besoins et de composition familiale. Les enfants ont également mobilisé l'équipe, notamment pour l'école et la santé, en raison des arrivées récentes à Strasbourg.

L'accompagnement s'est organisé de différentes manières, avec des rendez-vous hebdomadaires ou mensuels, des accompagnements extérieurs, selon les besoins des ménages. Une différence notable apparaît entre l'accompagnement des personnes sans statut ou déboutées et celui des personnes BPI ou ayant un statut.

L'accompagnement des ménages des campements de Krimmeri (surtout 2 et 3) étaient particulièrement denses, avec des familles nombreuses (jusqu'à 8 enfants) arrivées récemment, nécessitant une mise en place complète ou un transfert de suivi vers Strasbourg.

Les personnes déboutées ont un grand besoin de lien social, et certains contacts ont pu être maintenus ou renforcés.

Enfin, la barrière de la langue complique et rallonge les entretiens ainsi que le traitement des démarches.

6.2 Le travail de présence sur les campements

Les collègues se rendent à minima une fois par semaine sur chaque campement – cela a mobilisé l'équipe jusqu'à 3 demi-journées minimum par semaine lorsqu'elle intervenait sur 3 campements. Ces temps sont importants, ils permettent de se présenter aux personnes, de réaliser les évaluations sociales, de prendre connaissance de l'organisation du campement etc. A la suite de ces passages sur les campements, l'équipe réalise un contre-rendu et saisi le tableau partagé avec l'EPV.

L'approche a été différente selon les campements du fait du public (nécessité de faire plus ou moins de passages plus informels en amont des évaluations par exemple). L'équipe a également participé à des sorties communes avec MDM au Glacis, notamment lorsque des venues de services médicaux de dépistage étaient organisés.

6.3 Composition de l'équipe

L'équipe est composée de 4 travailleurs sociaux :

- Deux éducatrices spécialisées
- Une assistante sociale
- Une collègue ayant le projet de faire la VAE à partir de 2025

6.4 Les réunions, les formations

Une réunion bimensuelle d'équipe a lieu, ainsi qu'une réunion bimensuelle avec l'EPV. L'équipe LVI participe aux réunions de veille des campements organisées par la Ville et a aussi pris part aux réunions de la FAP au sujet de la charte des personnes sans domicile.

L'équipe bénéficie d'un GAPP mensuel partagé avec l'équipe RSA de l'association.

Entraide le Relais valorise et encourage la formation continue, ainsi l'équipe a pu participer à :

- formation Premiers Secours en Santé Mentale
- réunion d'information sur le programme AGIR qui a eu lieu à la Préfecture
- forum Parcours d'Exil le 19 septembre 2024 (par la VILLE DE STRASBOURG)
- formation Quotient Familial Unique (Webinaire)
- rencontre partenariale PAS SNCF
- rencontre partenariale avec la T'Rêve et visite de leurs locaux
- rencontre partenariale avec l'Accueil de Jour Femmes de Parole
- forum Parcours d'exil organisé par la T'Rêve
- échanges charte droits des habitants de lieux de vie informels – Ville et associations
- formation recyclage SST
- l'équipe bénéficie d'un GAPP mensuel partagé avec l'équipe RSA de l'association.
- Formation en addictologie

- Etc

7 Conclusion

L'année 2024 a été marquée par une forte intensité d'intervention, avec un public nombreux et des situations variées (statuts, âges, parcours...). L'équipe a su s'adapter tout au long de l'année, ajustant ses actions en fonction des spécificités de chaque campement. Les campements Krimmeri, en particulier les sites 2 et 3, ont représenté un tournant par leur ampleur et l'afflux continu de nouvelles personnes chaque semaine. Le campement IMBS a suivi une évolution similaire début 2025, nous l'aborderons dans le prochain rapport.

L'équipe a été sur-sollicitée lors de ses venues hebdomadaires sur les campements, parfois jusqu'à être entourée de personnes, toutes très pressantes pour obtenir un accompagnement social. Nous avons dû mettre en place un système de liste d'attente. Nous regrettons que certains services sociaux aient dû refuser des accompagnements en raison de la saturation des dispositifs existants. Depuis le premier démantèlement, nous constatons des difficultés croissantes dans l'orientation des ménages vers un accompagnement social adapté. Les services sociaux (CCAS, CMS,...), déjà saturés, allongent les délais et restreignent leurs critères d'accès, laissant certaines familles sans soutien pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Cette interruption compromet les démarches engagées et retarde l'accès aux soins, à l'emploi ou à la formation.

L'accès aux soins reste lui aussi un défi majeur. Toutefois, la convention tripartite signée entre la Ville, Saint Vincent de Paul et ELR ouvre des perspectives encourageantes, avec une mise en place progressive de ce partenariat depuis fin 2024.

Ateliers « Passerelle »

6 rue des imprimeurs

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 34 45



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Concert de restitution finale à la Maison Bleue

Mise en valeur du travail d'écriture musicale des participants

Décembre 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

**Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Sommaire

1	Rappel des objectifs	3
2	Les moyens	4
2.1	Les salariés et intervenants	4
2.2	Les moyens matériels et techniques.....	4
3	Les actions réalisées	4
3.1	Phase d'accueil	4
3.2	Orientation vers la structure	5
3.3	Personnes présentes dans l'action	5
3.3.1	Caractéristiques des personnes.....	5
4	Les modalités de mise en œuvre	7
4.1	Les ateliers collectifs.....	7
4.1.1	Nombres d'ateliers collectifs	Erreur ! Signet non défini.
4.2	Suivi individuel.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3	Partenariat et ouverture.....	9
4.4	Les sorties et évolutions.....	9
4.4.1	Quels contrats de travail, quelles formations ?.....	9
4.5	Analyse de ces sorties	10
5	Temps forts 2024 Projets 2025 :	Erreur ! Signet non défini.
	CONCLUSION	11

1 Rappel des objectifs

Le dispositif des ateliers Passerelle tente d'accompagner des personnes isolées, en situation d'exclusion sociale et éloignées de l'emploi.

Une majorité des personnes accueillies sont bénéficiaires du RSA mais nous accueillons également des personnes bénéficiant d'autres allocations ou sans ressource.

Notre objectif est de permettre aux participants de s'engager dans un projet concret. Par le biais du dispositif, les personnes ont l'occasion de retrouver un rythme, de sortir de leur isolement. La participation aux ateliers vise la revalorisation des personnes, la mise en avant de leurs compétences, leur permettre de se confronter aux autres et de travailler sur des freins identifiés afin qu'elles se rapprochent de l'emploi quand c'est possible.

L'action se réalise en conformité avec le cahier des charges de l'Atelier Passerelle validé par la Collectivité Européenne d'Alsace début 2014 et s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel FSE 2023-2025.

2 Les moyens

2.1 Les salariés et intervenants

Service administratif : 0,16 etp (charges indirectes)

Accompagnement social et suivi pédagogique : 1 etp travailleur social

Coordination du projet : 0.8 etp

Encadrant-formateur : 0,50 etp

Psychologue : 0.2 etp

Service entretien - nettoyage : 0,34 etp (charges indirectes)

Prestataires externes avec des compétences spécifiques selon les activités proposées

2.2 Les moyens matériels et techniques

3 bureaux d'accueil pour les intervenants et les usagers

2 salles de réunion et d'accueil des ateliers pour les activités de groupe

1 espace cuisine pédagogique

1 terrain de plantation, 2 serres

Véhicules mis à disposition par l'association

3 Les actions réalisées

3.1 Phase d'accueil

	2023	2024
Nombre d'entretiens d'inscription	46	50
Nombre d'entrées dans l'action	36	33

Nous avons accompagné **36** nouveaux participants en 2024 sur **81** usagers.

Nous sommes toujours confrontés à l'irrégularité de certaines personnes inscrites dans le parcours. Les personnes orientées sont parfois dans de telles difficultés qu'elles peinent à tenir leurs engagements. Crises d'angoisse, difficultés à sortir de chez elles, addictions, prise de traitements rendant les réveils difficiles, autant de freins que nous tentons de travailler avec elles.

3.2 Orientation vers la structure

Les personnes sont orientées vers les ateliers par les partenaires des secteurs médico-sociaux ou professionnels. Le travail partenarial est primordial et est une volonté forte de l'équipe. Il permet un regard croisé sur les accompagnements.

Les principaux objectifs des orientations évoqués par les partenaires :

- Le développement de lien social et la reprise de confiance en soi.
- La reprise d'un rythme en vue de la construction d'un projet professionnel ou d'une insertion sociale.
- Certains partenaires formulent une demande d'évaluation, mettre en situation la personne et évaluer avec elle sa capacité à occuper un emploi.
- Soutenir la personne dans ses démarches de soins (prise de conscience de problèmes de santé et les « prendre en main »)

3.3 Profil des personnes présentes dans l'action

Nombre total de participants : 81

Bénéficiaires du RSA : 56

Sans ressources : 12

Bénéficiaires de l'AAH : 12

Contrat d'Engagement Jeune : 1

69 % des bénéficiaires perçoivent le RSA.

3.3.1 Caractéristiques des personnes

Répartition par sexe :

Homme	54
Femme	27

Nous constatons que les hommes restent majoritaires (66% d'hommes et 34% de femmes). Le parcours d'insertion est proposé aux hommes et aux femmes sans discrimination. Nous assurons un accueil identique.

Tranche d'âge des usagers :

18-24 ans	7
25-44 ans	31
45-54 ans	23
55-64 ans	20
65 ans et +	0

Une majorité des personnes accompagnées sont isolées et ont une période d'inactivité professionnelle assez longue. La santé, incluant aussi les addictions, reste un frein notable pour les personnes que nous accueillons. L'isolement et la perte de confiance peuvent s'y ajouter.

Logement :

La plupart bénéficie d'un logement dans le parc locatif social. En moindre nombre, certaines personnes sont en hébergement d'urgence ou en hébergement type CHRS ou résidence sociale.

Niveau scolaire :

60 % ont un niveau collège ou pas/peu de scolarité

18% ont un niveau CAP

17 % ont niveau BAC

5% ont fait des études supérieures

Les chiffres démontrent un faible niveau de qualification des personnes inscrites aux ateliers Passerelle. En effet, plus de la moitié des personnes accompagnées n'a aucun diplôme et n'est pas allée au-delà du collège. Pour ce public, nous constatons régulièrement des difficultés avec l'écrit, un frein notable pour le retour à l'emploi.

Cependant nous remarquons une augmentation constante du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme supérieur au BAC. Ces personnes ont soit obtenu leur diplôme à l'étranger ou soit ont des problèmes de santé physiques ou psychiques entravant leur insertion professionnelle.

Santé :

Nombreuses sont les personnes accompagnées ayant d'importants problèmes de santé : 75 % de notre effectif a des problèmes d'addiction ou de santé psychique ou psychiatrique, diagnostiqués ou non, une part non négligeable dont les difficultés entravent grandement tout projet d'insertion professionnelle. Pour autant, le parcours dans les ateliers garde tout son sens pour ces personnes qui souffrent d'isolement et de stigmatisation dans notre société.

Parmi les personnes accueillies, les personnes souffrant d'addiction tentent le démarrage d'un parcours pour s'occuper, retrouver un rythme et baisser leurs consommations. Cela fonctionne parfois mais cela peut aussi être trop ambitieux dans les situations où la personne doit avant tout stabiliser sa santé avec un soutien médical.

Dans ce type de situation, nous tentons d'adapter le cadre, en leur proposant par exemple, de ne venir qu'une fois par semaine dans un premier temps, afin de ne pas les décourager et de ne pas rompre le lien.

Depuis mars 2023, nous avons la chance de pouvoir compter sur la présence d'une psychologue dans notre équipe 7h par semaine. Son expertise et son soutien de ces situations est plus qu'apprécié. En effet, à plusieurs reprises, elle a pu nous éclairer et nous guider dans nos accompagnements afin de ne pas rompre les parcours de personnes instables psychologiquement. Néanmoins, l'équipe se retrouve parfois sans solution lorsque les personnes sont dans le déni ou ne souhaitent pas voir de médecin. C'est un long travail d'accompagnement que de créer un climat de confiance et d'amener peu à peu la personne vers les soins et vers la reconnaissance d'un handicap. Trois personnes bénéficiaires du RSA ont demandé en 2024 l'obtention de l'AAH, des demandes qui se sont soldées positivement.

3.3.2 Bénéficiaires du RSA :

69% de notre public est bénéficiaire du RSA, dont nous sommes référents ou référents secondaires lorsque la personne est SDF et/ou a besoin d'un accompagnement administratif et social conséquent. Globalement, les contrats d'engagement RSA abordent la vie quotidienne, l'emploi, la formation ou les soins.

Concernant les orientations dans le cadre de la référence RSA, nous avons été confronté à des personnes dont la situation administrative et locative n'a pas permis un démarrage du parcours tel que nous le proposons. En effet, les personnes SDF notamment, sont dans de telles urgences que participer à des ateliers collectifs est impossible.

4 Les modalités de mise en œuvre

4.1 Les ateliers collectifs

356 ateliers ont été organisés pendant l'année soit **1018 heures**. Soit une **moyenne de 29 ateliers par mois**.

Des ateliers sont proposés quotidiennement à raison d'une ou deux activités par jour. Un grand nombre d'ateliers se déroule à une fréquence régulière et fixe à l'année.

Les ateliers couvrent différents domaines et sont variés par leur contenu et leurs approches. De nombreux participants s'inscrivent au même atelier dans la durée, ce qui permet un réel apprentissage, une réelle découverte.

Les ateliers sont choisis dans un premier temps par les bénéficiaires en fonction de leurs projets ou de leurs envies, d'autres sont conseillés par le référent de parcours à la personne quand une difficulté est constatée et qu'un atelier peut aider à la résoudre (par exemple : participer à l'atelier Facilite ta Com pour travailler sa confiance en soi). Néanmoins, malgré nos incitations dans le cadre des entretiens individuels, les personnes ont parfois du mal à se mobiliser et à participer à des ateliers qui les obligent à quitter « leur zone de confort ».

Notre moyenne de participation est de 5 personnes présentes par atelier. Le public étant orienté vers notre dispositif pour travailler la notion d'engagement, de régularité, un bon nombre de participants peine à venir régulièrement. Pour autant, le fait d'être inscrit dans un dispositif permet à certaines personnes de retrouver une stabilité et une ouverture vers l'extérieur. L'accompagnement ne se mesure pas uniquement avec le nombre de participation mais aussi dans le lien tissé avec la structure et les échanges réguliers (qu'ils soient par téléphone ou lors d'entretiens au bureau).

4.1.1 Nombres d'ateliers collectifs

En 2024, nous avons proposé : 356 ateliers.

La pluralité des intervenants (équipe permanente et intervenants extérieurs) venant de différents champs professionnels, est appréciée.

- 95 ateliers Cuisine
- 66 ateliers Jardin
- 47 ateliers Informatique
- 29 ateliers Travaux Manuels
- 27 ateliers Café Papote
- 26 ateliers Artistique
- 21 ateliers photo/visites exposition
- 19 ateliers communication
- 7 ateliers dans le cadre de la semaine des participants
- 6 ateliers d'écriture musicale
- 6 ateliers sport/randonnées
- 4 visites culturelles
- 2 temps conviviaux/repas
- 1 atelier chorale



370 entretiens individuels ont été réalisés dans le cadre du suivi et **50** entretiens d'accueil pour présenter le dispositif.

Constats concernant la participation des usagers :

La régularité dans le parcours et l'implication aux ateliers restent pour une grande partie des personnes accueillies une démarche difficile. La santé, qu'il s'agisse de difficultés d'ordre physique, psychique ou d'addiction, freine considérablement la volonté des participants. Il nous faut conserver le lien et relancer de manière régulière pour éviter le prolongement des absences.

Certaines personnes trouvent avec les ateliers un point d'attache, un moyen de structurer leur semaine. En participant régulièrement à du collectif, elles reprennent confiance en elles et cela permet en parallèle de mettre en place d'autres démarches : des rendez-vous médicaux, des liens familiaux qui se renouent, une mobilisation plus concrète pour trouver une formation, un emploi. S'envisager à nouveau de manière concrète.

4.2 Partenariat et ouverture

Toujours dans une optique d'ouverture et de complémentarité, le service privilégie un travail de partenariat avec les acteurs de l'insertion. Les chantiers ou entreprises d'insertion sont nos interlocuteurs privilégiés lorsque les personnes sont prêtes à reprendre une activité professionnelle.

5.4 Les sorties et évolutions

- 10 démissions pour raison de santé
- 9 sorties en emploi
- 5 fins d'accompagnement (plus de 2 ans dans le dispositif)
- 3 abandons
- 3 démissions pour non-adhésion
- 3 démissions pour déménagement
- 2 sorties car incarcération
- 2 réorientations vers France Travail
- 1 accès à une formation qualifiante
- 1 réorientation vers un accompagnement social

5.4.1 Quels contrats de travail, quelles formations ?

• 6 CDDI (Emmaüs Mundo (2 contrats) ; Scoprobat ; Agent d'Entretien dans un collège ; Emi Creno ; Presta t'erre)
• 2 missions intérimaires (BTP)
• 1 contrat en tant qu'agent vacataire (cantine scolaire)
• 1 formation qualifiante (agent d'entretien Greta) • 3 formations pré qualifiantes (PASS 'Insertion, Formatik, Parcours II à l'Atelier)

- 2 stages réalisés (Esat Eссор, Carrefour City Employé Libre-Service)
- 2 stages réalisés avec l'Association (tôt ou t'art) vidéo et théâtre.

5.5.1 Analyse de ces sorties

Les démissions sont souvent liées à une impossibilité des personnes à s'inscrire dans la régularité du fait de leur état de santé. Dans ce cas précis, nous procédons à une réorientation vers un dispositif d'accompagnement social ou spécifique santé. Parfois aussi, elles démissionnent car elles souhaitent trouver un emploi et être rémunérées et ne souhaitent pas participer à des ateliers collectifs à visée d'insertion sociale. Ce passage aux ateliers peut être, dans certains cas, un déclic et inciter les personnes à se mobiliser dans une recherche d'emploi plus assidue. Dans ces situations stabilisées, nous réorientons vers France Travail comme référent principal.

5 Temps forts en 2024 et projets pour 2025 :

L'année 2024 a été marquée par des projets culturels et partenariaux :

- Un projet photo en partenariat avec la salle d'exposition la Chambre s'est déroulé sur plusieurs séances, les participants ont eu l'occasion de rencontrer des résidents de l'Ehpad « Les mélèzes » et de mener à bien un projet photo avec eux. Un travail mis en valeur à la Chambre lors d'une exposition finale.



- Nous avons participé à des chantiers participatifs avec l'Atelier NA notamment pour la construction de mobilier urbain sur l'Elsau, des chantiers où différents publics se rencontrent (étudiants, retraités, personnes accompagnées...).
- L'atelier artistique a connu une fois de plus, un franc succès niveau participation. L'artiste plasticienne qui anime ces ateliers a mis en place des ateliers plus directifs que l'année précédente, ce qui a sécurisé les personnes et leur a permis une belle marge de progression. Elle a notamment accompagné un groupe voire un spectacle de magie et de danse au Maillon. Le groupe a pu participer à une séance de médiation en amont. Les participants de l'atelier artistique ont également réalisé les décors pour un concert organisé par Entraide Le Relais.

- Fin 2024, nous avons pu proposer des ateliers d'écriture musicale aux participants des ateliers passerelle, avec l'intervention d'un auteur compositeur. Les textes des participants ont été mis en musique. Le résultat a donné lieu à un concert final au sein de la salle de spectacle La Maison Bleue, durant lequel les personnes ont pu chanter, slammer leurs mots.
- L'atelier Café Papote proposé par notre collègue psychologue connaît une participation fluctuante. Ces temps qui se veulent à participation libre, se transforment parfois en entretiens individuels. Cela donne l'occasion à notre collègue de rencontrer des personnes qu'elle n'arriverait pas à rencontrer lors d'un entretien formel dans un bureau. En effet, même si les personnes savent qu'une psychologue est à leur disposition deux matinées par semaine au sein du dispositif, nombreuses sont celles qui rencontrent des difficultés à franchir sa porte.
- Notre partenariat avec Emmaüs Connect pour l'animation des ateliers informatique est toujours apprécié. Nous tentons de faire des ponts entre nos deux structures pour que les personnes qui fréquentent nos ateliers informatiques puissent compléter leurs apprentissages en allant à Emmaüs Connect par ailleurs.
- Nous avons également reconduit en 2024 *la semaine des participants* durant laquelle ce sont les personnes volontaires en collaboration avec un membre de l'équipe qui ont animé les ateliers. Il s'agit de valoriser les compétences individuelles et de prouver aux personnes qu'elles ont des savoirs à transmettre.
- Fin d'année, nous avons également tenu un stand avec quelques volontaires lors de la fête de Noël de l'Elsau. Une occasion festive de responsabiliser les personnes sur des tâches et valoriser leurs savoir-faire.
- Nous avons orienté 3 personnes vers le dispositif HOP en partenariat avec Tôt ou t'art. Ces stages sur un temps condensé sont de belles occasions d'ouverture artistique et de travail sur la confiance en soi.

CONCLUSION

La participation aux ateliers a un effet thérapeutique pour un bon nombre de personnes. L'accès à l'emploi ou la formation n'est pas notre seul objectif d'accompagnement. Avant tout nous remarquons que des individus acceptent pour la première fois de s'inscrire dans un dispositif après un long parcours d'errance et d'isolement.

L'état de santé du public rencontré aux ateliers passerelle se dégrade. Nous passons de 65 % (premier semestre 2024) à 75 % (fin 2024) de personnes inscrites, porteuses d'un handicap psychique voire psychiatrique (diagnostiquées ou non) s'accompagnant très souvent de problèmes d'addiction et/ou d'isolement.

La pluralité d'approches au sein du dispositif est salubre, pour autant amener le public à consulter notre psychologue, lorsque c'est nécessaire, n'est pas « chose aisée ». Nous nous trouvons parfois démunis face à certaines situations.

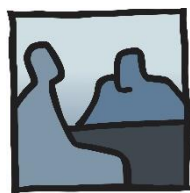
La mobilisation du public est une difficulté grandissante au sein du dispositif. Ce sujet abordé en réunion d'équipe vient requestionner nos pratiques, comment encourager à plus de régularité sans pour autant entrer dans un accompagnement « autoritaire et infantilisant ».

Le public rencontré étant de plus en plus fragile, le parcours censé durer 2 années, se poursuit parfois au-delà. Ceci, afin de permettre aux personnes sans perspectives, ou pour lesquelles il ne semble pas y avoir de dispositifs adaptés, de maintenir une activité régulière, un lien. C'est ainsi que le mercredi, nous proposons depuis quelques mois, un atelier où anciens et participants actuels se retrouvent autour du « Jardin de Papi Jean ». Cette initiative est une réponse partielle, dans la mesure de nos possibilités, au besoin prégnant d'un public en perte de repère qui a surtout besoin d'avoir une place, un rôle dans la société. Notre collègue psychologue maintient également un lien avec certaines personnes après la fin de leur parcours. En effet, cette fin d'accompagnement peut être mal vécue, il s'agit d'éviter une dégradation de leur état de santé.

Les dernières annonces de la CeA concernant le budget 2026 et la priorité donnée aux personnes les plus proches de l'emploi ne sont pas sans nous inquiéter. Pour autant, nous gardons le cap et poursuivons les projets qui nous animent et qui ont du sens pour le public.



Travaux Manuels septembre 2024



Accompagnement RSA social +

21 rue de Berne
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 24 90 64

6 rue des Imprimeurs
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 34 47

Mail : rsa@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Carte d'identité du service.	2
1.1	Mission et cadre d'intervention.	2
1.2	Eléments de contexte de l'année.	3
1.3	Les temps d'organisation et de réflexion	3
1.4	Les temps de formation	4
1.5	Les évènements qui ont impacté l'activité	4
1.6	Les partenaires.....	5
1.7	Les actions collectives	6
2	Chiffres clé de l'année	7
3	L'accompagnement + : actions et parcours des BRSA	8
3.1	Le logement	9
3.2	La santé.....	10
3.3	L'insertion via la formation ou l'emploi	12
3.4	La situation administrative. Quand dématérialisation rime avec exclusion. 14	
3.5	La gestion du budget.	14
3.6	Public et rupture.....	15
4	LES PERSPECTIVES pour 2025.....	15

1 Carte d'identité du service.

1.1 Mission et cadre d'intervention.

La mission du service d'accompagnement RSA d'Entraide le Relais consiste à contractualiser avec les personnes qui sont orientées et à proposer aux bénéficiaires un accompagnement social personnalisé en fonction de la situation individuelle de chacun.

L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, RSA, est un service proposé par l'association depuis 1989.

Le RSA est destiné à garantir un revenu minimum à des personnes qui ne disposent pas d'autres ressources. Il est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Dans le département du Bas Rhin, la gestion du dispositif est confiée à la Communauté Européenne d'Alsace, CeA. Les orientations et le suivi des bénéficiaires du RSA sont organisés via le logiciel Job Connexion, utilisé quotidiennement par les référentes RSA. Les personnes sont orientées par la plateforme d'orientation, PF1, ou l'Unité de Gestion RSA, UGRSA, selon l'ancienneté de leur demande de RSA.

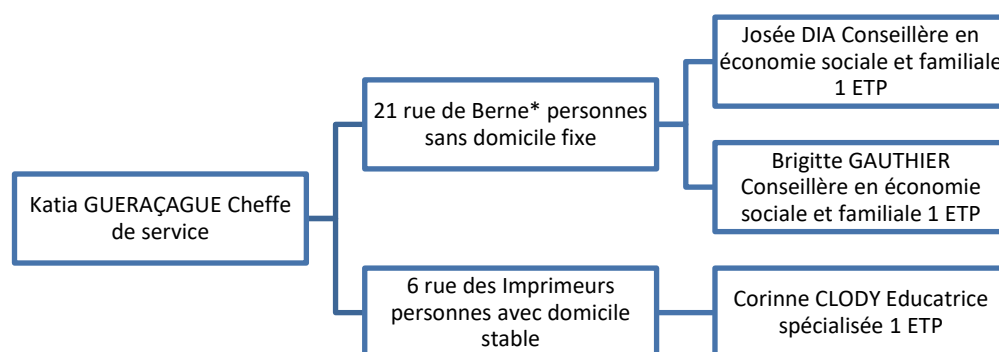
L'équipe est composée de trois référentes RSA et d'une cheffe de service à mi-temps.

Les publics accompagnés sont distincts du fait de leur situation liée au logement. En effet, une partie des bénéficiaires sont locataires ou hébergés de manière stable (chez des tiers ou en structure), l'autre partie des bénéficiaires est sans domicile fixe.

Cette distinction, du point de vue du domicile des personnes, s'organise par une répartition sur deux sites :

- Corinne CLODY accueille les personnes **avec domicile stable**, 6 rue des Imprimeurs à la Montagne Verte.
- Josée DIA et Brigitte GAUTHIER accueillent les personnes **sans domicile fixe**, 21 rue de Berne en périphérie du centre-ville de Strasbourg.

L'agrément prévoit l'accompagnement de 180 personnes au total.



**bureaux temporaires le temps de la fin des travaux au printemps 2025*

Rapport d'activité 2024 – Accompagnement Social RSA 2

1.2 Eléments de contexte de l'année.

- Dans le cadre du déménagement temporaire le temps des travaux de réhabilitation de nos bureaux 24 rue Saint Louis, nous avons pu bénéficier de bureaux spacieux et fonctionnels 21 rue de BERNE. La qualité de l'accueil des personnes dépend, entre autres, de la configuration des bureaux qui, dans le cadre de cette mission, doivent être individuels.
- Tout au long de l'année, nous avons pris en compte les éléments de la loi plein emploi qui concerne également les bénéficiaires du RSA. Nous avons informé les personnes accompagnées du contenu de ces nouvelles orientations de l'Etat.
- En 2024, nous avons constaté l'orientation massive de bénéficiaires ne maîtrisant pas le français vers la structure « personnes sans domicile stable ». Ce sont principalement des personnes bénéficiaires de la protection internationale. Ils représentent 54% du public en 2024 contre 14% en 2023.
- La domiciliation administrative du service, commune avec celle de l'ACJ, nous a permis de profiter de la mise à disposition de temps de psychologue détaché par l'ARSEA. Cette intervention est formalisée par une convention entre l'ARSEA et l'ACJ d'ENTRAIDE le Relais. Plusieurs personnes ont été orientées et ont ainsi pu bénéficier d'entretiens. La proximité, l'organisation d'entretiens dans des locaux connus, la confiance déjà instaurée avec la référente RSA facilitent un premier entretien.
- La structure « personnes sans domicile stable » a été fortement sollicitée en 2024 et a dû être fermée à deux reprises en août et novembre. A l'opposé, nous avons relancé plusieurs fois l'UGRSA et la plate-forme 1 en 2024, la structure « personnes avec domicile stable » disposant de places sans orientation régulière alors que les CMS et UTAMS semblent être débordés.

1.3 Les temps d'organisation et de réflexion

Une réunion de service bimensuelle permet d'aborder les situations individuelles des bénéficiaires et de travailler tous les points en lien avec l'organisation du service, le lien avec les partenaires, les projets, etc....

Le Groupe d'Analyse des Pratiques que l'équipe partage avec une autre équipe de l'association permet d'évoquer des situations et de réfléchir à des pistes d'accompagnements avec l'aide d'une intervenante extérieure.

Le contexte de la loi plein emploi qui a été mise progressivement en œuvre en 2024 nous a amenés à prendre le temps d'une journée de réflexion autour des enjeux de cette loi et des nouvelles obligations pour les bénéficiaires du RSA.

Nous avons ensuite sollicité Mme MATHIEU, chargée de mission à la Direction de l'Insertion et du Logement de la CeA afin de lui faire part de nos interrogations et inquiétudes pour les bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi face à l'obligation de réaliser 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire.

1.4 Les temps de formation

Les formations permettent à l'équipe de développer des compétences, de s'extirper du terrain et de mener une réflexion sur la pratique avec le bénéfice d'éléments théoriques. La rencontre avec d'autres professionnels voire des collègues d'autres services de l'association apporte un enrichissement en termes de connaissances de dispositifs et de pratiques.

- « Appréhender les situations de prostitution ». Le but de la formation était d'aborder le thème de la prostitution, de comprendre le cadre juridique, savoir repérer les situations de prostitution et adapter sa posture professionnelle dans l'accompagnement des victimes. Cette journée s'est avérée très intéressante et complète par les apports des différents professionnels.
- L'équipe Mobile Psychiatrie Précarité nous a proposé deux demi-journées de rencontre interprofessionnelle afin d'aborder les différentes pathologies, la santé mentale, le soin infirmier ainsi que les traitements.
- « Sensibilisation à la maladie mentale et relation thérapeutique ». Cette formation sur 4 jours assurée par une infirmière psychiatrique a été très enrichissante. Elle a permis d'aborder les différentes maladies psychiatriques et les troubles du comportement et de la personnalité « sous un autre angle ».

Différents WEBINAIRES sont investis, soit pour actualiser des compétences autour de l'utilisation de job connexion, soit pour prendre connaissance de nouveaux dispositifs. Une référente participe par ailleurs aux commissions des personnes accompagnées organisées par la FAS mais nous peinons à mobiliser les personnes dans ce cadre-là.

1.5 Les évènements qui ont impacté l'activité

Les dysfonctionnements qui touchent le logiciel SI SPI se sont multipliés tout au long de l'année. Des lenteurs régulières sont aussi soulevées. L'équipe s'attache à faire remonter les dysfonctionnements via une boîte mail dédiée. La charge de travail avec un nombre conséquent de suivis laisse peu de marge de manœuvre. Le moindre dysfonctionnement, la moindre lenteur a un impact sur l'activité et le suivi des personnes, leur accompagnement étant lié à un logiciel.

La **saturation des dispositifs d'hébergement** s'est encore accentuée en 2024 avec pour conséquence directe la dégradation des situations des personnes à la rue pendant des mois et le report de l'incompréhension voire de l'agressivité dans le bureau de la référente RSA de personnes épuisées et qui ne comprennent pas qu'elles doivent rester dans la rue sans solution alors même que certaines effectuent des démarches pour régulariser leur situation. L'équipe a eu plusieurs fois le sentiment d'un manque de soutien voire de mise en danger lorsqu'elle était face à des bénéficiaires épuisés et réactifs, conséquence de situation de blocage vis-à-vis d'une proposition d'hébergement qui ne vient pas. Les personnes à la rue sont souvent soumises à des troubles du comportement qui s'expriment par de l'incompréhension voire de l'agressivité lorsque nous leur répondons pour la énième fois qu'il n'y a pas de place au 115 ou au SIAO et que cela fait des mois que cela dure.

Nous avons constaté la **multiplication des contrôles RSA** en 2024, ce qui représente avec le public accompagné, des situations complexes à dénouer. En effet les documents demandés, notamment les extraits bancaires, quelquefois anciens, ne sont pas aisés à fournir lorsqu'on dispose d'un compte NICKEL et qu'on a oublié le MDP pour accéder à sa boîte mail et/ou qu'on n'a plus la ligne téléphonique associée au compte, qu'on a négligé le courrier de demande de pièces, que le RSA est déjà coupé et que la poste demande 10€ par extrait mensuel. Evidemment ces situations concernent les bénéficiaires les plus en difficulté, ceux qui peinent déjà à comprendre et à s'investir dans le contrat d'engagement, qui sont à la rue, dont l'état de santé est dégradé. Il arrive que l'accompagnement social démarre dans ce contexte et qu'il ne soit possible de parler que de cette démarche le temps qu'elle soit résolue.

Enfin nous avons ressenti en 2024 la progression de la **situation de pauvreté des ménages**. Les demandes d'ASC se sont multipliées, essentiellement du côté des locataires dont le RSA passe quelquefois dans le paiement de factures d'énergie qui augmentent et de rappels de charges exorbitants. Autrefois les demandes d'aide portaient sur l'achat ou le remplacement d'un appareil électroménager. Aujourd'hui les demandes relèvent de la subsistance et doivent permettre aux personnes de manger.

1.6 Les partenaires

En 2024, des déplacements auprès des partenaires ont concerné l'accueil de jour de **l'Escale Saint Vincent**, la salle de consommation à moindre risque **ARGOS**, **l'HUAS** ADOMA rue WELCH, le CHRS de la **Cité Relais**, **CASAS**, **France service** Elsau, **Emi-Créno** et **Savoir et compétence**.

Une rencontre inter-service a eu lieu avec l'équipe du **PAAS**, pôle accueil et accompagnement social de la ville de Strasbourg.

Les référentes participent par ailleurs aux **Stammtischs** organisés à l'UT Sud sur différentes thématiques concernant les bénéficiaires du RSA.

Ces rencontres, qui permettent d'appréhender le fonctionnement d'une structure et de communiquer sur nos pratiques professionnelles en lien avec nos missions, sont essentielles pour apporter de la cohérence et de la transparence à l'accompagnement des personnes.

1.7 Les actions collectives

L'organisation d'actions collectives n'est pas aisée au sein du service en raison de la charge de travail que représente l'accompagnement individuel des personnes, celui-ci laissant peu de marge à des initiatives plus collectives.

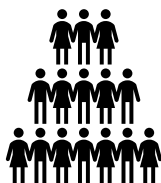
En 2024, nous nous sommes rapprochés des ateliers **MARMITES** de l'association pour organiser des actions collectives de découverte autour du thème de la cuisine. Un atelier rencontre avec le support des jeux de société a tout d'abord été proposé aux familles au service puis deux demi-journées d'action collective ont pu s'organiser aux MARMITES. Lors des accompagnements, nous nous sommes aperçus que les personnes d'origine étrangère sont souvent très isolées et en demande de lien et d'interaction sachant que l'une des problématiques majeures pour elles est le barrage de la langue. La cuisine représente un langage universel qui fédère les personnes. Les échanges au sein de l'atelier incitent les personnes à s'exprimer en français et à tisser du lien. De plus, elles se sentent valorisées car elles ont l'opportunité de transmettre leur savoir culinaire. Quelques personnes se sont ensuite rendues aux ateliers de manière autonome.

Le lien avec les autres services de l'association, notamment ceux de l'ACJ et de la prévention spécialisée mais aussi les Lieux de Vie Informels, localisés au sein du même bâtiment, nous a permis de travailler collégalement autour des personnes en situation de grande précarité, pour certaines ne faisant pas valoir leur droit au bénéfice du RSA. Pour ces personnes les plus éloignées de tout, que ce soit en termes de ressources mais aussi de solutions d'hébergement/logement, le lien entre les services leur a permis d'accepter de rencontrer des intervenants sociaux qu'ils n'acceptaient pas de rencontrer en dehors. 15 personnes sont concernées.

L'accompagnement de **stagiaires** a pu reprendre cette année et s'est concrétisé par l'accueil de deux stagiaires du lycée Jean ROSTAND en **DECESF** en février et novembre pour une période de 8 semaines chacun.

2 Chiffres clé de l'année

Accompagnés en 2024



262 personnes

Public avec domicile

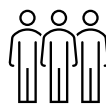


68%



32%

public sans domicile



72%



28%



125

Entrées



93

Sorties



120 domiciliations

Personnes sans domicile fixe
Accès au logement ou à l'hébergement



1 personne sur 5

- 2 Logements privés
- 5 Logements sociaux
- 4 Logements accompagnés
- 7 CHRS
- 13 Dispositifs de stabilisation
- 2 Urgences longues
- 2 Logements d'abord

Problématiques de santé



Public avec domicile

75 %



public sans domicile

43 %

3 L'accompagnement + : actions et parcours des BRSA

Définition : « l'accompagnement social est ce lien étrange et singulier à chaque fois qui permet à deux personnes de cheminer dans la réalité vers la résolution de problèmes et/ou difficultés à vivre, de celui qui est en difficulté. Et ce, de façon qu'en deçà, la personne en demande d'aide trouve dans la relation des ressources pour aller vers plus d'autonomie ».¹

L'accompagnement social + est une déclinaison de l'accompagnement social dont il se différencie par l'intensité des modalités de suivi. La CeA organise en effet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA soit par le biais d'un accompagnement professionnel soit social.

Il s'agit d'un accompagnement renforcé pour des personnes dont la situation nécessite de lever un certain nombre de freins qui les empêchent de s'inscrire rapidement dans des démarches d'insertion professionnelle. Ces freins peuvent concerner l'absence de logement ou d'hébergement, d'importants problèmes de santé, des difficultés liées à la maîtrise du français, des ouvertures de droits bloquées.

Le bénéfice du RSA est conditionné par la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque, CER, entre la personne, la CeA et le référent RSA.

Également, la présence à un rendez-vous mensuel minimum et la mobilisation de la personne autour des démarches définies dans le CER sont obligatoires.

L'accompagnement débute par une première rencontre avec le référent : ce temps d'échange permet à la personne d'exprimer ses difficultés et ses besoins. Le référent explique le cadre de l'accompagnement RSA et les démarches qui peuvent s'engager avec elle.

Le service veille à personnaliser l'accompagnement en fonction du projet et des besoins de chaque personne accompagnée dans le respect du CER que demande la CeA.

L'accompagnement prend la forme de :

- Temps d'écoute, nécessaires pour tisser et maintenir le lien de confiance avec des personnes souvent isolées, avec un parcours de vie ponctué de ruptures tant du point de vue familial que social.
- Soutien dans les démarches administratives (CAF, CPAM, IMPOTS, MDPH...), d'instruction de demandes de logement ou d'hébergement (SIAO), d'aide dans les démarches vers le soin, d'orientations caritatives, d'aide dans l'ouverture et le maintien de droits, de soutien dans la gestion du budget, de soutien à la parentalité, etc...

¹ Christian GAUFFER-Au secours du travail social-L'Harmattan-2022
Rapport d'activité 2024 – Accompagnement Social RSA 8

- Accompagnements physiques qui peuvent être proposés lorsque la situation le nécessite.

Le rappel des droits et devoirs fait partie intégrante de l'accompagnement social. En dernière instance, la personne peut être convoquée en commission de coordination voire de sanction lorsque l'intervention de l'équipe ne suffit pas.

Une confusion intervient souvent pour les personnes accompagnées qui ne comprennent pas que la référente auprès de qui ils sollicitent de l'aide pour leurs démarches porte également les devoirs vis-à-vis de la CeA en termes de démarches à réaliser.

Actions spécifiques

Sur le site où sont accompagnées les personnes sans domicile fixe :

- Une permanence sociale intervient chaque vendredi matin et permet d'accueillir les personnes accompagnées sans RV. Elles peuvent être reçues pour des petites démarches ponctuelles ne pouvant pas attendre le RV de suivi de parcours. Ce temps apporte aussi la souplesse nécessaire à une partie des personnes accompagnées et qui rencontrent des difficultés à se stabiliser dans une régularité de l'accompagnement.
- Le service dispose d'un agrément de domiciliation administrative pour 100 personnes. La proposition de domiciliation est faite systématiquement aux personnes sans domicile fixe, elle n'est néanmoins pas obligatoire. Le courrier peut être retiré lors des RV d'accompagnement ou lors des permanences de l'ACJ de l'association.

3.1 Le logement

L'axe hébergement/logement est évidemment un axe de travail important au sein de ce service particulièrement pour le public sans hébergement/logement stable mais aussi quelquefois pour le public disposant d'un hébergement/logement stable lorsque ce dernier est trop grand, trop onéreux ou inadapté aux problématiques de santé de la personne.

Les référentes soutiennent les personnes dans l'élaboration, l'actualisation et le renouvellement de la demande de logement. Elles instruisent des demandes de priorité au titre de l'accord collectif départemental dont les critères se sont durcis en 2024 puisque les personnes disposant d'un hébergement chez des tiers n'étaient plus reconnues prioritaires alors que cette solution leur permettrait uniquement d'éviter la rue.

Pour celles et ceux qui sont à la rue, des demandes de mise à l'abri via le 115 sont réalisées. Elles concernent les isolés et les familles avec des enfants de tous âges.

Les demandes d'hébergement via le SIAO sont également massivement instruites et représentent avec le signalement au 115, la principale 1^{ère} démarche effectuée avec le bénéficiaire du RSA lors du 1^{er} ou second RDV.



En 2024 nous n'avons pu que constater que les durées d'attribution d'un hébergement se sont encore accentuées dépassant dans certaines situations un an d'attente. Des demandes de mise à l'abri ont tardé à aboutir pendant des mois par manque de place, le dispositif d'hébergement et d'urgence étant gravement saturé sur l'Eurométropole de Strasbourg.

Le relogement vers un logement plus petit ou un autre quartier est complexe à mettre en œuvre, la situation du logement à Strasbourg étant également extrêmement tendue.

Les CER de ces bénéficiaires ne peuvent, tant que la situation de l'hébergement n'est pas stabilisée, comprendre des objectifs de reprise d'activité ou d'emploi.

La priorité pour la personne dans la rue repose sur la recherche quotidienne de solutions de sécurité (trouver un lieu où dormir à l'abri, mettre ses affaires en sécurité), solutions pour répondre à des besoins primaires (accès à une douche, à un lieu de restauration, effectuer sa lessive). La perspective de reprise d'une activité est inenvisageable dans un tel contexte. Par ailleurs, il est toujours complexe d'obtenir une place d'hébergement où l'animal de compagnie, un chien en général, est accepté.

3.2 La santé

En accompagnement social + on retrouve communément des personnes touchées/impactées par une problématique de santé. A l'origine de leur situation ou conséquence, ces problématiques représentent un frein très important pour le public qui est orienté vers le service. Les chiffres sont révélateurs de l'intensité de cette donnée et de l'importance de la prise en compte de ces éléments/indicateurs dans l'accompagnement des personnes.

Le pourcentage de personnes touchées par une problématique de santé a encore augmenté concernant le public avec domicile stable. Il représente 75% des bénéficiaires contre 73% en 2023, soit 3 personnes sur 4.

Les personnes sans domicile malades représentent 43% des bénéficiaires.

C'est un public plus jeune en moyenne et donc moins impacté par la maladie que les personnes avec domicile stable. 60% ont moins de 40 ans tandis que 66% des personnes avec domicile stable ont plus de 40 ans.

Les problématiques de santé somatique sont les plus faciles à aborder pour les personnes elles-mêmes, il n'y a en général pas de question de déni à cet endroit.

Il en est autrement des questions concernant l'addiction ou la pathologie psychiatrique qui nécessitent que du temps puisse être accordé à la construction d'une relation de confiance qui pourra permettre de travailler l'orientation vers le soin sans que la personne ne rompe le lien voire fuit.

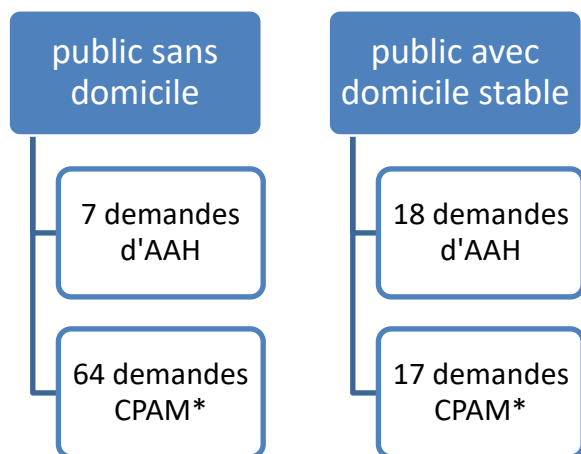
Dans le cas de la pathologie psychiatrique, nous rencontrons régulièrement des personnes refusant l'idée de maladie, de rencontre avec un médecin et de prendre un traitement. La demande d'AAH, synonyme de statut de personne handicapée, est également souvent rejetée par la personne qui craint aussi l'enfermement ou le traitement et ses effets secondaires.

Ces personnes rencontrent des difficultés à venir aux rendez-vous et à s'inscrire dans un contrat d'engagement réciproque ; elles sont en-dehors de la réalité du CER et de la notion de droits et devoirs. Nous sommes bien souvent démunis dans la prise en charge de ces bénéficiaires parce qu'il nous manque les compétences médicales dont nous ne disposons pas dans l'équipe. Nous nous appuyons alors sur le partenariat avec les équipes mobiles psychiatrie précarité.

Nous identifions des situations de personnes dont la santé mentale est dégradée par un parcours de vie chaotique que ce soit du point de vue d'un parcours migratoire (traumatisme de guerre, de rupture des liens familiaux, décès de proches, violences subies au pays ou sur le trajet) ou d'un parcours de rupture ou de violences subies durant l'enfance (au sein de la famille, d'une institution de protection de l'enfance, de famille d'accueil). Là aussi le travail d'accompagnement nécessite du temps afin d'espérer les amener à prendre conscience de leur état et accepter des soins.

Les addictions licites ou illicites, souvent importantes : ces consommations permettent aux personnes de ne pas s'effondrer et représentent une béquille qui leur permet de tenir. Les conséquences de ces consommations conduisent fréquemment à des troubles cognitifs, les personnes rencontrent par exemple des difficultés à se repérer dans le temps. Déni et refus de soins sont fréquents. Ce sont des personnes qui fonctionnent dans l'immédiateté et qui ne peuvent pas s'inscrire dans une notion de projet.

Il nous manque toujours un partenariat avec la MDPH et la CARSAT que le service a sollicité mais qui n'a pas abouti. Ces partenariats nous permettraient de fluidifier les parcours des personnes qui pourraient relever de ces dispositifs et accélérer leur sortie du dispositif RSA.



*Demandes d'ouverture de droit ou de renouvellement d'assurance maladie

3.3 L'insertion via la formation ou l'emploi

Définition². « Bien que définie de façon variée, l'insertion professionnelle renvoie à un processus permettant à un individu d'acquérir une expérience professionnelle minimale qui, combinée au niveau de formation initiale, permettra d'occuper efficacement un poste dans le système productif ».

Cet axe d'accompagnement n'est pas négligé même si pour une partie des personnes accompagnées, il n'est pas envisageable dans l'immédiat et quelque fois ne le sera jamais. Nous demandons aux personnes ne maîtrisant pas le français de s'inscrire à des cours de français qui ne sont malheureusement pas faciles à mobiliser par manque d'offre sur l'Eurométropole. L'acquisition du français est pourtant un préalable à toute démarche visant une insertion professionnelle ou dans l'objectif de l'insertion au sein du pays d'accueil tout simplement. En 2024, les reprises d'activité pour un motif de formation, **soit** 34% des reprises, concernaient toutes des cours de français.

Pour ceux qui sont prêts à s'inscrire dans une activité professionnelle, nous orientons parfois vers les dispositifs 1ères heures. Des réorientations vers France Travail sont effectuées lorsque le bénéficiaire ne nécessite pas d'accompagnement social et lorsque le service estime qu'il a la capacité d'accéder à un emploi. Ces réorientations ne représentent que 10% des sorties du dispositif en 2024.

On note que la reprise d'activité avec le public domicile stable est très inférieure à celle des publics sans domicile stable ce qui pourrait sembler contradictoire. L'hypothèse est que le public réfugié, isolé, souvent jeune, a des capacités d'accès à l'emploi sur des métiers du bâtiments entre autres, malgré une situation d'absence de solution

² Extrait d'un article CAIRN de Martine ROQUES, David BOURGUIGNON, Ginette HERMAN.2019
Rapport d'activité 2024 – Accompagnement Social RSA 12

d'hébergement/logement stable. A contrario, et comme évoqué précédemment, les BRSA en logement stable sont très nombreux à souffrir de problèmes de santé incompatibles avec une insertion professionnelle pérenne.

Le taux de sortie pour reprise d'activité ou d'emploi est de 28% concernant ce public alors qu'il n'est que de 6% pour le public en domicile stable. Le taux de maintien en accompagnement n'est cependant pas beaucoup plus élevé car le public avec domicile stable sort plus fréquemment du dispositif pour un motif administratif, 56%, contre 39% pour le public sans domicile. Ces chiffres sont inhérents aux spécificités des publics.

Personnes étrangères : barrage de la langue

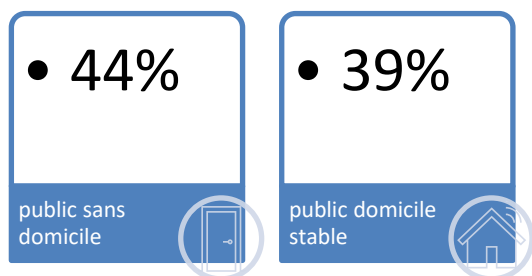
L'illettrisme et l'analphabétisme concernent également une partie des bénéficiaires qui ont bénéficié d'un cursus scolaire incomplet ou inexistant. Au fur et à mesure des récits, nous constatons aussi des parcours d'échec scolaire, de troubles du comportement et de difficultés d'apprentissages qui, en l'absence de diagnostics, n'ont pas été pris en charge et ont provoqué des situations de rupture et d'exclusion.

Les chiffres en matière de niveau scolaire ou de formation illustre en général un public avec un faible taux de scolarisation et d'obtention de diplôme. Peu qualifiés, ce sont des personnes qui ne sont pas facilement employables. Le rapport à l'école ou au centre de formation peut être conflictuel. La forte proportion de personnes scolarisées dans leur pays d'origine avant leur arrivée en France implique aussi, au-delà du barrage de la langue, que les diplômes obtenus l'ont été dans leur pays.

Niveau d'étude des bénéficiaires par dispositif :



Par ailleurs il est important aussi de tenir compte des situations de bénéficiaires n'ayant jamais travaillé. Certains sont âgés.



3.4 La situation administrative. Quand dématérialisation rime avec exclusion.

Les démarches administratives sont nombreuses : demande de CMU/CSS, déclaration de ressources auprès des impôts, demande d'APL/de prime d'activité/actualisation trimestrielle, demande d'AAH, demande de retraite, demande de logement, renouvellement des récépissés sur le compte ANEF, etc....

Or nous constatons un grand manque d'autonomie voire une incapacité pour un grand nombre de BRSA orientés vers le service à maîtriser les **démarches dématérialisées**.

Les **conséquences de la dématérialisation et la fin de l'accueil des publics dans les administrations** sont importantes puisque les démarches sont reportées dans nos bureaux sans que des moyens supplémentaires ne nous soient alloués. Et de fait, beaucoup de BRSA accompagnés ne maîtrisent pas les démarches et l'outil informatique en général. L'illectronisme³ est un concept qui explique que le fait de ne pas maîtriser la lecture et la compréhension de ce qui se lit constitue la première difficulté dans l'utilisation du numérique. La dématérialisation a précarisé une partie de la population ayant besoin d'aide dans les démarches, d'un interlocuteur pour comprendre et soutenir face à des démarches lourdes et compliquées. C'est le cas des personnes âgées mais aussi des personnes ne maîtrisant pas le français ou de celles qui sont éloignées, pour différentes raisons, des logiques et réalités de fonctionnement des administrations. Par ailleurs, réaliser toutes ces démarches sur un simple téléphone portable relève parfois du défi ou peut s'avérer infaisable.

Notre travail, au lieu d'être facilité, est alourdi. Les référentes se substituent à l'aide que recevaient les personnes dans les administrations lorsqu'elles y étaient encore reçues spontanément. Ce sont aussi elles qui sont destinataires de la colère des personnes lorsque leur dossier bloque ou n'est pas traité dans des délais raisonnables, et lorsque la rupture de l'allocation, seul moyen de subsistance pour les personnes, intervient (hors sanction).

3.5 La gestion du budget.

Les référentes sont amenées à solliciter des aides dans le secteur caritatif ou auprès des communes quand les personnes ne disposent pas de droits complets, lorsqu'elles sont confrontées à des frais d'obsèques ou lorsqu'elles reçoivent, des décomptes de charges locatives exorbitants. Ces derniers sont de plus en plus récurrents et pèsent très lourds dans le budget des personnes au point de mettre en péril leur maintien dans le logement.

³ Selon l'ANLCI, l'illectronisme désigne une maîtrise insuffisante des compétences numériques de base, nécessaires à toute personne pour effectuer de manière autonome les actes de la vie courante.
Rapport d'activité 2024 – Accompagnement Social RSA 14

Le FSL ne peut être mobilisé que tous les deux ans ; nous avons actuellement plusieurs personnes résidant en logement social et dont la situation locative devient critique, sans proposition de solution par les bailleurs et qui risquent de perdre leur logement. La précarité énergétique s'illustre pleinement dans ces situations.

Aussi, la multiplication de ces problématiques alourdit un peu plus le travail des référentes qui multiplient les demandes d'aides financières et/ou alimentaires. Les temps d'instruction sont de plus en plus longs en fonction des révisions des procédures de saisie ; les délais de réponses de la part des institutions sollicitées le sont également, laissant les personnes dans le désarroi et l'incertitude.

3.6 Public et rupture

Les personnes qui ont un parcours émaillé de ruptures / de maltraitance / d'exclusion ne peuvent pas s'inscrire dans un accompagnement cadré institutionnel parce qu'ils ont justement été maltraités/exclus par ces institutions qui ont quelques fois fait défaut jusqu'à la protection des personnes. Ce public rencontre des freins psychologiques pour s'inscrire dans une insertion quelle qu'elle soit, encore moins professionnelle puisqu'ils ne sont pas qualifiés et ne peuvent pas prendre le risque d'un nouveau rejet, d'un nouvel échec. La nécessité d'un accompagnement dans la durée, de prendre le temps de construire un lien, de le maintenir et d'accompagner vers s'impose au risque d'exclure une partie de la population la plus en difficulté.

4 LES PERSPECTIVES pour 2025

Accueil de stagiaires, développer des actions collectives, préserver des temps de formation sont autant de perspectives 2024 qui ont été réalisées et se poursuivront en 2025. L'équipe approfondira également les chantiers suivants :

- Soutenir les bénéficiaires du RSA qui nous sont orientés dans leur parcours d'insertion et les accompagner dans leurs démarches pour s'inscrire dans les nouvelles orientations de la loi plein emploi
- Travailler et mettre à jour la fiche de poste des référentes RSA
- Elaborer un flyer de présentation du service et de l'accompagnement à destination des personnes bénéficiaires et des partenaires.
- Poursuivre le travail de prise en main du logiciel interne à l'association de suivi des bénéficiaires
- Poursuivre les actions collectives
- Travailler sur un outil de recueil de l'avis des personnes accompagnées pour permettre leur participation à l'organisation du service.



Prévention Spécialisée

21 rue de BERNE

– BP 90039 –

67065 Strasbourg cedex

Tel : 03 88 23 84 84

Mail : prevention@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

Présentation du service et éléments de contexte de l'année.....	2
Chiffres clé.....	6
Territoire Centre-Ville :	9
La question de l'hébergement :	9
Des motifs de maintien le lien.....	10
La santé.....	11
Le travail de rue avec les partenaires	11
La douleur finira par passer	12
La sexualité dans la rue et les relations de couple.....	12
Le projet « psycho de rue ».....	13
Isolement des jeunes.....	13
Territoire Krutenau :.....	15
Passage en QPV et renforcement de l'équipe.....	15
L'Accompagnement individuel	15
Action avec un groupe de jeunes filles	17
L'ennui des jeunes.....	17
Partenariats	18
Avec le collège	18
Avec le Centre Socio-Culturel du CARDEK	19
Dynamique locale	19
Perspectives 2025 :	22

Présentation du service et éléments de contexte de l'année.

Forme d'action éducative en milieu ouvert, la prévention spécialisée met en œuvre une mission qui relève des actions de prévention de l'aide sociale à l'enfance. Une convention pluriannuelle entre l'association et l'Eurométropole de Strasbourg définit les objectifs et les moyens alloués. La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire prescrit et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes. Elle imagine des actions là où tous les dispositifs ont échoué.

La prévention spécialisée agit sur la base d'une implantation territorialisée et sans mandat nominatif (administratif ou judiciaire) dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale afin de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Les équipes éducatives doivent être capables de susciter l'adhésion des jeunes à leurs propositions d'accompagnement. La première nécessité étant de se faire connaître des jeunes et de l'ensemble des personnes vivant et agissant sur ce territoire, pour y être acceptés, reconnus et légitimes à proposer des actions et accompagnements. Les équipes agissent au cœur de partenariats institutionnels et opérationnels.

Des **modalités d'interventions propres** à la prévention spécialisée sont mises en œuvre par le biais du travail de rue et de la présence sociale sur le territoire en plus des accompagnements individuels et collectifs que l'on retrouve communément dans un service d'intervention sociale.

L'action éducative de l'équipe s'inscrit dans la rencontre avec les jeunes. Elle s'attache à construire avant toute chose une relation de confiance, à reconnaître les jeunes en tant qu'individus et veille à une présence régulière qui participe à la disponibilité nécessaire à une éventuelle demande.

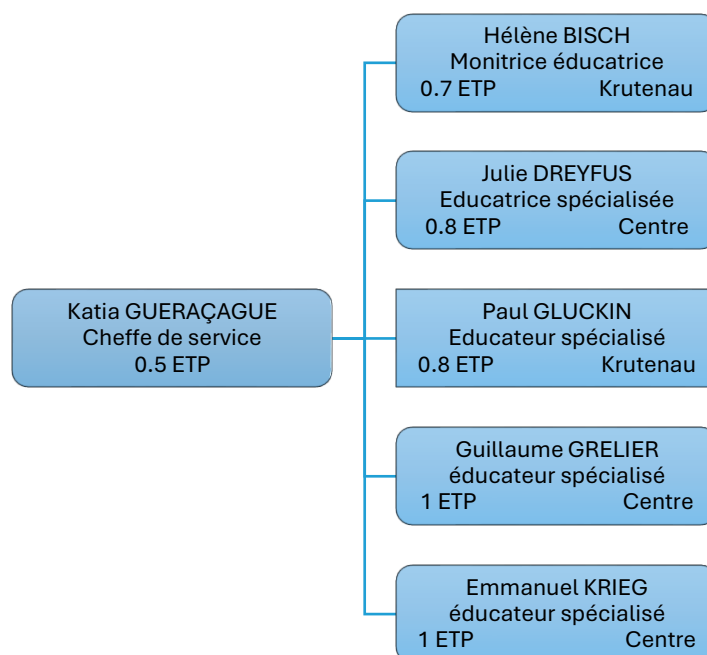
Le temps est, dans ce contexte, une dimension importante qu'il faut impérativement prendre en compte dans la relation éducative que la prévention spécialisée met en œuvre.

Par le biais d'une relation d'écoute patiente et renouvelée, sans exigences et obligations en contrepartie, l'équipe tente d'amener les jeunes à cheminer vers des possibles qu'elle va soutenir. Ce n'est qu'à ce moment-là que la notion d'accompagnement peut intervenir dans le cadre de démarches plus concrètes.

Pour mener sa mission et favoriser son intervention, le service s'appuie sur les principes de libre adhésion, d'anonymat et de non-institutionnalisation des actions. Dans le cadre du mandat territorial, l'équipe inscrit son action sous forme de proposition, sans notion d'obligation individuelle.

Entraide le Relais intervient sur **deux territoires** : l'hypercentre de Strasbourg et la Krutenau. Le public que l'équipe cherche à rencontrer et pour lequel le service est missionné sur ces deux territoires se distingue par le fait que les jeunes du territoire de la Krutenau habitent en général dans le quartier, tandis que les jeunes du centre fréquentent cet espace de rencontre et sont engagés dans une dynamique de marginalité.

Le 1^{er} janvier 2024, le quartier Jura Citadelle, dont fait partie le quartier Suisse, est classé QPV, Quartier Prioritaire de la politique de la Ville. Dans ce contexte, un ETP supplémentaire est financé sur ce territoire ce qui permet l'embauche d'un 5^{ème} éducateur au sein de l'équipe. Il devenait urgent de renforcer l'intervention qui s'est sensiblement développée tout au long de l'année sur ce quartier. Le temps d'intervention initial de 0.80 ETP ne suffisait en effet plus à assumer toutes les actions et les besoins du territoire. De plus, l'absence d'une salariée de l'équipe centre une partie de l'année nécessitait un renfort au plus rapide. Fin 2024, G. GRELIER a ainsi pu réinvestir à temps plein le territoire centre lorsqu'il a pu passer le relais à P. GLUCKIN, embauché mi-septembre.



Les temps de réflexion

Chaque début d'année scolaire, l'équipe ferme le service et consacre deux journées au bilan de l'année écoulée et aux projets de l'année à venir. Ce **séminaire de rentrée** a lieu « hors les murs », au vert, et permet à l'équipe de balayer son cadre d'intervention et la définition d'objectifs formalisés par une feuille de route pour l'année scolaire suivante. Depuis deux ans nous nous rendons à la « Clausmatt », lieu de vie à caractère social de l'association ESPOIR qui conjugue hébergement et restaurant d'insertion. Nous y recevons à chaque fois un très bon accueil de la part des résidents et du personnel de l'association.

Une réunion d'équipe hebdomadaire a lieu le mardi matin. C'est le lieu de l'organisation de l'intervention mais aussi le temps où l'équipe s'attache à réfléchir et à analyser ses actions et projets qu'elle est amenée à adapter régulièrement au fur et à mesure de l'année en fonction du contexte des territoires et des besoins des jeunes rencontrés et accompagnés. Lorsque le temps de réunion ne suffit pas à évoquer les situations des jeunes, l'équipe complète avec **des points jeunes mensuels** qui permettent de creuser davantage les situations. **Un Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle mensuel** permet par ailleurs à l'équipe de mettre en récit des situations professionnelles, de questionner son intervention auprès des jeunes, son positionnement ou ses représentations. La démarche est accompagnée par une intervenante extérieure, psychologue. La cheffe de service bénéficie également d'un GAPP avec ses collègues cadres.

En 2024, l'équipe a pu bénéficier d'un accompagnement à la réflexion et à la rédaction du **projet de service**.

Également l'équipe a répondu cette année-là à l'obligation quinquennale de procéder à **l'évaluation externe du service**.

Les temps de formation

Une éducatrice de l'équipe a participé à la formation « *travailler en prévention spécialisée* » d'une durée de 4 jours, organisée par l'Association de Prévention Spécialisée du Nord à Lille. Cette formation a pour ambition de faciliter la compréhension de cette forme spécifique d'intervention sociale, autant que de faciliter l'intégration de nouveaux travailleurs sociaux dans des équipes éducatives.

La formation « Premiers secours en santé mentale-**PSSM** » a permis de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté aux différentes situations, de repérer les situations d'urgence et a été source d'information sur les ressources disponibles pour orienter vers les professionnels de la santé. Cette formation dispensée depuis 2023 en interne par une salariée formée aux PSSM, permet d'approfondir les connaissances que l'on peut avoir et de mieux pouvoir faire face à un événement lié à la santé mentale des personnes accompagnées. Quatre personnes de l'équipe sont formées à ce jour.

Fin d'année, Guillaume GRELIER et Emmanuel KRIEG ont participé aux **rencontres nationales « Jeunes en errance »** organisées par les CEMEA à CLERMONT-FERRAND. Ces rencontres sont organisées de façon itinérante dans des villes, ou des sites, où interviennent des équipes identifiées dans le réseau national. Ces rencontres nationales, qui existent de fait depuis 1995, alors centrées sur les bilans des interventions festivières expérimentales, existent depuis 1998 de façon structurée, formalisée, articulée avec les préoccupations professionnelles des équipes engagées dans le réseau. Elles réunissent des professionnels, des travailleurs pairs et des personnes accompagnées autour d'ateliers et de conférences avec le même objectif de partager, échanger et découvrir ce qui se fait chez les autres et d'identifier les thématiques à travailler ou valoriser.

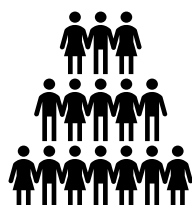
Prévention des maltraitances et violences – plaintes et réclamations :

Registre de gestion des plaintes et réclamation 2024 : néant. L'association n'a pas été destinataire d'une plainte ou réclamation et n'a pas été en situation de rédiger une fiche de signalement d'EIG, évènement indésirable grave.

Chiffres clé

Contacts 2024

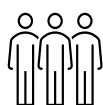
402 personnes



Territoire Centre

208 personnes

Dont 34 contacts éducatifs¹



78%



21%

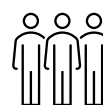


25 % de 18/25 ans
(39% en 2023)

Territoire Krutenau

194 personnes

Dont 51 contacts éducatifs



64%



36%



52% de 12/15 ans
(43% en 2023)

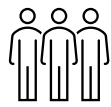
¹ Contact éducatif : prise de contact avec un jeune dans une démarche d'installation d'une relation de confiance avant que le jeune accepte d'engager un accompagnement. Ce contact éducatif peut prendre du temps et ne conduit pas, ni immédiatement, ni nécessairement, à une démarche d'accompagnement.

Accompagnements 2024

Stabilité des accompagnements au Centre et développement des accompagnements à la KRUTENAU

Territoire Centre

57 personnes

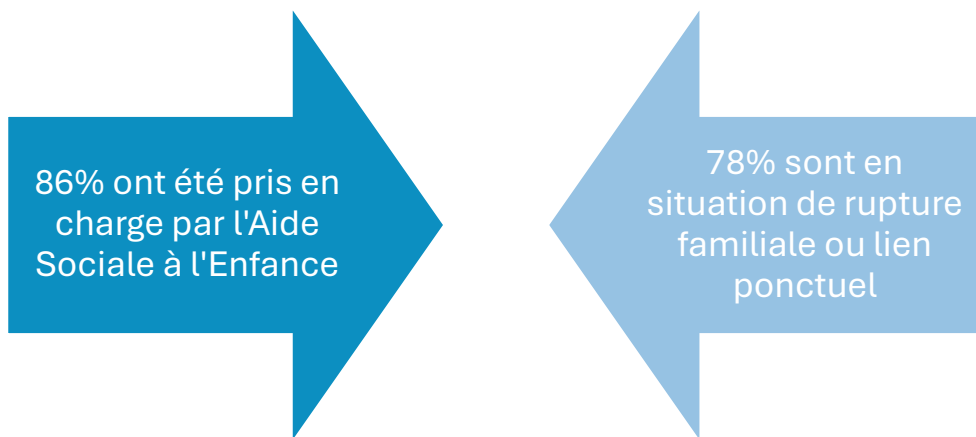


65%



35%

18 à 25 ans



Au 31/12/2024 :



44% n'en ont pas



51% n'en ont pas

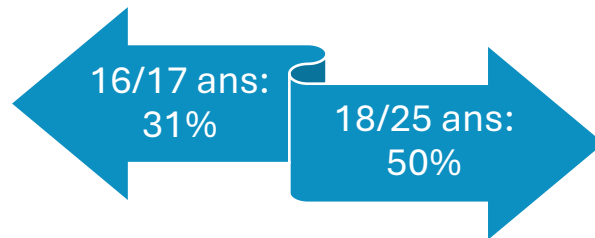
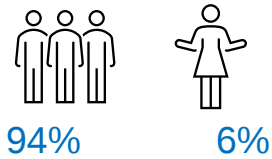


74% n'en ont pas

91% : C'est le pourcentage de jeunes accompagnés consommateurs de substances psychoactives.

Territoire Krutenau

16 personnes



Thématiques abordées

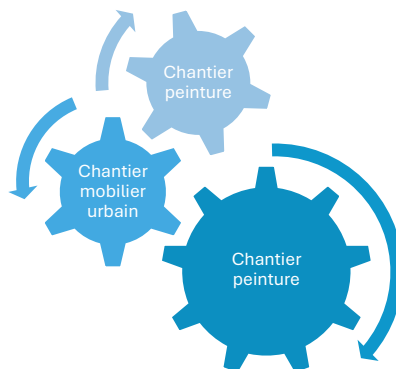


Orientation scolaire 31%



Insertion professionnelle 56%

Au 31/12/2024, 50 % des jeunes accompagnés sont sans emploi et sans formation



3, c'est le nombre de chantier organisés avec la JEEP sur ce territoire en 2024

Territoire Centre-Ville :

Le nombre de jeunes accompagnés reste stable (57 jeunes sur le centre contre 61 en 2023) mais nous notons de grands changements de présence dans les rues, une fréquentation de l'espace public différent et un lien avec les plus âgés beaucoup plus important qui vient aussi illustrer une réalité sociale alarmante.

La question de l'hébergement :

La question de l'hébergement reste un point central dans l'accompagnement que nous menons avec le public jeune sur ce territoire. Contrairement à d'autres équipes de prévention spécialisée, l'accès à un logement est une priorité pour ces jeunes, souvent en rupture de leur environnement familial, tant géographique que symbolique.

Au cours de l'année 2024, 76% des jeunes accompagnés par l'équipe se retrouvent sans solution pérenne et sécurisée d'hébergement. Ce chiffre inclut les jeunes qui dorment dehors, ceux qui sont hébergés par des tiers sur des durées plus ou moins longues, ceux qui n'ont que le 115 comme solution, et certains qui ont réussi à entrer dans le rouage de la prise en charge en cours d'année (accueil en foyer en urgence posée, CHRS, place en stabilisation). Tous les jeunes n'ont pas réussi à se maintenir dans l'hébergement dans la durée. Des fins de prise en charge sont intervenues.

Partant de cette urgence de « *où dormir en sécurité ce soir ?* », la perspective de travailler un projet professionnel, l'engagement citoyen ou une ouverture vers la culture sont des axes d'intervention trop éloignés de leur réalité.

En 2023, une structure d'hébergement fonctionnant sur le modèle du Logement d'Abord s'est créée : Trajectoire Jean Jaurès. Cette structure, basée sur un hébergement semi-collectif l'orientation vers un logement autonome, avait pour objectif de répondre en partie à cette problématique d'hébergement pour ces jeunes ayant un long parcours de rue et/ou d'errance. Bien que pensé pour un public éloigné de tout, beaucoup de jeunes ont été exclus de la structure, ils ne « rentraient pas dans le cadre » et ce malgré des règles élargies mais qui ne répondent toujours pas aux problématiques individuelles bien spécifiques à ce public. Face aux difficultés que la structure rencontrait, l'équipe s'est mobilisée autour de chaque situation connue, elle s'est engagée dans un travail de partenariat et a partagé un début de réflexion concernant les besoins des jeunes accueillis. En cours d'année 2024, les jeunes et l'équipe ont été confrontés à l'annonce de la fermeture anticipée de Trajectoire. Le lien, déjà très bien établi avec la référente jeune du SIAO, nous a permis d'assurer la fin de prise en charge des derniers jeunes qui s'y trouvaient encore, avec le souci de maintenir le lien avec ces jeunes sans créer une rupture de plus. L'objectif étant d'éviter également un retour à la rue. La difficulté de trouver une solution d'hébergement adaptée aux profils de ces jeunes alors que

le logement d'abord jeune n'a pas été en mesure de les accueillir dans la durée s'est imposée. Plusieurs jeunes ont été mis à l'abri via le 115.

Cette fermeture nous a tout de même permis de renforcer le lien avec le SIAO pour continuer d'imaginer conjointement du « sur-mesure » pour les jeunes, avec une forte réactivité des équipes.

Les jeunes que l'équipe accompagne ont connu beaucoup d'institutions de prise en charge (passage en foyer lorsqu'ils étaient mineur puis 115, stabilisation, CHRS une fois majeurs). Ils les connaissent mais ne veulent plus y aller, ces structures ne répondant pas à leur réalité et leurs besoins d'accompagnement. Néanmoins, certains jeunes ont émis le souhait d'être orientés vers le Château d'Eau. Le cadre souple, la possibilité de pouvoir être en chambre individuelle, les repas quotidiens et la prise en charge sur une durée longue permettent d'asseoir une certaine sécurité pour les jeunes, une forme de « *115 all inclusive* » selon les dires de certains jeunes. Ces places sont malheureusement rares. Un important travail de partenariat autour de ces situations s'est opéré tout au long de l'année avec les équipes du SIAO (référé Urgence, référé Jeune et Maraude) en essayant de s'adapter au plus juste à la temporalité des jeunes. Une fois l'entrée assurée dans le 115, deux semaines d'évaluation interviennent durant lesquelles l'équipe reste présente en soutien et en lien avec l'équipe éducative du Château d'Eau. A l'issue de cette évaluation, les jeunes peuvent accéder à une stabilité sur du long terme. Et là, ils se posent, se reposent, se réparent pour certains. D'autres perspectives se dessinent, le travail avec les équipes sur place se renforce pour être au plus près d'eux.

Des motifs de maintien le lien

L'équipe a aussi perçu un phénomène déjà existant les précédentes années, mais qui s'est renforcé sur l'année 2024 : l'isolement lié au logement des jeunes une fois qu'ils étaient hébergés. Les prises en charge dans des places en diffus (hébergement souvent en colocations éclatées partout dans Strasbourg) viennent répondre à l'urgence des situations de ces jeunes. Mais rapidement, nous observons une forme d'isolement qui s'ancre. Le jeune est extrait de son cadre de vie, de ses repères, de ses fréquentations de rues qui ne sont plus les mêmes. Il peut y avoir une cassure avec « le partage de la galère » ou au contraire un sentiment de se dire que la rue ça suffit, mais sans qu'un lien autre n'ait eu le temps de se construire. Tout un travail de recréer du lien social autour de la notion « d'habiter » voit le jour et est essentiel pour éviter que le jeune ne se retrouve seul face à cette nouvelle réalité. On essaie alors de proposer des sorties, des séances de sport ou des passages à l'appartement pour un café. Nous attachons de l'importance à ces moments « ordinaires », pour apprendre à ces jeunes à percevoir le quotidien autrement.

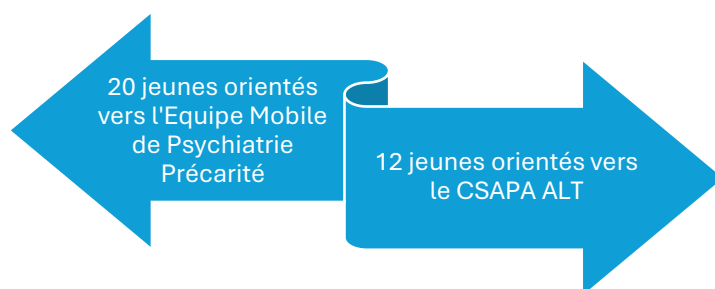
Mais cette perspective du travail est assez nouvelle pour l'équipe. Elle vient nous sortir du travail de rue classique. L'enjeu sur l'année 2025 sera d'appréhender cette facette de l'accompagnement, tout en continuant de créer des relais autour de ces situations. Des relais hors du champ de l'urgence sociale ou caritative (club de sport, atelier d'autoréparation vélo, perspectives de loisirs culturels ...).

La santé

L'équipe constate années après années que la santé, prise au sens large du terme, est difficile à aborder et à travailler avec les personnes : santé physique ou mentale, addictions, handicap.

Le travail de rue avec les partenaires

Le partenariat développé avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), ALT, Ithaque et l'EMR (Equipe Mobile de Rue de la ville de Strasbourg qui est composée de personnel éducatif et soignant) est bien en place depuis quelques années maintenant. Il se décline par du travail de rue en commun ainsi que des orientations et montre la pertinence d'une approche commune et respectueuse des jeunes rencontrés.



Sur les besoins de soin des jeunes, l'état des lieux est le même au fil des ans. Des jeunes qui n'arrivent pas à aller vers les structures de soins existantes, qui n'imaginent même pas ce qui peut s'y jouer, avec un fond toujours de peur (voir de haine parfois) de la « sphère psy », bien qu'ils verbalisent auprès de nous leur mal-être et les répercussions que cela engendre dans leur cheminement de vie.

L'année 2024 est vraiment venu asseoir un partenariat fort avec l'EMPP, facilité par la proximité de nos locaux « transitoires » rue de Berne. Plusieurs fois, un jeune se questionnait, était dans une demande de rencontrer un psychologue ou Guillaume, l'infirmier de l'EMPP. Il suffisait d'aller au coin de la rue pour le voir, dans une forme de rencontre informelle et possible hors du travail de rue des lundis. Ces rencontres sur un bout de trottoir sont souvent plus rassurantes pour le jeune pas prêt encore à franchir la porte d'une institution. Des suivis ont pu se mettre en place, autant avec des psychiatres que des psychologues.

Partager des temps de travail de rue en commun a également permis d'asseoir une bonne connaissance d'une partie du public auprès de nos partenaires, de créer des passerelles et de faciliter les orientations, avec des prises de rendez-vous plus fluides, aussi bien pour les jeunes que pour l'équipe.

La proximité du partenariat avec ALT et Ithaque nous permet aussi d'aborder très facilement les questions d'addictions : d'écouter mais aussi de proposer d'aller vers l'institution qui a été incarnée durant le travail de rue par le partenaire, ce qui rassure et humanise la démarche. Être en mesure de proposer ponctuellement du matériel de RDR (Réductions Des Risques) ouvre un dialogue sans tabou autour de pratiques à moindres risques et permet au jeune de verbaliser ces « attaches » aux produits.

« Quand tu es à la rue tu es obligé de consommer, sans cela tu ne peux pas tenir... »

La douleur finira par passer

Nous assistons également à ce qui nous semble être un délaissement du soin du corps de la part de jeunes en grande précarité. Se soigner est alors un parcours du combattant : prendre RDV chez un médecin ou un spécialiste, prendre un traitement, autant d'actions qui ne semblent pas être une priorité pour certains. Leur corps est « laissé à l'abandon » par peur de rencontrer un professionnel de santé, d'être jugé ou mal compris, de devoir affronter un discours moralisateur, de devoir payer car les papiers ne sont pas à jour, de ne pas être sûr de pouvoir honorer le RDV et de peur de ne plus en avoir d'autre, de devoir attendre longtemps aux urgences, de se faire hospitaliser et se retrouver en manque physique.

Un cercle vicieux peut alors très vite s'installer, afin de pallier une souffrance physique un soulagement par une consommation addictive se met en place, consommation qui à son tour peut impacter le corps et la santé mentale...

La sexualité dans la rue et les relations de couple

D'autres sujets nous ont préoccupés cette année autour de la santé. Comment travailler les questions de sexualité, du consentement dans une relation amoureuse, des prises de risques sexuelles, de la mise en place d'un moyen de contraception avec un public très précaire ?

Au travers des réalités que nous partagent les jeunes, nous sommes face au constat d'une méconnaissance totale de la part de certains. Faute de prévention, d'information, de lieux adaptés, de suffisamment de place au 115, de possibilité de mise à l'abri réactive, force est de constater que beaucoup de femmes trouvent une solution en se « mettant en couple » avec des hommes qui leur offrent gîte et protection mais avec le risque d'un prix à payer (relation sous contrainte, emprise, violence verbale et sexuelle ...).

Le réseau se développe en accompagnant des jeunes femmes vers des dépôts de plaintes, au Planning Familial pour de l'information, rencontrer des soignants mais aussi de manière

détournée avec le SIAO en vue de les extraire de relations qui présentent un risque pour elles. Il est ensuite possible de les accompagner sur ces thématiques. Toujours dans cette dynamique d'ouvrir des portes avec les jeunes et leur permettre de peut-être se saisir de ce que qu'il y aurait derrière.

Le projet « psycho de rue »

En 2023, un travail s'était engagé sur la rédaction d'un projet pour intégrer un.e psychologue à notre équipe. Au cours de l'année 2024, le projet a été validé pour un démarrage au cours de l'année 2025. Il s'agit maintenant pour nous de penser cette nouvelle approche du travail auprès des jeunes au sein d'une équipe composée exclusivement d'éducatrice.teurs.

Cette expérimentation sur une année représente une nouvelle étape dans le projet du service pour mieux accompagner les jeunes dans leur souffrance/mal-être, remettre du lien entre les structures et créer de nouvelles passerelles vers le soin pour ce public.

Isolement des jeunes

Chaque année, l'équipe s'attache à approfondir une part de réalité observée chez les jeunes accompagnés pour développer au-delà d'une simple énumération de données chiffrées une focale de notre travail. Cette année nous souhaitons mettre en avant l'isolement des jeunes que nous constatons plus massif que les années écoulées.

Avant de parler de cet isolement, une rapide focale sur qui sont ces jeunes.

Ceux que nous accompagnons ne fréquentent plus forcément les lieux d'accueil, se fondent dans une masse de personnes à la rue, « *trainent* » plus régulièrement avec des personnes plus âgées. Des jeunes qui peuvent encore avoir une accroche avec leur famille, souvent très fragile, émaillée de ruptures de plusieurs jours, qui peuvent se transformer en mois voire en années. Ils ne sont pas inscrits à la MLPE, ou alors se rendent juste à un ou deux rendez-vous sans que ça n'aille plus loin, on suppose que le lieu est trop éloigné de leur imaginaire ; « *Ils vont me trouver un travail* » mais rien n'arrive et « *je ne sais pas comment faire* ». Le temps passe et le découragement s'installe. Ils ne connaissent pas la dynamique de recherche d'emploi et ils craignent parfois d'aller vers ... Ils essaient le 115 mais ne renouvellent pas les appels et après quelques refus, abandonnent. L'univers de la rue prend de plus en plus de place et s'ancre dans un quotidien où chaque jour ressemble un peu à celui d'hier.

En 2024, le fait le plus marquant pour l'équipe a été la disparation des dynamiques collectives. Les groupes de jeunes et les enjeux qui en découlent ont disparu : à savoir plus de regroupements dans l'espace public de manière récurrente. Les années passées nous voyions ces lieux investis par les jeunes, là où on vient pour retrouver ses pairs : Place de la

République, place Kléber, rue des grandes arcades. Or aujourd'hui les regroupements de jeunes n'y sont plus visibles.

Plusieurs hypothèses sont apparues lors de réflexions :

Certains d'entre eux ont accédé à des appartements, plusieurs sont passés par des mises à l'abri 115 ou via le SIAO. Un jeune qui a un hébergement va en accueillir un autre, voire plusieurs autres en même temps dans un logement qui de fait devient totalement inadapté... D'autres sont passés par la case prison, extirpés du centre pour quelques temps. L'équipe relève aussi un fort sentiment auprès des jeunes d'être chassés du Centre-Ville (passage de la police, désinfection de l'espace public souvent ciblé vers les personnes de la rue).

La construction d'un collectif ne leur parle plus, les problématiques individuelles se sont enracinées, se sont durcies, souvent par les consommations.

L'équipe, elle, essaie de suivre ces jeunes en dehors d'une pratique traditionnelle du travail de rue : passage dans les appartements, visites régulières au parloir pour les jeunes incarcérés, contacts au travers des réseaux sociaux ...

L'individualité a pris le pas sur le groupe. La dynamique d'entraide nous apparaît lointaine et se retrouver entre pairs nous semble avoir perdu son sens pour ces jeunes. On se rencontre s'il y a un intérêt, mais pas plus que nécessaire.

Ceux qui « restent visibles » sont seuls, plus isolés ou essaient parfois de se raccrocher aux plus âgées. D'où la très nette augmentation des +30 ans dans nos contacts : en allant voir ces jeunes, l'équipe est en lien avec leur environnement social.

Du fait de cet isolement, l'attachement du jeune à l'équipe devient plus fort, et c'est souvent le seul espace sécurisant qui lui reste et qui tient. Nous avons constaté que les passages aux bureaux sont beaucoup plus importants. Ce bureau est plus qu'un simple espace pour les démarches, il devient un réel lieu ressource et de répit.

Nous avons donc réadapté une partie de notre pratique, en repensant notre manière « d'accompagner », dans un quotidien partagé plus important en dehors de la rue. Il en ressort des accompagnements globaux plus importants, avec des « relais vers » plus compliqués à mettre en place.

De fait, nous devons alors travailler la notion d'attachement qui s'intensifie pour permettre un cheminement vers une autonomie hors de notre présence et de notre soutien.

En 2024 il a été compliqué de proposer des temps collectifs. L'effectif de l'équipe centre-ville en a été une des raisons, mais le constat d'un manque d'envie des jeunes pour s'intégrer à un collectif et la difficulté pour nous de les rassembler nous semble avoir joué également. Les moments que nous avons pu « provoquer » étaient ceux proposés dans nos locaux, soit avec ceux qui faisaient la manche pas loin du bureau, soit avec des jeunes qui ne se connaissaient

pas et ont pu partager un moment avec d'autres jeunes ne partageant plus forcément ce lien de vivre à la rue. Il s'agissait surtout de repas improvisés dans nos bureaux.

De nouveaux enjeux s'imposent : comment repenser la rencontre quand les jeunes ne sont plus présents / visibles dans l'espace public ? Penser un lieu d'accueil dédié, où ils seront les bienvenus, sans qu'aucun autre engagement de leur part ne soit attendu si ce n'est respecter l'autre présent. Penser un lieu pour les jeunes, pour se poser et peut-être recréer de la rencontre avec d'autres, remettre du lien.

L'équipe identifie une vraie nécessité de repenser, d'adapter et d'imaginer nos pratiques.

Les jeunes quant à eux, sont toujours là, mais différemment.

Territoire Krutenau :

Passage en QPV et renforcement de l'équipe

Le nouveau QPV Jura-Citadelle a pour particularité un découpage réparti sur deux territoires, la Krutenau et l'Esplanade. Cela implique des acteurs institutionnels différents et vient questionner la cohérence de travailler de manière conjointe, ainsi qu'une mutualisation des moyens. Un rapprochement s'est opéré avec les Centres Socio-Culturels (CSC du Cardek et CSC de l'Arès) ainsi qu'avec Vilaje, équipe de prévention spécialisée, qui intervient sur la partie Esplanade. Des projets communs se sont dessinés : raccrocher les acteurs de l'Esplanade à la fête de quartier Suisse, imaginer une fête de fin d'année avec les jeunes des Centres-Socio-culturels, ... Tout un travail d'approche commune à coordonner, en gardant ses spécificités propres.

En parallèle, l'Eurométropole a décidé de soutenir et développer la prévention spécialisée sur tout son territoire, venant renforcer par des moyens supplémentaires les équipes déjà installées dans les différents quartiers. C'est dans ce contexte que nous avons accueilli un nouveau collègue, n'intervenant que sur l'univers de la Krutenau et du Quartier Suisse.

L'Accompagnement individuel

En préparant ce rapport d'activité, l'équipe a pris conscience de la nécessité de redéfinir ce qui est perçu comme « *un accompagnement* » dans nos critères d'évaluation. Pendant plus de 25 ans, l'équipe de prévention spécialisée a construit un référentiel d'accompagnement en direction des jeunes du Centre-Ville, incluant des critères bien spécifiques sur des problématiques propres à ce territoire, qui aujourd'hui ne correspondent pas à la réalité sur le quartier et au travail éducatif mené par les professionnels. L'équipe ressent le besoin de se distancer des modalités du centre et d'adapter au mieux cette notion « d'accompagner » dans une réalité plus commune aux autres équipes de prévention spécialisée du territoire. Dans ce

sens, les partenariats ne sont pas du tout les mêmes, la manière d'appréhender les problématiques est différente (travail avec les familles, questions scolaires et de formation, inscription dans un territoire d'habitat et dynamique locale sur le quartier, ...).

L'équipe note tout de même une intensification des « accompagnements » menés auprès de plusieurs jeunes, qui font suite au travail sur le long terme depuis notre arrivée sur le quartier fin 2021.

On dénombre 16 jeunes accompagnés par l'équipe, principalement âgés entre 16 et 25 ans. Ce chiffre pourrait surprendre mais il faut le placer dans son contexte : l'équivalent de 0,8 ETP jusqu'en septembre 2024 sur un territoire nouvellement investi par une équipe en prenant en compte la temporalité de la prévention spécialisée.

Le long travail de lien avec les habitants continue de prendre de l'ampleur. L'implantation de l'équipe et la reconnaissance du travail mené va en grandissant. Cette pratique a mis en avant ce que nous avons nommé un « **contact éducatif** » c'est-à-dire une prise de contact avec un jeune dans une démarche d'installation d'une relation de confiance avant que le jeune n'accepte d'engager un accompagnement. Ce contact éducatif peut prendre du temps et ne conduit pas, ni immédiatement, ni nécessairement, à une démarche d'accompagnement.

En 2024, 51 jeunes (qui représentent 26% des contacts sur le quartier) sont considérés par notre équipe comme « contact éducatif ». Pour la majorité, il s'agit de jeunes qui ont entre 12 et 16 ans, en lien ou pas avec le CSC du Cardek. Ces rencontres, souvent effectuées au travers de notre lien avec le CSC, se sont construites au fil du temps. Beaucoup de demandes des jeunes portaient sur des projets collectifs qui sortaient du cadre d'intervention du CSC (organisation de tournoi de futsal, sortie extérieure pour changer d'air en invitant de nouveaux jeunes, jeunes inscrits dans rien mais habitants le quartier).

Les jeunes fréquentant le CSC ont permis la rencontre avec d'autres jeunes habitants du quartier lors du travail de rue ou lors de sorties organisées par notre équipe. Ce sont des jeunes qui ne souhaitent pas forcément s'inscrire au CSC. La participation au « tournoi interprev' » (tournoi organisé par toutes les équipes de prévention spécialisée sur le territoire) nous a permis de raccrocher quelques-uns de ces jeunes. Le lien s'est créé à cet endroit, et se construit au fur et à mesure.

Pour beaucoup de ces jeunes, il aura fallu du temps pour qu'une demande puisse émerger, pour que la confiance envers les « éducateurs de rue » se fasse. Par le travail de rue, des détours par des chantiers éducatifs, quelques sorties au vert ou au Racing, les jeunes ont commencé à nous solliciter. Les demandes tournaient souvent autour du besoin de sortir de leur quotidien, de reprendre un emploi ou une formation, de se remettre à jour sur quelques papiers administratifs. L'insertion professionnelle représente plus de 50% des demandes principales exprimées par les jeunes. Mais en dehors des « démarches », d'autres thématiques s'invitaient dans nos échanges : leurs consommations, les conduites addictives, leurs envies

d'un ailleurs, sortir de la cellule familiale, leurs droits vis-à-vis de la justice, le rapport au collège, au lycée.

Le soutien apporté dans le lien avec les institutions, les temps d'information sur leur droits et devoirs et les conseils permettent de les raccrocher à une forme de réalité souvent trop fantasmée sur l'emploi ou la difficulté d'accès à un logement et vient poser des jalons dans le lien éducatif avec les jeunes.

Action avec un groupe de jeunes filles

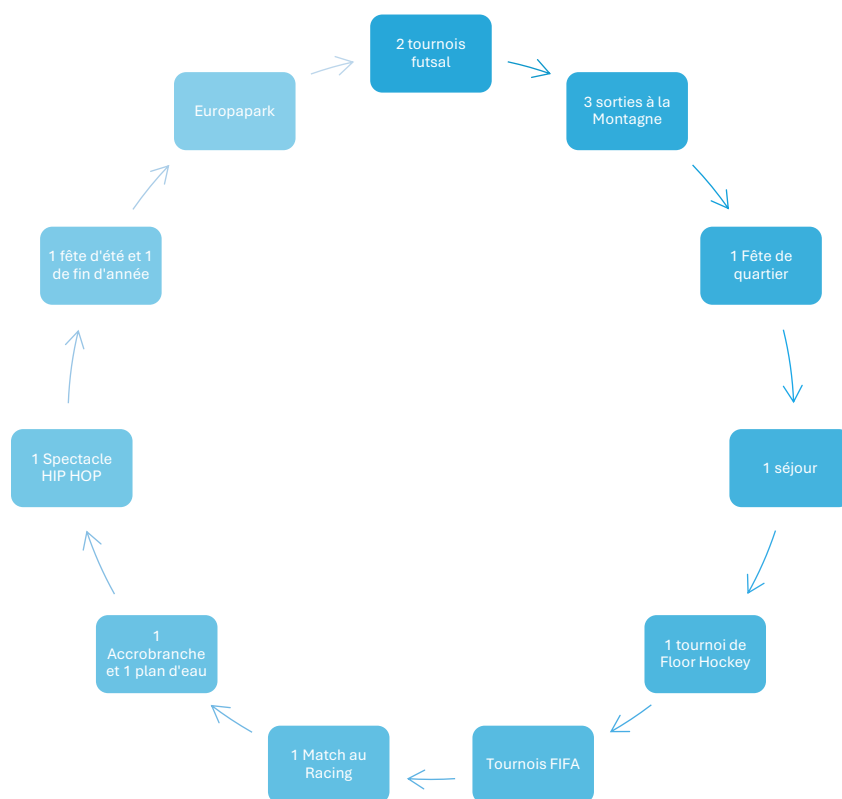
La fréquentation et la visibilité des jeunes femmes-filles sur l'espace public dans le quotidien des équipes de prévention spécialisée restent souvent difficile d'accès. Mais en 2023 lors de la fête de quartier, un groupe de 7 jeunes filles s'était mobilisé pour aider à l'organisation du barbecue. Une des éducatrices de l'équipe s'est saisie de cette dynamique collective pour leur proposer d'autres actions. En 2024, le lien avec ce groupe s'est renforcé et d'autres sorties ont pu s'organiser : spectacle de hip-hop au PREO « sois belle et t'es toi » de la compagnie MIRO, sortie accrobranche, temps de jeux au CSC l'Ares (centre social de l'Esplanade), après-midi crêpes, ... Par ces moments passés avec ces jeunes filles, âgées de 12 à 15 ans, d'autres perspectives se dessinent. Certaines investissent maintenant le CSC du Cardek, lieu jadis perçu par elle comme « inaccessible » ou dénué d'intérêt. Elles ont aussi pu être intégrées à l'organisation de la prochaine fête de quartier, mettant en avant leur engagement et leur volonté de s'impliquer face à d'autres acteurs institutionnels (Direction de Territoire, Centre Socio, ...).

L'ennui des jeunes

L'ennui est une préoccupation qui revient fréquemment dans le discours des jeunes, qu'ils soient collégiens, lycéens ou jeunes majeurs. L'absence d'équipements collectifs disponibles (comme un terrain ou un espace de jeux) sur site est fréquemment évoqué, notamment le manque d'un city stade dans le quartier depuis la réfection de la cité Paul Appel ainsi que le peu de lieux de sociabilité, hormis le bureau de tabac. Le manque d'une offre adaptée pour les 16-25 ans par les CSC est également formulé. De même, l'ouverture vers le sport semble parfois entravée par un défaut de connaissances des dispositifs permettant d'acquérir une licence à moindre coût ou sur l'ensemble de l'offre sportive disponible. Une autre raison qui peut être observée est la rupture avec le travail et/ou la formation, certains jeunes pouvant parfois se montrer éloignés des réalités du marché du travail dans leurs attentes. L'ennui est une problématique importante, dans le sens où il peut être – en partie du moins – une explication concernant la stagnation à certains endroits sur la voie publique ou encore au

recours à la consommation de produits, qui peuvent être associés à l'intégration d'un groupe de pairs. L'équipe a pu accompagner les jeunes dans des démarches d'insertion comme la recherche de formations, de stages ou d'inscription auprès des institutions référentes comme la MLPE ou France Travail. De la même façon, à hauteur de ses moyens et en fonction des demandes, l'équipe a pu accompagner des groupes durant des sorties (culturelles, sportives ou de loisirs).

Principales actions collectives en 2024 :



*Plusieurs activités ont été organisées avec le CSC du CARDEK.

Partenariats

Avec le collège

En 2024 l'équipe a poursuivi son partenariat avec le collège et s'est rapprochée du CIO, l'objectif étant d'améliorer le suivi de certaines situations mais aussi de mieux identifier en amont les risques de décrochage et/ou de défaut d'orientation en sortie de 3^{ème}. C'est à la suite d'un temps organisé en juin 2024 regroupant les élèves sans affectation après la 3^{ème} que l'équipe a pu entamer ce travail avec 3 jeunes concernés. Une situation en particulier nous a permis de trouver une solution alternative en lien avec les parents du jeune.

L'équipe a également réitéré son intervention annuelle auprès des 7 classes de 4^{ème} (comprenant la section SEGPA) : prétexte à la rencontre à travers un jeu ayant pour

thématique l'exclusion. Cette intervention nous permet de nous présenter physiquement afin d'être mieux identifié par les jeunes, d'ouvrir un espace de parole non-jugeant qu'ils peuvent investir comme ils le souhaitent, mais aussi de leur présenter la spécificité de la prévention spécialisée et en quoi ils peuvent solliciter l'équipe.

Une éducatrice de l'équipe a proposé, entre septembre et décembre, des temps de jeux de société bimensuels au collège sur le créneau de pause méridienne.

La confiance tissée depuis 3 ans et la volonté partagée avec l'équipe de vie scolaire du collège de croiser les regards sur les situations nous a permis d'enrichir à la fois nos hypothèses de travail, mais aussi les pistes d'accompagnement pour les collégiens. De la même façon, le fait d'être présent dans le collège nous permettra de rencontrer les parents d'élèves et de faire émerger certaines situations dans lesquelles une intervention de la prévention spécialisée pourrait être utile.

Avec le Centre Socio-Culturel du CARDEK

Le partenariat avec le CSC Cardek est bien établi, comme en témoigne la participation d'un éducateur de l'équipe au séjour organisé par le CSC en juillet 2024 avec une dizaine de jeunes. Les objectifs sont partagés avec le CSC (le droit au voyage/aux vacances des jeunes) tout en gardant notre regard d'éducateur par rapport à certaines situations repérées sur le quartier, afin que chacun incarne sa mission de manière spécifique. Ce 1^{er} séjour s'est déroulé au début du mois de Juillet sous la forme « séjour-camping »

avec des jeunes de 12 à 15 ans. Un deuxième séjour est projeté sur février 2025 avec les plus grands (15-18 ans). Il impliquera beaucoup plus les jeunes dans la construction de ce séjour. L'équipe continue de participer à certaines activités organisées par l'animateur jeune du CSC (futsal, soirée jeux, repas) dans le but d'asseoir notre place vis-à-vis des jeunes dans le quartier et d'être ainsi mieux identifié.

De la même manière, les temps de jeux d'extérieur proposés par le CSC sur le quartier pendant les vacances scolaires sont autant de possibilités pour l'équipe d'aller à la rencontre des jeunes qui participent à ces activités.

Dynamique locale

Depuis maintenant 3 ans, et avec l'aide de la Direction de Territoire, un réseau de plusieurs acteurs œuvre pour dynamiser le quartier. Le principal temps fort était la fête de rue portée par le CSC du Cardek, Entraide le Relais et la Direction de territoire, souvent sur la période avril-mai. Cette année encore, cette fête a pu se faire, prenant plus d'ampleur années après années rassemblant environ 350/400 habitants.



Un deuxième temps fort est intervenu en 2024 : la possibilité de solliciter des financements liés au QPV ont en effet soutenu une grande offre d'animations au cours des mois de juillet et août. Plusieurs associations ont ainsi proposé des temps ludiques et culturels. Le projet de longue date de laisser libre l'accès à un des seuls espaces sportifs du quartier a pu se concrétiser.

A partir de cet espace s'est construit une base de vie, lieu d'ancrage des différentes animations. Pour construire cet espace, la Ville nous a proposé de créer un chantier éducatif pour fabriquer des assises en bois. La JEEP nous a soutenu en nous permettant de nous appuyer sur leur logistique RH prévue pour les chantiers. Les ateliers NA ont animé le chantier avec leurs compétences en architecture. Trois jeunes ont pu participer au chantier et trois assises sont venues s'imbriquer dans l'espace de rencontre sur ce terrain.

S'en sont suivies beaucoup d'animations, portées par différents acteurs (CSC, caravanage, mais aussi des spectacles du Festival des Arts de la Rue de Strasbourg) à destination des familles, des tout-petits et des adolescents. Pour venir compléter ce programme, nous avons imaginé un temps spécifique pour les parents (principalement les mamans), autour de boissons. Les « cafés parents » se sont mis en place tous les mardi soir du mois d'Août. Notre objectif était de permettre aux mamans de souffler, de laisser leur enfant jouer sous la surveillance des animateurs du Cardek pour créer un espace de rencontre pour elles. Des discussions sur le manque d'activité à destination des parents sont rapidement arrivées. Mais aussi le besoin d'avoir des espaces de rencontre, de l'aide au devoir qui manque cruellement sur le quartier « Suisse », etc...

Ce temps consacré aux parents a aussi permis de les impliquer dans l'organisation du barbecue de clôture de la période estivale. Plusieurs parents ont pris en charge la gestion des tickets de vente et du barbecue. Cette dynamique nouvelle, qui intègre de plus en plus d'habitants, nous permet de voir d'autres événements sur ce territoire. Mais cela met surtout en avant la nécessité d'avoir des espaces de rencontres : un lieu qui permettrait de remettre de l'action de proximité, autant pour ces mamans que pour les habitants au sens



large. Avoir de l'aide au devoir très proche de chez soi, un local pour proposer des activités, un lieu qui permettrait aussi aux jeunes de se poser, d'avancer dans leur propre projet. Ce projet de local sur le quartier est présent depuis le début, partant des besoins que nous avons repérés mais aussi des retours d'habitants et d'autres acteurs du territoire.

Perspectives à la Krutenau

Les enjeux autour des conduites addictives des jeunes : Cette problématique est présente depuis le début de notre intervention, principalement orienté vers un public 18-25 ans. Nous avons cependant repéré que de nouvelles conduites addictives sont très présentes : addiction aux jeux d'argent et aux paris sportifs, qui se rajoutent au protoxyde d'azote, cannabis, écran. Par le biais de la relation de confiance établie au fil du temps, ces thématiques peuvent être abordées, premiers pas pour permettre d'aller plus loin dans la prévention. Les jeunes viennent nous questionner, chercher de l'information, voire du soutien lors de l'arrêt de certains produits. Nous avons cependant besoin de travailler du relais et des passerelles.

Travail avec les familles : L'accueil d'un psychologue de rue, projeté en 2025, nous permettrait de venir travailler le lien que ces jeunes entretiennent avec leur famille et questionner leur place au sein de celle-ci. Par un manque de moyens humains, ces aspects ne font qu'émerger sans que nous puissions aller plus loin dans ce travail. Pourtant nous observons des besoins, sur du soutien à la parentalité et dans l'accompagnement des parents à la scolarité et l'orientation de leur enfant.

Local quartier : Dans le cadre du déménagement prévu début 2025 et du retour dans nos anciens locaux situés dans le quartier Finkwiller, l'équipe actuellement implantée à la Krutenau va perdre un ancrage territorial important. Ce déplacement géographique risque de fragiliser le lien construit avec les jeunes du territoire ainsi qu'avec l'ensemble des habitants. Face à ce constat, le projet d'ouverture d'un local dans le quartier Suisse s'impose comme une nécessité, tant pour maintenir une continuité dans le travail éducatif que pour développer une présence auprès des habitants.

Des partenaires comme le Cardek, ainsi que plusieurs habitants engagés dans la vie du quartier, se disent prêts à s'associer à une réflexion autour de ce futur espace. Ce lieu partagé facilitera la coopération sur le terrain, la mutualisation des moyens et des pratiques et favorisant un travail de proximité au cœur du quartier.

Perspectives 2025 :

Enjeux sur le
déménagement avec une
équipe qui grandit,
rapproche ou éloigne des
territoires

Accueil d'une nouvelle
compétence dans
l'équipe: psychologue de
rue

Réflexion et stratégies face
aux nouvelles dynamiques
du territoire centre

Réflexion autour du travail
en partenariat avec les
autres institutions qui
accompagnent les jeunes
et notamment celles de
l'hébergement

Projet local au sein du
quartier Suisse

Développement de l'action
et des réponses aux
besoins identifiés à la
Krutenu



CHRS

La « Maison d'Accueil »

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Situation.....	2
1.1	Les moyens en 2024.....	2
1.1.1	L'équipe professionnelle.....	2
1.1.2	Les appartements.....	2
1.1.3	Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS	3
2	L'activité	3
2.1	Nombre de nuitées et taux d'occupation.....	3
2.2	Durées d'hébergement dépassant les deux ans	3
2.3	Nombre de personnes hébergées	4
2.3.1	Statut administratif (des adultes accueillis)	4
3	Les entrées au CHRS en 2024.....	4
3.1	Les ménages accueillis en 2024.....	4
3.1.1	Composition familiale des personnes entrées en 2024.....	5
3.1.2	Situation par rapport à l'hébergement avant entrée au CHRS	5
3.1.3	Situation par rapport à l'emploi avant entrée au CHRS.....	5
3.1.4	Situation par rapport aux ressources avant entrée au CHRS	5
4	Les sorties en 2024.....	5
4.1	Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2024.....	6
4.1.1	Situation au regard du logement.....	6
4.1.2	Situation au regard des ressources	6
	Sur les 9 adultes :	6
5	L'accompagnement au CHRS	6
5.1	Problématiques principales à l'entrée au CHRS	6
5.2	Les accompagnements santé des enfants	7
5.3	Bilan d'activité du psychologue au sein de la Maison d'Accueil	8
5.3.1	Mise en contexte du travail clinique	9
5.3.2	Public et problématiques rencontrées.....	10
5.3.3	Temps individuels et collectifs	11
5.3.4	Les chiffres et analyse.....	11

1 Situation

La maison d'accueil œuvre pour héberger et accompagner des familles et des personnes isolées en situation de précarité et de fragilité. Nous accueillons chacun avec le respect et la dignité auxquels toute personne humaine aspire et proposons une aide à l'hébergement adaptée prioritairement aux personnes :

- Confrontées à des problèmes de logements,
- Aux revenus précaires,
- Nécessitant un projet d'insertion professionnelle,
- En danger en raison d'une situation familiale conflictuelle.

Le CHRS est habilité pour quarante places, places familles essentiellement.

1.1 Les moyens en 2024

1.1.1 L'équipe professionnelle

Effectif autorisé : 7,85 etp

- la directrice de l'association (0,76 etp),
- la responsable comptable (0,73 etp),
- une cheffe de service (1 etp),
- deux conseillères en économie sociale et familiale (1,6 etp),
- une travailleuse sociale titulaire d'un diplôme universitaire (1 etp),
- une intervenante sociale (0.6 etp),
- une éducatrice spécialisée (0,86 etp) et une monitrice éducatrice (0,24 etp) détachées à l'accueil de jour.
- un agent technique et agent d'entretien (1,05 etp),

L'astreinte de nuit est toujours mutualisée avec les pensions de famille de l'association et est opérationnelle de 19h à 8h en semaine et H24 les week-ends et jours fériés.

1.1.2 Les appartements

Notre structure fonctionne avec des appartements « diffus » et certains sont regroupés sur un même site. L'association dispose de logements loués auprès de bailleurs sociaux, de logements qui appartiennent à la SCI dont fait partie Entraide le Relais et de logements sur les sites où se trouvent des bureaux de services de l'association.

1.1.3 Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS

L'accompagnement global s'appuie sur un projet d'insertion individualisé que nous définissons avec chaque personne lors de son entrée dans notre établissement. Cet outil est indispensable dans la construction d'une relation de confiance où chacun peut prendre la mesure de ses engagements, de ses droits et de ses devoirs. Ce projet contient l'ensemble des objectifs de la prise en charge et les moyens utiles à leur réalisation. Sa mise en œuvre se confronte alors aux limites de la famille (santé, addictions, difficultés familiales, ...), à leurs choix et aux contraintes réglementaires et administratives.

Les référents sociaux sont chargés de l'accompagnement des personnes hébergées avec pour objectif, l'aide à la résolution des problèmes et l'accès à l'autonomie dans les domaines essentiels de leur vie : la santé, la gestion de leurs ressources, la citoyenneté, la vie professionnelle et familiale, le vivre ensemble ...

Les référents travaillent autour de 7 axes pour aider les personnes à assainir leur situation et à acquérir des réflexes de bonne pratique de vie quotidienne au niveau : **administratif, budgétaire, recherche d'emploi, familiale, recherche de logement, santé et social, le vivre ensemble.**

A la sortie de notre établissement, nous proposons un accompagnement des personnes relogées pour une durée de 3 mois maximum. Il s'agit là d'un suivi à la carte en fonction des besoins des personnes.

2 L'activité

2.1 Nombre de nuitées et taux d'occupation

Le CHRS est ouvert toute l'année et peut accueillir 40 personnes en file active.

Le taux d'occupation est de 98%, soit 14 259 nuitées.

- Un appartement a été immobilisé plusieurs mois du fait d'une infestation consécutive de punaises de lit.

2.2 Durées d'hébergement dépassant les deux ans

La prise en charge au sein du CHRS est de deux ans maximum théoriquement.

Trois ménages sortis en 2024 sont restés plus de deux ans, les raisons :

- Multiples problématiques (addiction, budget, conflit de couple, départs du logement de Madame à plusieurs reprises avant séparation définitive)

- Demande d'ACD faite tardivement car avis d'imposition manquant, ce qui bloquait la complétude de la demande de logement et donc le passage en commission (puis proposition de logement 8 mois après la validation de l'ACD)
- Une rupture de droits CAF lors d'une 1ère proposition de logement en août 2023, logement que le ménage n'a donc pas pu accepter. Puis une proposition de logement début septembre 2024 et le logement n'a été disponible que le 25/11/2024.

2.3 Nombre de personnes hébergées

2024 : **19 unités soit 57 personnes dont 29 enfants (51%)**

2023 : 27 unités familiales soit 69 personnes dont 31 enfants

8 hommes (14%)

20 femmes (35%)

29 enfants (51%)

12 ménages sur 19 sont des familles monoparentales soit 63%

2023 : 13 ménages sur 27 sont des familles monoparentales (48%)

Les autres ménages :

2 sont des familles avec enfants,

3 hommes seuls dont un accueille ses enfants durant les vacances scolaires,

1 femme seule,

2 sœurs formant une unité familiale car elles cohabitent.

2.3.1 Statut administratif (des adultes accueillis)

8 adultes ont une carte d'identité française,

4 sont ressortissants de l'Union Européenne,

12 sont régularisés,

9 personnes sont réfugiées.

3 Les entrées au CHRS en 2024

3.1 Les ménages accueillis en 2024

Personnes entrées	Personnes sorties	Personnes présentes depuis plus d'un an au 31/12/2024	Personnes entrées et sorties dans l'année
16 (28 en 2023)	19 (28 en 2023)	26 (15 en 2023)	4 (3 en 2023)

Nous notons une augmentation du nombre de personnes présentes depuis plus d'un an au 31/12/2004, cela concerne 9 ménages (dont 1 ménage de 2 personnes arrivé en toute fin d'année 2023) soit 26 personnes.

- Des situations complexes (addiction, endettement et gestion du budget chaotique, santé mentale/psychique, parcours de migration et situation d'allophonie) qui nécessitent un accompagnement plus long.

Concernant les 3 personnes entrées et sorties la même année :

- Une mère et ses deux enfants ont rapidement obtenu un logement
- Un jeune majeur a choisi de quitter l'hébergement

3.1.1 Composition familiale des personnes entrées en 2024

- 5 familles monoparentales (uniquement des mères de famille) dont 8 enfants entre 2 et 13 ans ont intégré le CHRS
- Ainsi que 2 sœurs réfugiées

3.1.2 Situation par rapport à l'hébergement avant entrée au CHRS

- Un ménage de 3 en place de stabilisation
- 2 ménages de 4 et 3 personnes pris en charge à l'hôtel
- 2 ménages de 2 personnes hébergés chez des tiers
- 1 ménage – 2 sœurs – en place temporaire d'asile

3.1.3 Situation par rapport à l'emploi avant entrée au CHRS

Sur les 6 adultes :

- 5 étaient sans emploi
- 1 était en formation

3.1.4 Situation par rapport aux ressources avant entrée au CHRS

Sur les 6 adultes :

- 5 percevaient le RSA + allocation CAF
- 1 percevait un défraiement formation

4 Les sorties en 2024

19 personnes sont sorties du CHRS en 2024, 9 adultes et 10 enfants, soit 7 ménages.

4.1 Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2024

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2024 : 11 168 nuitées

Moyenne en jours : 588 et en mois : 19 (18 en 2023)

Plus précisément, nombre de ménages et durée d'hébergement :

Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans
3	1	2	1
(6 personnes)	(3 personnes)	(7 personnes)	(3 personnes)

4.1.1 Situation au regard du logement

- 3 ménages ont obtenu un logement HLM
- 1 personne est entrée en IML (séparation couple, Mme et leur fils en HLM)
- 3 personnes sont hébergées (2 ménages) par de la famille
- 1 ménage de 3 personnes est entré dans un logement du parc privé

4.1.2 Situation au regard des ressources

Sur les 9 adultes :

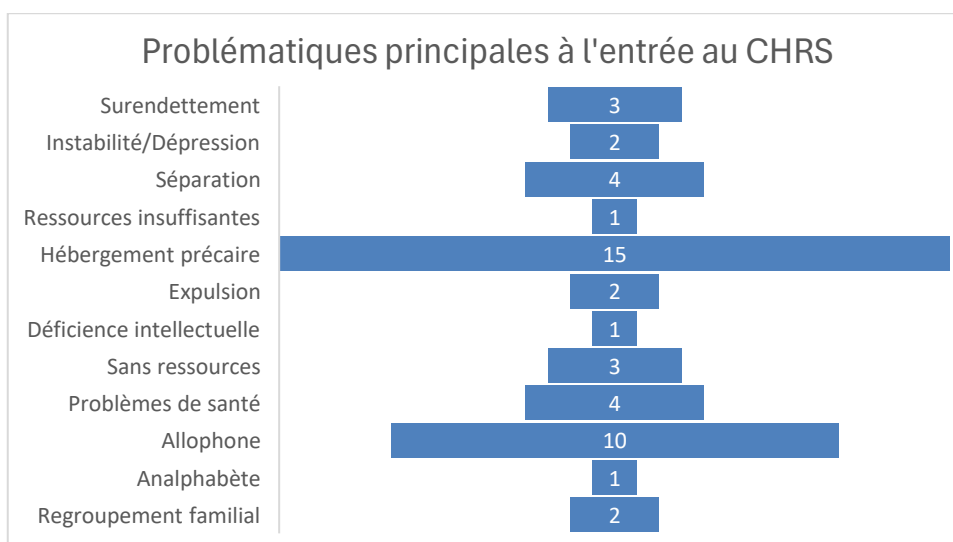
- 2 BRSA puis salaires
- 1 ARE puis salaire
- 4 CAF+BRSA, pas de changement : familles monoparentales, barrière de la langue
- 2 salaires dès l'entrée

5 L'accompagnement au CHRS

5.1 Problématiques principales à l'entrée au CHRS

Par ses missions, le CHRS a vocation à accompagner les personnes sur des aspects très variés de leur quotidien. Ainsi, l'équipe mobilise un nombre important de connaissances et de partenaires pour mener à bien sa mission et travailler l'accès au logement des personnes accueillies.

En ce qui concerne les problématiques principales des personnes adultes à leur entrée dans le dispositif, elle se répartissent comme ci-après :

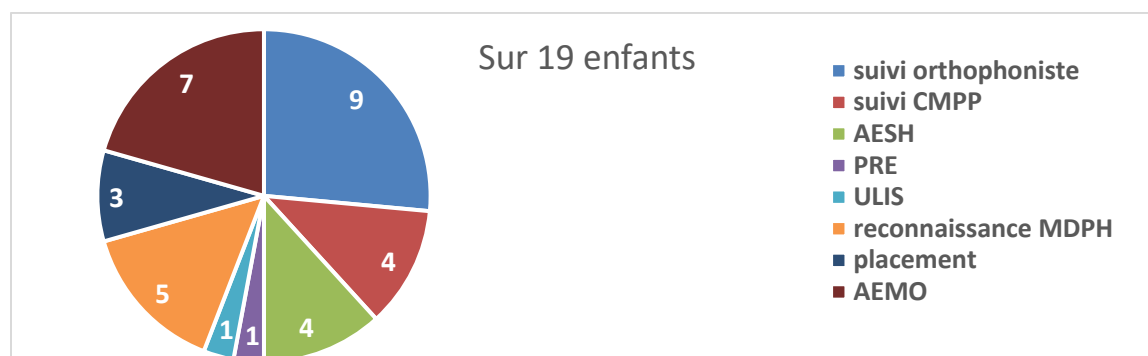


A l'instar de 2023, la première difficulté rencontrée par les personnes accueillies au CHRS est celle de l'hébergement précaire.

Vient ensuite la question de la langue et de la maîtrise du français. Cette question est de plus en plus prégnante dans notre quotidien et a un impact tant sur l'autonomie des personnes en vue de leur sortie du CHRS que du travail d'accompagnement.

5.2 Les accompagnements santé des enfants

En 2024, 19 enfants de moins de 16 ans sont accueillis en CHRS. Un enfant peut avoir plusieurs accompagnements spécifiques, ainsi :



- 47.3% ont un suivi orthophoniste
- 21% sont suivis en CMPP (Centre Medico Psycho Pédagogique)
- 21% bénéficient d'une AESH en classe (Accompagnement d'élèves en situation de Handicap)
- 5.2% bénéficient d'un intervenant PRE (Programme de Réussite Educative)
- 5.2% sont scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- 26.3% bénéficient d'une reconnaissance handicap par la MDPH
- 15.7% ont fait l'objet d'un placement

- 36.8% font l'objet d'une mesure éducative AEMO (Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert)

Nous constatons une évolution défavorable avec la multiplication de problématiques rencontrées parmi les enfants : troubles du développement, troubles des apprentissages, troubles du langage, troubles du comportement, retard de développement, carences éducatives, déficience intellectuelle.

Les écoles sont appelées à accueillir de manière indifférenciée tous les enfants mais ces problématiques impactent fortement les apprentissages et la vie collective.

Pour cela, l'équipe CHRS est amenée à coordonner la mise en œuvre de divers accompagnements et suivis pour permettre aux enfants d'évoluer favorablement et de s'intégrer au mieux dans leur environnement. Pour cela, il faut :

- Coordonner des parcours de soins,
- Rencontrer les équipes éducatives, enseignants
- Accompagner les rendez-vous médicaux
- Solliciter des mesures éducatives ou des soutiens éducatifs
- Organiser les rencontres entre les parents et les différents partenaires : écoles, crèches, intervenants PRE, AESH, enseignant ULIS, CMPP, orthophonistes, équipe ASE et AEMO, PMI

Pour les familles non-francophones, ces démarches sont rendues plus complexes par la nécessité de solliciter des services d'interprétariat.

A la sortie du CHRS, ces mesures mises en œuvre sont parfois mises en péril par le déplacement de la famille sur un autre secteur en s'éloignant des dispositifs et impliquent la réorganisation de tous les suivis.

5.3 Bilan d'activité du psychologue au sein de la Maison d'Accueil

Le psychologue est présent au sein du CHRS La Maison d'Accueil à raison d'une journée par semaine. Sa présence, depuis avril 2024, intervient dans le cadre d'une convention partenariale avec l'ARSEA GALA à la demande de l'Agence Régionale de Santé. Cette convention s'établit à la suite de la mise en œuvre des assises de la santé mentale du 27 et 28 septembre 2021, afin de répondre aux problématiques et aux besoins en matière de santé des personnes qui se trouvent dans une grande précarité et souvent éloignés des soins. Aussi, le psychologue décline ses missions autour de trois axes. Le premier s'articule autour de l'accompagnement des personnes hébergées. Le second s'effectue auprès de l'équipe. Enfin le troisième axe est dévolu à la question de l'orientation et de la coordination auprès des professionnels extérieurs en lien avec la santé mentale.

5.3.1 Mise en contexte du travail clinique

Les personnes sont accueillies auprès du CHRS la Maison d'Accueil de l'association Entraide le Relais à STRASBOURG. Le psychologue intervient au sein du CHRS à raison d'une journée par semaine, alternativement le mardi et le mercredi.

Cette présence s'articule dans l'objectif de faire exister la dimension du soin, offrir aux personnes une possibilité d'accès à un psychologue et permettre ainsi une potentielle approche de leur propre psychisme. Pour ce faire, il propose des rencontres individuelles au sein des locaux situés 20 rue de la Montagne Verte à STRASBOURG et il participe à des activités collectives.

Le psychologue pratique une clinique en relation duelle avec les personnes qui en font la demande ou qui sont orientées par les membres de l'équipe professionnelle. Cette rencontre s'effectue également de manière indirecte par l'intermédiaire de l'équipe. Par sa présence aux réunions au sein de l'équipe, le psychologue soutient la pratique, apporte un éclairage théorico-clinique et permet ainsi aux différents professionnels d'être dans une continuité de penser les accompagnements. La rencontre avec le psychologue se met en place à la demande de la personne hébergée. Cette demande peut émaner directement de la personne ou bien par l'intervenante sociale référente, ainsi qu'à la suite d'échanges cliniques en équipe.

Pour soutenir la dimension du soin et encourager la prise en compte de la santé mentale auprès du public, nous avons pu élaborer en équipe **l'instauration d'une première rencontre systématique avec le psychologue au cours du mois d'installation des personnes accueillies**. Cette volonté de rencontre s'inscrit au regard des problématiques psychiques et sociales des personnes accueillies sur le dispositif. En effet, **il semble essentiel de proposer une sensibilisation à la santé mentale à travers cette première rencontre avec le psychologue**. Ceci s'origine dans un double objectif : expliquer le métier de psychologue et faire émerger la demande d'un accompagnement psychologique. **Aussi, le psychologue engage son désir à expliquer son métier, à provoquer et éprouver une rencontre.**

Le psychologue se positionne autour de l'accueil du discours de chaque individu à travers les apports théoriques psychanalytiques. La libre association permet au psychologue cet accueil du discours et d'être en lien avec le patient afin de faire émerger la subjectivité des personnes rencontrées, ceci à l'aide de l'articulation entre autres des notions d'inconscient, de désir et de jouissance. Cette subjectivité offre l'opportunité de soutenir l'individu du côté du vivant, là où le vide et la pulsion de mort, le thanatos, peuvent s'avérer présents pour certains.

Dans sa posture, au cours des entretiens à la suite de l'admission, le psychologue explore les différents domaines de l'existence de la personne. Pour cela, il interroge leur parcours

de vie afin de comprendre, avec eux, ce qui les a amenés à être orientées au CHRS. De plus, le psychologue offre un espace où la parole peut se déployer, se déplier et permettre à la personne de penser, panser sa vie et entendre son propre discours. Il étaye la pensée lorsque celle-ci semblerait en panne ou que les enjeux semblent trop envahissants.

Dans l'accompagnement thérapeutique, il se veut neutre, bienveillant. Il préserve la temporalité de la personne afin d'éviter l'effraction psychique en soutenant la subjectivité de la personne. Ainsi, il peut proposer un soutien psychologique, un travail thérapeutique ou une orientation vers une structure partenaire à même de répondre à la problématique actuelle de la personne.

5.3.2 Public et problématiques rencontrées

Les personnes accueillies au sein du CHRS sont des personnes avec de moments de vie complexes : séparation, situation de dépendance à des substances, expulsions locatives, passage à la rue, hébergement momentané chez des tiers. Leur parcours engendre un vécu d'exclusion dans son acception la plus large.

La diversité des personnes est riche, cependant il est possible de faire émerger certaines catégories de problématiques :

- Exils et traumatismes, entraînant des conséquences psychiques et somatiques ainsi qu'un vécu de déracinement et d'errance
- Conduites addictives
- Pathologies psychiatriques
- Violences conjugales
- Difficultés à régulariser les situations administratives entravant l'accès à l'emploi, au logement et à l'insertion sociale.
- Parcours de prison

Les parcours de vie des personnes accueillies sont émaillés de situations faisant apparaître des vécus de traumatismes qui renvoient à la « clinique de l'extrême », « **l'extrême parce qu'il concerne des situations qui se situent au bord de l'expérience humaine, oblige à repenser la théorie du sujet, le processus de subjectivation et les théories du traumatisme psychique.** » (Estellon, V. et Marty, F. 2012.). En effet, l'impact psychique des traumatismes témoigne des affects de détresse, de confusion, de désespoir jusqu'à une possible menace d'anéantissement. Ces affects créent « **des états mixtes et des affects de référence des situations extrêmes** » (Estellon, V. et Marty, F. 2012.).

Ces traumatismes consécutifs amènent un effet de sidération causant un « trou » mnésique auquel il est important de ne pas toucher dans l'actuel de la situation. Aux vues de leurs conditions de vie et de leur précarité actuelle, il est parfois préférable d'accompagner

l'émergence d'un désir et d'une volonté d'aller vers un mieux-être plutôt que de travailler directement sur le(s) traumatisme(s). Cela permet de remobiliser la personne afin qu'elle puisse de nouveau être dans la projection.

Certaines personnes, dont la situation est relativement stabilisée, s'accordent à demander et entamer un travail psychothérapeutique sur les événements traumatiques qui ont jalonné leur vie. Aussi, l'environnement proposé, au sein de la rencontre avec le psychologue, s'avèrerait suffisamment sécuritaire pour permettre aux personnes d'entamer un travail de réappropriation de leur histoire de vie.

Ainsi, le travail du psychologue consiste à favoriser un retournement de la position passive en position active des personnes rencontrées, afin qu'elles ne subissent plus leur vie et en deviennent le moteur.

5.3.3 Temps individuels et collectifs

Le psychologue réalise des entretiens individuels. Il s'adapte au besoin de chacun et peut donc proposer un soutien psychologique (une séance pour permettre à la personne de déposer ce qui lui est difficile dans l'actuel), et/ou des séances de psychothérapie (travail au long court sur leur histoire de vie). Lorsque la mise au travail est entravée pour diverses raisons (pathologie lourde, biais de la langue, etc.) il travaille autour de l'accompagnement vers le soin et oriente auprès des partenaires adaptés à la situation.

Lors de sa présence, le psychologue rencontre les personnes au cours d'entretiens individuels. Il peut être amené à croiser, les personnes qui vivent dans le bâtiment qui jouxte celui où se situe les bureaux ou lorsque ces dernières viennent en rendez-vous auprès d'une intervenante sociale. Pour les personnes qui sont accueillies dans le logement diffus, le psychologue propose des entretiens de rencontre lors des admissions au CHRS et effectue un travail auprès des travailleurs sociaux de l'équipe pour soutenir la santé mentale.

Enfin, le psychologue participe à des activités collectives pour pouvoir questionner, soutenir et étayer le discours des personnes. Cette participation permet également de rencontrer le public et pouvoir engager un échange avec les résidents et offrir la possibilité d'une demande de rendez-vous.

5.3.4 Les chiffres et analyse

Au cours de la période d'avril à décembre 2024, le psychologue a rencontré **onze personnes** et a effectué **vingt-deux entretiens**.

Sur ces onze personnes rencontrées, deux personnes ont sollicité des rendez-vous afin de déposer leur souffrance et difficulté actuelles témoignant leur désir d'accéder à un mieux-

être et de s'engager dans ce sens. Ces rencontres représentent treize entretiens. Il convient de souligner que l'accompagnement d'une de ces deux personnes a pris fin en raison de l'arrêt de la prise en charge au sein du CHRS. Pour la seconde personne, il s'agissait davantage d'un soutien psychologique. De plus, sur l'ensemble des rendez-vous sollicités, seuls trois ont été honorés par la personne et représente toute la difficulté d'implication dans les soins des personnes dans une situation de précarité.

Trois entretiens ont été organisés dans la cadre de l'admission au CHRS. Pour les autres, déjà hébergées au CHRS à l'arrivée du psychologue, il s'agissait davantage de faire connaissance avec les usagers et/ou pour faire une observation clinique dont le détail suit ci-après.

Une mère et ses 4 enfants ont été rencontrés lors d'un entretien organisé par l'intervenante sociale pour permettre un temps d'observation des enfants et de la dynamique familiale. La mère et la fille ont effectué chacune un entretien dans le cadre d'une demande d'écoute plus distanciée et sur l'ici et maintenant.

Une mère et sa fille, orientées par l'intervenante sociale référente, ont été rencontrées dans l'objectif de faire connaissance et soutenir la dimension du soin qui semble prendre une importance du côté de la mère au regard de ses problématiques de santé.

Une autre mère et sa fille ont été rencontrées en raison de la situation de violence vécue à l'école et dont l'envahissement émotionnel s'est avéré très impactant.

Ces cinq rencontres n'ont pas abouti à un réel travail thérapeutique. Une demande de soutien momentané sur les difficultés qu'elles rencontrent leur apparaît plus adéquat et se saisissent de la présence du psychologue lorsqu'elles en ressentent le besoin, ce qui de fait les rencontres sont plus espacées et s'arrêtent lorsque la situation semblerait stabilisée.

Une personne a été rencontrée dans l'optique d'avoir un regard du psychologue sur la ou les problématiques qu'elle présenterait. L'entretien a mis en avant un besoin d'orientation vers l'établissement d'un bilan neuropsychologique pour entamer un dossier de reconnaissance de travailleur handicapé. Le travail d'accompagnement conjoint, entre le psychologue et l'intervenante sociale, s'est organisé autour de la recherche de dispositif susceptible d'effectuer le dit bilan. Le premier écueil de cette orientation se situe sur le faible niveau de français de la personne, ce qui empêche la fluidité de l'échange. Le deuxième obstacle concerne les ressources financières de cette personne. En effet, elle perçoit les minimas sociaux et l'orientation vers le secteur public apparaît la proposition la plus appropriée à la situation. Toutefois, la saturation des dispositifs du secteur relevant du droit commun (CMP, Service hospitalier de neuropsychologie) oblige les structures à privilégier certains accompagnements en dépit de certains besoins repérés auprès du public accompagné. Aussi, la possibilité d'orientation vers des professionnels libéraux est empêchée par le manque de moyen financier. Ainsi, la situation se retrouve bloquée et

oblige l'équipe à engager une réflexion autour d'un accompagnement différent pour pouvoir répondre à la demande initiale.

Un enfant accompagné par une intervenante sociale a fait l'objet d'une réflexion et d'un soutien dans l'accompagnement auprès de la Plateforme de Coordination et d'Orientation. Le travail en équipe révèle le bienfondé de la présence du psychologue dans le service. Les points d'achoppement dans les accompagnements conjugués aux possibles éléments traumatiques inhérents au public accueilli sont mis au travail dans les différents espaces cliniques et échanges informels.

Les travailleurs sociaux se saisissent de la fonction de psychologue pour penser leur accompagnement et agir au plus près des besoins de chaque personne accompagnée. Aussi, au cours de la période, le psychologue a participé à quatorze réunions de service du CHRS. Il a pu soutenir à dix reprises les membres de l'équipe qui lui en faisaient la demande.

Différents temps collectifs ont été effectués au cours de la période 2024. En présence du psychologue et d'un ou des membres de l'équipe de travailleurs sociaux ont ainsi été proposés huit rencontres parents-enfant (jeux, sortie au parc ou sortie à la médiathèque), trois temps dénommés « café au jardin » et une soirée pique-nique permettant d'allier rencontre du psychologue et moment d'échanges sur le principe du Conseil de la Vie Sociale.

Enfin, au regard de la population accompagnée dans le dispositif, il est à noter que certains échanges impliquent une **dimension interculturelle**. En effet, le public présente une multiplicité de nationalité. De fait, les rencontres s'avèrent biaisées en raison de la barrière de la langue et pose la question suivante : « comment soutenir une émotion qui émerge lorsque les mots viennent à manquer ou que le sens n'est pas adapté ? » Aussi, la rencontre avec le psychologue demanderait à être accompagnée. En effet, l'élaboration autour de thèmes précis possiblement liés aux affects et un travail approximatif sur leur symptôme auraient pour effet de faire surgir l'angoisse sans pouvoir être en mesure de la travailler ce qui pourrait être délétère sans interprétariat. Ainsi, il semblerait important **de pouvoir soutenir auprès des financeurs une enveloppe interprétariat pour les consultations psychologiques. Cette possibilité constituera une offre de prise en charge directe auprès du psychologue pour les personnes et permettra des orientations et des délais raccourcis au regard de l'attente que l'on retrouve au niveau du droit commun.**

Abdelkader BAHIRI



PLACEMENT A L'EXTERIEUR

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Le service	2
2	Profil des personnes accompagnées.....	2
2.1	Age et sexe	2
2.2	Situation familiale.....	2
2.3	Nombre de mesures actives en début de mois	3
2.4	Durée initiale du placement à l'extérieur	3
2.5	Fin du PE.....	4
2.5.1	Les révocations	4
2.5.2	Les sorties / fin de mesure	4
2.6	Durée des peines.....	4
2.7	Emploi/formation des personnes présentes en 2024	4
2.8	Accompagnement	5
3	Conclusion	6

1 Le service

Depuis le 01/01/2019, la convention qui lie le SPIP à Entraide le Relais permet l'accueil et l'accompagnement de six personnes en placement à l'extérieur.

L'accompagnement s'articule :

- D'une part sur un accompagnement social global à raison d'un rendez-vous hebdomadaire avec le référent social affecté au service des PE (démarches administratives liées à l'accès aux droits, à la santé et au logement) ;
- Et d'autre part sur une participation obligatoire à des ateliers de redynamisation (Ateliers Passerelle) à raison de deux demi-journées par semaine, où il est aussi proposé un accompagnement ciblé sur la recherche d'emploi et de formation.

En outre, les personnes placées sous-main de justice doivent s'inscrire dans le respect du règlement de fonctionnement mis en place par l'association.

L'équipe est composée de deux travailleurs sociaux qui assurent l'accompagnement global, à hauteur de 0.4 etp. Au sein des ateliers Passerelle, une collègue assure l'accompagnement professionnel.

2 Profil des personnes accompagnées

2.1 Age et sexe

3 personnes : 21 à 25 ans
6 personnes : 26 à 44 ans
2 personnes : 57 et 64 ans

Nous avons accompagné **onze hommes**.

Les candidatures d'hommes restent largement majoritaires chaque année. 32 personnes détenues dont une femme ont contacté l'association pour une demande PE.

2.2 Situation familiale

Couple	Célibataire	Dont parent
3	8	7

Parmi les sept parents :

- 2 ont des enfants majeurs (dont 1 n'est plus en contact avec)
- 2 ont leur enfant placé (dont un n'est pas en contact avec)
- 2 ont les enfants chez la mère (dont un n'a aucun contact avec)
- 1 a son enfant à charge – reprise de la vie conjugale après PE

Huit sont soutenus par leur famille (plus ou moins mais la famille est présente). Trois n'ont pas soutien familial, deux d'entre eux ont un parcours de vie chaotique (foyer durant l'enfance, errance etc).

Indicateurs opérationnels :

- Nombre de places conventionnées : 6 places
- Taux occupation : 1469 soit taux occupation 67% (70% en 2023)
- Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 11
- Nombre de personnes entrées dans l'année : 6
- Nombre de personnes sorties dans l'année : 7

Cinq personnes avaient intégré le service en 2023 et étaient encore présentes en 2024.
Trois personnes ont intégré le dispositif en 2024 et sont encore présentes début 2025.
Une personne est entrée et sortie en 2024.

2.3 Nombre de mesures actives en début de mois

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Moyenne
6	5	4	3	4	4	4	4	5	5	6	4	4,5

2.4 Durée initiale du placement à l'extérieur

2 mois	7 mois	9-10 mois	12 mois
2	1	3	5

Etablissement d'origine :

CD Toul :	1	CD Saint Mihiel :	1
CD Oermingen :	5	MA Strasbourg :	1
Ab initio :	2	CD Écrouves :	1

2.5 Fin du PE

2.5.1 Les révocations

Trois personnes ont vu leur PE révoqué, à la suite d'un nouveau délit commis à l'extérieur de l'association. Un des messieurs a été déclaré en évasion. (Pas de révocation de mesure en 2023)

2.5.2 Les sorties / fin de mesure

Sept personnes sont sorties du dispositif en 2024 dont trois pour révocation de la mesure. Concernant les quatre autres personnes :

- Une a intégré le dispositif logement d'abord Sésame ARSEA,
- Une a réintégré le domicile conjugal,
- Une personne est retournée vivre au domicile de sa mère,
- Une personne a été hébergée chez une connaissance. Une orientation vers le dispositif IML avait été faite quelques jours avant sa sortie, dans l'attente d'une rencontre. Monsieur n'y a pas donné suite.

Nous reprecisons cette année encore que pour les personnes en PE, nous ne pouvons faire d'ACD du fait de leur statut, ce qui ajoute une difficulté, un délai supplémentaire pour l'obtention d'un logement autonome.

2.6 Durée des peines

12 mois	2-4 ans	5-6 ans	13 ans	18 ans
3 (dont 2 Ab Initio)	4	2	1	1

Quatre personnes avaient des peines de 5 ans et plus.

2.7 Emploi/formation des personnes présentes en 2024

Les personnes, lorsqu'elles ne sont ni emploi ni en formation, participent à deux ateliers d'insertion (service des ateliers Passerelle de l'association) par semaine.

Sur les 11 personnes accompagnées :

- Une personne a validé la formation FYMO,
- Une personne a abandonné une formation rapidement après le démarrage, a fait quelques jours d'intérim et avait démarré un CDDI qui a pris fin durant la période d'essai,

- Trois personnes ont fait des missions intérim à temps complet,
 - 2 d'entre elles ont eu des missions longues
 - 1 d'entre elle a eu des missions plus aléatoires
- Une personne a intégré le chantier 1ères heures,
- Une personne a obtenu un CDI 30h/semaine – très rapidement après son arrivée dans notre structure,
- Une personne est en CDD à temps plein.

Une personne de 65 ans a été accueillie, le retour à l'emploi/formation n'a donc pas été un sujet d'accompagnement.

Concernant les deux autres personnes qui n'ont pas accédé à l'emploi/formation :

- Une personne présentait une situation d'addiction entravant toute démarche (et a vu son PE révoqué)
- Une autre a été rapidement réincarcérée.

2.8 Accompagnement

Monsieur W. a passé 12 années en prison. Il est âgé de 65 ans. Avant d'être incarcéré, il était hébergé dans sa famille, était en lien avec ses enfants, ses proches. C'était une personne active, qui avait travaillé de longues années, à son compte mais aussi en tant que salarié.

Le placement extérieur correspond tout à fait avec sa situation : Monsieur W. a besoin de reprendre ses marques, d'accompagnement social, de soutien. Ces années de détention l'ont abîmé, selon ses propres dires. Son état de santé s'est détérioré il y a plusieurs années, il a des problèmes de vue, qui rendent sa marche peu assurée, la position debout est inconfortable passé 30 minutes. Il ne peut pas porter et ne se déplace que sur de courtes distances.

Il intègre le service de placement extérieur en mai 2024. Dès son arrivée, nous prenons conscience que l'accompagnement de Monsieur W. sera différent des autres. Tout déplacement à l'extérieur lui semble presque impossible. Il ne se repère pas dans la ville, semble tout redécouvrir à nouveau.

Depuis son incarcération, tous les liens avec ses proches se sont rompus. C'est une personne seule, qui n'a plus d'attache, plus de contact.

Les premières semaines, son accompagnement est presque quotidien : une fois par semaine nous l'accompagnons faire ses courses. Régulièrement nous allons à la pharmacie ensemble, mais aussi chez le médecin, acheter un téléphone, ouvrir un compte bancaire. Aucun déplacement ne se fait en autonomie. Les déplacements se font d'abord en voiture puis petit à petit en transports en communs afin que Monsieur W. puisse à

nouveau se repérer, se familiariser pour envisager plus d'autonomie. Pour autant c'est une personne méthodique, organisée.

Son accompagnement se fait dans une temporalité particulière. Monsieur W. prend le temps, observe. Du fait de ses problèmes de santé, ses mouvements et ses déplacements sont lents.

Petit à petit, il prend confiance et se déplace seul. Il apprend à lire un itinéraire, connaît les lignes de bus. Il prend du plaisir à pouvoir faire à nouveau les choses par lui-même.

Il apprécie la compagnie d'un tiers. Silencieux au premier abord, lorsque l'on le questionne, Monsieur W. aime discuter, parler de son passé.

Sa participation aux ateliers était exemplaire. Très peu absent, dans une volonté de respecter le cadre, mais surtout pour créer des liens, rompre son isolement. Mr W s'est réellement saisi du dispositif proposé par les ateliers passerelle.

Rapidement, l'inscription aux ateliers a réellement permis de ponctuer les semaines de Mr W qui, entre ateliers cuisine, artistique et informatique, aimait à se retrouver dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Après 9 mois passés en PE, il pourra intégrer une structure adaptée à sa situation. Un studio où il est autonome, mais intégré à une structure collective qui propose des temps partagés et un accompagnement social léger.

3 Conclusion

Nous reconnaissons cette année encore le travail de partenariat de qualité que nous déployons avec le SPIP. Le maintien d'un référent unique CPIP pour notre dispositif permet une meilleure connaissance de nos fonctionnements mutuels et des contacts rapprochés et autant que nécessaires.

La réforme sur les RPS n'a pas concerné nos accompagnements en 2024 mais nous restons convaincus qu'il est primordial d'avoir le temps de construire un projet de relogement pour que les personnes sans solution stable et fiable puissent s'installer dans un logement.



Résidence Accueil

« L'Elan »

112 avenue de Strasbourg
67170 Brumath

Tel : 06 42 18 21 81

Mail : residencebrumath@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	3
2	Les résidents.....	5
2.1	Quelques données statistiques.....	5
2.2	Les hospitalisations.....	9
3	Entrées/Sorties.....	11
3.1	Taux d'occupation annuel	11
3.2	Mouvements et durée d'occupation.....	11
3.3	Entrées 2024.....	11
3.4	Sorties 2024	12
4	Les modalités d'intervention sociale	13
4.1	La vie semi-collective.....	13
4.2	L'accompagnement individuel	15
5	Perspectives 2025.....	18
5.1	Projet « Micro Folies »	18
5.2	Partenariat avec la résidence « La rose des Vents »	18
5.3	Faire valoir et innover l'accompagnement en pension de famille	18

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

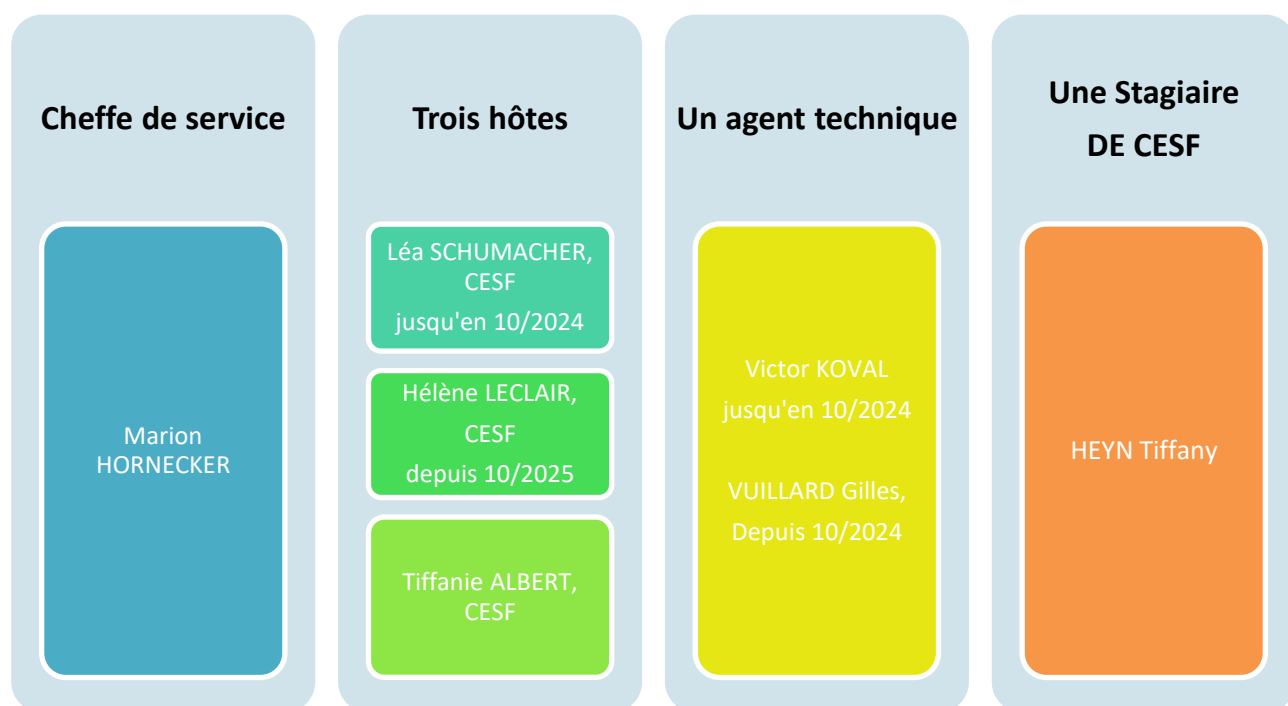
1.1 Rappel du cadre réglementaire

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais, offrant **un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée**. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit d'un dispositif de logement pérenne.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

1.2 L'équipe



En 2024, nous avons accueilli en stage de 16 semaines, une étudiante préparant le diplôme de Conseillère en Economie Sociale Familiale : Tiffany HEYN.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00,
- Le vendredi de 9h00 à 16h30,
- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

1.3 L'offre de logement



La résidence compte 21 logements de type T1 ou T1' meublés, d'une superficie moyenne de 23 m².

Type	Surface	Redevance 2024
T1	Entre 19,7 et 19,9 m²	376,36 €
T1'	Entre 20,1 et 27,6 m²	493,30 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salle d'activités, petit salon dans l'entrée, buanderie.

2 Les résidents

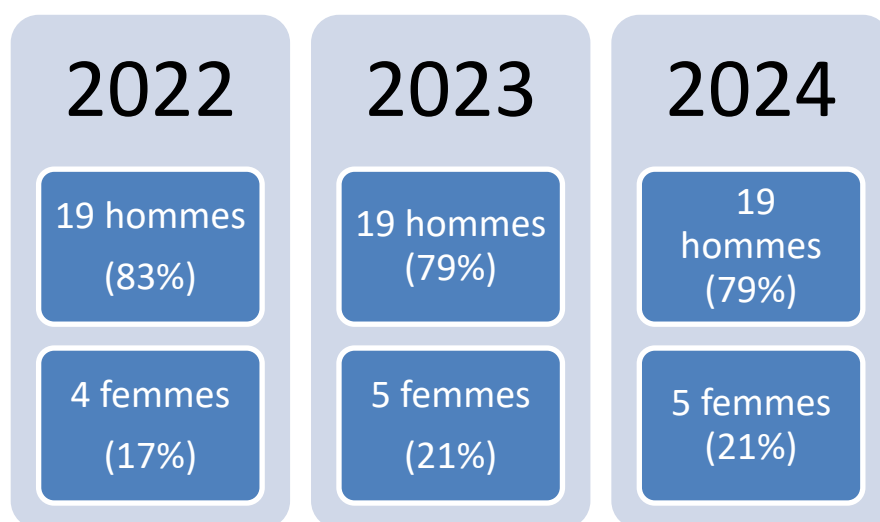
La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (12452 € en 2024).

2.1 Quelques données statistiques

En 2024, nous avons logé et accompagné 24 personnes.

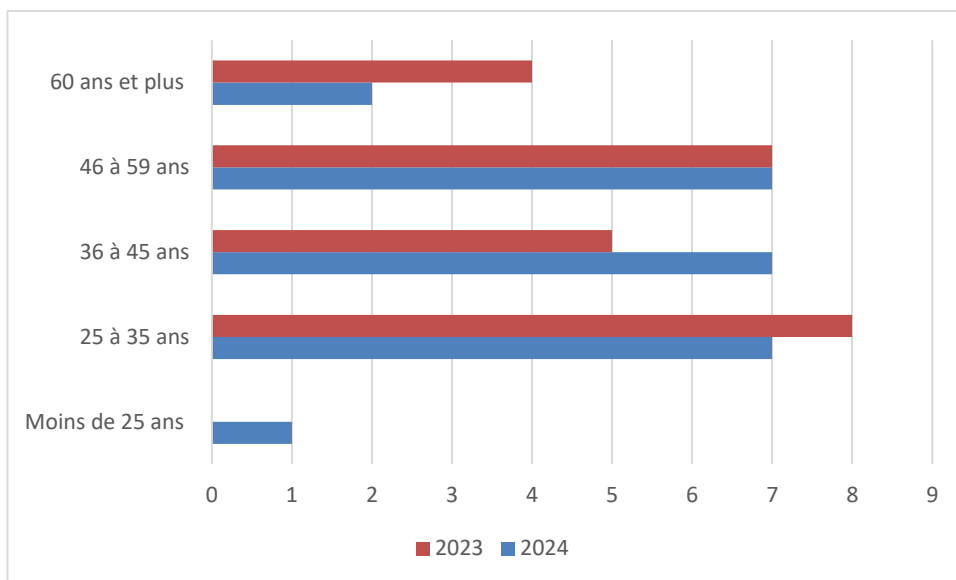
➤ Sexe :



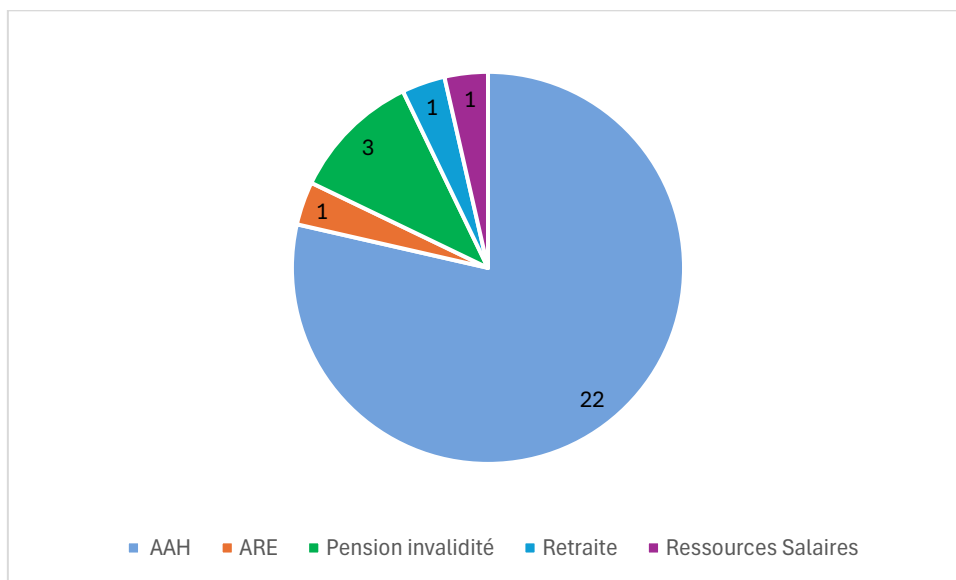
Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines.

➤ **Age :**

La moyenne d'âge est de 43,2 ans. Cette moyenne est en légère baisse à la suite de l'admission de trois jeunes résidents âgés de 32, 29 et 25 ans. Un quart des résidents sont âgés de plus de 46 ans. Cela témoigne d'un vieillissement du public présent depuis plusieurs années.

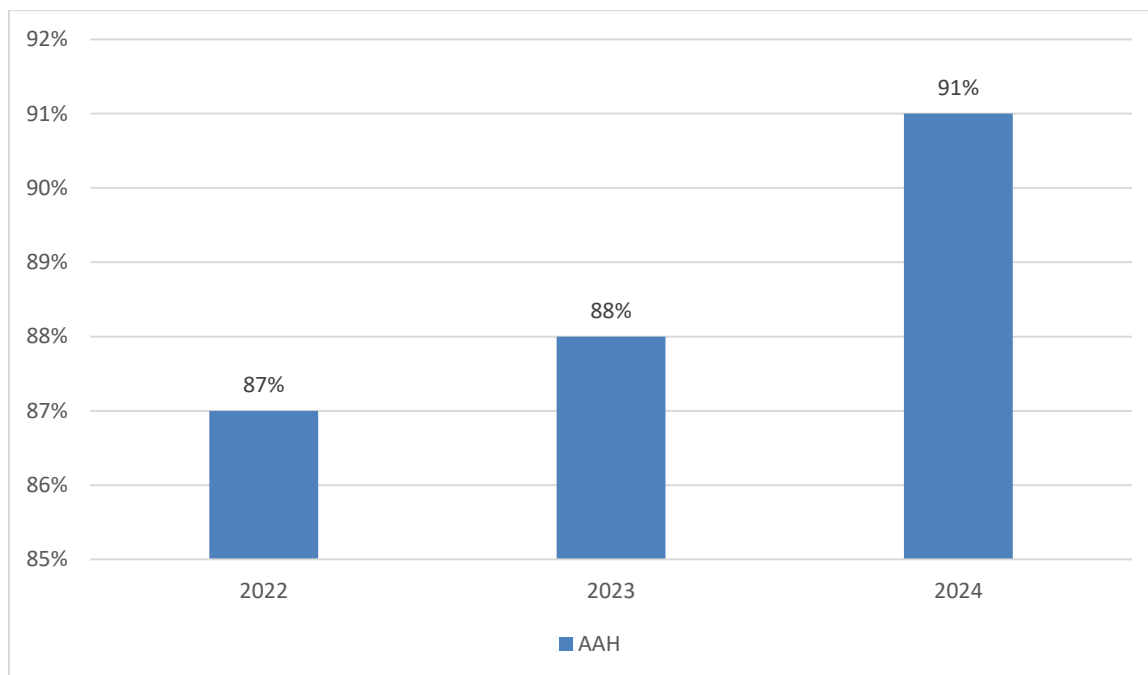


➤ **Ressources :**



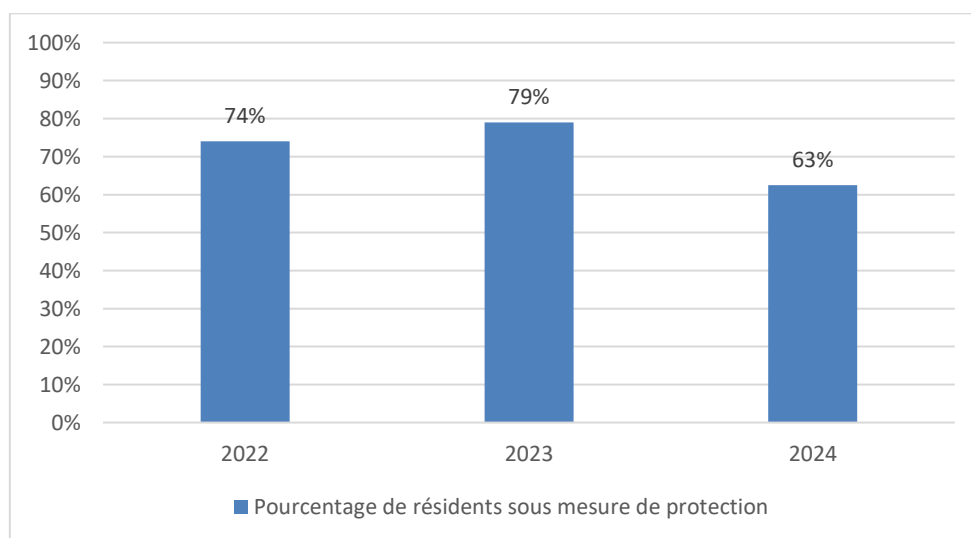
Les ressources peuvent être cumulatives.

En 2024, la majorité des personnes bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Seules trois personnes perçoivent la pension d'invalidité, dont deux la cumulent avec l'AAH. Une personne perçoit une pension de retraite ; auparavant elle travaillait dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). A la suite d'une embauche d'un résident en CDI à temps partiel par une association d'insertion par le travail, celui-ci a cumulé AAH, ARE et salaire.



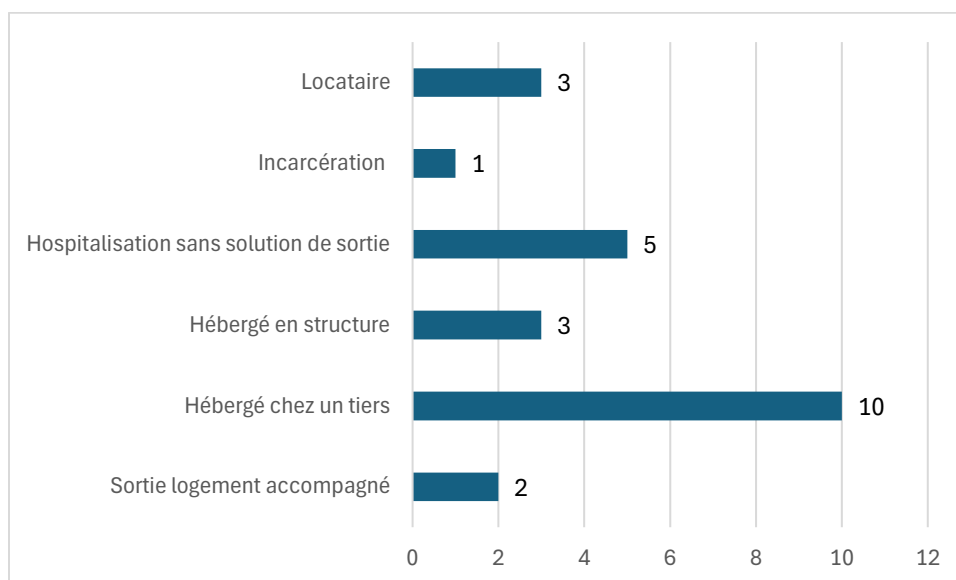
Au total, 91% des résidents perçoivent l'AAH en 2024.

➤ Mesures de protection :



La majorité des résidents bénéficie d'une mesure de protection. La pathologie peut impacter leur capacité, ponctuellement ou au quotidien, à assurer une gestion administrative et budgétaire. La mesure de protection permet alors de jouer un rôle de protection pour les personnes qui présenteraient une vulnérabilité, des addictions ou encore des comportements d'achats compulsifs. Dans les situations les plus fragiles, il est essentiel que nous puissions avoir une communication régulière avec le mandataire de la mesure. Parfois, la pathologie psychique amène les personnes à adopter des comportements ambivalents. Aussi la coordination permet d'accompagner conjointement les résidents en tenant un discours cohérent et sécurisant.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



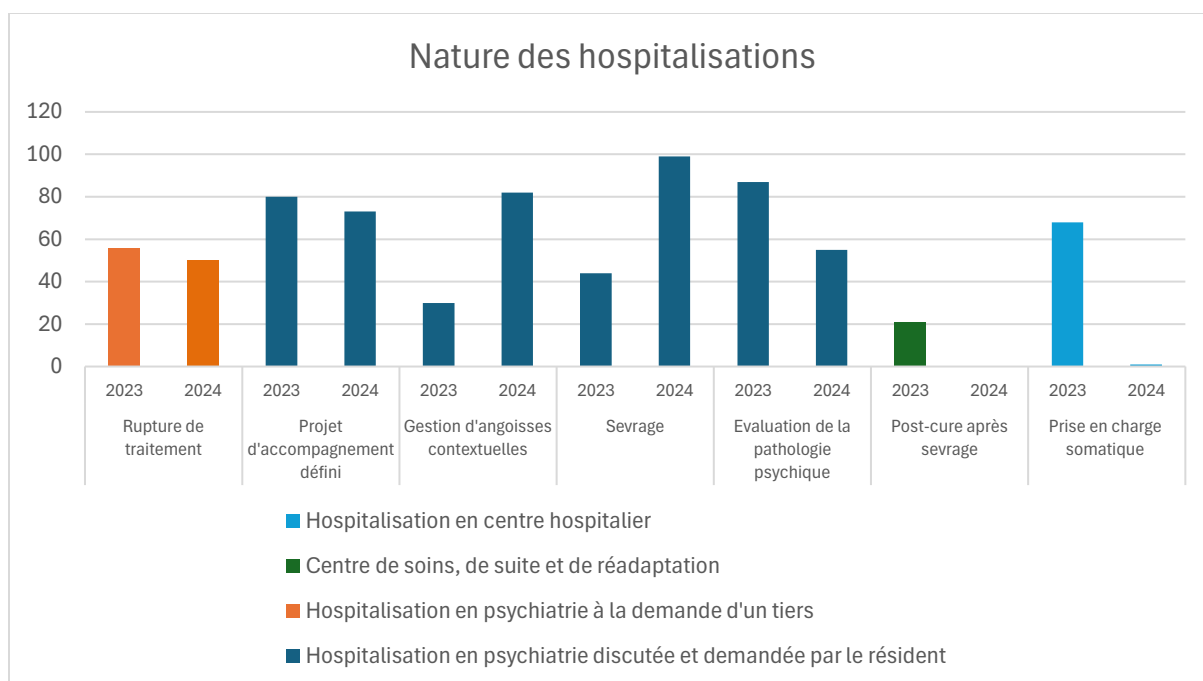
Les situations locatives antérieures les plus courantes restent le domicile parental et l'hospitalisation sans solution de sortie. En 2024, les trois résidents admis étaient hébergés au domicile parental. Il s'agit de leur première expérience locative.

2.2 Les hospitalisations

2023 : 386 jours d'hospitalisations pour 6 résidents

2024 : 360 jours d'hospitalisation pour 9 résidents
dont 359 jours en psychiatrie, soit 99,7 %

En 2024, 9 résidents sur les 24 accueillis ont été hospitalisés, à leur demande ou à la suite de négociations menées par les professionnels qui les accompagnent (équipe de la résidence et/ou équipe médicale de l'EPSAN).



On observe une légère baisse du nombre de jours d'hospitalisation, qui concerne cependant un plus grand nombre de résidents. Trois d'entre eux ont été hospitalisés dans un contexte de rupture des soins entraînant une décompensation de la pathologie.

Une résidente a été hospitalisée après une rupture conjugale, une décision difficile qu'elle a eu le courage de prendre au sein d'une relation marquée par la pathologie psychique de son partenaire. Dans ce contexte, il lui a été proposé de retrouver un cadre sécurisé en milieu hospitalier afin de pouvoir s'apaiser.

Comme évoqué dans notre précédent rapport, un résident bénéficiait d'un rythme d'hospitalisation pré défini dans le cadre de son projet de soins, dans l'attente de son admission dans un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS). Cette situation représente 73 jours d'hospitalisation.

Les addictions représentent une problématique majeure en 2024, étant à l'origine de 99 jours d'hospitalisation pour sevrage et de 54 jours pour des angoisses liées à la peur de rechuter. Cette situation concerne principalement un résident, admis en 2023, qui espérait trouver un cadre suffisamment sécurisant en résidence accueil. Cependant, l'ambivalence entre ses objectifs personnels et sa capacité à gérer ses addictions l'empêche d'atteindre un équilibre stable.

Une situation rare de violence a nécessité l'intervention des forces de l'ordre et de la direction, qui, conformément au règlement de fonctionnement, a prononcé l'exclusion immédiate d'un résident, qui a été hospitalisé par son psychiatre le jour même.

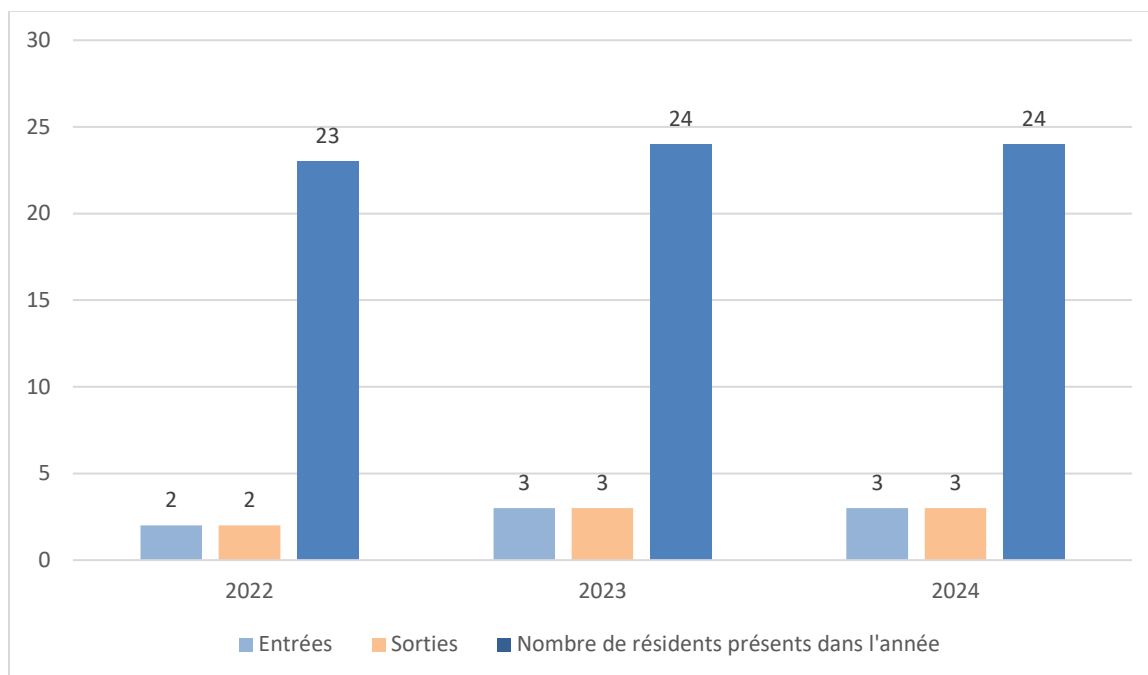
Enfin, un résident a été accompagné dans le cadre du diagnostic de l'apnée du sommeil. Les examens ont nécessité une hospitalisation d'une nuit en clinique, une situation qui, à première vue, semble anodine. Toutefois, cette hospitalisation, bien que relativement classique, a pu générer de l'anxiété et être perçue comme un échec par ce résident, qui n'avait pas été hospitalisé depuis de nombreuses années. L'équipe éducative a été présente à chaque étape pour l'aider à surmonter ses difficultés de compréhension, accentuées par l'anxiété et pour soutenir également sa famille.

3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation annuel est de 97,9 % en 2024 (98,72 % pour l'année 2023).

3.2 Mouvements et durée d'occupation



Le dispositif de résidence accueil étant un dispositif de logement pérenne, nous constatons un faible taux de rotation annuel.

Depuis l'ouverture de la résidence en octobre 2015, nous avons logé et accompagné 47 personnes.

En 2024, la durée moyenne de présence augmente légèrement et passe à 5 ans et 7 mois (5 ans et 6 mois en 2023).

3.3 Entrées 2024

Une commission a eu lieu en 2024. Cinq personnes ont été rencontrées dans ce cadre.

Au courant de l'année, nous avons accueilli **trois nouvelles personnes.**

Ci-dessous, nous présentons succinctement leur parcours antérieur à l'entrée à la résidence.

Rapport d'activité 2024 – Résidence Accueil L'Elan

- Madame Z, âgée de 29 ans, est célibataire et vivait précédemment chez ses parents. La cohabitation était source de tensions. D'autre part, madame souhaitait s'essayer à une vie plus autonome. Fragilisée par une première expérience locative difficile, la résidence accueil était une piste pertinente pour que Madame puisse accéder à un logement dans un environnement sécurisé.

Madame Z a intégré la résidence en juillet 2024.

- Monsieur X est âgé de 25 ans. Il est célibataire. Monsieur X n'a pas d'expériences en logement autonome, cependant avant d'intégrer la résidence accueil il a vécu dans un autre dispositif de logement accompagné, en colocation à Molsheim durant deux ans. Rapidement mis en difficulté par les symptômes de sa pathologie, il a régulièrement alterné entre hospitalisation, colocation et domicile parental. Son référent social et l'EPSAN l'ont accompagné dans un projet de relogement plus adapté à sa pathologie et à son besoin d'accompagnement dans le quotidien. Il était important qu'il puisse intégrer un logement où il serait seul.

Monsieur X est arrivé la résidence en octobre 2024.

- Monsieur Y, âgé de 32 ans, est célibataire et vivait précédemment chez ses parents. Cette cohabitation générait des tensions, d'où la nécessité pour lui de trouver un logement. La résidence accueil offre un environnement sécurisé, propice à une première expérience autonome. Elle permettra à Monsieur Y de développer de nouvelles compétences tout en rompant avec l'isolement social dont il souffre.

Monsieur Y a intégré la résidence en décembre 2024.

3.4 Sorties 2024

Au courant de l'année, **trois personnes sont sorties** de la résidence.

Fait inédit, dans l'histoire de la structure : les trois sorties font suite à la résiliation du contrat d'occupation par l'association :

- Un premier résident a été exclu de la structure après avoir agressé physiquement un membre de l'équipe. Il a été hospitalisé le jour-même.
- Un deuxième résident a vu son contrat d'occupation résilié, dans un contexte de rupture de soins, qui durait depuis plus de deux ans. L'accompagnement social et médical dont il bénéficiait et l'intervention de son curateur, n'ont pas permis une prise de conscience de la part du résident et un retour à l'équilibre. Il est retourné vivre chez ses parents.

Rapport d'activité 2024 – Résidence Accueil L'Elan

- Enfin, l'association a mis fin au contrat d'un résident, faisant le constat que sa situation n'était plus compatible avec le projet social porté par notre structure en termes d'autonomie dans le quotidien et dans le logement. La structure ne répondait plus à ses besoins d'accompagnement. Un projet de sortie de la résidence était travaillé depuis deux années, conjointement avec le mandataire de la mesure de protection et avec l'équipe de l'EPSAN. La personne a été hospitalisée dans l'attente d'une orientation vers un Foyer d'Accueil Spécialisé.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

→ La fréquentation des espaces collectifs



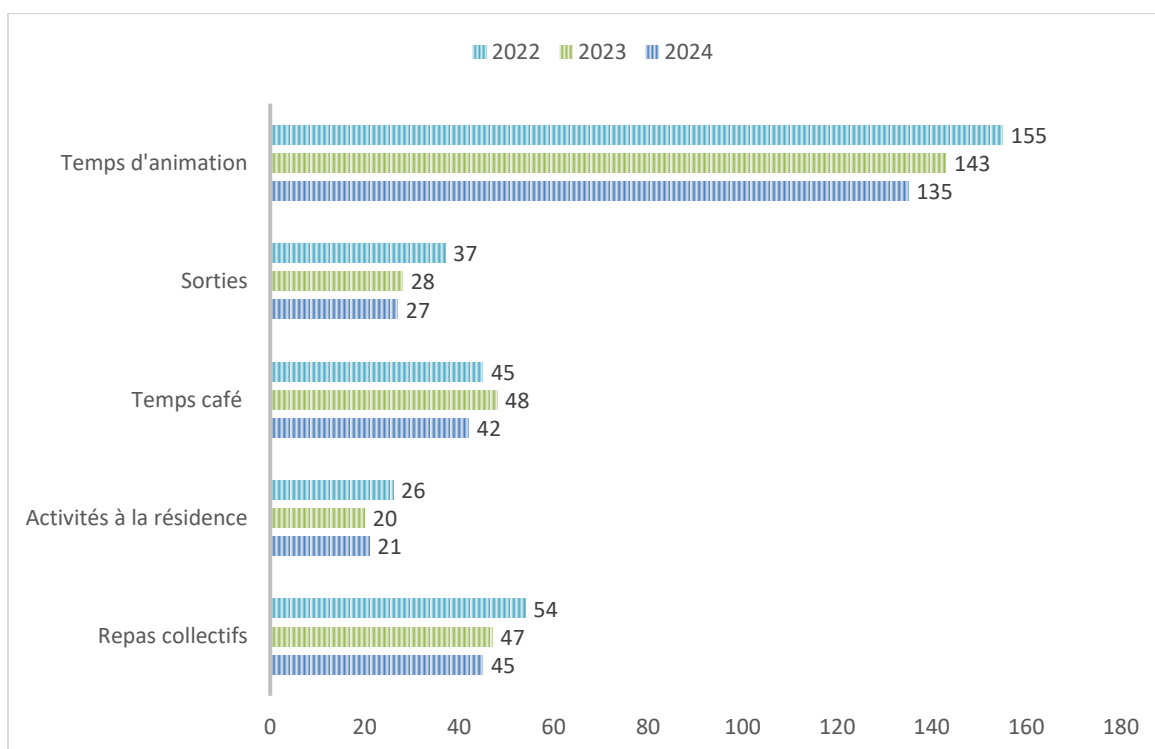
Nous constatons une légère baisse de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents.

→ Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par trois temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence ou une sortie selon les envies et la météo. Les semaines sont organisées en réunion les lundis après-midi avec les résidents volontaires.

On peut observer une légère baisse du nombre de temps d'animation. Cela est dû aux mouvements d'équipes, durant lesquels l'accompagnement individuel était priorisé afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque résident.



En 2024, 22 résidents ont participé à au moins une activité collective :

- moins de 15 activités : 12 résidents,
- entre 16 et 50 activités : 5 résidents,
- entre 51 et 102 activités : 5 résidents.

En raison des mouvements au sein de l'équipe éducative et de tensions récurrentes au sein du collectif, nous avons constaté une dynamique fluctuante et fragilisée. Cela s'est traduit par une baisse de la participation aux activités collectives durant les périodes concernées.

➔ Le séjour à Orbey

Six résidents sont partis en séjour de vacances, accompagnés de deux hôtes, sur trois jours et deux nuits. Le séjour a été coconstruit avec les résidents volontaires. Ils ont pu s'exprimer sur le lieu souhaité, le type d'hébergement, le budget qu'ils pouvaient attribuer, la durée du séjour. L'objectif était de les rendre acteurs, favoriser leur participation et par conséquent leur engagement avant et pendant le séjour. La particularité de ce séjour est l'absence de programme prédéfinie d'activité. Une simple recherche en groupe des activités sur le secteur avait été menée en amont. Ainsi, le groupe a pu s'adapter à chaque instant aux envies, à la météo et au niveau de fatigue. Le groupe et les hôtes ont ressenti les

bienfaits de ce fonctionnement, qui a permis de réduire les frustrations, de valoriser la participation des résidents et de respecter le rythme et les capacités de chacun.

➔ **Portes ouvertes et exposition**

A l'occasion de la semaine des pensions de Famille 2024, la résidence l'Elan a organisé une porte ouverte. L'équipe éducative a proposé aux résidents volontaires de construire une exposition mettant en avant le dispositif de la pension de famille et la question de la santé mentale, sujet spécifique à la résidence accueil.

Afin que chacun puisse participer à la construction du contenu de l'exposition, l'équipe a décidé d'utiliser les cartes du jeu de société DIXIT pour animer un photolangage.

Cet outil s'est avéré être un appui pour faciliter la prise de parole des résidents, pour lesquels il n'est pas toujours naturel ou facile de verbaliser leurs pensées. Le DIXIT est composé d'un grand nombre de cartes imagées, sur lesquelles les résidents ont pu s'appuyer pour répondre à deux questions énoncées par l'équipe :

- Quelle est la plus-value à habiter en pension de famille ?
- D'après vous, qu'est-ce qu'une bonne santé mentale ?

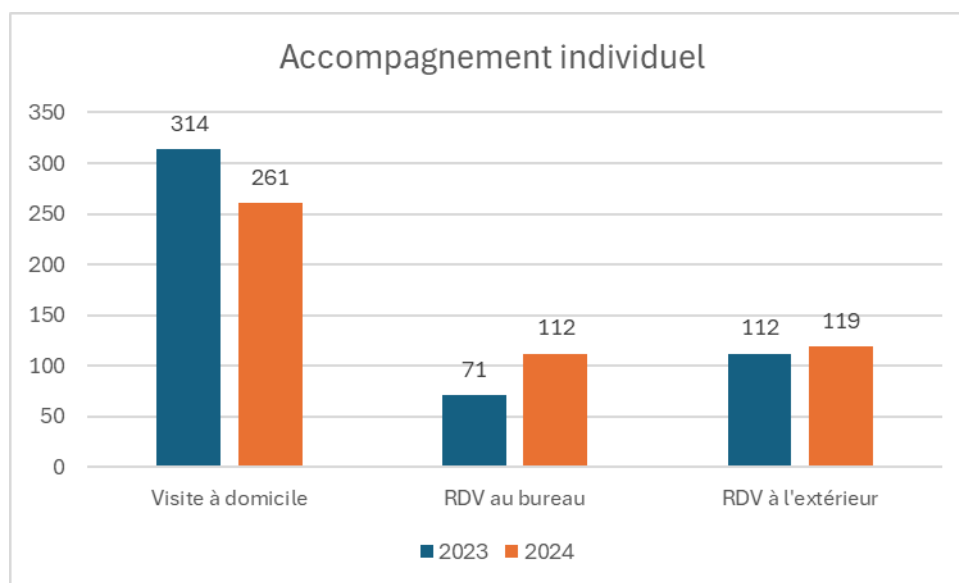
Les réponses des résidents ont été retranscrites à l'écrit, puis vérifiées par eux même pour valider l'exposition de celles-ci avec la possibilité de garder l'anonymat. Les réponses étaient accompagnées des cartes, imprimées en format affiche par un ESAT local, pour les imager. Les hôtes de la résidence se sont également prêtés à l'exercice.

Le jour de la porte ouverte, plusieurs résidents ont participé à l'accueil des visiteurs et ont pu présenter leur travail.

4.2 L'accompagnement individuel

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Depuis 2017, nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

492 temps d'accompagnement individuels ont été réalisés au cours de l'année.



→ **216 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes. Dans le cas contraire, si la personne fait face à des difficultés cognitives ou physiques, l'équipe accompagnera la mise en place d'une aide-ménagère ; c'est le cas pour 7 résidents. Ainsi, l'équipe peut privilégier d'autres démarches en lien avec le logement et des temps d'échange de qualité. En effet, lorsque le résident est en difficulté, la question de l'entretien du logement peut être source de tension et impacter la relation de confiance qu'il aura avec l'équipe. Il est alors plus compliqué pour lui de se confier et d'aborder d'autres thématiques sur lesquelles il ressentirait le besoin de se livrer et d'être accompagné.

Le nombre de visites à domicile apparaît en baisse en 2024. Cette baisse résulte des mouvements d'équipe, couplés à la décision, pour des raisons de sécurité, de ne plus effectuer de visites lorsque l'hôte est seul dans le bâtiment.

→ **112 entretiens au bureau**

Les entretiens au bureau sont proposés aux personnes principalement quand une démarche nécessite l'accès à un outil numérique. Ils permettent généralement de traiter des questions administratives, de prendre des rendez-vous médicaux ou encore de faire le lien avec d'autres professionnels.

Les sollicitations des résidents au bureau sont souvent plus informelles, pour des actes courts.

En 2024, les entretiens au bureau sont en hausses. Cette modalité d'intervention était privilégiée durant les mouvements d'équipe pour les raisons précédemment citées. De plus, 7 résidents ne bénéficient pas de mesure de protection et ont des besoins d'accompagnement plus importants dans les démarches administratives.

→ **119 accompagnements physiques dans une démarche extérieure**

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. La décision revient à l'équipe après une analyse commune de la demande d'un résident. Cette évaluation est nécessaire pour s'assurer qu'elle respecte nos missions et qu'elle ne contribue pas à l'installation d'une dépendance vis-à-vis de l'équipe.

Voici quelques exemples de justifications :

- Un rendez-vous médical anxiogène,
- Une incapacité à comprendre, ou à retenir les explications du professionnel rencontré,
- Un besoin de conseils techniques ou budgétaires concernant un achat,
- Un accompagnement budgétaire aux courses alimentaires,
- L'absence de transports en commun pour accéder au lieu de rendez-vous,
- L'apprentissage de l'utilisation des transports en commun,
- Une difficulté à se repérer dans l'espace et le temps.

→ **Focus 2024**

Depuis 2022, nous organisons pour chacun des résidents une réunion de synthèse, nommée par le conseil des résidents « Bilan et projets personnels ». Les professionnels de l'EPSAN et les mandataires sont systématiquement présents à cette réunion pour permettre la coordination des actions d'accompagnement définies durant ce temps d'échange. Un

membre de la famille ou de l'entourage peut se joindre à l'échange si le résident en exprime le souhait.

En amont, les hôtes de la résidence proposent à la personne concernée un temps de bilan durant lequel l'outil ELADEB est utilisé. Le résident peut s'appuyer sur celui-ci pour autoévaluer sa situation et identifier ses besoins d'aide supplémentaires. Les hôtes complètent cette évaluation dans un second temps pour ne pas l'influencer. C'est également le moment d'évoquer les rêves des résidents et ainsi construire des projets individuels sources d'épanouissement.

Les difficultés et les besoins exprimés sont variés selon les situations. L'équipe est néanmoins démunie quand il s'agit d'orienter les résidents pour un accompagnement sur les sujets des relations sentimentales et de leur sexualité. Les formations prenant en compte la spécificité de notre public sont rares et couteuses.

5 Perspectives 2025

5.1 Projet « Micro-Folies »

Le projet « Micro-Folies » est présenté par l'URAHJ Grand Est. C'est un dispositif national porté par le ministère de la culture. Il a pour objectif de favoriser l'accès des personnes accompagnées à la culture et aux nouvelles technologies. Ainsi, plusieurs animations gratuites vont être proposées dans les services de l'association.

5.2 Partenariat avec la résidence « La rose des Vents »

L'ouverture de la résidence La Rose des Vents permet aux équipes de proposer des activités et des sorties où se mélange le public des deux résidences. Ainsi, nous espérons favoriser les rencontres avec l'objectif de toujours amener les résidents vers l'extérieur. Nous observons une dynamique moins institutionnelle à La rose des vents, qui peut être bénéfique au collectif de l'Elan.

Cette nouvelle dynamique est également favorable aux binômes d'hôtes, qui s'enrichissent des expériences et du soutien mutuel. Ils partagent le même Groupe d'Analyse des Pratiques, également partagé avec la résidence sociale intergénérationnelle « Sara Banzet ». Ainsi, les échanges sont enrichis.

5.3 Faire valoir et innover l'accompagnement en pension de famille

L'association a été informée de la suspension des subventions allouées par la CEA aux pensions de famille, dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement. Cette décision présage une difficulté certaine à maintenir l'équipe actuelle et, par conséquent, la qualité de l'accompagnement offert aux résidents. L'association s'efforcera de défendre la nécessité d'une présence minimale de deux hôtes pour accompagner un public fragile ayant des besoins spécifiques. Si nos démarches n'obtiennent pas une réponse favorable des institutions sollicitées, il sera impératif de réfléchir à l'avenir de nos pensions de famille.



Résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

3 rue Amélie de Berckheim
67450 Mundolsheim
Tel : 06 22 17 19 31
Mail : residencebanzet@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	3
2	Les résidents : en 2024, 53 personnes logées et accompagnées	5
2.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	5
2.2	La résidence sociale « sénior »	8
3	Entrées/Sorties.....	10
3.1	Taux d'occupation 2024 : 91,37 %	10
3.1.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	10
3.1.2	La résidence sociale sénior	10
3.2	La phase d'admission	10
3.3	Mouvements : en 2024, le turnover est de 36 %	11
4	Les modalités d'intervention sociale	12
4.1	La vie semi-collective.....	12
4.1.1	Les contacts quotidiens	12
4.1.2	Les temps d'activités collectives	12
4.2	L'accompagnement social individuel	13
4.2.1	Le Foyer Jeune Travailleur	13
4.2.2	La résidence sociale sénior	15
5	Perspectives 2025 :	18
5.1	Projet « Micro-Folies »	18

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

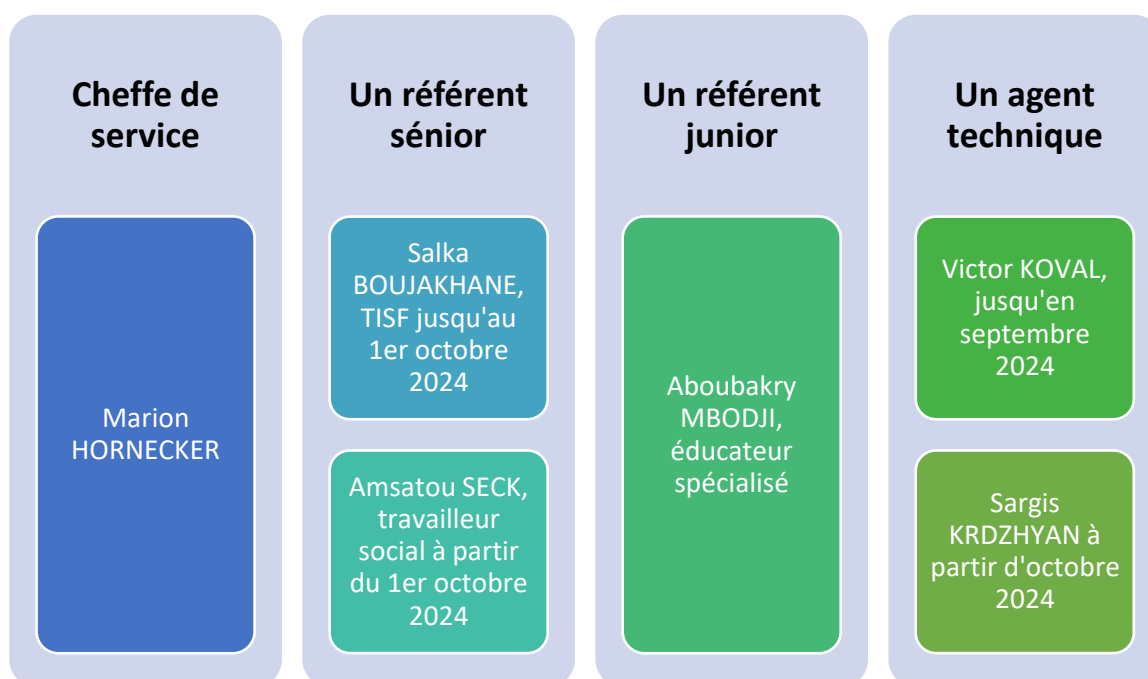
1.1 Rappel du cadre réglementaire

La Résidence intergénérationnelle « Sara Banzet » est agréée par décision préfectorale du 02/06/2017, pour une capacité de 20 places en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et 18 places en résidence sociale pour un public dit senior.

Son activité est encadrée par les décrets et circulaires relatifs aux FJT et aux résidences sociales. Elle répond également aux objectifs du PDALHPD, (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

En 2024, la structure a obtenu le renouvellement de son agrément FJT par la CAF pour les cinq prochaines années.

1.2 L'équipe



En juillet et août 2024, l'équipe a été complétée par **Faustine LABBADI**, qui a assuré une mission de renfort, en tant que travailleur social.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- favoriser le parcours des résidents vers le logement ordinaire,
- faire vivre les espaces de vie semi-collectifs pour favoriser les liens intergénérationnels entre résidents,

- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quotidienne du lundi au vendredi avec une amplitude horaire variable selon les jours d'ouverture :

- de 9Hh30 à 18H00,
- Jusqu'à 20h00 les mercredis et vendredis,
- Un samedi sur deux.

Les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres services hébergement/logements accompagnés de l'association pour les nuits, week-end et jours fériés.

1.3 L'offre de logement



La résidence est composée de 38 logements individuels : 20 T1 et 18 T2. Tous les logements sont meublés et équipés en électroménager.

La redevance locative due par les résidents comprend l'eau froide, eau chaude, chauffage, électricité, l'amortissement du mobilier et de l'électroménager, une box internet.

Type	Surface	Redevances 2024
T1'	Entre 22 et 24 m2	514,87 €
T1 BIS	Entre 27 et 34 m2	564,49 €
T2	Entre 39 et 46 m2	583,38 €

Le site comprend également :

- des parties communes à l'ensemble des résidents : buanderies, local vélo,
- des espaces professionnels : bureaux pour l'équipe éducative et atelier technique,
- une grande salle polyvalente aménagée pour en faire un lieu de rencontre convivial.



2 Les résidents : en 2024, 53 personnes logées et accompagnées

La Résidence sociale intergénérationnelle est destinée à l'accueil de personnes suffisamment autonomes pour vivre en logement privatif, mais dont la situation socioprofessionnelle est trop précaire pour l'accès direct à un logement autonome.

Elle a la particularité de réunir sous le même toit des juniors et des seniors :

- **Juniors** : personnes en apprentissage, stagiaires ou en emploi, sur dérogation des étudiants ; âgées de moins de 25 ans, exceptionnellement jusqu'à 30 ans ; isolées sans enfant à charge,
- **Seniors** : personnes en emploi, retraitées, bénéficiaires de minima sociaux, d'allocation chômage..., prioritairement âgées de plus de 55 ans, toutefois il y a une possibilité de dérogation à partir de 50 ans ; isolées ou en couple sans enfant à charge.

Les personnes accueillies disposent de ressources suffisantes pour assumer la charge d'un loyer tout en ne dépassant pas les plafonds PLAI (en 2024, revenu fiscal de référence inférieur à 12452 €/an pour une personne seule). Elles ont également la possibilité d'ouvrir droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Enfin elles doivent justifier d'une situation administrative régulière sur le territoire français.

En 2024, nous avons logé et accompagné 53 personnes (52 en 2023).

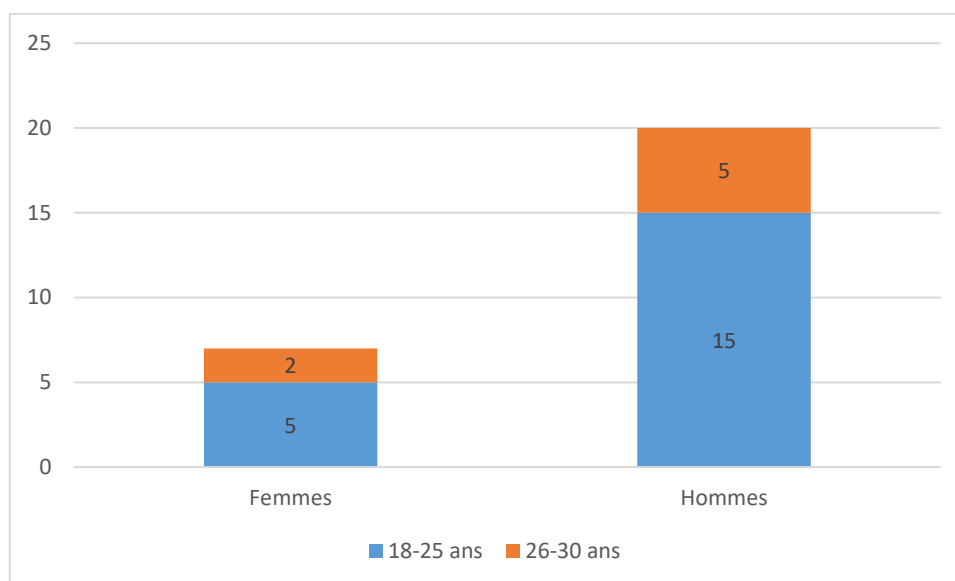
Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **27 personnes** accueillies dans le cadre du **Foyer Jeunes Travailleurs** et les **26 personnes** accueillies dans le cadre de la **résidence sociale « sénior »**.

2.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

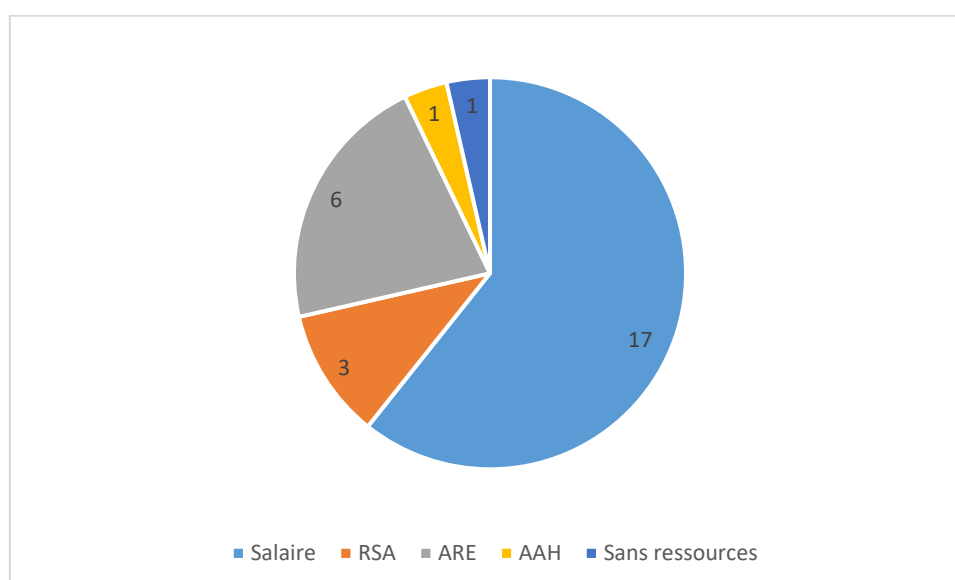
➤ Sexe/Âge :

En 2024, les personnes accueillies sont à nouveau majoritairement des hommes. Comme sur l'exercice précédent, cela s'explique par un nombre de candidatures masculines plus élevé, 68 % des candidatures transmises par le SIAO en 2024.

La moyenne d'âge est de 23,7 ans. Elle est sensiblement identique à 2023 (23,1 ans), car nous avons priorisé les candidatures de jeunes relevant de la tranche d'âge 18-25 ans, pour respecter nos obligations vis-à-vis de la CAF.



➤ **Ressources au 31 décembre 2024 ou au moment de la sortie de la résidence :**



Les sources de revenus sont cumulatives.

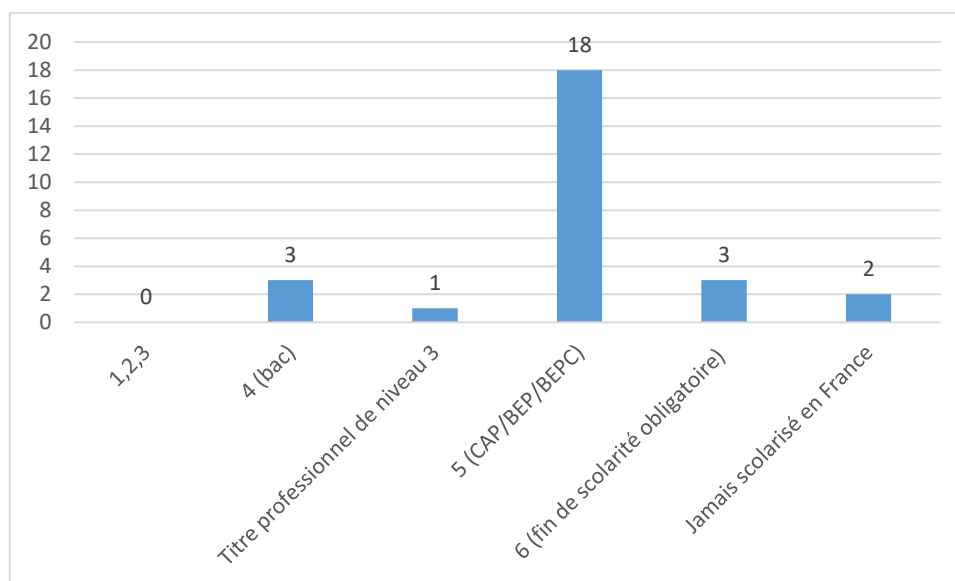
Nous constatons une nouvelle fois que la majorité des ressources proviennent du salariat, 63 % (77,7 % en 2023).

Sur les 27 résidents accueillis tout au long de l'année 2024, 21 ont occupé un emploi.

Les typologies de contrat sont variées. Toutefois, nous constatons une nouvelle fois qu'ils sont majoritairement à durée déterminée :

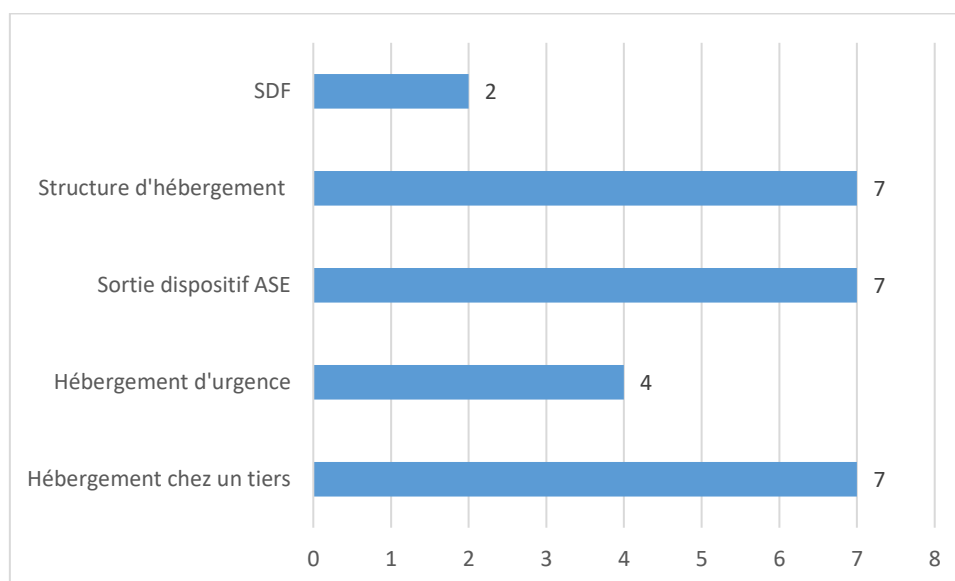
Intérim	3	CDI	4
CDDI	4	CDD	2
Apprentissage/Alternance	8		

➤ **Niveau d'étude :**



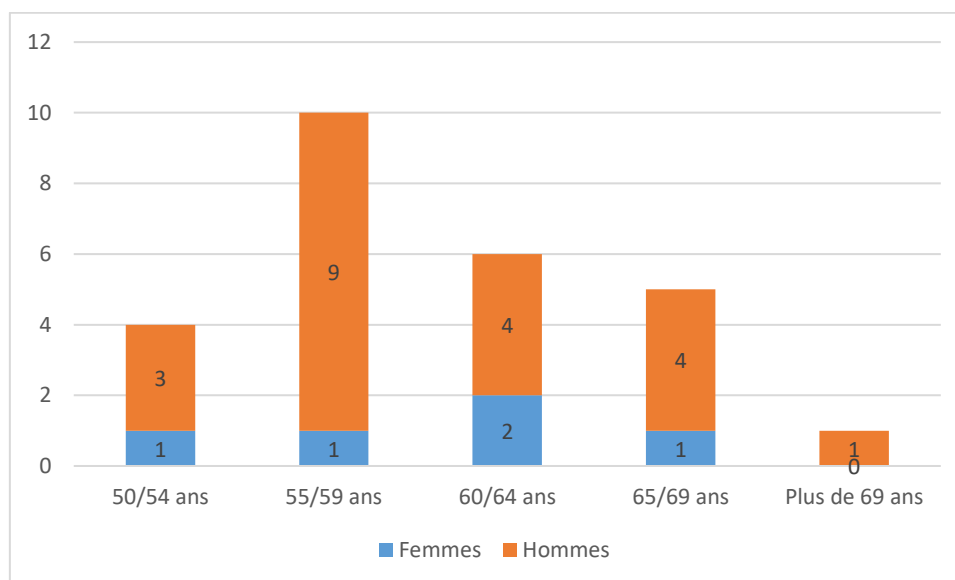
Le niveau d'étude majoritaire est le niveau 5, pour 66,6 % des jeunes. Ce même niveau représentait 59 % des juniors sur l'année 2023.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



2.2 La résidence sociale « sénior »

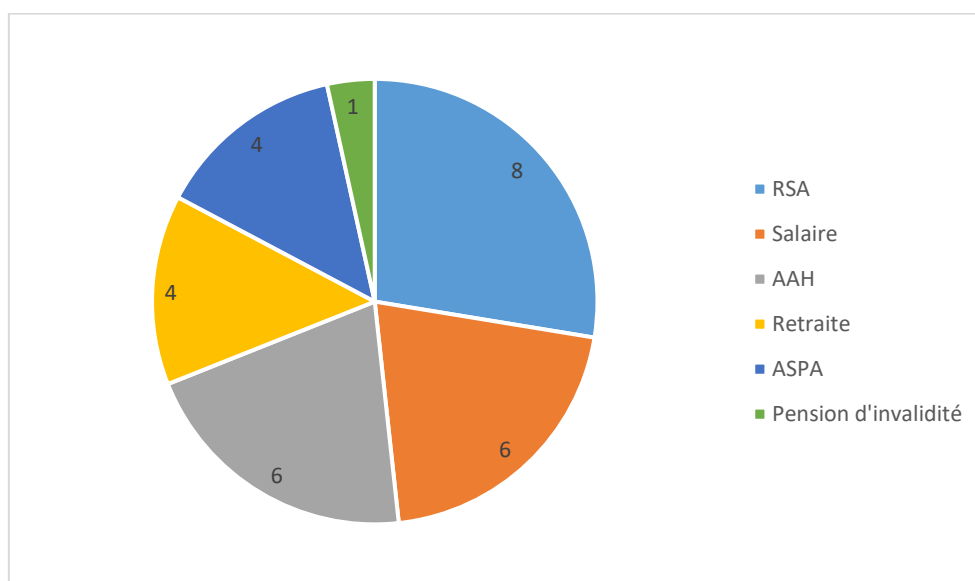
➤ **Sexe/Âge :**



En 2024, la majorité des personnes accueillies étaient des hommes, 80,7 % sur l'effectif total. Comme pour les juniors, cela s'explique par un nombre plus important de candidatures SIAO masculines.

Nous constatons une moyenne d'âge en hausse, de 60,46 ans (58,8 ans en 2023).

➤ **Ressources au 31 décembre 2024 ou au moment de la sortie de la résidence :**



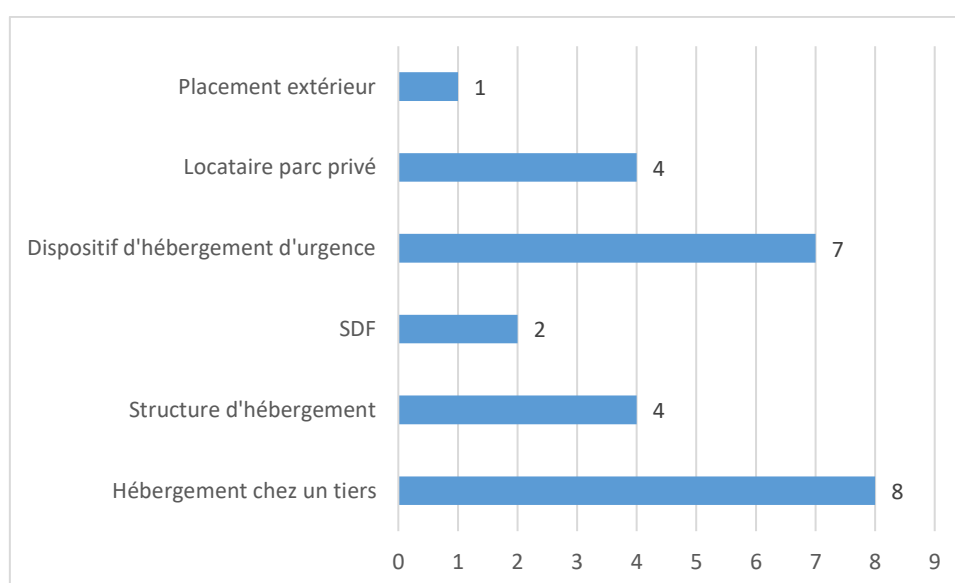
Nous constatons une diversité des ressources, elles peuvent être cumulatives.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

46 % des personnes étaient accueillies dans un dispositif d'hébergement (urgence ou insertion) avant leur entrée à la résidence.

30,7 % des personnes étaient hébergées chez un tiers.

15 % des personnes étaient locataires dans le parc privé. Le logement n'était plus adapté à leur situation (perte d'autonomie, loyer trop élevé, insalubrité).



3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation 2024 : 91,37 %

3.1.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

Nous calculons un taux d'occupation de 93,83 % (93,15 % en 2023). Cela représente 6850 nuitées.

3.1.2 La résidence sociale sénior

Nous calculons un taux d'occupation de 88,65 %. Cela représente 5824 nuitées.

Nous constatons une baisse du taux d'occupation, qui était de 93,58 % en 2023. Cela s'explique par :

- Un délai plus long d'orientation de candidatures par le SIAO 67,
- Un refus d'orientation pour inadaptation du dispositif après étude du dossier SIAO,
- L'immobilisation d'un logement à la suite d'une infestation punaises de lit.

3.2 La phase d'admission

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence.

Lors d'une vacance de logement, nous en informons le SIAO 67, qui nous oriente alors un candidat. Chaque personne est invitée à un entretien de préadmission, qui comprend une visite de la résidence et du logement vacant. Cet entretien se fait en binôme travailleur social/chef de service. Il permet de prendre connaissance de la situation de la personne, de ses projets et de ses attentes et ainsi d'évaluer l'adéquation entre les projets de la personne et le projet social porté par notre structure. A l'issue de la rencontre, nous présentons la candidature à la directrice de l'association, qui donne une décision d'admission ou de refus.

En 2024, nous avons étudié **40 candidatures (31 en 2023)** :

19 pour le FJT, 21 pour la résidence sociale sénior.

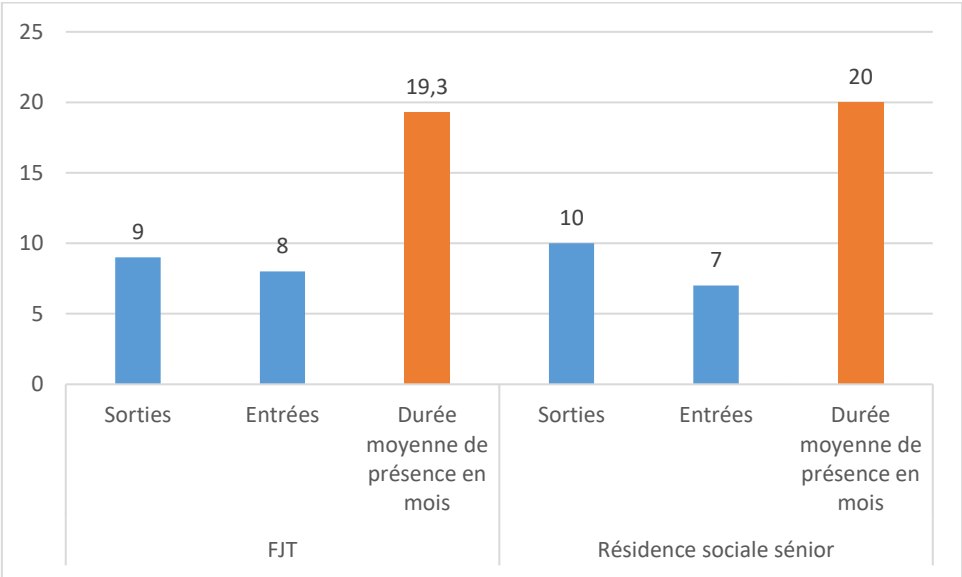
15 personnes ont effectivement intégré la résidence.

14 dossiers ont fait l'objet d'un refus par l'association après l'entretien de préadmission et étude du dossier SIAO. Dans ces situations, c'est l'aspect financier, la

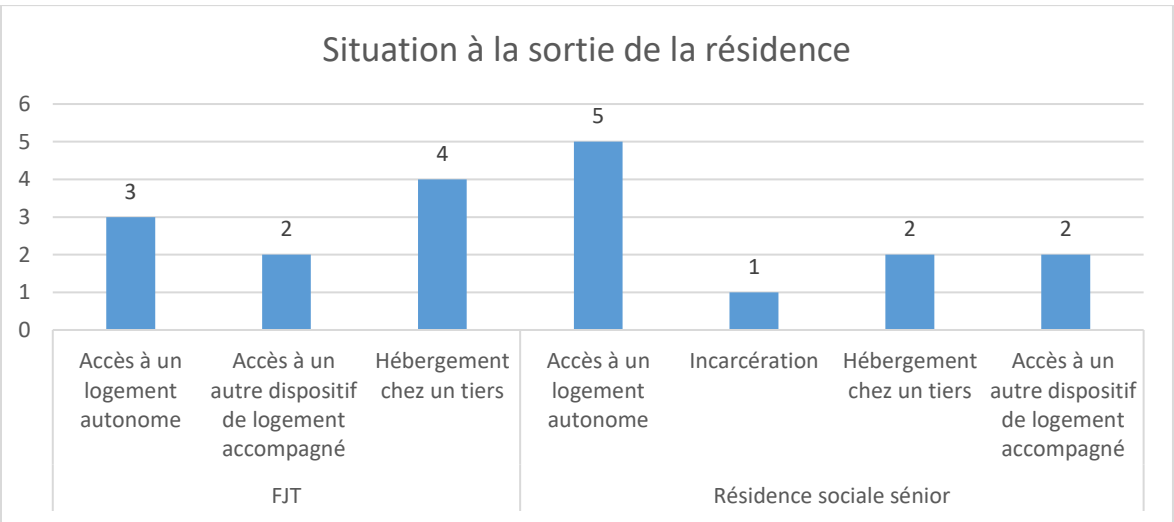
situation administrative ou le manque d'autonomie de la personne qui ont été un frein à l'accès à la résidence.

11 personnes n'ont pas souhaité maintenir leur candidature.

3.3 Mouvements : en 2024, le turnover est de 36 %



Au courant de l'année, 15 personnes ont intégré la résidence et 19 en sont sorties. La durée moyenne de présence est de 19,9 mois.



➔ 12 personnes ont quitté la résidence à la suite de l'aboutissement de leur projet de relogement.

➔ Quatre personnes ont vu leur contrat de location résilié par l'association : deux pour impayés locatifs, un pour dépassement de la durée du contrat, un à la suite de l'agression d'un membre de l'équipe, qui a également conduit à son incarcération.

➔ Trois personnes ont fait le choix de retourner vivre chez un tiers, à la suite d'un changement significatif dans leur situation socioprofessionnelle.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

4.1.1 Les contacts quotidiens

Nous tenons des statistiques sur le nombre de résidents que nous voyons quotidiennement. Cela inclut les personnes qui fréquentent les espaces collectifs, qui viennent nous solliciter au bureau ou tout simplement nous saluer, échanger quelques mots.

Cette démarche nous permet également de nous rendre attentifs aux personnes que nous n'aurions plus vues depuis quelques jours. Nous allons alors prendre de leur nouvelle, nous assurer que tout va bien.

En 2024, sur les 234 jours de présence des professionnels à la résidence, nous avons vu en moyenne **15 personnes par jour.**

4.1.2 Les temps d'activités collectives

En mai 2024, l'équipe de la résidence a dû faire face à une situation grave, l'agression d'un membre de l'équipe par un résident. Cet évènement indésirable a eu un impact négatif sur la dynamique collective de la résidence. L'équipe éducative a été réduite sur plusieurs mois, aussi l'activité s'est concentrée sur l'accompagnement individuel des résidents.

Nous avons toutefois proposé **16 activités collectives** au courant de l'année :

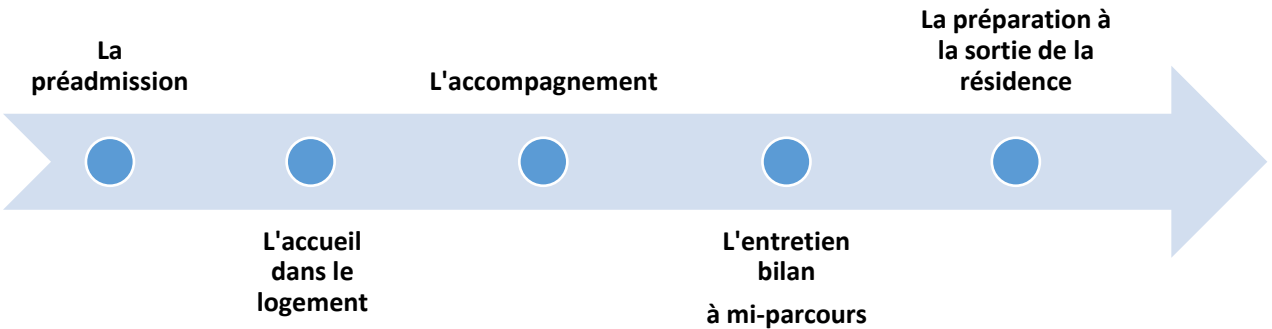
- 9 repas collectifs, qui ont réuni en moyenne 4,5 résidents,
- Deux activités à la résidence, qui a réuni en moyenne 3 résidents,
- Une sortie, qui a réuni 3 résidents.

19 résidents, soit 36 % des personnes logées en 2024, **ont participé à au moins une activité** : 13 personnes dites seniors et 6 personnes dites juniors.

4.2 L'accompagnement social individuel

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement individuel au sein de la résidence. L'objectif premier étant de leur permettre de stabiliser leur situation socioprofessionnelle et ainsi faciliter l'accès à un logement autonome de droit commun.

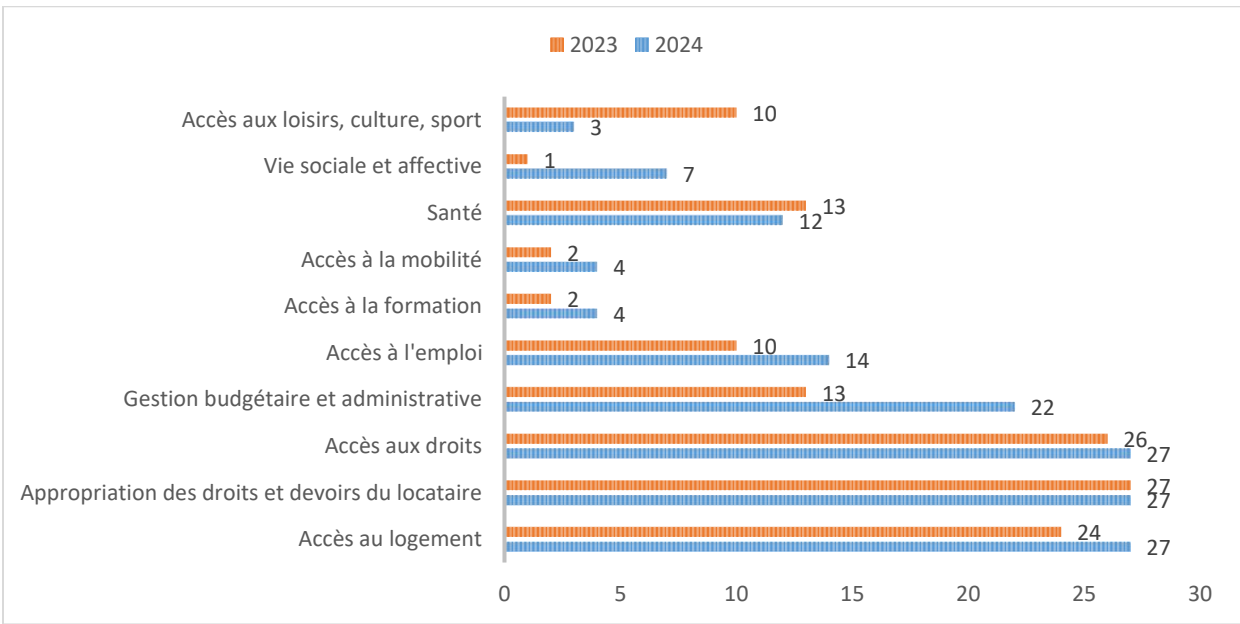
L'accompagnement diffère selon le public. Toutefois, le parcours individuel au sein de la résidence est ponctué par les mêmes étapes :



4.2.1 Le Foyer Jeune Travailleur

Les juniors bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif global grâce au financement du FJT par la CAF.

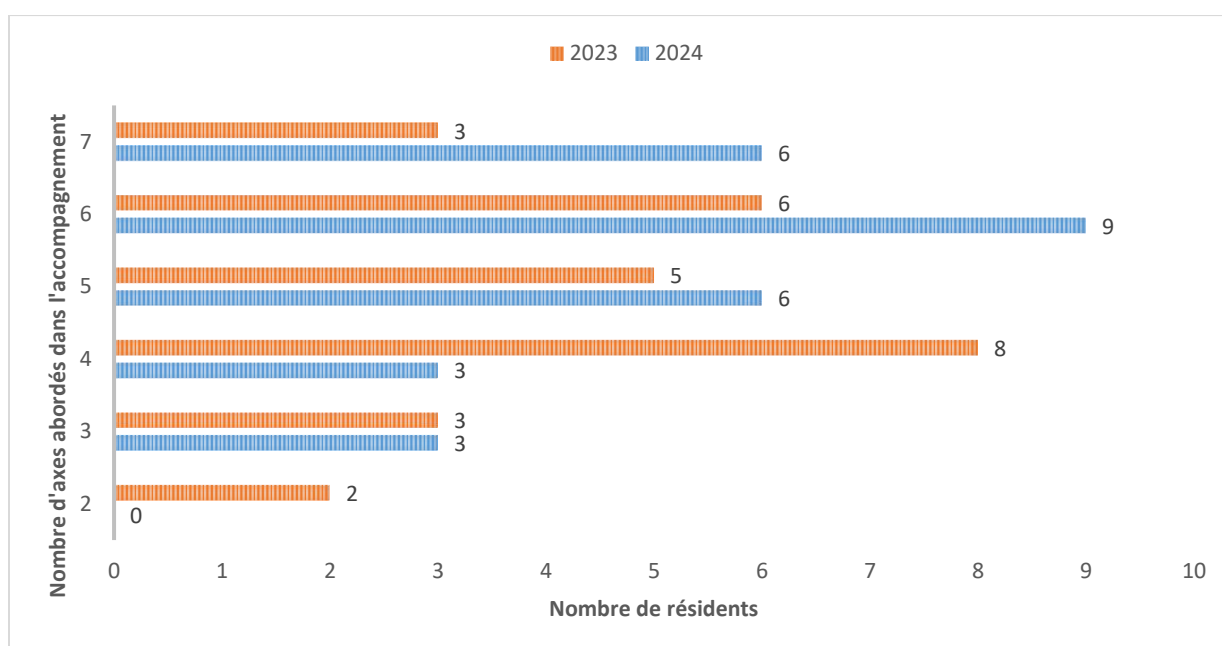
• Les thématiques abordées



Les résidents peuvent être accompagnés dans toutes les thématiques de leur projet d'insertion. Nous intervenons quand un besoin est exprimé mais également quand nous repérons une difficulté. Ainsi, les champs d'intervention sont vastes.

Nous comptons **10 thématiques** abordées dans le cadre de l'accompagnement socioéducatif.

Dans la majorité des situations, les personnes ont été accompagnées sur plusieurs thématiques, du fait d'un cumul de problématiques qui pèse sur leur parcours d'insertion. Ainsi, 77,7 % des jeunes logés en 2024 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus (81,5 % en 2023).



• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est adaptée à la situation de chaque jeune, selon ses projets et son degré d'autonomie. Ainsi, l'accompagnement proposé peut être ponctuel ou régulier. Il s'articule avec celui des autres professionnels intervenants dans la situation : Mission Locale, France Travail, UDAF, EPSAN, centres de formation, instructeur de la demande SIAO, ...

En 2024, **275 temps d'accompagnements individuels** ont eu lieu.

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

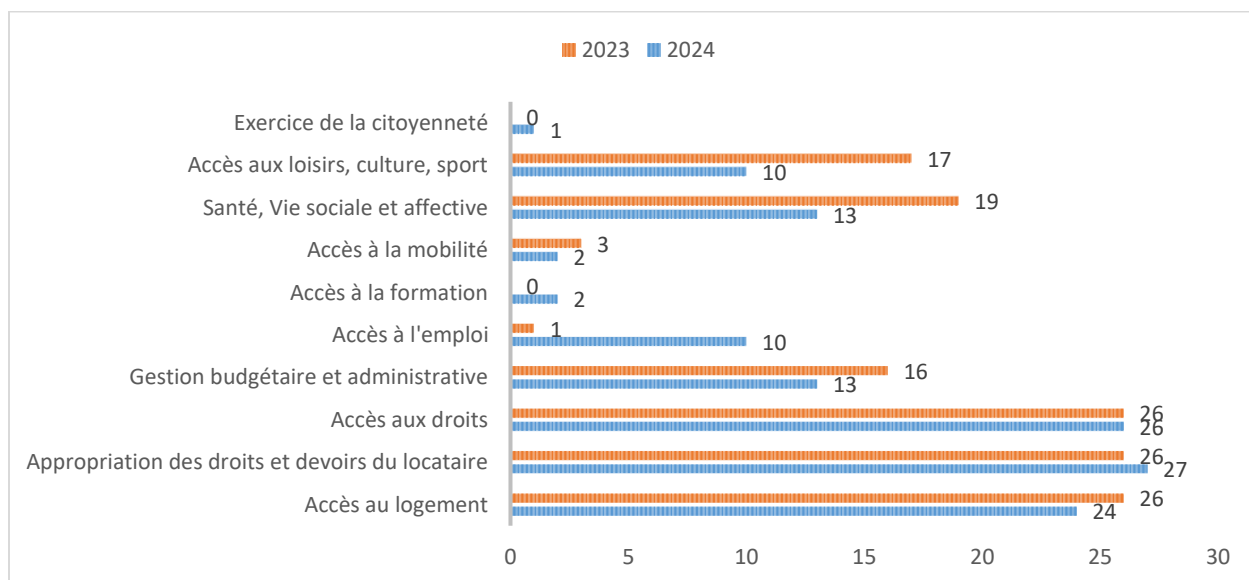
4.2.2 La résidence sociale sénior

Les seniors bénéficient d'un accompagnement principalement axé sur le logement et le quotidien grâce au financement du FSL.

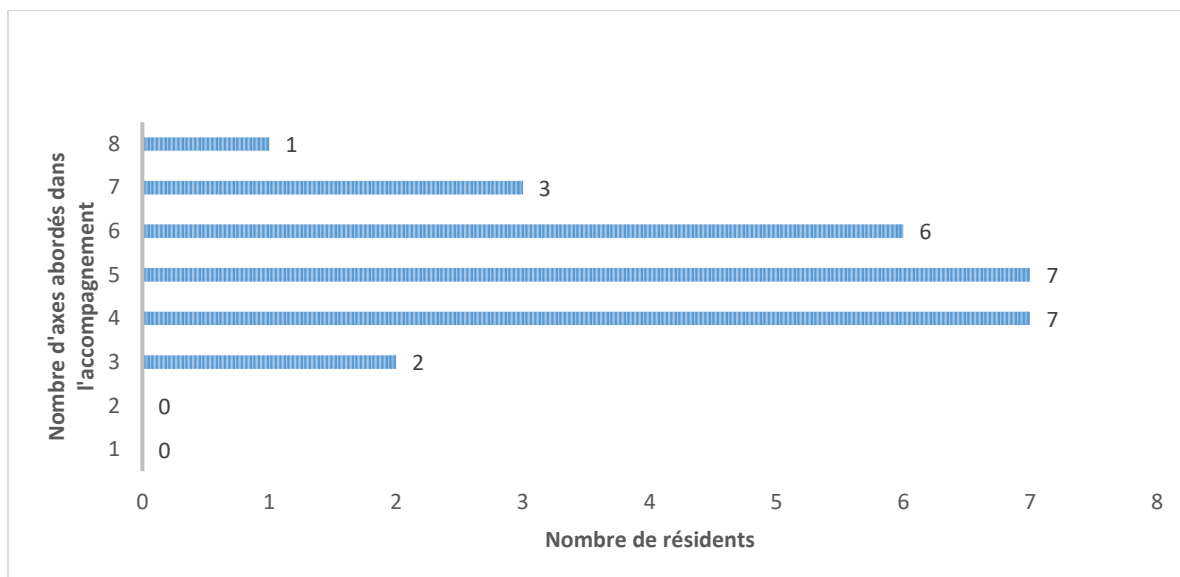
• Les thématiques abordées

Contrairement au FJT, l'accompagnement des seniors au sein de la résidence n'est pas global. Ainsi, nous intervenons sur des champs limités, en lien avec le logement et la vie quotidienne dans le logement. Quand la personne exprime le besoin d'être accompagnée sur un autre axe ou que nous repérons une difficulté, nous allons la mettre en lien avec l'institution compétente.

En 2024, **10 thématiques** ont été abordées au fil des accompagnements.



Comme pour les juniors, nous constatons un cumul de problématiques et la nécessité d'être accompagné sur plusieurs champs d'intervention pour les seniors. Ainsi, 92 % des personnes logées en 2024 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



Bien que l'accompagnement auprès des seniors soit limité au logement, nous constatons qu'ils sont demandeurs de contacts et de liens sociaux. Ainsi, il est très fréquent que certains viennent nous interpeller au bureau pour discuter, échanger et passer le temps. Ces échanges informels sont très importants car ils nous permettent de mieux connaître la personne, son histoire, ses attentes, ses potentiels. Autant d'éléments qui peuvent nous aiguiller sur le parcours à envisager pour la suite de la résidence.

• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est également adaptée à la situation de chaque senior, selon ses projets et son degré d'autonomie. L'accompagnement proposé peut donc être ponctuel ou régulier. Nous restons vigilants à rencontrer tous les résidents afin de ne pas perdre le lien. Lorsque les demandes dépassent les missions du travailleur social de la résidence, nous travaillons avec d'autres professionnels : France Travail, UDAF, EPSAN, CCAS, UTAMS, ...

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

En 2024, **248 temps d'accompagnement individuels** ont eu lieu.

• Exemple d'un accompagnement

Monsieur C est âgé de 67 ans et est né en Italie. Il a grandi à Strasbourg, et réside toujours dans l'Eurométropole. Divorcé, il n'a pas d'enfants, mais maintient des liens avec sa famille proche qui vit dans les environs.

Sur le plan professionnel et financier, Monsieur C a exercé la profession de commercial durant de nombreuses années, jusqu'à la faillite de son employeur. A son entrée à la résidence il bénéficiait d'une pension d'invalidité. Depuis 2023, il bénéficie d'une retraite, à hauteur de 1 995,91 euros.

Concernant son parcours résidentiel, Monsieur C a vécu longtemps en logement autonome avec son ex-épouse, jusqu'à leur divorce. Par la suite, il a habité dans le parc locatif privé de nombreuses années. Il a été confronté à des problèmes de santé et à la perte de son emploi, ce qui a eu pour conséquence d'importantes difficultés financières. Cette situation a engendré une procédure d'expulsion, le contraignant à alterner entre différents hébergements précaires (voiture, hébergement chez un tiers). En mai 2023, il a pu intégrer notre résidence sociale située à Mundolsheim.

Depuis son arrivée à la résidence sociale, Monsieur C bénéficie d'un accompagnement qui lui a permis de retrouver une certaine stabilité résidentielle. Cet accompagnement lui a permis de partager les défis qu'il a rencontrés et de travailler sur des objectifs concrets pour progresser dans plusieurs aspects de sa vie.

Grâce aux démarches effectuées, une demande de logement a été déposée et suivie régulièrement. Au courant de la première année, une demande ACD a été formulée et validée par les services de l'état. Cela a permis de soutenir sa démarche en vue de l'obtention d'un logement.

A la fin de l'année 2024, Monsieur C a reçu une proposition de logement dans la commune qu'il souhaitait rejoindre. Cet accès à un logement indépendant constitue une étape essentielle de son parcours résidentiel. L'obtention de ce logement social autonome lui offre une base solide pour envisager l'avenir avec sérénité.

Monsieur C a pu intégrer son nouveau logement au début de l'année 2025. Il a été accompagné dans les démarches liées à son déménagement.

L'accompagnement proposé par la résidence sociale s'est avéré déterminant pour Monsieur C, lui permettant de surmonter des obstacles majeurs et de reprendre en main sa trajectoire personnelle et résidentielle.

5 Perspectives 2025 :

5.1 Projet « Micro-Folies »

Le projet « Micro-Folies » est portée par l'URAHJ Grand Est et se tiendra à la résidence sociale Sara Banzet. C'est un dispositif national porté par le ministère de la culture. Il a pour objectif de favoriser l'accès des personnes accompagnées à la culture (accès à un musée numérique et à des ateliers d'échange autour d'œuvre d'art) et aux nouvelles technologies (imprimante 3D, flocage, masques de réalité virtuelle). Les animations gratuites seront proposées à l'ensemble des services de l'association.



Résidence

« La Rose des Vents »

141 A avenue de Strasbourg
67170 Brumath
Tel : 07 66 94 13 00
Mail : pfbrumath@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	3
1.3	L'offre de logement	4
2	Les résidents.....	5
2.1	Quelques données statistiques.....	5
2.2	Les hospitalisations.....	8
3	Entrées/Sorties.....	9
3.1	Taux d'occupation du 24 juillet au 31 décembre 2024.....	9
3.2	Le processus d'admission.....	9
3.3	Mouvements 2024	12
4	Les modalités d'intervention sociale	13
4.1	La vie semi-collective.....	13
4.2	L'accompagnement individuel	16
5	Perspectives 2025.....	18
5.1	Projet « Micro-Folies »	18
5.2	Partenariat avec la résidence Elan.....	18
5.3	Faire valoir et repenser l'accompagnement en pension de famille	18

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

L'ouverture de la résidence la Rose des Vents, en juillet 2024 est l'aboutissement d'un projet porté par l'association depuis 2018. Il a été mené conjointement avec Alsace Habitat, qui s'est chargé de la réhabilitation d'un ancien pavillon d'hospitalisation de l'EPSAN.

Ce projet de 25 logements fait suite à l'obtention d'un nouvel agrément dans le cadre du Plan de relance 2017-2021 des Pensions de Famille et Résidences Accueil.

1.1 Rappel du cadre réglementaire

La résidence La Rose des Vents allie deux dispositifs de logement accompagné pérenne au sein d'une même structure :

- Une pension de famille de 13 logements,
- Une résidence accueil de 12 logements,

Ces deux dispositifs offrent un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

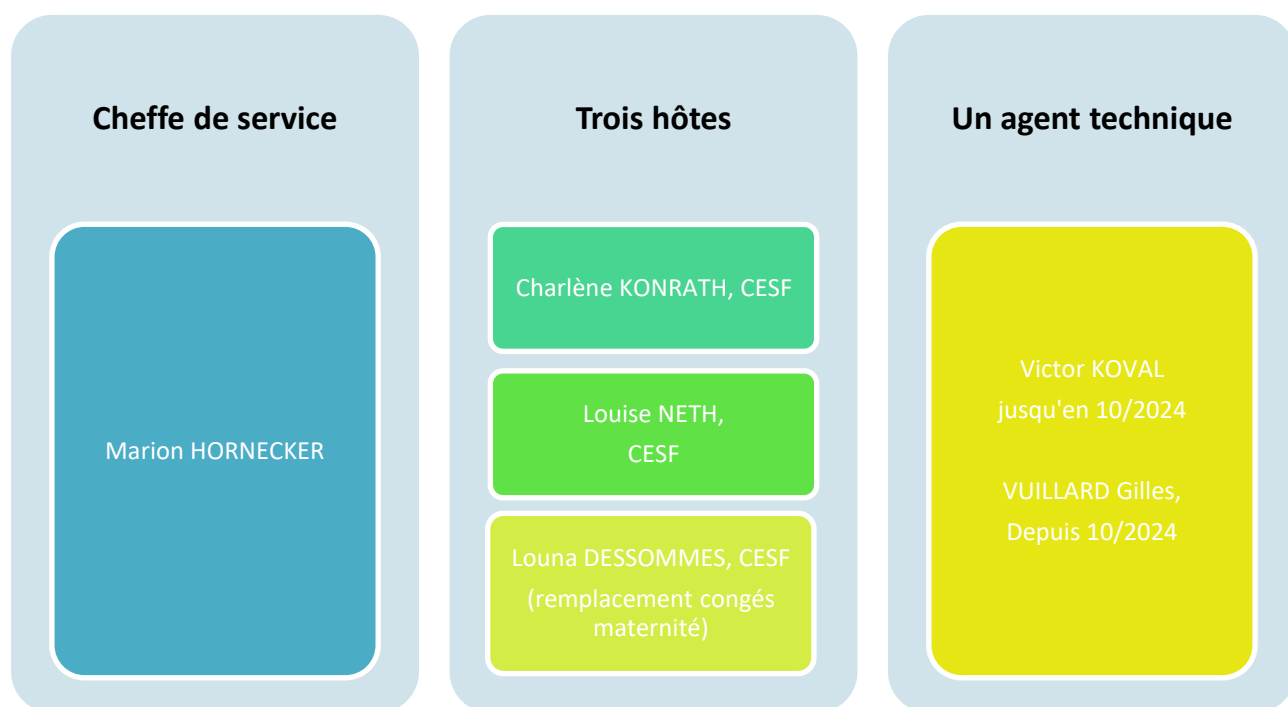
Créée en 2002, circulaire 2002/595 du 10 décembre 2002, le dispositif de pension de famille, anciennement appelé maison relais, a vocation à accueillir des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion et dont la situation sociale voire médicale rend difficile l'accès à un logement autonome. Il s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté des structures d'hébergement provisoires et qui ne relèvent pas ou plus de structures d'insertion type CHRS ou d'un logement autonome. La loi du 25 mars 2009, dite de Mobilisation pour le logement a consacré la dénomination "pension de famille" dans le code de la construction et de l'habitation.

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

1.2 L'équipe



L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00,
- Le jeudi de 8h30 à 20h00,

Rapport d'activité 2024 – Résidence La Rose des Vents

- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

1.3 L'offre de logement



La résidence compte 25 logements de type T1' et T1BIS meublés, d'une superficie moyenne de 29 m².

Type	Nombre	Surface	Redevance 2024
T1'	20	Entre 23,21 et 29,32 m ²	493,30 €
T1BIS	5	Entre 30,05 et 38,72 m ²	539,69 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salles d'activités, buanderie, terrain de pétanque.

2 Les résidents

La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, pour qui l'accès à un logement ordinaire n'est pas pertinent du fait de leur situation sociale et/ou psychologique. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

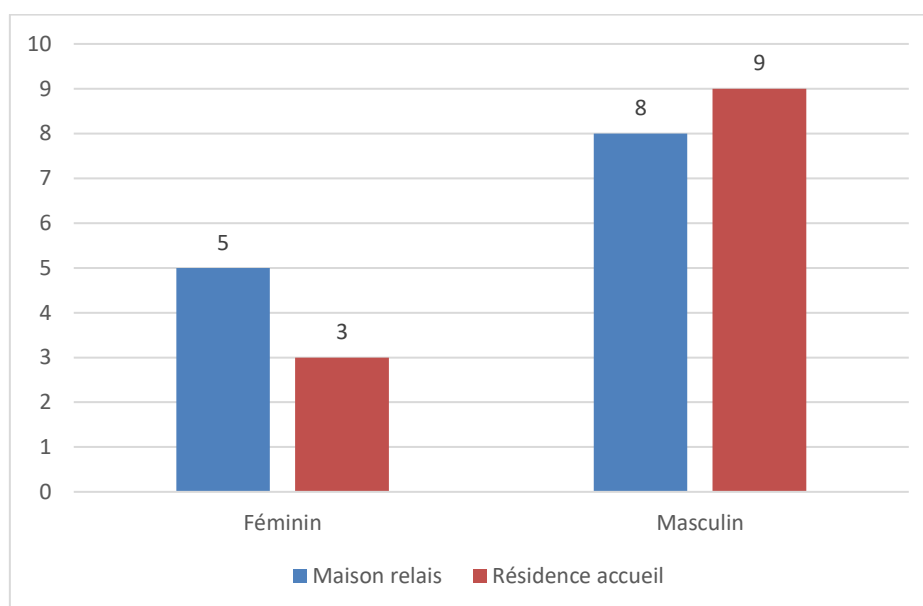
A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches d'insertion et de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (12452 € en 2024).

2.1 Quelques données statistiques

En 2024, nous avons logé et accompagné 25 personnes.

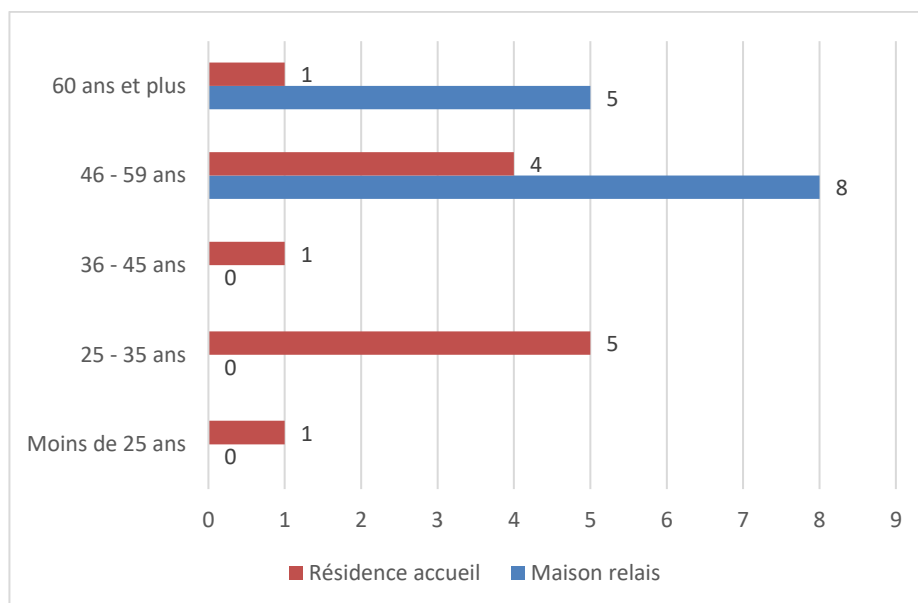
Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **13 personnes** accueillies dans le cadre de la **Maison Relais** et les **12 personnes** accueillies dans le cadre de la **Résidence Accueil**.

➤ Sexe :



Les personnes accueillies sont majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines.

➤ **Age :**



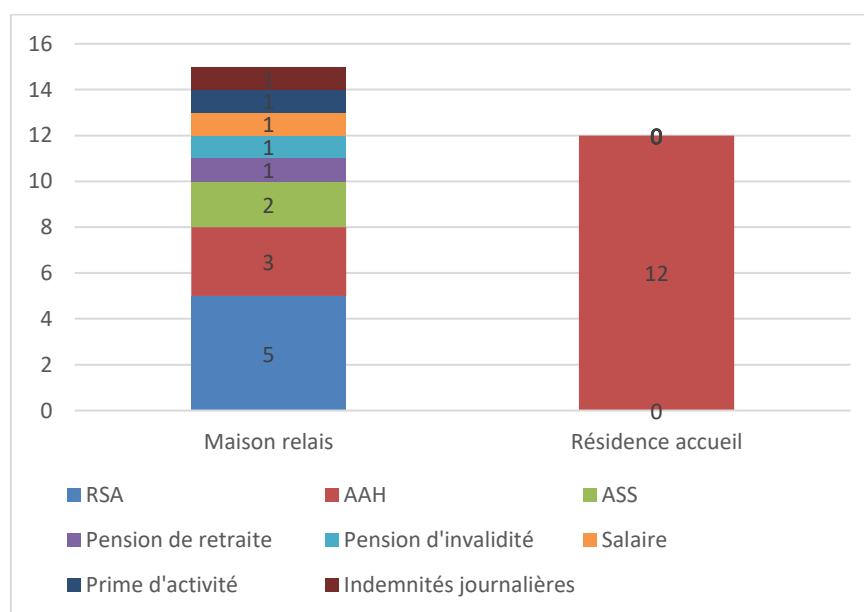
La moyenne d'âge de l'ensemble des résidents est de 47,9 ans :

- 57 ans pour la Maison Relais,
- 38,6 ans pour la Résidence Accueil.

Les personnes accueillies à La Rose des Vents ont entre 23 et 74 ans. La moyenne d'âge de la maison relais est plus importante que pour la résidence accueil. Cela s'explique par le fait que les personnes orientées en maison relais ont généralement connu un parcours locatif plus long et varié que les personnes orientées en résidence accueil.

La diversité d'âge apporte des échanges intergénérationnels riches entre les résidents. Nous constatons que chacun trouve sa place.

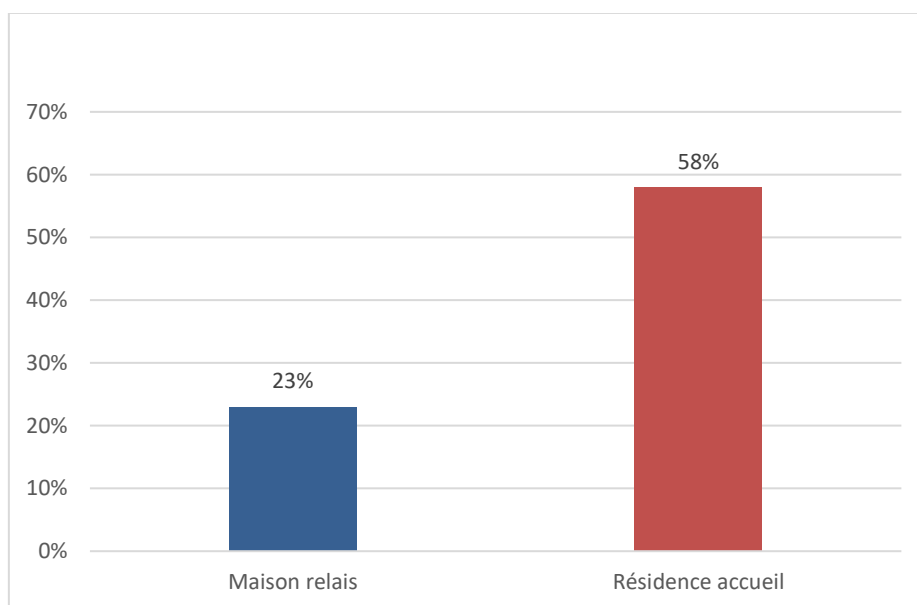
➤ **Ressources :**



Les ressources peuvent être cumulatives.

Il est observé que les ressources des résidents en maison relais sont d'origines plus diverses que les ressources des personnes sur le dispositif résidence accueil, qui bénéficient uniquement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cela s'explique par le fait que la porte d'entrée pour la résidence accueil est liée à la santé, et plus précisément à un trouble psychique.

➤ **Mesures de protection :**



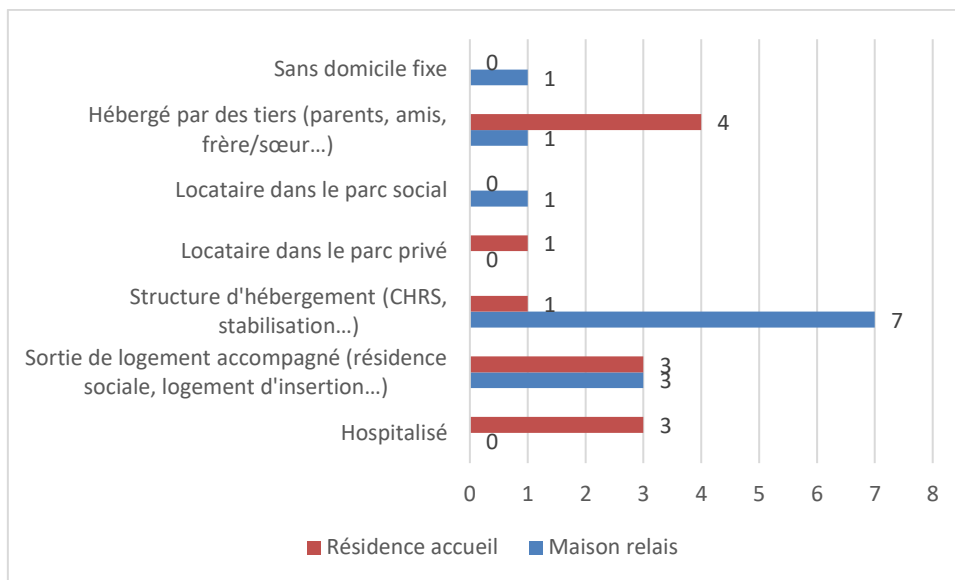
58% des résidents en résidence accueil bénéficient d'une mesure de protection contre 23% pour les résidents en maison relais.

La pathologie psychique peut impacter la capacité des résidents, ponctuellement ou au quotidien, à assurer une gestion administrative et budgétaire. La mesure de protection permet alors de jouer un rôle de protection pour les personnes qui présenteraient une vulnérabilité, des addictions ou encore des comportements d'achats compulsifs. Nous avons constaté que la mesure de protection a été mise en place, souvent, à la suite de dettes.

Dans les situations les plus fragiles, il est essentiel que nous puissions avoir une communication régulière avec le mandataire de la mesure. Parfois, la pathologie psychique amène les personnes à adopter des comportements ambivalents. Aussi la coordination

permet d'accompagner conjointement les résidents en tenant un discours cohérent et sécurisant.

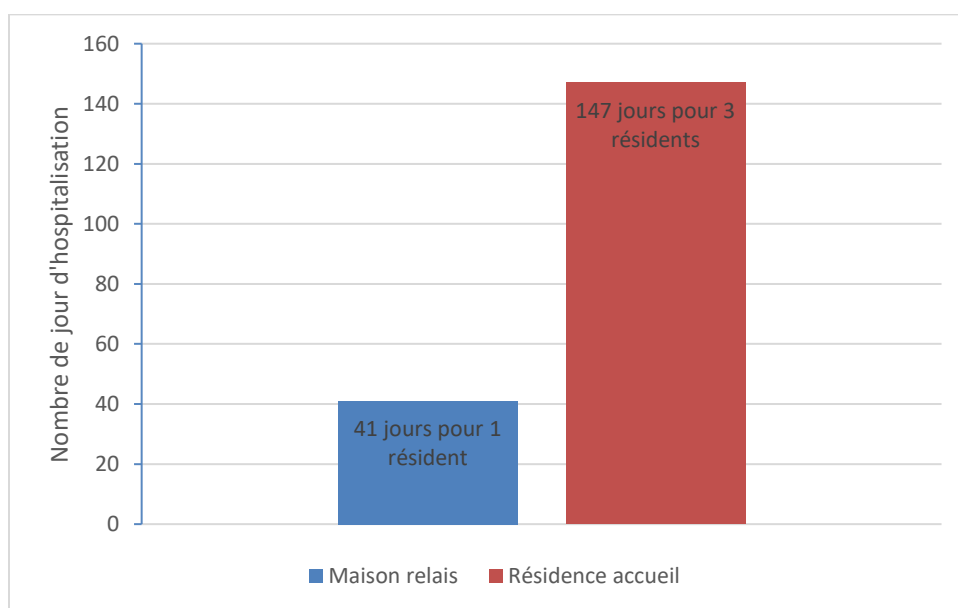
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



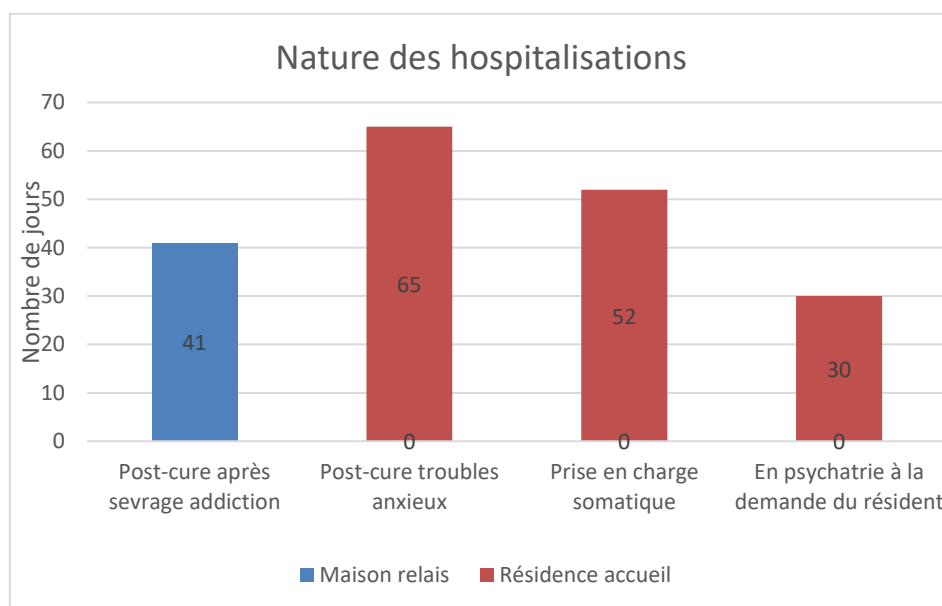
En résidence accueil, les situations locatives antérieures les plus courantes restent l'hébergement par un tiers, très souvent par les parents, suivi par l'hospitalisation sans solution de sortie, ou sortie de logement accompagné. Il en ressort que l'accès à la résidence accueil est souvent une première expérience locative.

En maison relais, il est observé que plus de la moitié des résidents sortent d'une structure d'hébergement de type CHRS, ou stabilisation.

2.2 Les hospitalisations



En 2024, 4 résidents sur les 25 accueillis ont été hospitalisés. On constate un nombre plus élevé de jours d'hospitalisation chez les résidents en résidence accueil. Les natures des hospitalisations sont variées.



Un résident en maison relais a réalisé une poste cure dans le cadre de son accompagnement lié à une addiction.

Trois autres résidents, de la résidence accueil, ont également été hospitalisés pour diverses raisons :

- Une hospitalisation en cure concernant les troubles anxieux. Cette cure se trouve en Allemagne.
- Une hospitalisation pour des problèmes de santé somatique et neurologique.
- Une hospitalisation en psychiatrie à l'EPSAN à la demande de la résidente. L'accès au logement de la résidente a généré une perte de repère et une instabilité psychique. Le dispositif proposé n'était pas adapté à la situation de la résidente.

3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation du 24 juillet au 31 décembre 2024

Le taux d'occupation annuel est de 95,08 %.

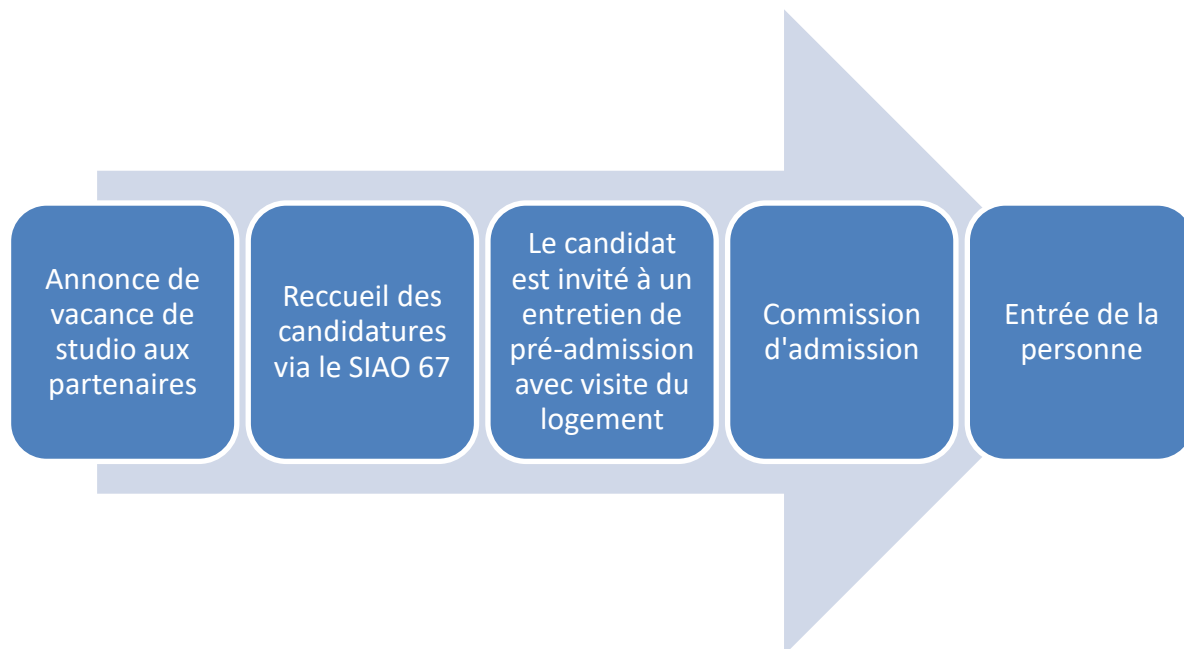
3.2 Le processus d'admission

Il n'y a pas d'accès direct à la résidence, l'admission répond à un protocole mis en œuvre à partir du moment où nous réceptionnons une candidature via le SIAO 67.

Ce processus comprend plusieurs étapes qui doivent permettre d'évaluer au mieux la situation des candidats, leurs besoins et leurs attentes. Il s'agit également de permettre

à la personne de prendre connaissance du projet social porté par notre structure, de visiter les lieux et ainsi d'avoir le choix d'adhérer ou non à l'orientation.

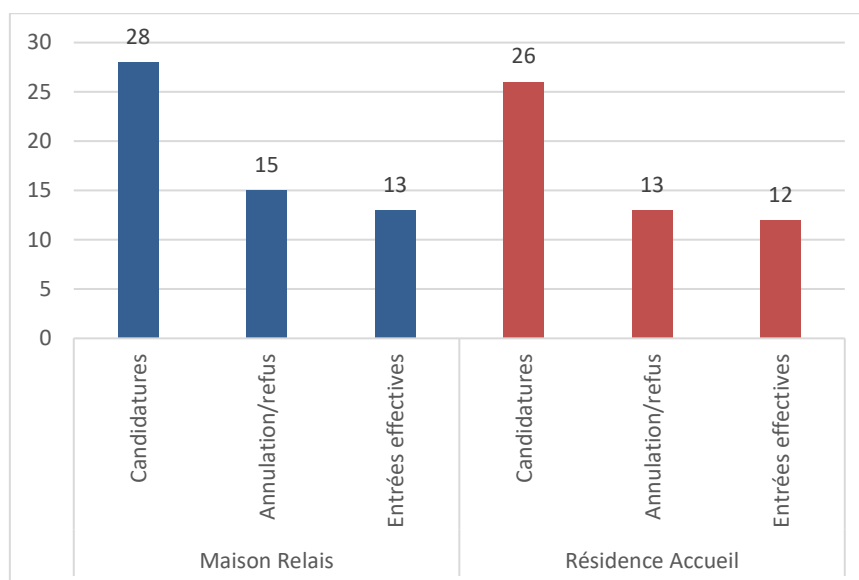
Le protocole ne débute que lorsque qu'un logement est vacant. Ainsi, nous ne fonctionnons pas avec une liste d'attente.



La personne candidate est systématiquement rencontrée par l'équipe de la résidence. Les personnes orientées sur le dispositif de Résidence Accueil sont également systématiquement rencontrées par Dr CHOFFARDET, psychiatre à l'EPSAN.

Le logement est attribué lors d'une commission d'admission qui réunit la direction et l'équipe de la résidence, les financeurs, le SIAO 67. La mairie de Brumath est également conviée.

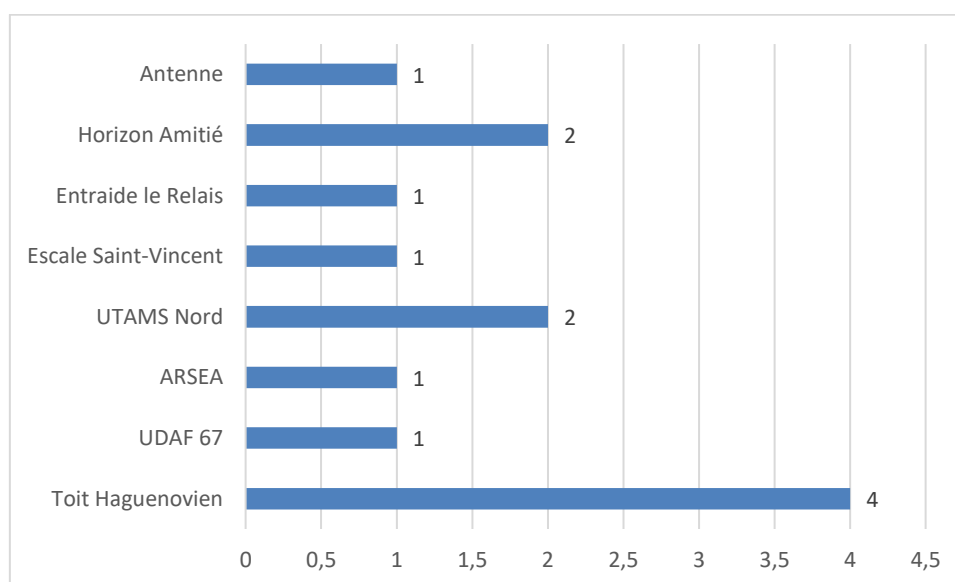
Elle prend en compte l'évaluation sociale, médicale ainsi que sa situation financière et l'autonomie dans le quotidien de la personne. Une simulation APL est faite, ainsi que le calcul du taux d'effort.



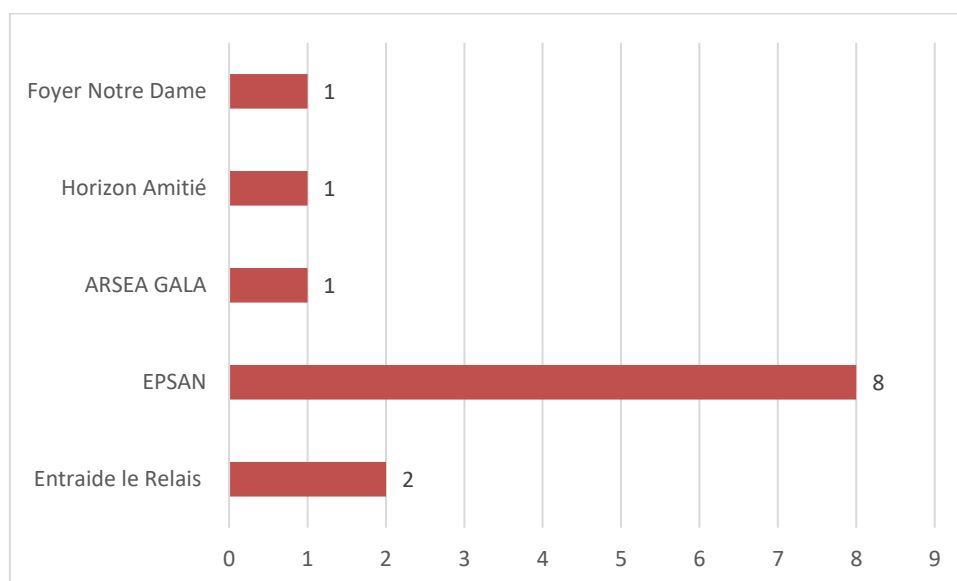
7 commissions ont été organisées au courant de l'année 2024, de février à novembre. Nous avons réceptionné et étudié 52 candidatures SIAO.

Instructeurs des demandes SIAO pour les personnes entrées à la résidence :

Pour la Maison Relais, 8 structures étaient à l'origine des demandes SIAO. Six personnes résidaient déjà sur le nord du département.



Pour **la Résidence Accueil**, 5 structures étaient à l'origine des demandes SIAO :



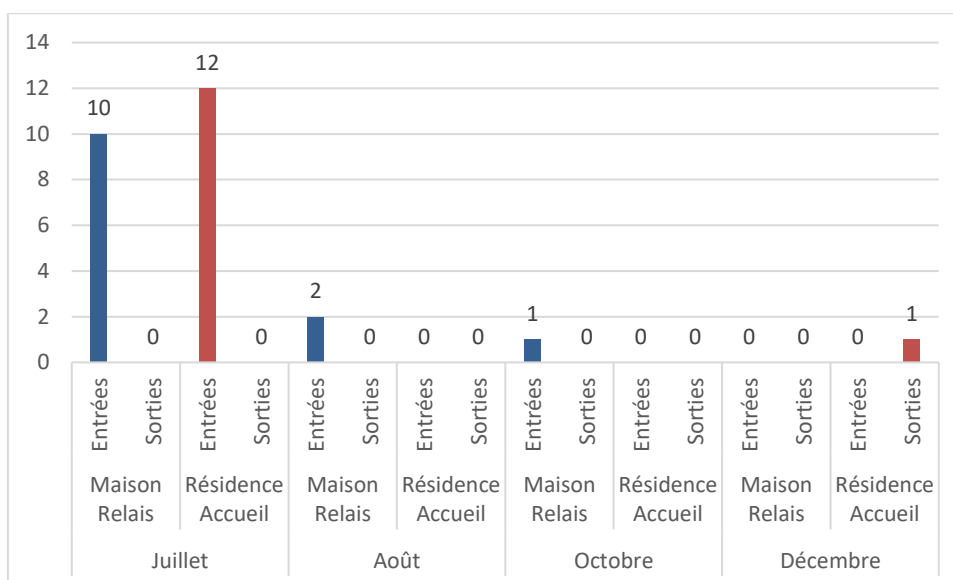
Sept personnes résidaient déjà sur le nord du département.

Les personnes originaires de l'Eurométropole de Strasbourg ont majoritairement exprimé le souhait de quitter un environnement source de difficultés par rapport à des relations toxiques par exemple ou encore des conduites addictives.

3.3 Mouvements 2024

Les entrées dans les logements se sont étalées sur trois mois :

- 22 personnes ont été accueillies en juillet,
- 2 personnes ont été accueillies en août,
- 1 personne a été accueillie en octobre.



Une première sortie du dispositif Résidence Accueil a eu lieu en décembre 2024. L'association a mis fin au contrat d'une résidente, faisant le constat que sa situation n'était pas compatible avec le projet social porté par notre structure en termes d'autonomie dans le quotidien et dans le logement. La structure ne répondait pas à ses besoins d'accompagnement. La jeune femme a donc été réhospitalisée à l'EPSAN.

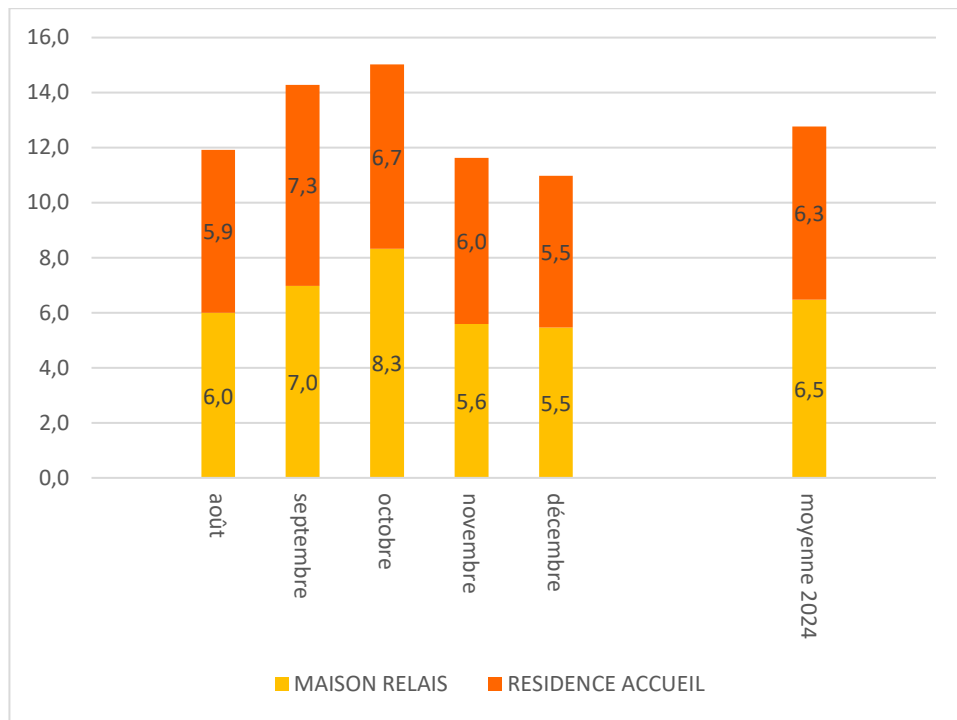
4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

→ La fréquentation des espaces collectifs

Le bureau de l'équipe éducative est situé à l'entrée du bâtiment ce qui lui offre la possibilité de s'intégrer à la vie de la Pension de Famille et favorise la rencontre informelle des résidents. L'équipe voit en moyenne 13 personnes par jour travaillé.

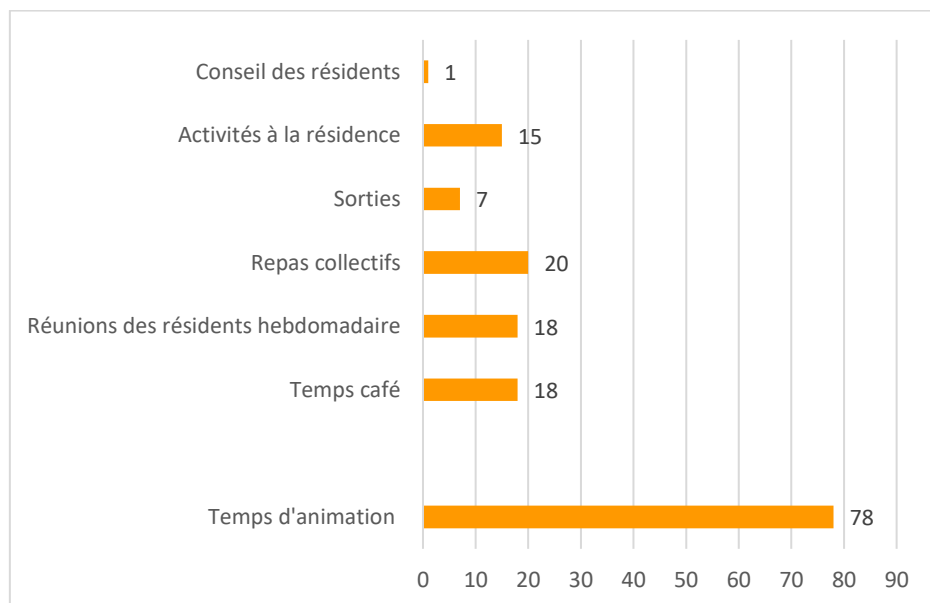
On observe que le taux de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs est équivalent pour les deux dispositifs.



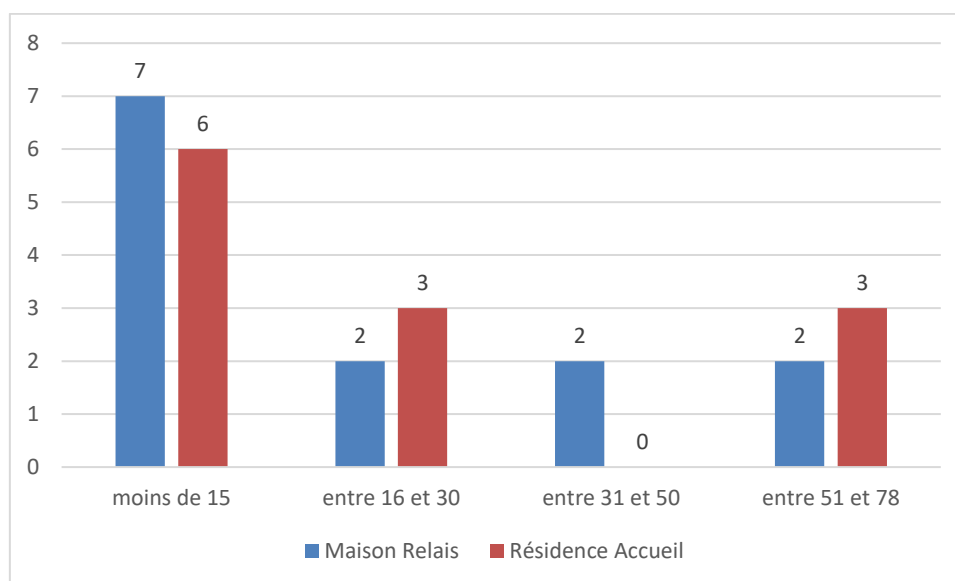
➔ Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par trois temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence ou une sortie selon les envies et la météo. Les semaines sont organisées en réunion les lundis après-midi avec les résidents volontaires.



En 2024, 25 résidents ont participé à au moins une activité collective :



A l'ouverture de la structure, la dynamique collective a très vite débuté. Deux semaines après l'accueil de l'ensemble des résidents, les premières activités collectives ont été proposées à la suite d'une forte demande de la part des résidents. Nous avons alors constaté qu'ils semblaient en recherche de liens pour rompre leur isolement.

Depuis, environ la moitié des résidents forme un groupe volontaire qui est en demande d'activités collectives.

Rapidement, cet investissement du collectif a fait l'objet de débordements concernant le règlement de fonctionnement. Nous avons alors constaté que plusieurs résidents surinvestissaient le groupe et certaines nouvelles relations au sein de la résidence, sans être conscients des limites à poser. En septembre, l'équipe éducative et la direction sont intervenues pour accompagner le groupe dans la régulation de cette situation et rappeler le cadre de vie semi-collective. Le premier conseil de résidence, en octobre 2024, a permis de reprendre les événements à froid et d'instaurer de nouvelles règles discutées et négociées par le collectif.

Plusieurs temps forts ont eu lieu sur le dernier trimestre :

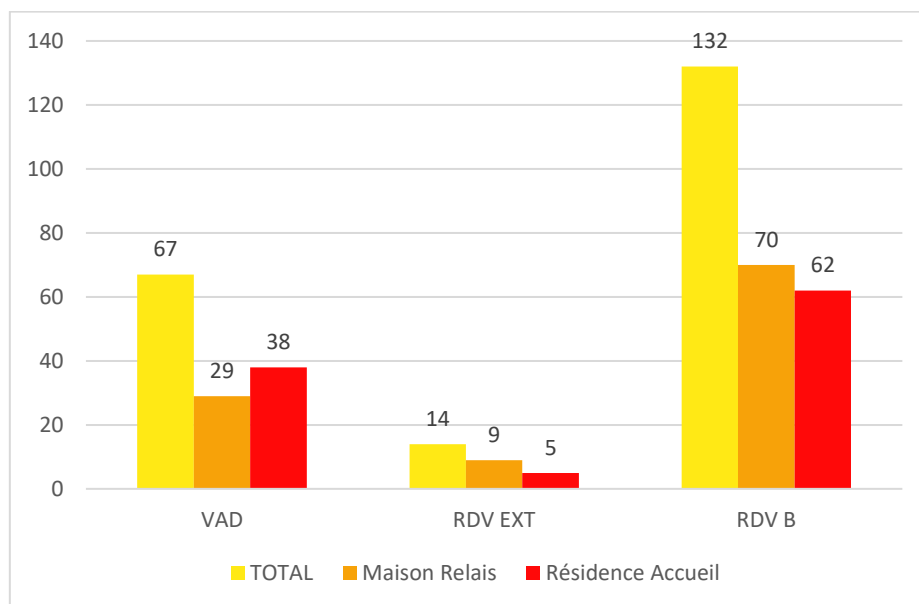
L'inauguration de la pension de famille au mois de novembre 2024 avec l'implication des résidents lors de cet événement, avec la présentation du nom de la structure décidé lors du premier conseil des résidents au mois d'octobre 2024. La présence des résidents a permis de valoriser leur implication dans la structure et d'exercer leur citoyenneté avec la rencontre des acteurs principaux du territoire de Brumath.

Les fêtes de fin d'année ont également été riches en activités collectives : décoration de la salle collective, ateliers manneles et bredeles, repas de Noël, et réveillon du 31 décembre en lien avec l'ELAN. Lors de celui-ci, les résidents des deux structures se sont retrouvés autour d'un repas festif et d'un karaoké afin de créer du lien.

4.2 L'accompagnement individuel

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre et des moyens à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

213 temps d'accompagnement individuels ont été réalisés au cours de l'année.



→ **67 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières, à minima une fois par mois. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes.

Les visites à domicile ont été davantage réalisées pour les résidents en résidence accueil qui ont plus de difficulté au niveau de l'appropriation et l'entretien du logement. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit souvent d'une première expérience locative.

→ **132 entretiens au bureau**

L'équipe a réalisé 132 entretiens au bureau. Les résidents ont la possibilité de prendre un rendez-vous auprès de l'équipe pour réaliser une démarche individuelle, qu'elle soit administrative, numérique, pour la création d'outil, ou pour une écoute/conseil.

A l'ouverture de la structure, il y a eu plusieurs rendez-vous individuels fixés avec chaque résident afin d'effectuer les démarches administratives liées à l'ouverture des droits APL (Aide Personnalisée au Logement), et FSL (Fonds de Solidarité Logement) dans un laps de temps imparti. Ces temps administratifs ont permis d'avoir un premier contact et échange individuel avec chaque résident.

Les compétences de travailleur social des hôtes ont permis une mise en œuvre efficace de cette première étape pour chaque résident.

→ **14 accompagnements physiques dans une démarche extérieure**

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. La décision revient à l'équipe après une analyse commune de la demande d'un résident. Cette évaluation est nécessaire pour s'assurer qu'elle respecte nos missions et qu'elle ne contribue pas à l'installation d'une dépendance vis-à-vis de l'équipe. Voici quelques exemples de justifications :

- Un rendez-vous médical anxiogène,
- Une incapacité à comprendre, ou à retenir, les explications du professionnel rencontré,
- Un besoin de conseils techniques ou budgétaires concernant un achat,

- Un accompagnement budgétaire aux courses alimentaires,
- L'absence de transports en commun pour accéder au lieu de rendez-vous,
- L'apprentissage de l'utilisation des transports en commun,
- Une difficulté à se repérer dans l'espace et le temps.

5 Perspectives 2025

5.1 Projet « Micro-Folies »

Le projet « Micro-Folies » est porté par l'URAHJ Grand Est et se tiendra à la résidence sociale Sara Banzet. Il s'agit d'un dispositif national porté par le ministère de la culture. Il a pour objectif de favoriser l'accès des personnes accompagnées à la culture (accès à un musée numérique et à des ateliers d'échange autour d'œuvre d'art) et aux nouvelles technologies (imprimante 3D, flocage, masques de réalité virtuelle). Les animations gratuites seront proposées à l'ensemble des services de l'association.

5.2 Partenariat avec la résidence Elan

La résidence Elan déjà existante depuis plusieurs années a été un soutien pour l'ouverture de la résidence La Rose des Vents. L'expérience et l'expertise de l'équipe éducative de l'Elan a permis d'accueillir dans de bonnes conditions les résidents à la Rose des Vents.

Plusieurs activités entre les deux résidences ont été réalisées. Nous espérons poursuivre cette dynamique afin d'encourager les résidents à rencontrer d'autres personnes et à aller vers l'extérieur. La proximité géographique des deux structures favorise la création de cette dynamique.

Cette nouvelle dynamique est également favorable aux deux binômes d'hôtes, qui s'enrichissent de leurs expériences et se soutiennent mutuellement.

5.3 Faire valoir et repenser l'accompagnement en pension de famille

Au début de l'année 2025, la CeA a annoncé l'arrêt des subventions allouées aux pensions de famille, dans le cadre du FSL, à compter de 2026.

Cette décision présage une difficulté certaine à maintenir la qualité de l'accompagnement offert aux résidents dans nos structures.

L'association s'efforcera de défendre la nécessité d'une présence minimale de deux hôtes, travailleurs sociaux diplômés, pour accompagner un public fragile ayant des besoins d'accompagnements spécifiques.

L'année 2025 sera décisive pour l'avenir de nos pensions de famille qui est en jeux !



Accompagnement Social Lié au Logement

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 34 50

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	L'ASLL sur l'Eurométropole	1
1.1	Objectifs.....	1
1.2	Les moyens	2
2	Les actions menées	2
2.1.1	Nombre de ménages accompagnés	2
2.1.2	Nouvelles mesures déléguées en 2024.....	2
2.1.3	Durée moyenne des ASLL terminés en 2024	3
2.1.4	Résultat des rendez-vous programmés sur l'EMS	3
2.2	Caractéristique des personnes accompagnées.....	4
2.2.1	Composition familiale	4
2.2.2	Tranches d'âge	5
2.2.3	Les ressources des ménages accompagnés.....	5
2.2.4	Origines principales des difficultés locatives et/ou énergétiques des ménages accompagnés.....	6
2.2.5	L'accompagnement social	6
2.2.6	Données en fin d'ASLL.....	7
3	Conclusion et perspectives	11

1 L'ASLL sur l'Eurométropole

1.1 Objectifs

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

Les aides financières accordées par le FSL et l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) sont destinées à aider les ménages en difficulté à se maintenir dans leur logement, à être relogés dans un logement mieux adapté ou simplement à s'approprier un nouveau logement et s'y stabiliser.

La libre adhésion des personnes à l'ASLL et leur volonté à améliorer leur situation est essentielle et gage d'avancées positives.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, de bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la préfecture.

Les missions consistent principalement en :

- Une aide à la résolution de problématiques budgétaires, locatives, énergétiques (surcoût, surconsommation) et matérielles (équipement du logement)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée
- S'ajoute également la connaissance de l'environnement et des lieux ressources à proximité du logement

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs privés et sociaux est nécessaire, l'objectif étant de créer ou recréer de la communication entre les parties et de favoriser une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives). Lorsque cela n'est pas possible, l'objectif d'un relogement prioritaire et adapté sera visé.

1.2 Les moyens

52.5 UV pour 1.5 ETP

- Cindy WEBER, CESF à trois quart temps (0,75 ETP)
- Gnouma KARAGO, Assistante de service social à mi-temps (0,5 ETP).

Notre association est habilitée à intervenir sur les territoires suivants :

EMS Ville

EMS NORD

EMS SUD

2 Les actions menées

2.1.1 Nombre de ménages accompagnés

En 2024, nous avons accompagné au total **106 ménages, dont 75 nouvelles mesures et 31 mesures ayant débuté avant 2024.**

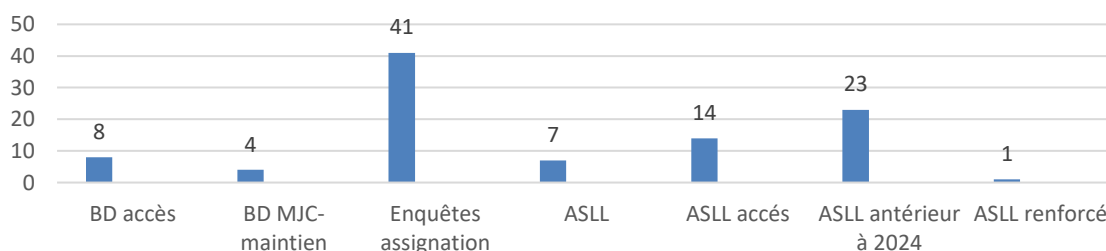
Remarques :

Le nombre de suivis en termes de charge de travail se calcule mensuellement en Unité Valeur (UV) : 1,3 UV par accompagnement (sauf les bilans diagnostic qui correspondent à 1,5 UV et les ASLL renforcés valorisés à 2 UV).

L'équilibre de la charge de travail est nécessaire pour mener une action tangible sur l'autonomisation des personnes et permettre des effets durables de l'accompagnement.

Une disponibilité pour des temps de formation/information (budget, précarité énergétique, évolution de dispositifs, inclusion numérique...) et pour les échanges partenariaux demeure indispensable.

2.1.2 Nouvelles mesures déléguées en 2024



Constats sur les nouvelles mesures de 2024 :

- En 2024, les ASLL directs représentent 29% des mesures déléguées et les enquêtes assignation 54%.
- Alors que la tendance était une augmentation d'ASLL simples (hors contexte d'accès au logement donc) en 2023, nous constatons à nouveau une baisse de ces mesures déléguées. En effet, malgré une augmentation des ETP entre 2023 et 2024, le nombre de ces mesures a diminué (de 9 à 7 en 2024) alors même que ces ASLL permettent

souvent de pouvoir anticiper une aggravation de problèmes locatifs ou budgétaires et de favoriser une action de prévention des expulsions locatives. Ces mesures sont demandées par les travailleurs sociaux de secteurs ayant constaté une situation trop dégradée et lourde au niveau de la problématique de logement et qui nécessite un relais spécialisé que représentent les intervenants FSL.

Il n'est, cette année, pas possible de comparer les chiffres entre 2023 et 2024 du fait d'une modification conséquente des ETP (+ 0.5 ETP depuis septembre 2023). Néanmoins nous pouvons relever que la répartition des types de mesures reste plus ou moins identique avec toutefois une hausse proportionnellement plus importante des ASLL « Accès » (9x plus de mesures en 2024). Les BD « Accès » et les enquêtes assignation ont triplé et les BD MJC-maintien ont doublé. Les enquêtes représentent 54% des nouvelles mesures (contre 50% en 2023).

- 11 enquêtes assignation sur 41 sont suivies d'un ASLL (26%). Nous constatons une légère hausse par rapport à l'année précédente (23%). Parmi les enquêtes qui n'ont pas abouti à un ASLL : 7 ont quitté le logement avant l'audience, 7 ont pu solder la dette et se maintenir dans le logement et 2 ont déclaré pouvoir le faire avant la date d'audience.

- L'ASLL permet dans certains cas une veille et un accompagnement « léger » afin de vérifier que l'installation dans le nouveau logement se déroule au mieux. Dans d'autres situations, l'ASLL est la poursuite du travail engagé par les collègues du CHRS, du service RSA ou des CMS : amélioration de l'autonomie des personnes et stabilisation de leur situation.

2.1.3 Durée moyenne des ASLL terminés en 2024

11,75 mois (10,6 mois en 2023). La durée moyenne des ASLL est très légèrement en hausse par rapport à l'an dernier.

Sur l'ensemble des ASLL terminés au courant de l'année 2024, 5 mesures ont dépassé la durée maximale de 18 mois. Les mesures les plus longues concernaient des ménages en expulsion locative du parc privé avec un besoin de relogement pour deux ménages et d'importantes difficultés budgétaires et administratives pour les trois autres.

2.1.4 Résultat des rendez-vous programmés sur l'EMS

Résultat des Visites à Domicile 2024				
	Programmées	Effectives	Non abouties	Annulées ou reportées
TOTAL	259	167	54	38
%	100%	64%	21 %	15 %
Résultat des Visites bureau 2024				
	Programmées	Effectives	Non abouties	Annulées ou reportées
TOTAL	99	36	60	18
%	100%	36%	60%	18 %

Les rendez-vous à domicile sont relativement bien honorés et représentent près de ¾ des rendez-vous programmés. Les rendez-vous au bureau concernent souvent les premiers entretiens, notamment dans le cadre d'enquêtes assignation pour lesquels une adhésion n'a pas encore été travaillée. Les rendez-vous non aboutis sont donc assez importants et représentent plus de la moitié des rendez-vous programmés.

La sensibilisation aux façons « d'habiter » et de vivre dans un logement (économie d'énergie, entretien du logement, respect des règles de la vie en collectivité, du voisinage, connaissance de l'environnement social et culturel de proximité...) est rendue possible grâce aux visites à domicile. Ces visites permettent également de constater les éventuels dysfonctionnements et réparations nécessaires dont nous font part assez fréquemment les ménages rencontrés. Une médiation avec le bailleur est ainsi plus aisée car les besoins ont pu être constatés et confirmés par nous-même.

Les difficultés de ces RDV à domicile se trouvent dans le risque lié à une éventuelle présence de nuisibles dans certains logements. Ceci est une source de stress supplémentaire pour les travailleurs sociaux (crainte d'une infestation au domicile personnel) et nous amène donc parfois à devoir les remplacer par des RDV au bureau.

Le risque des visites à domiciles réside aussi dans le fait que nous nous trouvons seules au domicile des personnes. Nous mesurons ce risque en amont, au regard du sexe, de la personnalité (1^{ère} rencontre se fait au bureau) et de la pathologie psychiatrique (si elle est connue) des personnes concernées par les mesures.

Il est à noter que le cahier des charges FSL prévoit la réalisation d'un rendez-vous à domicile par mois au cours de la mesure, ce qui est relativement conséquent en matière de moyens attendus.

2.2 Caractéristique des personnes accompagnées

2.2.1 Composition familiale

Les trois principales configurations de ménages accompagnés sont les personnes seules puis les familles monoparentales et enfin les couples avec enfant(s).

- Nous constatons une hausse du nombre de personnes seules qui représentaient le 1/3 en 2023 et représentent 41 % en 2024. Cette part est parfaitement identique à celle des ménages avec enfant(s) qui a sensiblement baissé cette année, passant de 49 % en 2023 à 41 % en 2024.

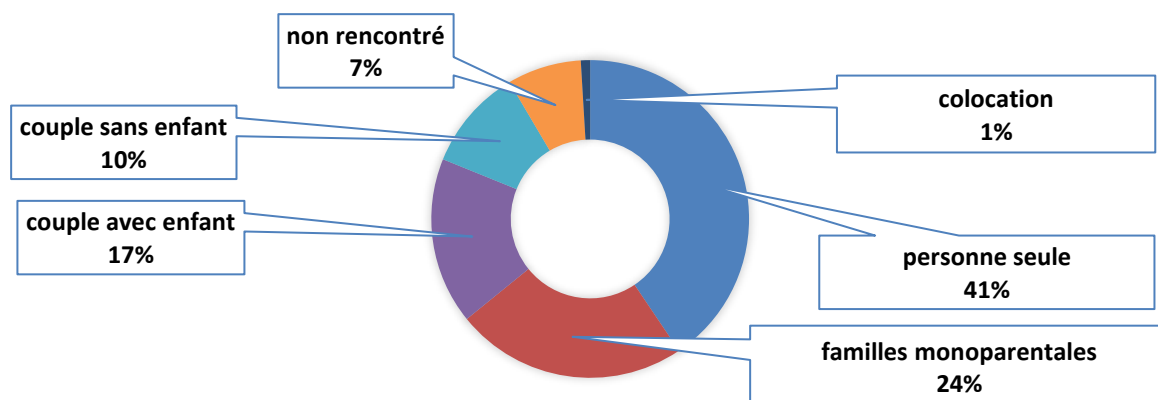
- Dans cette catégorie de ménages avec enfant(s), la part de familles monoparentales représente 58%. Cette part est identique à 2023.

Notre intervention auprès des ménages avec enfant(s) nécessite une vigilance particulière dans le cadre des mesures d'assignation/expulsion, ainsi qu'un partenariat plus intense avec la polyvalence de secteur dans le cadre de la protection de l'enfance, et/ou avec l'UDAF. La présence d'enfant(s) et de prestations familiales et sociales permettent le recours à la mise en place de MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion Budgétaire Familiale) lors de problématiques chroniques de gestion budgétaire, engendrant une situation trop dégradée (risque d'expulsion, coupures d'énergie récurrentes...).

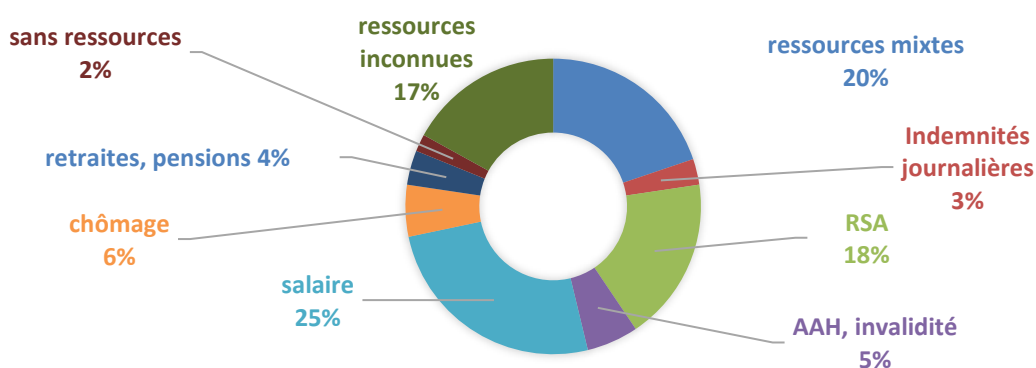
2.2.2 Tranches d'âge

La part des ménages de moins de 25 ans et de plus de 60 ans reste secondaire par rapport aux 26 – 59 ans :

- 10 ménages de moins de 25 ans
- 87 ménages entre 26 et 59 ans
- 9 ménages de plus de 60 ans (dont six ménages retraités).



2.2.3 Les ressources des ménages accompagnés

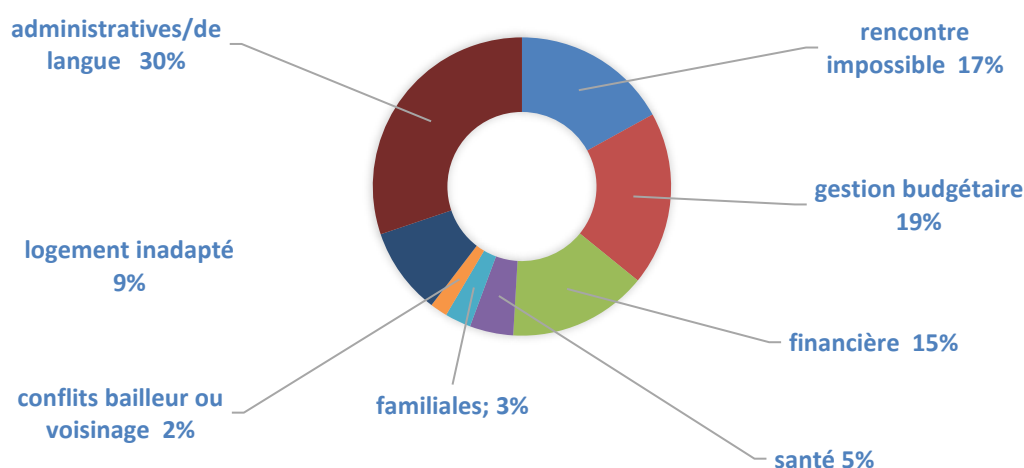


Alors que l'année passée le nombre de ménages bénéficiaires du RSA avait augmenté pour atteindre 35%, nous constatons une importante baisse en 2024, ce chiffre atteignant

18%. A l'inverse, les salariés qui représentaient 17% des ménages accompagnés en 2023 ont augmenté et représentent 25% cette année.

Certains revenus mensuels proviennent de plusieurs sources ce qui complexifie l'ensemble des démarches administratives (Déclaration trimestrielles RSA / RSA activité, actualisation mensuelle à France Travail, actualisation de situation à la CAF, actualisation de la demande de logement social...).

2.2.4 Origines principales des difficultés locatives et/ou énergétiques des ménages accompagnés



Le choix de la problématique principale est subjectif (selon l'évaluation du travailleur social), les problématiques énoncées étant rarement isolées. La situation est donc appréciée de manière globale. Certaines difficultés sont conjoncturelles ou circonstanciées (perte d'emploi, logement devenu inadapté, veuvage...), d'autres sont ancrées dans un fonctionnement qu'il s'agit alors de comprendre et de réajuster.

2.2.5 L'accompagnement social

L'accompagnement implique une dynamique d'écoute, d'observation et d'analyse des fonctionnements/comportements, impactant de près ou de loin les difficultés repérées. L'objectif visé est de proposer des pistes d'amélioration/changements qui soient acceptés par les ménages.

La problématique liée à l'administratif et à la langue (30 %) reste prépondérante, suivie par la problématique de gestion budgétaire qui a toutefois baissée, passant de 30% en 2023 à 19% en 2024.

Remarques : Les accès à des cours de français sont difficiles et ne relèvent normalement pas de nos missions. La barrière de la langue demande une grande faculté d'adaptation, rendant la réalisation des différentes démarches plus laborieuse. Les problématiques

Rapport d'activité 2024 – ASLL EMS

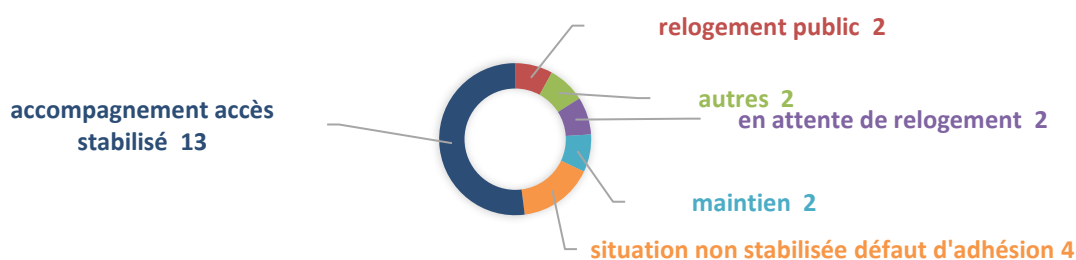
administratives touchent des personnes ne parlant pas ou peu le français mais pas seulement (illettrisme, fracture numérique...). Nous déplorons que les lieux de permanences numériques soient encore insuffisamment repérés par les ménages, nous amenant à un travail d'informations, d'orientation et parfois d'accompagnement physique. L'objectif visé est que les ménages s'en saisissent en toute autonomie. Il est important que ces services soient stables, repérables et perdurent.

Dans le traitement de ces différentes problématiques, et pour donner quelques exemples, nous pouvons être amenées à :

- Constituer des dossiers pour la mise en place de mesures d'aide à la gestion budgétaire plus « contraignantes » que ce que nous pouvons proposer dans le cadre des ASLL : MASP avec gestion (non judiciaire - compétence CeA et gestion par l'UDAF) ou judiciaire (curatelle/tutelle, MJAGBF).
- Chercher des aides pour les déménagements ou pour de menus travaux locatifs (ménages avec peu de réseau personnel et/ou de ressources financières). Ceci alors que les solutions non onéreuses sont quasi inexistantes dans ce domaine. Ainsi, nous avons pu faire bénéficier quatre ménages d'une aide issue de notre réseau personnel.
- Rechercher des solutions de financement (prêts 0%, dons, achats occasion...) pour l'achat de meubles et équipements de 1ère nécessité.
- Effectuer de la formation et de l'aide aux démarches numériques et administratives et/ou orienter vers des partenaires du secteurs (permanences numériques, Emmaüs connect...).
- Suivre les réparations locatives incombant au bailleur, en particulier pour les ménages ne maîtrisant pas ou peu la langue française (travail de médiation, de relances, d'explications...).
- Suivi étroit des démarches en lien avec le relogement (mise à jour des demandes HLM, contact et relance des bailleurs sociaux, élaboration des dossier DALO/ACD/SIAO...) et accompagnement physique lors d'éventuelles propositions de logement (si besoin).

2.2.6 Données en fin d'ASLL

- Situation locative des 25 mesures d'ASLL clôturées en 2024



Parmi ces mesures clôturées en 2024, 8 étaient axées sur un travail de relogement, dont 5 venaient du parc privé. Trois ont abouti à un relogement en 2024 (parc social uniquement). Nous déplorons deux expulsions locatives sans relogement concernant un couple et un homme seul tous âgés de plus de 60 ans. L'homme seul est décédé à l'hôpital quelques semaines après son expulsion.

- Motifs d'arrêt des mesures en 2024 (Enquêtes non abouties et BD compris)

Motif d'arrêt de la mesure	Nbre de ménage
Rupture des contacts par les personnes accompagnées (ou adhésion insuffisante)	6
Décès	0
Ménages non rencontrés	20
ASLL non souhaité	14
ASLL non opportun	8
Situation réglée par un relogement	4
Situation stabilisée à la suite d'un ASLL « Accès »	7
Durée maximale d'ASLL atteinte (18 mois)	3
Expulsion	2

Sur les 53 Enquêtes assignations et BD attribués par le FSL en 2024, 35 n'ont pas évolué vers un accompagnement (66%).

29% des mesures se sont arrêtées sur une situation stabilisée par un relogement ou autre. Il est à noter que cette part est relativement importante considérant le nombre conséquent de ménages non rencontrés ou ne souhaitant pas d'accompagnement et qui de ce fait pourraient être exclus de ce calcul. Ainsi, en les excluant, cette part de situations positives passe à 63%.

Le partenariat avec les bailleurs sociaux est primordial mais est loin d'être optimal : filtre du standard ne permettant que rarement l'accès à un gestionnaire, peu de coordonnées de contacts directs, système de scoring resté peu clair. Nous saluons néanmoins la bonne collaboration possible avec OPHEA et la signature d'une convention de partenariat entre notre Association et Habitat de l'III à Illkirch. Néanmoins nous constatons que les relances par mail sont relativement bien prises en compte par les bailleurs, et aboutissent parfois à des propositions de logements dans les semaines suivantes.

La réactualisation régulière des demandes de logement social continue de représenter un travail important, d'autant que certains ménages restent en difficultés pour effectuer cette démarche par eux-mêmes et de façon rigoureuse.

Les recherches en parc privé sont peu exploitées, en raison de dispositifs de cautionnement complexes (VISALE) ou non compatibles du fait des critères d'accès (FSL). Une piste de partenariat serait souhaitable pour accéder aux offres de logements intermédiaires ou non conventionnés des bailleurs sociaux (loyers adaptés pour les ménages accompagnés). Certains bailleurs publient désormais des offres de logements intermédiaires sur leur site en ligne. Ces sources potentielles s'ajoutent à des sites tels que BIENVEO, AL'IN ou encore Le Bon Coin. La multiplication de ces sources complexifie cependant les recherches. Ainsi, il serait intéressant que toutes ces offres soient regroupées dans une seule base. Néanmoins, les loyers de ces logements restent relativement chers et donc souvent inaccessible pour une grande part de nos ménages concernés (en situation d'emploi).

REMARQUES DIVERSES

Les difficultés liées à l'augmentation du coût de l'énergie depuis 2022 se sont poursuivies cette année. Certains foyers ont continué à voir leurs charges locatives mensuelles augmenter de façon conséquente à la suite de rappels annuels très importants en 2023. Ces augmentations sont considérables et déstabilisent au plus haut point les budgets des ménages bénéficiaires de minima sociaux, déjà durement affaiblis par la hausse des prix de l'alimentation. Pour pallier cette problématique, le FSL avait mis en place une expérimentation exceptionnelle permettant d'élargir les critères d'attribution et de versement du Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie : plafond relevé de 400€ à 4 500€ et délai réduit entre deux demandes. Ces importants rappels de charges ont été l'occasion pour le bailleur OPHEA de solliciter directement une aide financière du FSL ainsi qu'un Bilan diagnostique (BD) social et financier de la situation des locataires concernés. Pour les 3 ménages concernés, le BD a permis de soulever des difficultés persistantes (inadaptation du logement au handicap ou aux ressources, travaux à effectuer pour éviter gaspillage d'eau et d'énergie, ...).

Il n'y a pas eu d'amélioration espérée dans le partenariat dégradé avec l'Electricité de Strasbourg, déjà évoqué l'an dernier. Le service solidarité étant toujours inaccessible par téléphone en dehors des situations de coupure imminente. La question de la prévention des coupures nous semble quelque peu mise à mal. Nous avons observé que les impayés s'accumulant en montants importants sont parfois dus au fait que les personnes ne peuvent régler que le montant exact de la facture depuis leur compte client en ligne. En effet, certains clients souhaiteraient payer en plusieurs fois, mais cela leur est impossible sans un échéancier préalablement établi avec le service d'électricité, difficilement joignable.

Un durcissement a été constaté au niveau de la Préfecture dans le cadre de la prévention des expulsions locatives. En effet, nous avons déploré 2 expulsions avec concours de la force publique (décidée rapidement juste avant la trêve hivernale après 3 mois de délais accordés) envers un homme seul de 69 ans et un couple de plus de 65 ans également ainsi que leur fils adulte présentant un handicap mental. Il s'agissait de ménages que nous accompagnions depuis plus d'un an et demi, pour lesquels la situation avait bien évolué (paiement régulier des loyers, apurement de tout ou partie de la dette locative, démarches de relogement avancées...). Après son expulsion, l'homme seul a pu être accueilli deux semaines par un tiers puis est décédé deux semaines plus tard à l'hôpital. Le couple et leur fils ont choisi de refuser un logement très dégradé proposé par OPHEA au Port du Rhin (deals dans l'entrée d'immeuble risquant de faire rechuter le fils dans la toxicomanie). Après leur expulsion, ils ont été hébergés quatre mois par des connaissances dans la communauté arménienne et ont fini par obtenir un logement social.

Cette année, le mode de connexion à l'espace « Mon Compte » de la CAF a connu une évolution avec la mise en place d'une double authentification. Déjà présente sur le site de l'Assurance Maladie, son objectif est de « renforcer la sécurité [des] données face aux risques de piratage sur Internet ». Nous notons cependant que ce dispositif engendre des complications pour certains ménages qui ne maîtrisent que très peu l'utilisation de leur boîte mail. Ainsi, la récupération du code d'accès est alors impossible lorsque le ménage n'y a plus accès (car oublié de mot passe notamment). Comme pour chaque nouveauté, un temps d'adaptation est nécessaire avant une utilisation fluide et optimale.

Par ailleurs, nos accès à Mon Compte Partenaire ont été activés à la fin de l'année 2024, en application de la convention d'accès et du contrat de service signée avec la CAF. Cette plateforme constitue une ressource particulièrement aidante dans le cadre de nos missions et l'est d'autant plus depuis la mise en place de cette double authentification.

Nous avons été surpris par des délais extrêmement longs (plusieurs mois) entre des enquêtes assignation demandées et les dates d'audience (enquête à rendre normalement une semaine avant l'audience). Un véritable travail d'ASLL s'est parfois mis en place dans ce laps de temps. Le FSL a dû s'adapter et a souhaité maintenir un délai de rendu d'enquête de 6 semaines (ce qui est parfois relativement court selon les périodes et les situations). Nos écrits ne seront peut-être alors plus d'actualité au moment de l'audience mais nous avons pu mettre en place des ASLL pour les ménages volontaires.

Nous apprécions l'aide et l'efficacité de plusieurs partenariats sur de nombreux accompagnements. Le recours aux prêts proposés par SOS Famille Emmaüs nous a été

de grande utilité pour débloquer rapidement des situations (achats de mobilier et électroménagers pour compléter ou palier un prêt CAF impossible, aide au paiement des timbres fiscaux pour récupérer des titres de séjours, paiement partiel de grosses factures d'électricité pour éviter une coupure, diminution de la dette locative au montant admis pour solliciter une aide au maintien du FSL...). Les associations d'aide aux victimes ont également été un partenariat aidant et efficace en ce qui concerne des besoins de travaux ou de réparation dans les logements. Nous avons également pu travailler en bonne collaboration avec des Conseillers en Insertion Professionnelle de « savoir et compétence » et de « Créno » et avec des travailleurs sociaux de différents CMS. Ces partenariats constituent un maillage bénéfique et très rassurant pour les locataires.

Nous sommes parfois amenés, après des ASLL très longs (jusqu'à 24 mois), à constater la chronicité de difficultés et la nécessité de solliciter un relais plus contraignant telle qu'une Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (MASP) avec gestion ou une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF). Il s'agit de transmettre la gestion des prestations sociales et familiales à l'UDAF (la première est volontaire et la deuxième est judiciaire). Ces mesures favorisent la poursuite de l'accompagnement et la stabilisation des situations. Elles sont parfois sollicitées davantage en raison de difficultés administratives majeures que de limites liées à la gestion d'un budget. En effet, la gestion administrative peut avoir un impact significatif sur les ressources et le budget, notamment en cas de ruptures de droits ou d'accumulation de factures dues à des difficultés à mettre en place des apurements par exemple.

3 Conclusion et perspectives

L'instauration d'une relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées est le premier enjeu de l'accompagnement social mené dans le cadre de notre travail. C'est un préalable à l'élaboration conjointe des objectifs de l'accompagnement ainsi qu'à la bonne marche de ce travail commun mené avec les familles.

Par ailleurs, notre travail prend tout son sens lorsque la situation des ménages est appréhendée dans son ensemble, avec ses diverses problématiques et en collaboration avec d'autres partenaires.

Notre mandat ASLL vise ainsi la stabilisation des situations locatives : relogement ou maintien dans les lieux ; acquisition d'une autonomie suffisante pour les locataires entrant dans un logement ou confrontés à des difficultés budgétaires et/ou administratives.

Cependant, l'acquisition de cette autonomie peut être fortement compromise notamment lorsqu'il s'agit d'un ménage allophone et/ou ne maîtrisant que très peu la réalisation de démarches administratives diverses. Or, cet aspect est indispensable dans la mesure où la non et/ou mal-réalisation de ces démarches (déclarations trimestrielles CAF, actualisations France Travail, renouvellement de titre de séjour...) peut engendrer une rupture totale ou partielle de ressources, créant donc par la suite des dettes. Or, dans ce cas de figure, la gestion budgétaire n'est pas systématiquement la problématique autour de laquelle un travail est nécessaire. Ainsi, nous distinguons deux cas : d'une part, les ménages qui rencontrent des difficultés pour réaliser leurs démarches administratives entraînant des dettes et d'autre part ceux pour qui la constitution de dettes (malgré des ressources en adéquation avec les charges) résulte d'une mauvaise gestion budgétaire. Pouvoir faire la distinction est primordial afin de réaliser un accompagnement, et le cas échéant, des orientations adaptées

Nous accueillons avec intérêt les tentatives récentes mises en place par le gouvernement pour simplifier les démarches administratives et numériques (inscription automatique à France Travail pour les bénéficiaires du RSA, déclaration de ressources trimestrielles préremplies...). Néanmoins, nous attendons de voir si les effets souhaités seront véritables et s'ils ne seront pas amoindris par d'autres démarches qui se complexifieraient. La présence d'associations d'aide aux démarches administratives et numériques implantées localement sur les quartiers nous paraît d'une grande importance. Nous espérons que ces lieux seront pérennes et stables afin de devenir de véritables lieux ressources pour les habitants. Ils seraient utiles également que ces lieux soient bien visibles et puissent proposer quelques horaires adaptés également aux personnes en situation d'emploi.

En matière de nouveauté, nous espérons également beaucoup d'une ouverture prochaine du système de bourse d'échange de logements sociaux (actuellement proposé uniquement par OPHEA) à un maximum de bailleurs HLM. Cela serait une piste supplémentaire pour aider à nos missions régulières d'appui au relogement.



Accompagnement Social Lié au Logement - FSL

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

TERRITOIRE HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	L'ASLL sur le territoire hors Eurométropole	1
1.1	Rappel des objectifs.....	1
1.2	Les moyens	1
1.2.1	L'équipe	1
1.2.2	Lieux d'intervention	1
1.3	Les actions menées	2
1.3.1	Nombre de mesures et répartition	2
1.3.2	Composition familiale	3
1.3.3	Réalisation des visites.....	3
1.4	Les mesures déléguées	4
1.4.4	Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2024.....	5
1.4.5	Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2024.....	5
	6	
1.4.6	Ressources des foyers.....	7
1.4.7	Statut logement au début de l'ASLL	8
1.4.8	Synthèse d'un accompagnement	10
1.5	Conclusions et perspectives	12

1 L'ASLL sur le territoire hors Eurométropole

1.1 Rappel des objectifs

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

L'accompagnement Social Lié au Logement et les aides financières accordées par le FSL sont destinés à aider les ménages en grande difficulté à se maintenir dans leur logement, à accéder à un logement ou à réaliser une enquête sociale sollicitée par la CAF en cas d'impayés locatifs. Cette dernière mesure permet de rencontrer des personnes ou familles qui sont majoritairement inconnues des services sociaux et souvent mal logées. Ainsi, cette intervention se veut préventive.

L'adhésion des personnes et leur volonté à améliorer leur situation est la base d'un ASLL, quelles que soient les mesures déléguées par les instances décisionnelles du FSL.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la CAF.

Les missions consistent principalement en :

- Une aide à la résolution de problématiques locatives, budgétaires et énergétiques (surcoût, surconsommation)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée.

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs est à noter : il peut garantir une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives) ou encore un relogement adapté.

1.2 Les moyens

1.2.1 L'équipe

0,80 ETP : Ludivine BONAMY, Conseillère en économie sociale et familiale.

1.2.2 Lieux d'intervention

Avec une nouvelle répartition de l'Espace solidarité Alsace, l'association intervient sur :

1. l'ETMS « SAUER-LAUTER » (canton de WISSEMBOURG),
2. l'ETMS Bande-Rhénane avec le canton de Bischwiller et les communes à l'est de Haguenau,
3. l'ETMS Campagne avec le canton de Reichshoffen et les communes à l'ouest de Haguenau,

4. EUROMETROPOLE (à titre exceptionnel). L'ASLL de quatre familles a été maintenu sur l'EMS à la suite de l'attribution d'un logement social, le temps de la mise en place d'un relais.

Sur ce territoire étendu de plus d'une quarantaine de kilomètres de largeur, l'optimisation des nombreux déplacements est un souci majeur dans l'organisation du travail. Nous sollicitons parfois des bureaux chez des partenaires comme la maison des services de Haguenau, les espaces solidarités de Wissembourg ou Soultz sous forêts et la maison de la CEA de Haguenau.

Pour rappel :

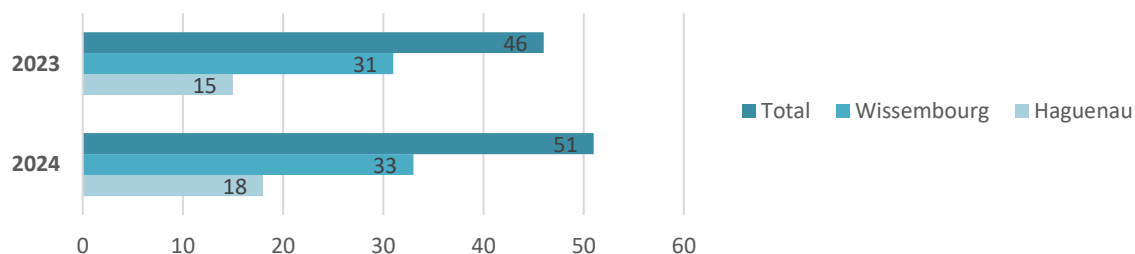
2024 : 6900 kms (**2023** : 6426 kms).

La sensible hausse s'explique par l'augmentation du nombre de mesures en 2024.

1.3 Les actions menées

La commission FSL nous a délégué 51 mesures sur le secteur Nord-Est du Bas-Rhin, ce qui est en légère hausse par rapport à l'année précédente. Nous avons assuré sur l'année le nombre d'unité de mesures pour lequel nous sommes habilités.

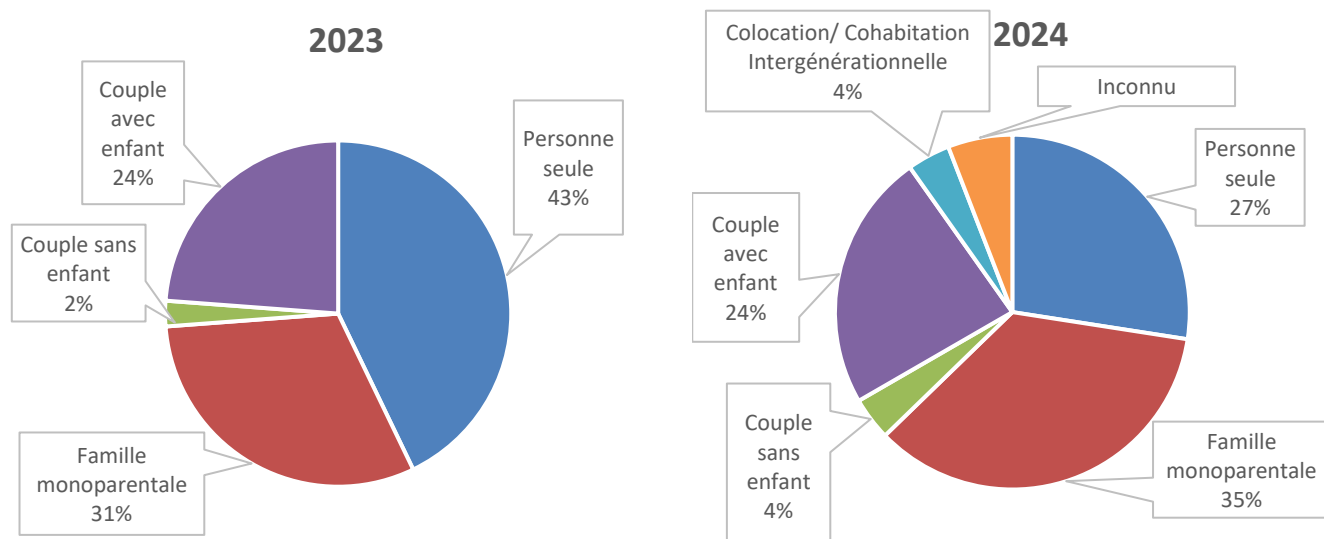
1.3.1 Nombre de mesures et répartition



Pour l'année 2024, nous comptabilisons 51 mesures d'accompagnements dont 33 pour le secteur de Wissembourg et 18 pour celui de Haguenau. Pour la suite de ce rapport, nous confondrons les résultats de ces deux territoires pour renseigner les données.

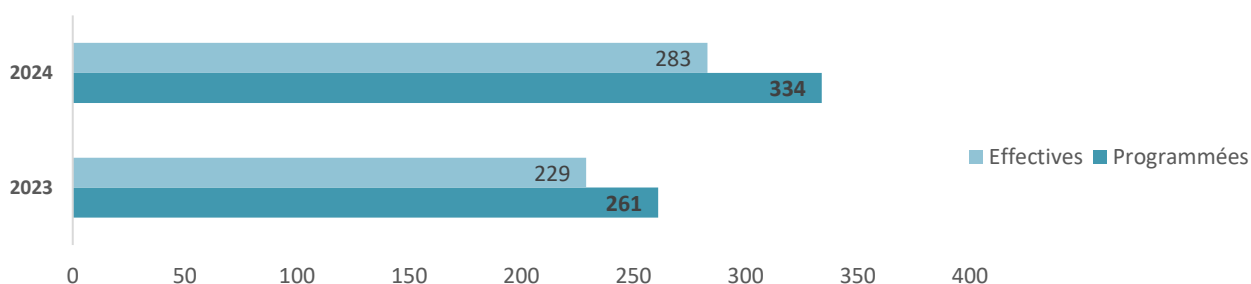
Parmi ces délégations, 3 mesures n'ont pas abouti (refus de l'intéressé ou changement de situation). Pour la suite de ce rapport, nous mentionnerons ces éléments avec l'intitulé 'inconnu'. Effectivement, même si les mesures ont été sans suite, ces délégations ont malgré tout justifié un temps de travail spécifique : bilans rédigés, temps de rencontres proposés non honorés, envoi de courriers, appels et messages téléphoniques...

1.3.2 Composition familiale



Pour cette année 2024, les familles monoparentales sont majoritaires, suivies des personnes seules. Nous voyons apparaître une nouvelle catégorie : la colocation et la cohabitation intergénérationnelle. Dans cette dernière catégorie, nous retrouvons plusieurs personnes seules qui, par commodité et sécurité financière, font le choix de vivre dans un même logement. Les autres publics accompagnés restent sensiblement toujours représentés en même proportion.

1.3.3 Réalisation des visites



Avec une augmentation du nombre de mesures pour l'année 2024, nous observons par conséquent une augmentation du nombre de visites proposées.

Les visites à domicile restent une composante essentielle de notre travail. Elles nous permettent de mieux appréhender la situation globale des locataires, d'observer et d'effectuer les constats nécessaires sur l'état du logement, de travailler avec les personnes sur les gestes essentiels pour favoriser les économies d'énergies.

Nous effectuons en moyenne une visite mensuelle par ménage.

1.4 Les mesures déléguées

Il existe différents types de mesures déléguées par la commission FSL : bilan diagnostic, enquêtes ou mesure d'accompagnement immédiate. Pour chacune d'entre elles, nous observons encore des sous-catégories. Parmi l'ensemble des 51 mesures suivies en 2024, 24 mesures avaient démarré en 2023. En 2024, trois familles n'ont pas été rencontrées et cinq ménages (bilans et enquêtes confondus) n'ont pas donné suite à un travail d'accompagnement (changement de projet ou non-adhésion).

Nous pouvons alors prendre en compte - au-delà de cette phase diagnostic – 43 accompagnements effectifs.

1.4.1 Les bilans diagnostics



Nous avons réceptionné des mesures lors de mises en jeu de cautionnement sollicitées par les bailleurs. La commission FSL délègue alors un bilan diagnostic pour la situation de la famille. 5 mesures sur 6 ont donné lieu à la mise en place d'un accompagnement de type ASLL.

La majorité des bilans diagnostics sont initiés par des travailleurs sociaux qui interpellent la commission FSL. Le travail partenarial est primordial pour le repérage et la prévention des situations de difficultés locatives, en amont d'une procédure d'expulsion.

Nous observons que les BD ASLL à valeur préventive sont nettement plus sollicités sur le secteur de Wissembourg, où d'ailleurs le travail partenarial est plus développé.

Les bilans diagnostics sont délégués pour une période de 6 semaines afin de faire une évaluation de la situation locative et financière du ménage. En réalisant une à deux visites à domicile, en contactant propriétaire et travailleur social instructeur de la demande, nous rédigeons le bilan diagnostic de la situation. Celui-ci peut aboutir à la mise en place d'un ASLL, pour une période de six mois renouvelables. L'adhésion des personnes est requise et est primordiale pour construire un projet adapté aux besoins de chaque situation.

Les BD accès démontrent un besoin important des familles à vouloir être accompagnées dans les démarches d'accès au logement. L'objectif est alors de sécuriser l'accès à un logement. Les démarches administratives restent souvent un réel frein pour certaines personnes avec la barrière de la langue ou en raison de la fracture numérique.

L'ASLL rentre parfois dans une dimension pédagogique pour un apprentissage des démarches essentielles dématérialisées : changement d'adresses, DTR à la CAF, ouverture de compteurs électricité, déclarations de ressources... Le territoire rural reste dépourvu d'organismes publics disponibles et accessibles pour ce type de démarches, pourtant essentielles au maintien des ressources des personnes accompagnées et donc à la sécurisation de leur situation.

1.4.2 Les enquêtes

Huit enquêtes ont été réalisées (1 en 2023).

Habituellement, l'association réalise des enquêtes assignation uniquement pour les ménages déjà accompagnés en ASLL. Fin 2024, nous avons été sollicités pour réaliser d'autres enquêtes – hors suivi.

Les délais d'instructions étant réduits à six semaines, il a fallu adapter une pratique professionnelle formalisée et rigoureuse afin de pouvoir réaliser un travail efficient sur ce court délai. La moitié d'entre elles a donné lieu à la mise en place d'un accompagnement.

1.4.3 Les ASLL direct

5 mesures demandées (3 en 2023) et 3 mesures d'ASLL renforcé (4 en 2024) par des travailleurs sociaux.

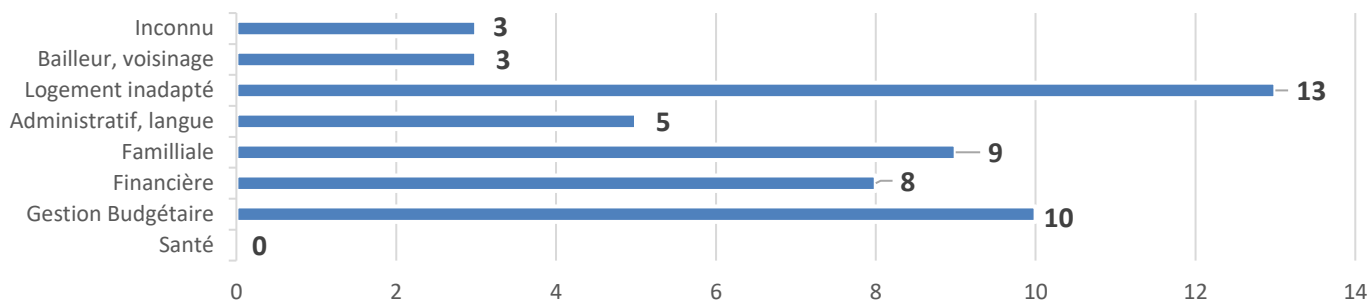
Ces mesures peuvent être déléguées à la suite d'un argumentaire détaillé, justifiant une situation locative et sociale souvent complexe et urgente. Elles donnent la possibilité d'accompagner de manière plus soutenue les ménages en question. Il est d'ailleurs convenu d'intervenir à raison de deux visites à domicile par mois.

1.4.4 Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2024

La durée moyenne des accompagnements reste constante au fil des dernières années, **13,1 mois** en 2024 (13 mois en 2023).

1.4.5 Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2024

Les familles sont majoritairement sujettes à plusieurs problématiques mais nous souhaitons isoler une problématique principale.



La problématique principale repérée reste le logement inadapté (personnes hébergées, sans logement, isolement géographique). De nombreux ménages se retrouvent dans des villages avec peu ou aucun service de commodités quotidiennes, aucun transport en commun et sans permis. L'entreprise d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle est alors compliquée.

Nous attirons l'attention sur le fait que cette problématique de logement inadapté peut souvent être la conséquence d'une problématique familiale repérée (séparations de couple mais cohabitation, décès du conjoint/conjointe qui engendre une situation de logement inadapté, compositions familiales inadéquates par rapport à la taille du logement lié au départ/arrivée d'un enfant, d'un parent, placement des enfants, modification d'une garde parentale etc).

Ainsi ces deux problématiques principales regroupent près de la moitié des accompagnements.

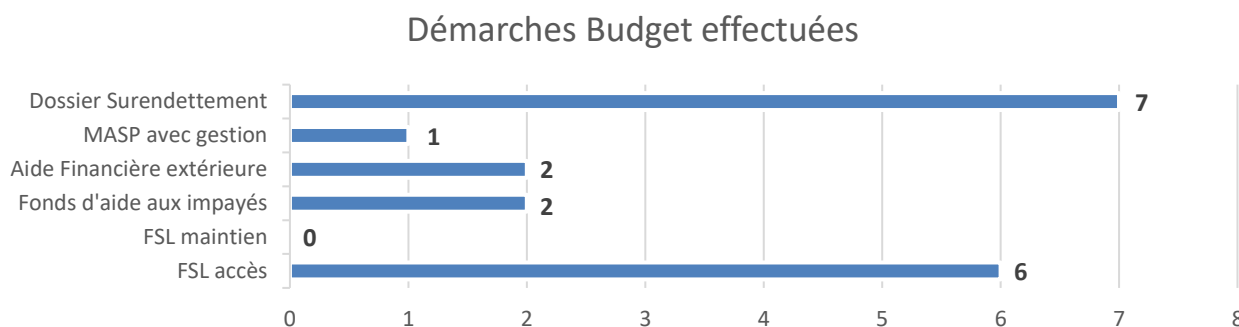
Ensuite arrivent les problématiques de gestion budgétaire et financière (rupture et ou baisse de ressources) qui représentent plus du tiers des ménages accompagnés. Nous retrouvons de nombreuses familles en difficulté dans la gestion de leur budget face à l'augmentation des charges du foyer sans augmentation des ressources. Les dépenses énergétiques représentent un poste de dépenses conséquent et les régularisations de charges sont difficiles à solver. L'inflation étant, plusieurs ménages ont aussi dû être accompagnés dans le dépôt d'un dossier de surendettement. Nous observons aussi une difficulté pour certains ménages à donner la priorité aux dépenses concernant leur loyer et charges. Ainsi, un accompagnement pédagogique et un suivi budgétaire soutenu peut leur être proposé afin de les aider au mieux à percevoir ces priorités. Nous décortiquons certains documents administratifs, bancaires et factures afin de veiller à leur compréhension. Nous tentons de comprendre les difficultés et trouver avec chaque ménage les solutions qui leur permettront de prévenir une prochaine difficulté budgétaire.

Les difficultés financières sont parfois la conséquence d'une autre problématique principale, notamment la barrière de la langue qui engendre des problèmes de compréhension et de réalisation des démarches administratives. L'accompagnement à la gestion budgétaire, qui induit la remise en

question d'un fonctionnement, est toujours délicat à appréhender avec les familles. Cela nécessite un travail d'accompagnement au long cours.

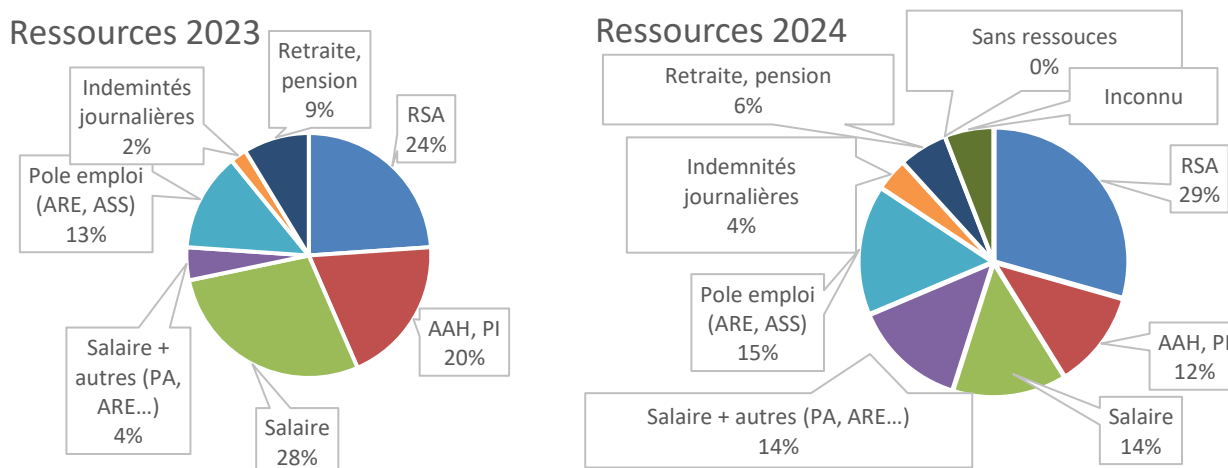
En 2024, la baisse de ressources dans les foyers est souvent liée à un changement de situation professionnelle plutôt qu'à une problématique de santé, comme observé les années passées. Effectivement, le passage à la retraite ou la perte d'emploi a fortement impacté la gestion du budget des familles avec des ressources plus faibles. La mise en place d'un ASLL va permettre d'accompagner le public à la recherche de solutions dans la visée d'un maintien dans le logement ou au contraire travailler un projet de relogement, notamment si le logement est également devenu inadapté.

Afin de soutenir les ménages dans ces difficultés financières, nous sommes amenés à solliciter des dispositifs pour des prises en charge spécifiques. Voici une représentation des diverses démarches réalisées :



En conclusion, nous ne pouvons que mettre en évidence l'interaction entre ces diverses problématiques. Le travail d'accompagnement pluriel ne peut se faire sans le réseau partenarial de secteur avec les unités territoriales, les CCAS, les épiceries sociales, les associations, les bailleurs, etc.

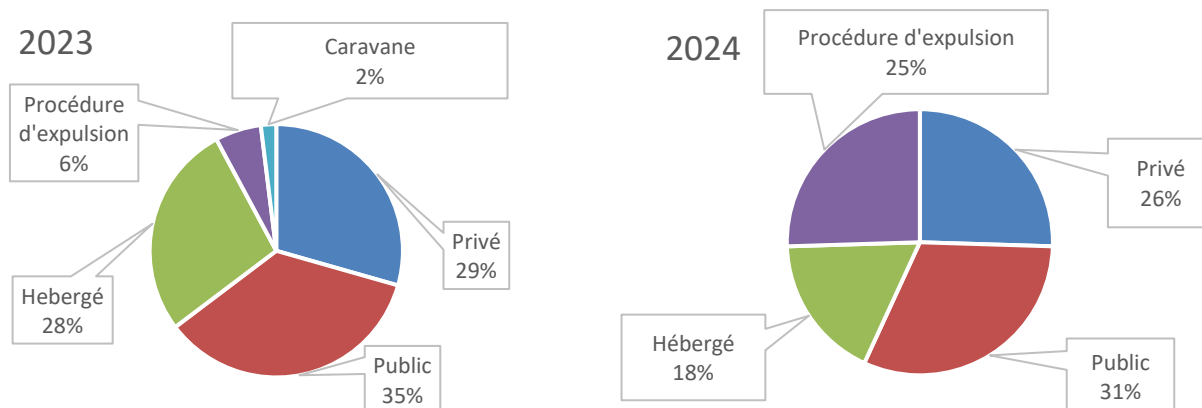
1.4.6 Ressources des foyers



Le public en activité représente environ 1/3 des personnes accompagnées.

Nous conservons la même proportion au fil des années, avec 2/3 des ménages sans activités.

1.4.7 Statut logement au début de l'ASLL



Nous observons que les personnes hébergées sont devenues un public incontournable de notre accompagnement ces dernières années sur le secteur rural. Le travail d'ASLL étant axé sur les publics en capacité de vivre dans un logement autonome, il est parfois difficile d'évaluer cette donnée avec ce public. Effectivement, il peut être délicat d'évaluer la capacité financière d'une personne à payer un loyer dans la régularité, tout comme il est aussi difficile d'observer son aptitude à entretenir un logement lorsqu'elle est hébergée chez une tierce personne.

En début de mesure, la majorité des familles est locataires dans le parc public.

Les procédures d'expulsion sont réparties quasi équitablement entre le privé et le public. Nous sommes interpellés par l'augmentation conséquente de ces situations, représentant 1/4 des ménages accompagnés. Le travail d'ASLL ne peut être le même à entreprendre en fonction de l'avancée de la procédure d'expulsion. Le travail de maintien est alors souvent impossible et le travail de relogement est alors rapidement enclenché afin de chercher une solution avant la fin exécutive de la procédure.

Certaines familles locataires dans le parc public entament aussi un accompagnement au relogement, principalement pour changer de secteur géographique ou par nécessité d'adapter la typologie du logement.

En définitive, l'orientation vers un ASLL se justifie souvent pour un relogement en raison des caractéristiques suivantes :

- Inadéquation entre loyers/charges et ressources du foyer
- Inadaptation du logement en raison de la composition familiale, d'une séparation ou problèmes de santé

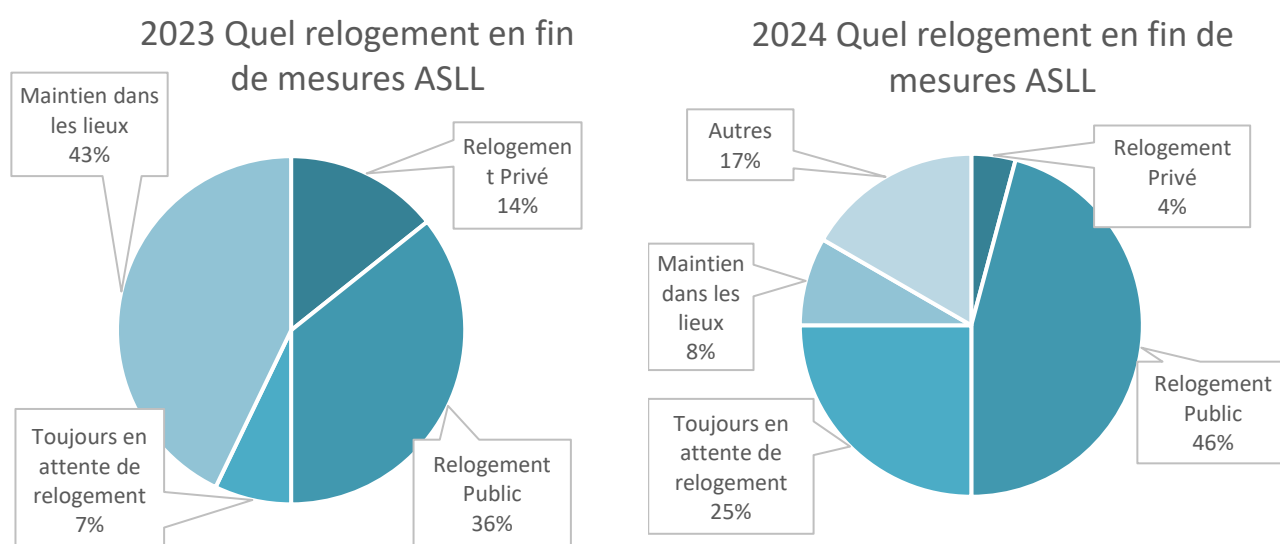
- Logement énergivore
- Logement insalubre
- Procédures d'expulsion

En 2024, 32 ménages ont été soutenus dans un travail d'accompagnement au relogement.

Parmi elles, 9 familles étaient déjà locataires du parc social, 14 dans le parc privé et 9 hébergées. Dans ces situations d'hébergement, une demande de logement social est déposée et/ou mise à jour afin de pouvoir travailler par la suite en direct avec les partenaires locaux bailleurs sociaux. Plus de 20 ménages ont été accompagnés dans la constitution, le dépôt puis la mise à jour de leur demande de logement social.

Pour certains, nous instruisons une demande prioritaire avec un dossier Accord Collectif Départemental. Ainsi sept des familles accompagnées ont pu en bénéficier.

A défaut de pouvoir solliciter une demande ACD, nous soutenons une procédure de mutation, procédure interne à chaque bailleur social.



En 2024, 22 accompagnements sur 43 ont pris fin.

Pour un ¼ d'entre eux, le projet de relogement n'avait pas encore abouti. Il y a eu maintien de l'hébergement ou du logement actuel avec le relogement encore en attente à la fin de la mesure. Les délais de relogement peuvent parfois être longs et la situation de la famille a malgré tout pu être stabilisée (gain en autonomie pour pouvoir poursuivre son projet sans accompagnement).

Relogement pour 16 des 22 accompagnements terminés en 2024 :

- 11 dans le parc social,
- 1 dans le parc privé,
- 4 autres vers un type d'hébergement adapté à leur situation sociale.

Pour ces 4 derniers ménages, le projet personnalisé au relogement nous a conduit à évincer le projet du logement autonome au regard des besoins et/ou difficultés repérés : santé, degré d'autonomie, problématiques financières.... Ainsi, au fil de l'accompagnement, nous avons amené la famille à prendre conscience, si ce n'était pas le cas, d'un projet différent ou intermédiaire au logement autonome. Pour certains, nous devons travailler l'acceptation de cette idée avant de pouvoir entreprendre les démarches nécessaires au dépôt de leur candidature.

Nous avons pu nous appuyer sur les divers dispositifs de notre association pour permettre aux ménages concernés d'être rencontrés, informés et conseillés pour ce nouveau projet d'hébergement. Les demandes SIAO ont alors été déposées (pension de familles, CHRS...). Dans ces situations, nous avons mis fin à notre accompagnement après la sécurisation des premiers mois dans le nouveau logement ou lorsqu'une passation de relais a été effectuée.

1.4.8 Synthèse d'un accompagnement

Nous avons rencontré pour la première fois, en juin 2022, Monsieur M, jeune homme célibataire de 26 ans, à la suite d'une demande de bilan diagnostic délégué par l'assistante sociale de secteur. Il avait fait part de sa difficulté à trouver un autre logement. Effectivement, Monsieur M vivait dans la maison familiale à Walbourg, appartenant à son père décédé un an plus tôt. Par le biais de l'héritage, il en devenait alors $\frac{1}{4}$ propriétaire, tout comme son demi-frère et 50% revenait à sa mère. Cette dernière ne vivait plus dans le secteur et souhaitait vendre la maison.

Monsieur M nous a rapidement exposé cette situation inconfortable et angoissante pour lui. Quitter cette maison où il avait vécu toute son enfance lui semblait traumatisant et insurmontable. Il nous a fait part de son parcours universitaire prometteur puis de 'son décrochage' avec la crise sanitaire et le décès de son père. Il a expliqué avoir une pathologie psychiatrique diagnostiquée depuis l'enfance et être suivi médicalement et psychologiquement.

A fil des mois, Monsieur nous a démontré une grande autonomie dans les démarches administratives et financières, très à l'aise avec la dématérialisation et l'outil informatique. Monsieur avait réalisé seul sa demande de logement social et effectuait les mises à jour en toute autonomie. En ce qui concerne les autres démarches, Monsieur cherchait souvent un conseil, questionnait les avis et entreprenait ensuite seul les démarches. Il restait prudent et réfléchi.

Nous avons très rapidement remarqué que l'avancée de celles-ci était conditionnée à son état de santé psychologique et que par conséquent, certaines périodes étaient relativement freinées.

Monsieur était bénéficiaire du RSA et au début de l'accompagnement, la maison départementale de personnes handicapées venait de statuer sur sa reconnaissance d'adulte handicapé. Ces revenus ont alors doublé mais Monsieur est toujours resté très sérieux et économe dans son budget. Il nous a expliqué épargner son argent pour son futur projet de logement.

En ce qui concerne ce projet, nous avons convenu d'avancer progressivement, au rythme de son acceptation à l'idée de partir de la maison. L'entreprise du travail de relogement nous semblait délicate sans préparation (après l'attribution d'un logement par un bailleur social, l'entrée dans les lieux est quasi immédiate). La vente de la maison n'étant finalement pas pressante de la part de la mère, cela nous a permis de prendre le temps avec Monsieur d'avancer sur son acceptation de départ.

Finalement au bout d'une année d'accompagnement, Monsieur M. a souhaité interrompre la mesure car son objectif avait changé. La maison n'était toujours pas mise en vente, il avait le souhait de partir voyager plusieurs mois.

Six mois plus tard, Monsieur M. nous a recontacté avec le souhait de reprendre la mesure dans le but de poursuivre le projet de relogement. Avec l'aide de l'assistante sociale, une nouvelle mesure d'ASLL a alors été sollicitée. Il n'y avait eu aucune avancée notable pour la vente de la maison. Monsieur semblait cette fois-ci disposé à quitter la maison. Ce sont les tensions familiales qui devenaient pour lui de plus en plus angoissantes et stressantes. Nous avons alors repris les démarches de recherche pour le logement et avec l'appui de l'assistante sociale de secteur une demande d'ACD a été déposée en janvier 2024. Monsieur M avait finalement décidé de trouver un logement à Strasbourg, afin de pouvoir favoriser sa reprise d'étude. En mars 2024, la demande d'ACD a été validée puis fin avril une opportunité de F2 lui a été faite par OPHEA. Monsieur M. a alors été pris de panique et d'angoisses fortes. Il a difficilement pu se rendre à la visite du logement et après plusieurs rdvs reportés, il a annulé sa candidature.

Après cet épisode, nous avons insisté auprès de Monsieur pour lui faire comprendre que cette situation n'était pas un échec mais une étape vers un nouveau projet qu'il fallait qu'on prenne le temps de redéfinir. Après plusieurs moments d'échanges et de réflexion, Monsieur M a avoué avoir pris conscience qu'il ne s'imaginait pas vivre, seul, dans cet espace urbain.

Nous devions alors repérer les besoins prioritaires de Monsieur pour lui permettre de se sentir bien dans son futur lieu de vie.

En parallèle, la dévalorisation et la pression familiale ressentie par Monsieur devenait envahissante et sources d'épisodes suicidaires. Monsieur a d'ailleurs effectué une courte hospitalisation en psychiatrie. Il a ainsi accepté et mis en avant que sa santé psychologique conditionnait grandement ses aspirations et son projet de vie.

Nous avons alors abordé l'option d'un lieu de vie semi-collectif où la prise en compte de ses troubles seraient reconnus et feraient partie intégrante d'un accompagnement global. Monsieur pourrait garder une autonomie de vie tout en bénéficiant du soutien d'une équipe de professionnels. Il pourrait ainsi être stimulé, soutenu, encouragé et rassuré pendant les phases de 'démotivations'. Il pourrait créer du lien social avec d'autres résidents. L'orientation vers une résidence accueil semblait adaptée.

Afin de lui permettre de comprendre à quoi correspond ce type de structure, nous avons pris contact avec nos collègues de la résidence accueil de Brumath. Monsieur M a pu être reçu et a également pu visiter les lieux. Il s'est avéré que ce projet correspondait complètement aux nouvelles aspirations de Monsieur. En novembre 2024, Monsieur M a été retenu pour entrer dans un studio de la résidence accueil de Brumath.

1.5 Conclusions et perspectives

Cette année 2024 a été une des plus denses en quantité d'accompagnement depuis ces 5 dernières années.

Notre implantation dans le secteur et le partenariat avec les institutions sociales sont nettement repérés. Cette coopération de secteur contribue à un soutien dans l'intervention et renforce l'efficacité de nos accompagnements car les problématiques restent complexes et plurielles.

Les difficultés financières des locataires sont croissantes avec l'augmentation du coût de l'énergie et le renforcement des procédures d'expulsion orchestré par la loi Kasbarian en juillet 2023.

Nous en observons d'ailleurs progressivement les effets par la prise en charge croissante des enquêtes « assignation et expulsion », qui nous ont été orientées par la CEA en cours d'année.

Dans ces situations, le maintien dans le logement est souvent compromis et en parallèle, nous avons une saturation du relogement dans le secteur locatif social avec des délais d'attente accentués. De quelle façon pouvons-nous accompagner ces ménages vers une solution de sécurisation ?

Enfin, dans la continuité du changement du règlement intérieur du FSL édité en juillet 2023 par la CEA, nous attendions pour 2024 une refonte du règlement de l'intervention de l'accompagnement social lié au logement. Ce travail de réflexion a été reconduit à 2025. Nous restons dans l'attente des perspectives de ce dernier en corrélation avec ces problématiques de terrains grandissantes.



Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 59 14

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89 e-mail :
secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Rappel des objectifs	1
2	Réalisation.....	1
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	1
2.1.1	<i>Composition familiale</i>	<i>1</i>
2.1.2	<i>Situation au regard de l'emploi et des ressources des ménages présents en 2024</i>	<i>2</i>
2.1.3	<i>Orientation des ménages entrants en 2024.....</i>	<i>3</i>
2.1.4	<i>Durée moyenne d'occupation en logement d'insertion pour les ménages sortants en 2024.....</i>	<i>4</i>
3	Observations et commentaires.....	5
3.1	Demande HLM et ACD	5
3.2	Intervention du FSL.....	6
3.3	La gestion technique des logements.....	6
3.4	Constats.....	7
3.4.1	<i>Le réseau mobilisé</i>	<i>7</i>
3.4.2	<i>Les difficultés récurrentes.....</i>	<i>7</i>
4	Conclusion et perspectives	9

1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent normalement plus d'accompagnement « lourd » et global de type CHRS, mais principalement un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devra permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en Logement d'Insertion permet également à certaines familles ayant été expulsées d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 Réalisation

2.1 Nombre de ménages accompagnés

13 ménages au total ont été accompagnés durant cette année 2024 dont 4 nouveaux entrants. Les sous-locations se sont faites dans 11 logements d'insertion différents au cours de l'année 2024. Notre parc est constitué de logements OPHEA, Habitat de l'III (bailleur avec lequel nous avons une convention de partenariat), SCI Entraide, bailleurs privés et Habitation Moderne. Deux logements OPHEA ont été résiliés au cours de l'année 2024 à la suite de la sortie des familles.

2.1.1 Composition familiale

	Couples avec enfants	Couples sans enfant	Hommes seuls	Femmes seules	Femme seule avec enfants	Total
2024	2	1	5	1	4	13
2023	4	0	4	2	3	13
2022	5	0	4	1	3	13

La proportion d'hommes seuls a augmenté, représentant 41% des ménages accueillis cette année contre 30% l'année précédente. A l'opposé, le nombre de couples avec enfants a diminué de moitié, passant de 30% en 2023 à 16% en 2024. Cela s'explique notamment

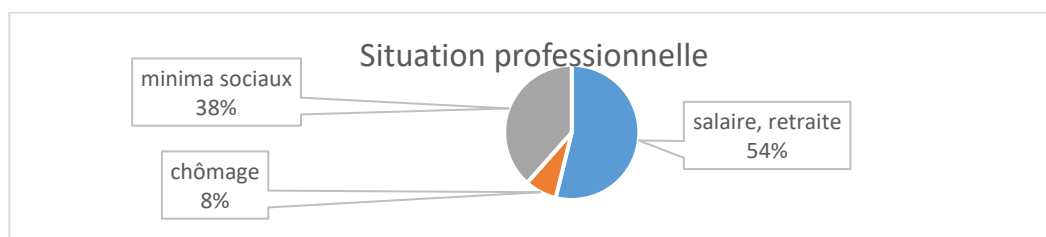
par la typologie des logements mis à disposition. En effet, les deux logements sortis du dispositif étaient des T4 accueillant une famille monoparentale et un couple avec enfants, tandis que le nouvel appartement est un T2 accueillant un homme seul.

Nous notons par ailleurs que le nombre total de ménages suivis au cours d'une année est resté inchangé depuis les trois dernières années.

2.1.2 Situation au regard de l'emploi et des ressources des ménages présents en 2024

a) Situation à l'entrée pour les 4 nouveaux ménages accueillis en 2024 et en global, sur l'année, pour les autres.

		Retraités, Salariés dont temps partiels et/ou temporaires	Chômage indemnisé	Minima sociaux et/ou prestations familiales uniquement
2023	Ménages entrants	3	1	0
	Ménages entrés avant 2023	4	0	5
2024	Ménages entrants	3	-	1
	Ménages entrés avant 2024	4	1	4



b) Situation professionnelle des ménages en 2024

La situation professionnelle des ménages en 2024 est similaire à celle de l'année précédente. Cependant, nous notons cette année un nombre important de ménages ayant connu des fluctuations de leur situation professionnelle. Ainsi, parmi ceux inscrits dans la catégorie « salaire, retraite », nous avons :

- Deux ménages ont été concernés par des emplois en intérim au cours de l'année : un couple avec deux enfants majeurs et un couple sans enfant
- Trois ménages ont été en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion : une femme avec deux enfants, un homme seul et une femme seule
- Un ménage a signé un Contrat à Durée Déterminée : un couple avec sept enfants
- Un homme seul à la retraite

Par ailleurs, l'homme seul au chômage indemnisé a également connu une période en étant salarié en Contrat de travail à Durée Déterminée.

Ces différentes situations temporaires nous ont amenés à davantage travailler autour de la gestion budgétaire. En effet, cette thématique est d'autant plus importante lorsque les ressources fluctuent, notamment car les différentes allocations versées par la CAF sont calculées en fonction des ressources trimestrielles. Ainsi, l'homme seul qui a alterné des périodes de chômage indemnisé et d'emploi, a vu ses prestations Caf également fluctuer, le mettant par moments en difficulté quant au règlement de ses différentes charges.

Concernant la situation des 4 ménages sortis du dispositif en 2024, il s'agissait de trois familles dont une en situation d'emploi (un des deux parents) et d'une femme seule également en situation d'emploi.

2.1.3 Orientation des ménages entrants en 2024

a) Orienteurs des nouveaux ménages accueillis en 2024

Les quatre nouveaux ménages ont été orientés via le SIAO sur demande :

- D'une responsable de résidence sociale Adoma pour un homme seul
- De l'association « Emmaüs » pour une femme seule avec deux enfants
- D'une Assistante de Service Social du département pour un couple
- De notre service lieux de vie informels pour un homme seul

b) Situation au regard du logement des nouveaux ménages accueillis en 2024 :

- 1 homme seul était sans domicile fixe, vivant sous tente dans la ville de Strasbourg.
- 1 homme seul vivait dans une résidence sociale Adoma depuis plus de 10 ans.
- 1 femme seule avec deux enfants étaient sans domicile fixe depuis un an, depuis la mise en vente de leur logement par le propriétaire.
- 1 couple était sans domicile fixe suite à son arrivée récente dans la ville de Strasbourg

Les quatre sorties en 2024

- 3 relogements en appartement autonome du parc social (Domial, Ophéa et Sedes)
- 1 sortie du dispositif à la suite d'un refus non justifié d'une proposition de logement

La majorité des sorties s'est avérée positive et bien adaptée. Seule une ne s'est pas soldée par un relogement. Le ménage concerné est une femme avec ses deux enfants, en logement d'insertion depuis 2021. Madame a pris la décision de refuser une proposition de logement adaptée à ses besoins et possibilités, bien qu'il s'agisse d'une clause résolutoire de la Convention d'Occupation Précaire signée à l'entrée dans le dispositif. Ainsi, Madame a quitté le logement au mois de septembre 2024, retournant vivre au domicile de sa mère.

Afin de sécuriser les différents relogements, des demandes de FSL « accès » sont réalisées, en particulier pour le paiement du dépôt de garantie et le cautionnement. Par ailleurs, une demande d'ASLL a été faite pour le ménage relogé par DOMIAL : une femme seule avec ses deux enfants, pour qui la poursuite d'un accompagnement était nécessaire.

Remarque :

Un accompagnement, une vérification et une veille sur la complétude des dossiers de demande HLM est constamment nécessaire afin de favoriser les relogements. Cela témoigne de l'accroissement de la place du numérique dans la réalisation des démarches administratives. Cependant, la fracture numérique demeurant chez certains ménages, le « faire à la place » prend parfois le dessus sur le « faire avec ». En effet, l'obtention d'un logement autonome et pérenne étant l'objectif premier, veiller à la mise à jour des demandes de logement social est indispensable tout au long de l'année. Faute de mise à jour régulière, les différents dossiers ne pourront être proposés en commissions d'attribution HLM. Par ailleurs, la validation des ACD ainsi que son renouvellement annuel sont également conditionnés par ces mises à jour de pièces obligatoires (tous les trois mois).

2.1.4 *Durée moyenne d'occupation en logement d'insertion pour les ménages sortants en 2024*

26 mois (25.5 mois en 2023)

Nous constatons que la durée moyenne d'occupation est en hausse depuis plusieurs années. A l'instar de l'année précédente, deux accompagnements ont duré largement plus que les 24 mois maximums de présence instaurés dans le règlement.

- Une famille de 9 personnes est restée 43 mois avant d'être relogée, la difficulté principale étant de trouver un logement suffisamment grand.
- Une femme avec ses deux enfants sont restés 35 mois puis la COP a pris fin pour non-respect d'une clause résolutoire. Une proposition de logement a été faite, mais refusée par Madame sans que cela ne soit justifié.

- Les deux autres ménages sortants n'ont quant à eux pas dépassé la durée maximale en logement d'insertion : une femme seule avec ses deux enfants sont restés 21 mois et une femme seule a obtenu un logement 5 mois après son entrée en logement d'insertion.

3 Observations et commentaires

3.1 Demande HLM et ACD

Toutes les demandes de logement social déposées par les familles sont assorties d'un ACD (Accord Collectif Départemental) lorsque les ménages sont prêts à sortir vers un logement autonome et que leur demande HLM est parfaitement complète. Pour les sous-locataires en logements d'insertion, cette validation est indispensable pour un passage en commission d'attribution chez un bailleur social. Cette année, nous constatons que l'amélioration des délais de traitement des dossiers est assez périodique (validations plus ou moins rapides). Les demandes de clarifications ou encore de pièces complémentaires subsistent, ce qui nécessite une veille active, une organisation et une rigueur pour les mises à jour des dossiers HLM et ACD.

De nombreux facteurs permettent aux ménages de « se poser » durant quelques mois avant d'envisager un nouveau déménagement : les délais de montage des demandes HLM à travers la récupération de toutes les pièces justificatives (dont les délais d'obtention peuvent être longs notamment lorsqu'il s'agit des avis d'impôts en cas de déclaration tardive, de jugement de divorce lorsqu'il s'agit d'une séparation récente) ou encore les délais de validation des ACD/DRP. Cette période d'attente est nécessaire pour certaines familles qui arrivent parfois en logement d'insertion au terme de plusieurs hébergements, malgré l'objectif d'entrer en logement autonome.

Une autre condition à l'aboutissement des relogements est l'absence de dette locative. En effet, les bailleurs sociaux attendent trimestriellement une attestation dans ce sens.

Par ailleurs, nous procédons à une initiation à la plateforme Al'in d'Action Logement pour les ménages en situation d'emploi, ce qui leur permet de postuler à différentes offres de logement. Son utilisation reste limitée par les ménages (car difficulté d'utilisation de l'outil informatique) et se réalise la plupart du temps en notre présence

3.2 Intervention du FSL

L'intervention du FSL dans le cadre de cautionnement est une réelle aide pour l'apurement rapide d'éventuelles dettes. Nous saluons la souplesse du FSL qui nous permet, dans le cadre des logements d'insertion uniquement, de déroger au plafond maximum de ressources sans quoi plusieurs ménages n'auraient pas accès au cautionnement FSL. Les deux seuls critères non dérogatoires sont le respect d'un taux d'effort de 33% et un reste à vivre suffisant. Avec la hausse des loyers et des charges locatives, nous craignons que certains ménages bénéficiaires de minimas sociaux ne puissent peut-être plus répondre au critère du taux d'effort, la part du loyer résiduel dans leurs ressources devenant trop importante. Le cautionnement du FSL est un point important dans la décision d'accueillir les ménages comme sous-locataires.

Parmi les 4 ménages entrés en 2024, la moitié dépasse les plafonds de ressources du FSL. Ainsi, seul le cautionnement leur a été accordé, à hauteur de 12 mois d'impayés. La mise en jeu de cautionnement a été sollicitée pour 3 ménages en 2024 afin d'apurer des dettes de loyers ou de charges.

3.3 La gestion technique des logements

Concernant les logements appartenant à la SCI ou loués à des particuliers, nous travaillons en partenariat avec notre équipe technique pour les aspects pratiques (réparations, équipement des logements, réfections des appartements...). Pour les logements loués à des bailleurs sociaux, nous encourageons les ménages à saisir par eux-mêmes les régies multiservices des bailleurs afin de les habituer à une situation locative la plus proche du réel. Néanmoins, lorsque les personnes ne parlent que très peu français, nous sommes amenés à devoir les contacter nous-même (souvent une dizaine d'appels avant que notre demande n'aboutisse). Notre équipe technique doit parfois palier à cette difficulté de contact sous peine de faire trainer des interventions parfois urgentes.

Aucun de nos logements d'insertion n'a été concerné par des infestations de punaises de lit cette année. Une vigilance accrue est en place : congélation des affaires pour les nouveaux arrivants venant d'hôtels ou de lieux à risques, nettoyeur vapeur professionnel à disposition pour les familles, calfeutrage/jointage maximum des plaintes et recoins dans les logements... Nous ne pouvons, en revanche, pas installer de mobilier adapté (lits métal...) car nous n'avons pas de budget alloué et travaillons beaucoup avec des meubles de récupération (réseau personnel et amis de l'association). Cette problématique est chronophage et engendre beaucoup de stress et d'inquiétudes du côté des occupants du

logement mais également de notre côté (crainte de ramener l'infestation sur lieu de travail ou à notre domicile).

Nous avons plusieurs fois été confrontés à celle de cafards dans les logements. En l'absence de signalement par les familles, l'infestation est parfois repérée uniquement lors d'une sortie, allongeant le temps de vacance du logement entre deux ménages.

3.4 Constats

3.4.1 *Le réseau mobilisé*

Les familles, du fait de leurs ressources précaires, éprouvent des difficultés à faire des économies suffisantes pour leur entrée en logement autonome. Nous mobilisons alors le réseau existant sur l'EMS :

- Les facilités de paiement proposées par ENVIE pour l'achat d'électroménager (paiement en plusieurs fois).
- L'aide de « SOS Famille Emmaüs » pour des prêts rapides et souples (sommes pouvant être versées directement aux familles pour de l'achat d'occasion donc sans obligation de devis, contrairement à tous les autres dispositifs).
- Les dons matériels ou de fournitures du réseau de l'association sont des ressources utilisées en urgence pour accompagner les familles dans leur accès au logement.
- La possibilité de faire des demandes d'Aide Sociale Communale.
- Les prêts CAF existent également mais ne sont, aux vues des délais de réponse, qu'utilisables hors urgence.

3.4.2 *Les difficultés récurrentes*

Nous rencontrons régulièrement certaines difficultés :

- La difficulté à orienter les ménages vers des logements du parc privé du fait des montants des locations et frais d'agence le cas échéant ainsi que des exigences des propriétaires (réclamant notamment des ressources équivalentes à plus de trois fois le montant du loyer).
- Les difficultés à trouver des interlocuteurs partenaires dédiés auprès des bailleurs sociaux (appels téléphoniques filtrés et bloqués au niveau des standards d'accueil).
- Le manque de solutions pour accompagner les ménages lors d'importants travaux de réfection dans le logement proposé.
- La difficulté à faire accepter par les familles certains logements dans un mauvais état et/ou dans des quartiers sensibles. Nous accompagnons les personnes à chaque visite de logement afin d'évaluer l'offre et de pouvoir travailler certains freins à l'acceptation (dans la mesure du possible et lorsque nous sommes informés de l'offre).

- Nous notons de manière générale une bonne adhésion des familles à l'accompagnement ainsi qu'un « bon usage » du logement. Parfois des travaux de réfection/ rafraichissements et nettoyage sont nécessaires entre deux accès. Ces travaux entraînent de la vacance pendant quelques semaines, pendant laquelle les loyers sont payés sur fonds propres.
- Nous rencontrons une problématique prononcée d'incurie avec une personne logée dans un T2. Souffrant d'une addiction à l'alcool impactant considérablement sa santé, un suivi poussé de l'état du logement a été nécessaire avec la mise en place d'une intervention ménagère (aux frais du locataire) mais qui n'a pas pu se maintenir plus de trois semaines (absences répétées du locataire puis utilisation de droit de retrait des intervenantes). Une demande de protection judiciaire a été envoyée en juin 2024 (en attente de réponse en mars 2025). Les capacités à vivre en logement autonome sont fortement remises en question.
- Nous regrettons toujours la difficulté à travailler sur la prévention des consommations de chauffage collectif en amont des rappels de charges annuels. Ceux-ci sont parfois être très élevés. Les dispositifs individuels de comptage « Vericalor » sont inexploitable par l'association au courant de l'année. Seules les visites à domicile permettent de détecter de potentielles surconsommations. Nous informons chaque ménage sur les gestes et les bonnes habitudes à prendre en matière d'économie. Ceci notamment au vu de l'inflation ayant touché les énergies et leur part croissante dans le budget des ménages. En 2024, les rappels de charges ont été conséquents pour certains ménages, nous amenant parfois à solliciter le FSL.
- Nous espérons une avancée dans la recherche de solutions de prévention contre les punaises de lit. Ce qui permettraient d'aller plus facilement vers de l'achat de seconde main, plus abordable pour les ménages qui doivent, la plupart du temps, acheter tous leurs meubles et équipements lors de leur sortie vers un logement autonome. Il nous est arrivé de proposer l'acquisition progressive des équipements électroménagers présents dans nos logements afin de diminuer les frais à la sortie.
- Nous regrettons que la réduction du loyer de solidarité (RLS) déduite des loyers pour les locataires bénéficiaires de l'APL ne puissent profiter à nos ménages. En effet, n'étant que sous-locataires, ils ne sont pas enregistrés auprès des bailleurs à qui nous louons les logements. Ceci peut représenter un manque à gagner relativement important, notamment pour les familles.

4 Conclusion et perspectives

Le passage en logement d'insertion a permis pour les personnes accueillies :

- De se poser et de retrouver une certaine stabilité.
- D'apprendre ou réapprendre à s'approprier l'occupation et la gestion d'un logement (administratif et entretien), de son budget et de (re)prendre confiance en leurs capacités.
- De se saisir ou se ressaisir de leur situation administrative, sociale, familiale... et de se projeter dans des projets d'avenir.
- D'acquérir une meilleure autonomie dans la gestion d'un logement, d'un budget, des démarches administratives...
- D'apporter des preuves (attestation compte locatif à jour et « écrit » du travailleur social dans la demande d'ACD/DRP) auprès du futur bailleur de leur capacité à respecter les obligations locatives.

Et pour le travailleur social :

- De mettre en évidence les difficultés et fonctionnements pouvant entraver l'autonomie des personnes, de proposer un accompagnement et des conseils adaptés et d'établir un partenariat avec le secteur pour la prise en charge des problématiques périphériques au logement.
- De soutenir les ménages dans un projet de relogement viable nécessitant parfois un rappel des principes de réalité et de leur situation d'accueil provisoire jusqu'à un relogement et non un relogement « idéal ».

Il est important de préciser que le travail engagé ne peut se faire qu'en collaboration avec les familles, élément essentiel et obligatoire en logement d'insertion (adhésion inscrite dans la Convention d'Occupation Précaire comme une obligation). Il nous arrive tout de même d'être confronté à une adhésion partielle ou périodique, ce qui freine la concrétisation du projet de relogement. Cependant, ces situations sont à la marge et finissent par se résoudre au cours de l'accompagnement.

Le contexte général du logement nous demande d'être créatifs et réactifs afin de saisir toutes les opportunités pouvant permettre un relogement. Nous déplorons tout de même la difficulté à travailler ce projet de relogement pour les ménages qui ne semblent finalement pas aptes à intégrer un logement autonome, soit par perte d'autonomie, soit car nécessitant un soutien régulier dans la réalisation de démarches. La présence en logement d'insertion est initialement limitée à 2 ans. À cette problématique s'ajoute l'attente parfois très

importante avant l'obtention d'une proposition de logement malgré un ACD validé. Le recours au DALO peut parfois être soumis aux ménages.

L'actualisation trimestrielle des demandes de logement HLM prend beaucoup de temps et devra progressivement être mieux portée par les ménages qu'il nous faut responsabiliser. Ceci se fera peut-être au détriment d'une efficacité et nécessitera une veille soutenue mais cela participera à la formation à l'autonomie pour les démarches numériques. L'accompagnement à l'utilisation du « numérique » prend une part importante dans notre travail sur l'autonomie. L'orientation et la connaissance de partenaires proposant une aide aux démarches administratives et numériques sur différents secteurs fait également partie de l'appui aux ménages accompagnés. Néanmoins, bien que ces services se soient développés sur les secteurs, ils nous paraissent encore insuffisamment utilisés par les personnes accompagnées. Des erreurs ou incomplétudes peuvent parfois amener à des blocages de ressources et mettre plusieurs mois à se régulariser, mettant parfois les familles dans de grandes difficultés financières (RSA, France Travail...). Nous notons tout de même que la majorité des ménages a assimilé l'importance de réaliser certaines démarches dans un délai défini, notamment lorsqu'il s'agit des renouvellements de titres de séjour, des déclarations trimestrielles de ressources CAF ou encore des actualisations France Travail.

Le défi à venir sera également de maintenir un équilibre budgétaire pour les familles impactées par les nombreuses hausses de prix dans tous les secteurs. Cela nous demandera d'innover et de promulguer des solutions alternatives moins chères (seconde main, cuisiner plus et plus économiquement, faire pousser des plantes potagères sur des balcons, préparer ses produits d'entretien et d'hygiène, utiliser des transports moins cher...). La sensible baisse du chômage pourrait permettre à des ménages de quitter la précarité des minimas sociaux, de plus en plus difficile à tenir, et de les amener vers une situation d'emploi plus gratifiante. L'accompagnement dans ce domaine est à approfondir et à généraliser à l'ensemble des personnes en recherche d'emploi. La « nouvelle » plateforme de l'inclusion (numérique), permettant aux personnes de chercher par elles-mêmes des offres d'emploi aidé est un outil intéressant et une avancée dont nous faisons la promotion auprès de notre public. L'« accompagnement vers » est un élément essentiel pour favoriser les évolutions professionnelles. Le partenariat avec les acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi et parfois de la santé gagnerait à se développer.

Nous faisons face à de nombreux défis mais comptons fortement sur le « travailler ensemble » afin de permettre à nos ménages accueillis de vivre ce passage dans nos logements comme un tremplin vers une meilleure vie et plus de stabilité.



Logements d'Insertion

6 rue des Imprimeurs

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 34 50

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

TERRITOIRE NORD – HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS.....	2
1.1	Rappel des objectifs.....	2
2	Réalisation.....	2
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	2
2.2	Composition familiale	3
2.3	Situation au regard de l'emploi et des ressources	3
2.4	Orientation des ménages accompagnés	3
2.5	Parcours d'un ménage.....	4
2.6	Durée moyenne d'occupation	5

1 Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS

1.1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives et/ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et doit permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en logement d'insertion permet à des ménages ayant été expulsés, sortants de structure, en séparation ou sans logement, d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 Réalisation

2.1 Nombre de ménages accompagnés

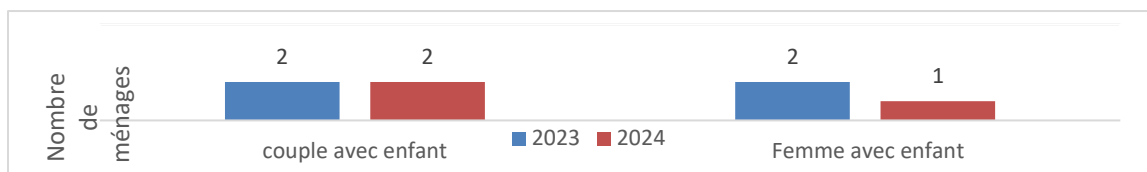
Pour cette année 2024, l'association a accompagné 3 ménages sur le secteur Nord Alsace. Nous avons deux logements d'insertion en gestion, loués auprès d'Alsace Habitat (1 T3 et 1 T4) à Wissembourg. Les familles présentes dans ces logements y sont installées depuis le premier trimestre 2023 et occupent actuellement toujours le logement.

Nous avons également un 3^{ème} appartement en gestion de type T4 avec le bailleur BATIGERE à Haguenau depuis octobre 2023. La famille installée à cette même période a obtenu un glissement de bail au 1^{er} novembre 2024.

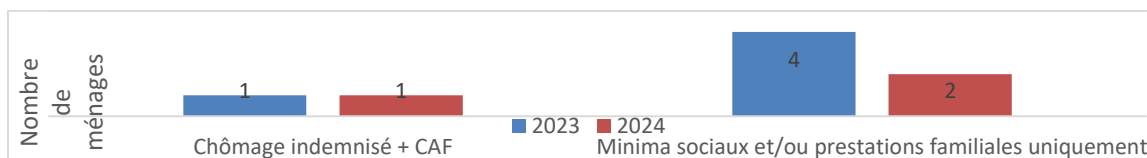
Remarque :

Il est à noter que le relogement des ménages en LI vers le logement autonome est de plus en plus long.

2.2 Composition familiale



2.3 Situation au regard de l'emploi et des ressources



Les ressources des ménages peuvent être cumulatives.

Fin 2023, l'un des ménages avait constitué une dette locative de près de 800 €. Même si un plan d'apurement avait été convenu avec la famille et le mandataire UDAF référent, les faibles ressources du foyer nous ont incité à solliciter la mise en jeu du cautionnement. En faisant valoir cette garantie, nous pouvions assainir la dette locative plus rapidement et ainsi émettre des attestations de loyers à jour, indispensables à la complétude de la demande de logement social de la famille pour un accès au relogement. La famille reste redevable de cette dette et doit alors la rembourser en direct à la CAF. Des échéances mensuelles sont prélevées sur les prestations du foyer.

En fin d'année 2024, l'ensemble des ménages étaient à jour de leur loyer.

Remarque : Pour la plupart des situations, il existe un cumul de problématiques : insertion professionnelle, gestion financière et administrative, santé... D'où l'importance d'une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur et les partenaires associatifs.

2.4 Orientation des ménages accompagnés

Le SIAO reste l'organe orienteur. Cependant, nous constatons que peu de candidats sont demandeurs pour ce territoire, ainsi l'association communique auprès des intervenants du secteur qui sont alors amenés à instruire une demande d'insertion SIAO. Ce sont également nos évaluations de terrain qui, par le biais de bilan diagnostic ou mesure d'accompagnement déléguée par la commission FSL, nous amènent à orienter des ménages dans le dispositif au regard de besoins repérés.

Pour l'année 2024, les occupants des logements sont :

- la **famille N**, d'origine afghane est un couple avec leurs deux enfants de 20 et 18 ans. Elle est installée depuis mi-janvier 2023 dans le logement T4 de Wissembourg. Leur orientation avait été réalisée à la suite d'un bilan diagnostic délégué à l'association.
- la **famille HH** est la seconde famille, occupant un logement à Wissembourg. Elle a intégré le T3, fin mars 2023, également à la suite d'un bilan diagnostic délégué à l'association. C'est un couple avec trois enfants de 10, 7 et 4 ans.
- la **famille G** : Il s'agit d'une famille monoparentale représentée par une mère et ses 4 enfants (18, 16, 14 et 4 ans). Elle est installée depuis fin octobre 2024 dans le logement T4 de Haguenau. L'orientation a été faite par un de nos partenaires, le CIDFF. La famille a bénéficié d'un glissement de bail.

2.5 Parcours d'un ménage

En 2024, nous observons une seule sortie de logement, à la suite du glissement du bail au profit de la famille G. Mme G avait besoin de quitter le domicile conjugal pour sa santé mentale et psychologique, à la suite de la séparation d'avec son mari, père du dernier enfant de Mme. Fragilisée, elle avait été accompagnée par le CIDFF avant d'intégrer le logement d'insertion.

La famille a rapidement pris ses repères en arrivant car elle avait déjà vécu à Haguenau. Mme G s'est rapidement installée dans le logement. Aucun changement d'établissement scolaire n'a dû être effectué pour les enfants sauf pour la dernière, les démarches administratives liées au déménagement en ont été facilitées.

L'état psychologique de Mme G s'est progressivement amélioré et elle a repris une activité professionnelle en janvier 2024, chez son ancien employeur. Elle est aujourd'hui en contrat à durée indéterminée à temps partiel. Travaillant les après-midis, elle organise la logistique de la famille en matinée et peut compter sur l'aide de ses grands pour garder leur sœur cadette à la sortie d'école. L'organisation familiale est solidaire et bien ajustée.

Le divorce a été prononcé en mars 2024. Les relations avec son ex-mari se sont relativement apaisées consécutivement à l'entrée de Mme dans le logement d'insertion. La gestion de la garde de la plus jeune enfant est devenue plus simple et partagée.

Mme G a su démontrer son autonomie de vie, aussi bien dans la gestion de sa vie administrative et financière que dans la gestion de sa vie de famille. Son passage en logement d'insertion a été pour elle un espace nécessaire à la reprise de la confiance en elle, afin notamment de pouvoir retrouver toutes ses compétences qui étaient abîmées. Elle a aussi pu travailler sur sa fragilité et son angoisse qui l'envahit rapidement face à certaines démarches administratives et financières. Nous avons souvent et longuement échangé

pour la rassurer, nous l'avons conseillé et soutenu afin qu'elle accomplisse ses démarches seules.

Après une première période de six mois, qui lui a permis de se poser et de reprendre confiance en elle, poursuivre ainsi le cours de sa vie et ses projets, nous avons développé l'accompagnement pour soutenir le projet du glissement de bail. En lien avec le bailleur, nous avons mis à jour la demande de logement social, qui a complété sa candidature par la validation d'une visite conseil réalisée par un travailleur social de leur service. A la demande de Mme G, nous l'avons accompagnée à la signature de son bail. La formalisation des démarches reste toujours un peu stressante pour Mme même si elle mesure la grande avancée qu'elle a entreprise sur cette dernière année. Mme G est devenue locataire en titre à compter du 1^{er} novembre 2024, un an après son entrée en logement d'insertion.

2.6 Durée moyenne d'occupation

Pour l'année 2024, le taux d'occupation est de 100%. En 2024, les familles N et HH comptabilisent respectivement 12 mois d'occupation. La famille G a occupé le logement 10 mois en 2024 avant le glissement du bail.

En ce qui concerne les familles N et HH, après une première phase d'installation, d'adaptation et de stabilisation de leur situation qui avait pu s'effectuer au cours de l'année 2023, nous avons entamé dès début 2024 l'accompagnement au relogement. Effectivement, la famille N avait obtenu la validation de leur demande ACD fin 2023, ce qui nous a permis de poursuivre la mise à jour de leur demande de logement social et relancer très régulièrement les bailleurs sociaux.

Pour la famille HH, nous avons dans un premier temps accompagné la mise à jour de leur compte locataire. En mars 2024, la famille a également obtenu la validation de la demande d'ACD, ce qui nous a aussi permis d'intensifier le travail au relogement.

Même si leurs souhaits de relogement ne correspondent pas au même territoire ni à la même typologie de logement, nous faisons le constat évident que le temps d'attente au relogement ne fait qu'accroître. La famille N atteindra ses deux années de présence en logement d'insertion début 2025 et nous avons d'ailleurs dû renouveler la demande auprès du service prioritaire de relogement.

Ateliers « Marmite d'Entraide »

6 rue des Imprimeurs

67200 Strasbourg

06 03 4 79 99

Mail : tindon@entraide-relais.fr



RAPPORT D'ACTIVITES 2024



« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B



Cofinancé par
l'Union européenne

Sommaire

Introduction.....	5
1 Les moyens	5
1.1 L'équipe de Marmite d'Entraide	5
1.2 Les moyens matériels et techniques.....	6
2 Communication, orientations et partenariats	6
2.1 Une communication pour l'orientation des bénéficiaires	6
2.1.1 Des outils de communication adaptés aux spécificités du public.....	6
2.1.2 Des moments dédiés à la communication.....	8
2.2 Des partenariats pour l'orientation ou la mise en œuvre d'actions communes.....	8
2.3 Des partenariats pour diversifier nos approvisionnements	9
3 Les actions réalisées	9
3.1 Le rythme quotidien des quatre ateliers par semaine	10
3.1.1 Créneaux horaires des ateliers	10
3.1.2 Le nombre d'ateliers réalisés	10
3.2 Des temps forts.....	10
3.2.1 Intervenants extérieurs, ateliers thématiques et sorties.....	10
3.2.2 Evènements festifs.....	13
4 Un projet de recherche	16
5 Le public concerné.....	16
5.1 Des orientations multiples et un bouche-à-oreille efficace.....	16
5.2 Les Marmites en chiffre	17
5.2.1 Une bonne capacité d'accueil en 2024.....	17
5.2.2 Une comparaison intéressante avec les années précédentes.....	17
5.2.3 Une meilleure répartition du public sur les différents créneaux hebdomadaires	18
5.2.4 Plus d'adultes isolés en 2024, plus d'hommes et plus d'enfants	19
5.2.5 Un public difficile à trouver pour le créneau sport du vendredi	20
5.2.6 Les défis de l'accueil des enfants et les ateliers enfants	20
6 Conclusion : les défis de 2024 et les projets pour 2025	21

6.1	Le bilan d'une année chargée	21
6.2	Les perspectives pour 2025.....	21

Introduction

Le service Marmite d'Entraide, ouvert en septembre 2021, a pour objectif de lutter contre l'isolement et la précarité alimentaire en créant du lien social grâce à la cuisine. Il propose quatre fois par semaine des ateliers de cuisine, à accès libre et gratuit, aux personnes n'ayant pas les moyens financiers et/ou matériels de cuisiner dans leur lieu d'hébergement. Pensés à l'origine pour les personnes logées en hôtel et souvent démunies de moyens de préparer à manger ou de conserver leurs denrées, les ateliers se sont dès le départ ouverts à un public plus large, affecté par la précarité alimentaire mais réuni par le désir de cuisiner dans la convivialité.

Les ateliers s'appuient sur les ressources du potager pédagogique d'Entraide le Relais afin de permettre aux participants d'accéder à des produits frais, locaux et de saison ainsi que de sensibiliser à l'équilibre alimentaire. Ils se terminent par un repas partagé, afin de remettre la commensalité au centre de l'acte alimentaire, ou proposent les plats à emporter. Une animatrice propose des activités aux enfants pendant que leurs parents cuisinent, afin de permettre aux familles ou aux parents isolés de venir aux ateliers et d'y participer pleinement.

A l'issue d'une année expérimentale (2021/2022) ; il a été décidé de renouveler le projet et d'agrandir l'équipe afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Si l'année 2023 a été une année de changements avec une augmentation de la participation, l'année 2024 a été celle de la confirmation avec la densification de cette participation et la mise en œuvre du premier volet d'un projet de recherche.

Nous allons présenter notre service et son année 2024, en revenant d'abord (1) les moyens humains et matériels du service puis en abordant (2) les stratégies de communication et de partenariat, (3) les actions réalisées (4) la mise en œuvre d'un projet de recherche, (5) les caractéristiques du public et l'évolution de la participation (6) le bilan de 2024 et les perspectives pour 2025.

1 Les moyens

1.1 L'équipe de Marmite d'Entraide

L'équipe initiale de Marmite d'Entraide se composait de deux personnes (animatrice cuisine et animatrice enfants) puis en janvier 2023 elle s'est agrandie avec un autre poste en animation cuisine et l'évolution du premier poste en coordinatrice du service. La fiche de poste de notre animatrice enfant a évolué puisqu'elle a proposé également un créneau d'ateliers « sports pour tous » pour le public adulte.

En 2024, nous étions donc 3 salariés au service Marmite, réparties comme suit :

- Coordinatrice du projet (Cécile Tindon) (1ETP)
- Animatrice cuisine (Barbara Manda jusqu'en juillet 2024 puis Hélène Salvador à partir de septembre 2024) (0,8ETP)
- Animation enfants et séances de sport (Aleksandra Kubuschok) (0,6ETP)

Une stagiaire est venue rejoindre nos rangs au premier trimestre 2024, Lou Salomé Marziali, pour un projet d'étude de d'analyse de la participation aux ateliers de cuisine, que nous aborderons dans la partie (4) de ce document.

1.2 Les moyens matériels et techniques

Les ateliers Marmite, localisés au 6 rue des Imprimeurs, disposent :

- Du bureau de la salle informatique pour préparer leurs ateliers,
- De la cuisine pédagogique
- D'une salle de pause attenante à la cuisine et qui fait également office de nurserie et d'espace d'accueil des enfants (quand ils cuisinent)
- D'une salle pour les repas en intérieur (qui joue aussi le rôle de salle de jeu des enfants)
- D'un jardin dédié pour les repas en extérieur avec aire de jeu, bac à sable, bacs de plantation
- De l'accès au potager d'Entraide et à ses ressources
- De l'accès aux véhicules d'Entraide



Photographies du jardin dédié à Marmite d'Entraide

2 Communication, orientations et partenariats

La communication est un élément indispensable de l'activité de Marmite d'Entraide, qu'elle soit vis-à-vis des partenaires, pour l'orientation des bénéficiaires ou l'organisation d'activités communes, ou des participants, afin de diffuser l'offre d'atelier mais aussi d'entretenir en lien avec le public.

2.1 Une communication pour l'orientation des bénéficiaires

2.1.1 Des outils de communication adaptés aux spécificités du public

Pour communiquer avec le public, et dépasser la barrière de la langue, nous avons mis en place un certain nombre d'outils :

- **Des flyers et affiches traduits en plusieurs langues** (anglais, russe, arabe et albanais)



Tableau 1: Exemple en français du tract des Marmites

- **Une page Facebook** : alimentée de manière hebdomadaire, elle permet de communiquer avec les personnes non francophones et de se projeter dans les ateliers. Avec le temps, elle a acquis son petit public et permet de valoriser les photographies de plats.
- **Un fil Whatsapp** : nous avons créé en 2024 un groupe Whastapp que nous sommes les seules à pouvoir alimenter et qui garantit l'anonymat des personnes mais qui nous permet de communiquer des informations à un groupe élargi de personnes (les habitués) : places libres à un atelier, atelier enfant, fête de l'été...
- **Un système de rappel par message** : à la veille de chaque atelier, les personnes inscrites reçoivent un message par SMS ou Whatsapp pour leur rappeler leur inscription, le lieu et l'heure à laquelle elles sont attendues. Ce système nous permet de réduire le nombre d'oubli ou d'absence, même si celles-ci restent monnaie courante.

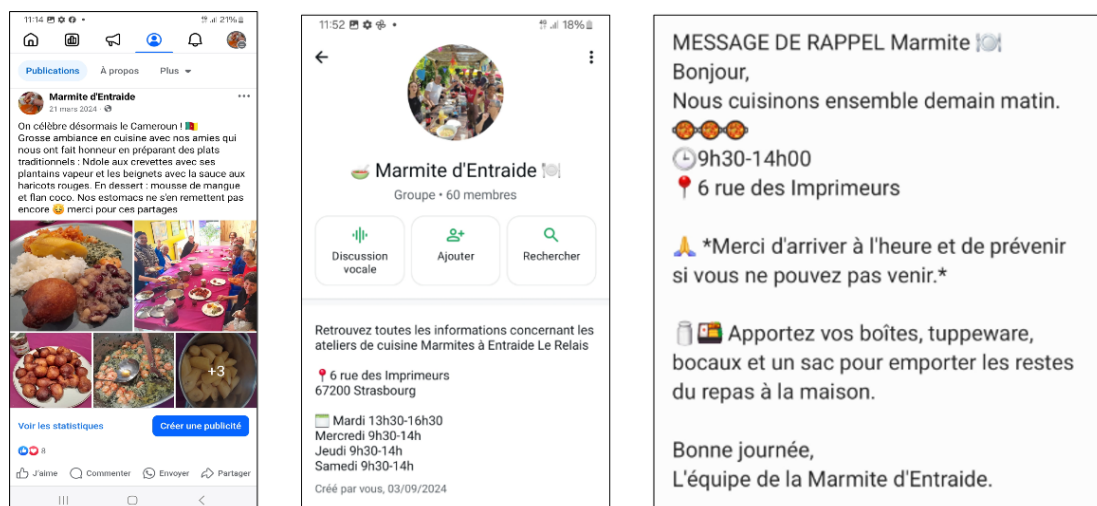


Figure 1: Illustration de nos différents dispositifs de communication : page Facebook, groupe WhatsApp, SMS de rappel

2.1.2 Des moments dédiés à la communication

Des Marmites itinérantes

Nous organisons épisodiquement des temps dédiés à la communication, à destination de nos partenaires – et notamment vers les travailleurs sociaux – mais aussi des bénéficiaires. Nous le faisons parfois à l'occasion de « Marmites itinérantes » : il s'agit d'ateliers qui sont délocalisés chez les partenaires eux-mêmes (T'rêve, Femmes de Paroles). Ils nous permettent de nous faire connaître et bien identifier auprès de leur public et de distribuer nos flyers.



Figure 2: Atelier "marmites itinérantes" pour la fête d'Halloween de Femmes de Paroles

La participation à la première édition du Forum « Welcome » pour l'accueil et l'orientation des réfugiés

En avril 2024, nous avons participé au forum qui s'est tenu dans la Maison des Projets (à l'époque également lieu d'accueil temporaire de la T'rêve) avec un stand de présentation des ateliers mais aussi une participation au petit buffet proposé. Il s'agit d'un forum organisé par l'association du Foyer Notre Dame et l'association Tunawesa, spécialement et directement destiné aux réfugiés. Ces derniers peuvent circuler entre les stands pour en apprendre plus sur les services et activités auxquels ils ont droit : sport, langues, insertion professionnelle.

A cette occasion, nous avons pu rencontrer beaucoup de monde, diffuser nos flyers et expliquer aux gens ce qu'étaient les ateliers de cuisine : cela a permis plusieurs orientations, durables ou non, et une diffusion par le bouche-à-oreille.

2.2 Des partenariats pour l'orientation ou la mise en œuvre d'actions communes

Marmite d'Entraide s'associe avec les associations, collectifs ou institutions qui soit, (1) ciblent le même public (comme La Cloche ou Tunawesa¹), (2) interviennent sur les questions alimentaires (comme Vrac² ou SINE de Bussière³) ou (3) se situent sur le même territoire (comme les Partenaires de l'Elsau). Nous avons des partenaires « historiques »,

¹ Tunawesa (« nous pouvons » en swahili) est une association qui a pour but de faciliter l'intégration et l'autonomie des réfugiés dans le Bas-Rhin (elle propose notamment des soirées jeux et de la cueillette/transformation des fruits de son verger).

² VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun, association qui développe pour le plus grand nombre et à destination des quartiers défavorisés, un réseau d'achat de produits locaux et bio à prix accessibles

³ SINE de Bussière : Strasbourg Initiation Nature l'Environnement

Rapport d'activité 2024 – ATELIERS « Marmite d'Entraide »

puisque nous travaillons avec eux depuis les débuts de Marmite, comme Femmes de Paroles, ou plus récents (la T'rêve⁴, au Coude à Coude⁵, Face Alsace⁶)

Ces partenariats fonctionnent sur le principe de la réciprocité : les associations sont susceptibles de venir avec un groupe ou de nous orienter des gens, et nous pouvons également leur orienter des personnes quand nous relevons lors d'un atelier un besoin particulier. Ils permettent ainsi au public de Marmite de mieux connaître l'offre associative à laquelle il peut prétendre et renforce son intégration dans la ville et la société, luttant ainsi contre l'isolement.

L'engagement dans le réseau des Partenaires de l'Elsau repose sur la volonté de se tourner davantage vers le quartier prioritaire de l'Elsau sur lequel nous nous situons et de toucher sa population concernée par l'isolement ou la précarité alimentaire.

2.3 Des partenariats pour diversifier nos approvisionnements

D'autres partenariats nous permettent de partager ou d'accéder à des ressources. C'est le cas d'un partenariat avec Abribus : nous recevons parfois les surplus de leur ramasse d'invendus (œufs, denrées variées, petit matériel) et nous leur fournissons en échange des bredeles pour leur distribution de Noël.

Dans cette même optique d'approvisionnement diversifié et de qualité nous avons tissé et maintenu des liens avec :

- La ferme urbaine l'Ilot de la Meinau qui nous permet de faire une opération mensuelle de récupération de légumes invendus (en cas de besoin, hors mois d'été puisqu'à ce moment-là le potager d'Entraide suffit à l'approvisionnement des ateliers).
- L'association aux Arbres Citoyens qui propose aux particuliers qui le peuvent de cueillir les fruits de leurs arbres et nous livre leur surplus pour le distribuer ou le transformer.
- Le réseau des collecteurs de pain, qui nous permet d'avoir de manière régulière du pain frais, bio et au levain, afin de le distribuer et de l'utiliser en cuisine.

La mise en place de ces partenariats nous permet de diversifier et augmenter la qualité des produits utilisés en cuisine, par rapport aux commandes effectuées auprès de la Banque Alimentaire, et ce à moindre frais, si ce n'est le temps consacré à ces diverses formes de collecte.

3 Les actions réalisées

La temporalité des Marmites peut se scinder en deux : le rythme quotidien des ateliers d'une part, des temps forts d'autre part (avec des intervenants extérieurs, des sorties, des évènements festifs).

⁴ La T'rêve : lieu d'accueil de la ville, ouvert en décembre 2022

⁵ Au coude à coude : association pour l'intégration des réfugiés, qui propose notamment des cours de Français Langue Etrangère

⁶ Fondation nationale qui fait de l'inclusion avec antenne locale et qui en 2024 organisait un parcours d'insertion professionnelle pour des réfugiés.

Rapport d'activité 2024 – ATELIERS « Marmite d'Entraide »

3.1 Le rythme quotidien des quatre ateliers par semaine

3.1.1 Créneaux horaires des ateliers

Les ateliers ont lieu toutes les semaines (à l'exception de quelques jours de fermeture en période de vacances scolaires), aux horaires suivants :

- **Mercredi** : 9h30-12h, suivi d'un repas
- **Jeudi** : 9h30-12h, suivi d'un repas
- **Vendredi** : 14h-17h, repas à emporter / **en parallèle** : 13h-14h30 : sport & bien-être
- **Samedi** : 9h30-12h, suivi d'un repas

3.1.2 Le nombre d'ateliers réalisés

De janvier à décembre 2024, du mercredi au samedi, nous avons organisé **167 ateliers** de cuisine, soit en moyenne **14 par mois** pour en moyenne **6 adultes par atelier** (sur une capacité d'accueil totale de 8 adultes/atelier). Parmi ces ateliers, il y a eu :

- 44 ateliers les mercredis
- 39 ateliers les jeudis
- 42 ateliers les vendredis
- 36 ateliers les samedis
- 6 ateliers hors créneaux (lundi, mardi ou dimanche).

3.2 Des temps forts

Le rythme quotidien des Marmites est émaillé par des temps forts, tels que la venue d'intervenants extérieurs, des ateliers thématiques, des sorties ou des événements.

3.2.1 Intervenants extérieurs, ateliers thématiques et sorties

En 2024, nous avons connu un certain nombre de temps forts, avec :

- **Des ateliers cuisine thématiques** proposés par les animatrices en fonction du calendrier :
 - o Atelier galettes des rois (janvier)
 - o Atelier chandeleur (janvier)
 - o Atelier nouvel an chinois (février)
 - o Atelier saint Valentin (février)
 - o Atelier repas de l'Aïd (avril)
- **Des ateliers « cuisine du monde »** reposant sur les savoir-faire des participants :
 - o Atelier de cuisine afghane (février)
 - o Atelier de cuisine camerounaise (mars)
 - o Atelier de cuisine géorgienne (mars)
 - o Atelier de cuisine albanaise (mai)
 - o Atelier de transformation de piment (septembre)
 - o Atelier de cuisine arménienne (novembre)



Lydia et Azyzgul nous apprennent à faire les bolanis et le kabuli afghan

- **Des intervenants extérieurs, bénévoles ou rémunérés :**
 - o Atelier de feuilletage avec Antoine (anciennement du Fournil Pain noir pain blanc) (janvier) (bénévole)
 - o Atelier nutrition enfants avec Anick Decarie (avril) (rémunéré)
 - o Atelier cueillette et cuisine avec Stamtish (juin) (intervention gratuite dans le cadre de la semaine des réfugiés)
 - o Atelier transformation de jus de pomme (en gelée, en caramel) par Thomas Chandesris de l'association Tunawesa (intervention gratuite) (septembre)
 - o Ateliers sur la parentalité et la petite enfance (4 créneaux) organisés par l'association les Insatiables dans nos locaux (décembre) (intervention gratuite sur un financement CAF)
- **Des atelier enfants « Marmitons » pendant les vacances scolaires, sur les créneaux du jeudi :**
 - o En janvier « cuisine orientale »
 - o En février « le carnaval des pirates »
 - o En mai, « la magie des contes de fées »
 - o En octobre, « Halloween dans mon assiette »



Le "carnaval des pirates" pour enseigner la cuisine et l'équilibre alimentaire aux enfants de manière ludique

- **L'accueil de groupes :** la Cloche, la T'rêve, AFL67, Plurielles, Face Alsace, Horizon Amitié, CASAS, le service RSA d'Entraide le Relais

- **Le déplacement en « marmites itinérantes » :**
 - Atelier de cuisine à Femmes de Paroles (Montagne Verte) en février et en novembre à l'occasion de la fête de l'Automne de l'accueil de jour
 - Les ateliers à la T'rêve (Koenigshoffen) ont été annulés à cause de l'incendie du bâtiment, mais le partenariat reprendra dès l'installation terminée au Port du Rhin (début 2025)



Un atelier dans les locaux de Femmes de Paroles en février 2024

- **Des sorties :**
 - Préparation d'un petit buffet et participation à une séance photo dans le cadre de la journée du 8 mars au CSC de l'Elsau (mars)
 - Visite atelier au CINE de Bussierre (avril)
 - Cueillette de l'ail des ours (avril)
 - La participation au concours de cuisine dans le cadre de l'évènement de Bouche à Oreilles à l'Elsau, organisé par Lu² (avril)
- **Des ateliers non culinaires mais en lien avec l'alimentation ou la création de lien social, d'estime de soi :**
 - Atelier de couture : fabrication de tabliers maison (janvier et septembre 2024)
 - Atelier semi avec les enfants et le service Passerelles (avril)
 - Atelier photo et atelier vernissage : intervention de la photographe Manon Charbonnier, qui propose dans son exposition « Miroirs, Miroirs... » de faire poser les hommes comme des femmes et aux femmes de poser comme des hommes pour dénoncer les clichés de genre. Nos bénéficiaires se prêtent à l'exercice lors d'une séance photo en septembre, puis nous organisons le vernissage avec un buffet cuisiné en atelier en octobre
 - Atelier de mise en situation professionnelle avec le service Passerelles à l'occasion d'un séminaire organisé dans nos locaux par la Fédération de l'Entraide Protestante Grand Est (mars)
 - Ateliers d'écriture musicale et concert : ateliers organisés en partenariat avec le service Passerelles et détaillé dans la partie suivante (octobre à décembre)



Atelier photo et buffet de vernissage : de la créativité de la cuisine à l'appareil photo et de très beaux résultats

3.2.2 Evènements festifs

En dehors des ateliers thématiques ou des sorties, les Marmites, en collaboration avec le service des ateliers Passerelle d'Entraide le Relais, ou en partenariat avec d'autres collectifs a aussi organisé des évènements festifs et/ou ouvert au grand public :

- Les Marmites Sauvages avec SINE de Bussierre dans le cadre des Rendez-vous de l'Alimentation (juin) :

Dans le cadre des rendez-vous de l'alimentation en juin, un atelier cueillette et cuisine des plantes sauvages comestibles du jardin avait été organisé, rassemblant un public mixte, à moitié composé des bénéficiaires de Marmite, et à moitié ouvert au grand public.



Les rendez-vous de l'alimentation 2024 : 2ème partenariat très réussi avec le SINE de Bussierre

- Les Marmites du Monde, dans le cadre de la semaine des réfugiés (juin) :

8 bénéficiaires de Marmites apprennent à 8 personnes de l'extérieur un plat de leur pays. L'atelier, favorisant la rencontre et l'échange, se passe dans les locaux d'Entraide, puis un buffet de dégustation des plats ouvert au public a lieu à l'Orée 85, le tiers lieu voisin, lors d'une soirée festive avec un concert de l'association Ballade.



Les « Marmites du monde » de la Semaine des Réfugiés : un très beau moment de rencontre et de partage autour de la cuisine

- **La Fête de l'été de Marmite & La Cloche (juillet)**

En juillet 2024, La Cloche et Marmite ont fait leur fête de de l'été, dans un jardin décoré en atelier, autour d'un barbecue et de jeux conviviaux. Un très bel évènement, rassembleur et festif, pour conclure l'année scolaire.



Figure 3: La fête de l'été, temps festif co-organisé avec la Cloche

- **Les Hors les Murs avec la médiathèque de l'Elsau :**

Il s'agit de séances de deux heures (14h-16h) au cours desquelles Entraide le Relais (service Marmite et le CHRS) accueille l'équipe de la médiathèque et des bénéficiaires de la médiathèque et d'Entraide. Au programme : lecture, jeux, contes et kamishibaï, ainsi qu'une petite recette de cuisine réalisée par les enfants pour le goûter.

- **L'évènement « sapin de l'Elsau », 2^{ème} édition**

La participation des services Marmite et Passerelle à la décoration du sapin de l'Elsau s'est faite dans le cadre de la collaboration d'Entraide le Relais à la dynamique associative de l'Elsau, menée par la Direction de Territoire (DT) Elsau-Montagne Verte-Koenigshoffen et le Café des Partenaires. Cette année, l'évènement a eu lieu un vendredi en soirée. Les services Passerelles et Marmite ont monté un petit stand pour distribuer une grande soupe et un jus de pomme aux épices, tout en proposant une activité « décoration de lanternes » pour les enfants. Nous avons impliqué certains de nos bénéficiaires pour préparer puis distribuer la soupe et le

jus, ils ont aussi pu assister aux concerts prévus par la DT, dans une ambiance très agréable et conviviale.



Les bénéficiaires ont pris plaisir à préparer la soupe et le vin chaud, puis à la distribuer au grand public

- **Les ateliers d'écriture musicale et le concert à la Maison Bleue (octobre à décembre) :**

Il s'agit d'un projet sur trois mois, porté à la fois par les services Passerelles et Marmites et rendus possible grâce à un financement Culture et Solidarité de la CEA. Nous avons mobilisé le musicien, auteur et interprète Lionel Grob, pour réaliser avec nos bénéficiaires, des ateliers d'écriture musicale, qui pouvait leur permettre de créer une chanson, pour parler de leur vécu.

Nous avons réalisé 6 ateliers musique adulte, fréquentés par un groupe mixte Marmite et Passerelles (6 personnes pour Marmite) et 4 ateliers musique enfants (réservés au public jeune des Marmites)

Le grand final de ces ateliers a eu lieu dans la salle de concert de la Maison Bleue, avec un premier temps de restitution, et la montée sur scène de nos bénéficiaires, et, dans un second temps, un concert tout public de Lionel Grob et de son groupe Bougrr.



Concert amateur, concert professionnel et buffet Marmite & Passerelles

Nous avons eu des retours très positifs des bénéficiaires qui ont participé aux ateliers et au concert, et pu à la fois exprimer des choses profondes et se produire sur scène. Un de nos bénéficiaires « habitué » s'est saisi de l'occasion pour écrire, non pas une chanson sur lui mais une chanson sur les ateliers, intitulée « à la marmite » et aujourd'hui devenue l'hymne du service, que l'on réécoute et chante avec plaisir lors des temps festifs.

- **La fête de Noël des Marmites (décembre)**

Compte tenu de l'investissement de l'équipe des Marmites pour le concert de restitution des ateliers d'écriture, la fête de Noël 2024 a été plus modeste que celle de 2023. L'évènement, faute de place pour accueillir tout le monde à la fois, a eu lieu en 2 fois (un

Rapport d'activité 2024 – ATELIERS « Marmite d'Entraide »

vendredi après-midi pour le public adulte isolée puis le samedi matin pour les familles), avec repas sous forme de buffets, temps convivial pour écouter les chansons créées en atelier musical, cadeaux pour petits et grands et sachets de bredele.

4 Un projet de recherche

De janvier à mars 2024, nous avons accueilli une stagiaire, Lou Salomé Marziali, afin de réaliser le premier volet d'une étude sur la participation aux ateliers de cuisine.

Elle était co-encadrée :

- en interne par Cécile Tindon, qui est coordinatrice mais aussi docteure en sociologie,
- et au niveau de l'université par Laurence Grandchamp, chercheuse au LINCS (Laboratoire Interdisciplinaire en Etudes Culturelles) et maîtresse de conférence.

Lou Salomé a mené dans un premier temps un travail préliminaire d'entretiens avec l'équipe des Marmites, mais aussi avec la directrice d'Entraide et la coordinatrice du service Passerelles, à l'initiative du projet, pour rédiger **un historique détaillé du projet**. Ceci s'est fait en parallèle d'une **revue bibliographique** lui permettant d'établir un **cadre conceptuel et une méthodologie d'enquête pour sa recherche**. Sa problématique, construite en accord avec son co-encadrement était : *dans quelle mesure les ateliers de cuisine de Marmite d'Entraide favorisent-ils l'inclusion sociale et l'autonomisation des participants en situation de précarité ?*

Elle a fait des **sessions d'observation participante** pour normaliser sa présence et observer les logiques à l'œuvre en atelier puis elle a mené des **entretiens semi-directifs** à dimension exploratoire avec des bénéficiaires pour déterminer les tenants et les aboutissants de la participation aux ateliers de cuisine. En fin de stage elle a rédigé un document intitulé « Les ateliers de cuisine Marmite d'Entraide : exploration des dynamiques sociales et alimentaires dans la lutte contre la précarité et l'isolement », soutenu devant un jury universitaire, et pour lequel elle a obtenu la note de 16/20.

Ce travail s'est révélé très intéressant pour aller au-delà d'une analyse de la participation en termes quantitatifs, et a aussi permis à l'équipe de Marmite d'Entraide de réfléchir et d'améliorer sa propre pratique. En nous fournissant un regard extérieur et en nous posant des questions sur l'histoire des Marmites, les choix opérés ou les règles mises en place (ou en d'autres termes les choses considérées comme acquises) Lou Salomé nous a permis d'opérer un travail réflexif susceptible d'éviter des écueils liés à différentes formes de routinisation et de déconstruire certains de nos automatismes.

Il s'agissait du premier volet d'une recherche qui se poursuivra et s'approfondira en 2025 avec un second stage de Lou Salomé pour son master 2, avec une systématisation des entretiens qualitatifs mais aussi un questionnaire quantitatif approfondi.

5 Le public concerné

5.1 Des orientations multiples et un bouche-à-oreille efficace

En 2024, nous avons observé une légère réduction des orientations via des travailleurs sociaux, au profit de la circulation de l'information et des flyers via le bouche-à-oreille.

Notre participation au forum « Welcome » pour l'orientation et l'accueil des réfugiés, organisés par l'association du Foyer Notre Dame et l'association Tunawesa, nous a permis de toucher de nombreuses personnes hébergées en hôtel, qui s'inscrivent directement auprès de nous.

La majorité de nos orientations se fait toujours par des associations partenaires comme Femmes de Paroles ou Plurielles mais aussi en interne via les services Passerelles ou RSA d'Entraide le Relais, parfois le service LVI également.

Le public bénéficiaire n'est pas exclusivement réfugié, puisque les problématiques d'isolement ou de précarité alimentaire concernent un grand nombre de personnes. Cependant, une bonne partie de notre public n'est pas ou peu francophone, avec une part importante de personnes issues des Balkans, de Géorgie, d'Arménie ou d'Afghanistan qui ne sont pas non plus anglophones, d'où la grande importance de notre outil Facebook, des tracts en russe – des notions de russe d'Aleksandra - ou des pictogrammes que nous utilisons pour nos recettes de cuisine.

Dans l'ensemble, les ateliers sont souvent complets avec la mise en place de listes d'attente, et nous devons parfois refuser des gens ou des projets, faute de place ou de temps disponible, afin de nous consacrer pleinement à nos objectifs principaux.

Cette « popularité » nous permet en tout cas de consacrer moins de temps à la communication que les années précédentes et plus de temps à l'organisation des activités en relation avec la cuisine.

5.2 Les Marmites en chiffre

5.2.1 Une bonne capacité d'accueil en 2024

En 2024, nous avons pu mettre en œuvre **167 ateliers** pour un nombre total de **1048 adultes** et **353 enfants**, soit une **moyenne de 87 adultes et 29 enfants par mois**. Cela ne veut pas dire que nous avons touché 1048 personnes différentes puisqu'il est courant que des personnes reviennent au moins une fois à nos ateliers, tandis que d'autres deviennent des habitués et viennent sur une base hebdomadaire.

La fréquentation des ateliers a été assez stable toute l'année, avec un **pic à 116 personnes en novembre** et un **creux important en août**, avec une fermeture du service lié au départ de notre animatrice Barbara Manda fin juillet, remplacée par Hélène Salvador au mois de septembre.

5.2.2 Une comparaison intéressante avec les années précédentes

Sur le graphique suivant, nous observons la fréquentation en 2022, 2023 et 2024, pour découvrir que **la participation a augmenté de manière très importante de 2022 à 2023**, avec notamment la fin des restrictions liées à la pandémie de coronavirus et l'augmentation de la capacité d'accueil lié au recrutement d'une seconde animatrice en cuisine.

Globalement, le nombre d'atelier a presque doublé, **passant de 96 à 175 entre 2022 et 2023**, et le nombre de personnes accueillies a triplé, passant de **354 en 2022 à 1033 en 2023**.

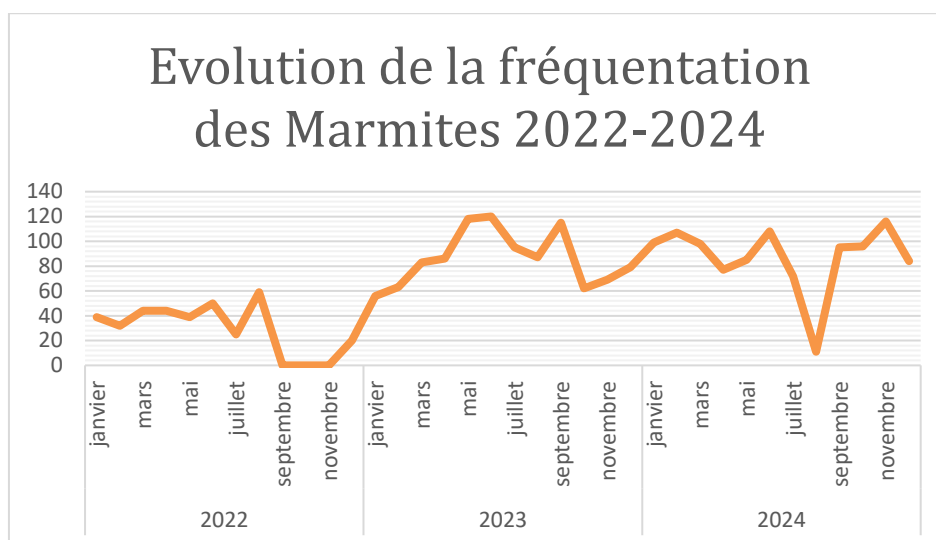


Figure 4: L'évolution de la participation depuis les débuts de Marmite d'Entraide

Cette **progression de la fréquentation s'est ensuite stabilisée entre 2023 et 2024**, puisque, à cause de la fermeture d'août notamment, nous avons réalisé moins d'ateliers, **167 en 2024 contre 175 en 2023** mais reçu un nombre presque équivalent de personnes : **1033 en 2023 et 1048 en 2024**.

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Nombre total de participants	354	1033	1048
Nombre total d'ateliers	96	175	167
Nombre d'ateliers en moyenne/ mois	12	14	14
Nombre de participants en moyenne/ mois	41	86	87

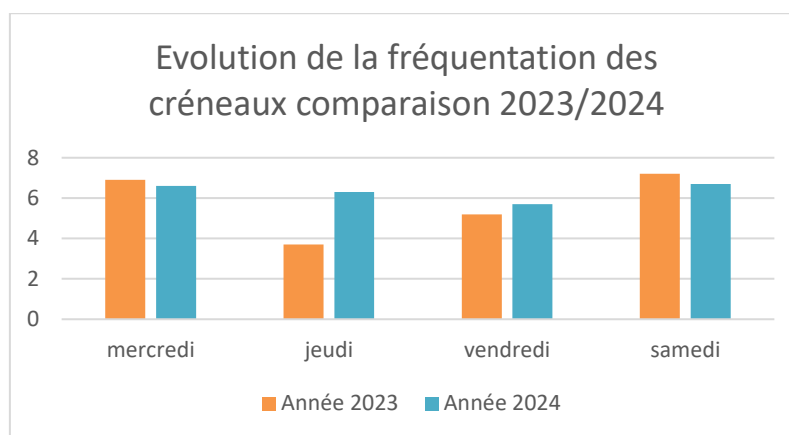
Tableau comparatif de la fréquentation et de la capacité d'accueil entre 2022 et 2023

*moyennes calculées sur la base de 8 mois d'ouverture du service et non sur les 12 mois de l'année civile

5.2.3 Une meilleure répartition du public sur les différents créneaux hebdomadaires

Si la participation n'a pas augmenté en 2024, elle s'est, par contre, légèrement modifiée, avec notamment une **répartition différente des participants selon les jours de la semaine**.

De 2021 à 2023, il existait un déséquilibre dans la fréquentation des créneaux, avec une forte préférence des bénéficiaires pour les créneaux du mercredi et du samedi (parfois surbookés), avec la présence de notre animatrice enfants pour décharger les parents et un repas convivial pris en commun. Les créneaux du jeudi (mis en place seulement en janvier 2023) et du vendredi, sans repas partagé, étaient souvent moins remplis. **En 2024, la fréquentation des créneaux s'est davantage uniformisée**, avec une participation presque équivalente les jeudis et les vendredis, même si les créneaux ont pris plus de temps à trouver leur public.



Tous les créneaux de la semaine accueillent entre 6 et 7 personnes par atelier en 2024, alors qu'ils accueillait plutôt en moyenne 7 personnes les samedis et mercredi mais 4 à 5 personnes les jeudis et vendredis en 2023.

Jour de la semaine	Participation moyenne par atelier	
	Année 2023	Année 2024
Mercredi	6,9	6,6
Jeudi	3,7	6,3
Vendredi	5,2	5,7
Samedi	7,2	6,7

Tableau 2 : fréquentation moyenne des ateliers selon les jours de la semaine (pour une capacité d'accueil totale de 8 personnes)

5.2.4 Plus d'adultes isolés en 2024, plus d'hommes et plus d'enfants

Comme les créneaux du jeudi et du vendredi s'adressent davantage à un public adulte isolé qu'à des familles, nous pouvons donc en conclure que nous avons davantage touché ce public que les années précédentes, où les Marmites étaient beaucoup fréquentées par les familles.

De fait, **les hommes (que l'on retrouve davantage dans ce public isolé) constituaient 30% de notre public en 2023 contre presque 40% en 2024.**

	2023	2024
Nombre de femmes	725	647
Pourcentage de femmes	70%	62%
Nombre d'hommes	308	401
Pourcentage d'hommes	30%	38%
Nombre d'enfants	243	353
Pourcentage d'enfants	19%	25%

Nous observons aussi que **nous avons reçu plus d'enfants, ils étaient 243 en 2023 soit 19% du total de nos bénéficiaires, contre 353 en 2024, soit 25% du total de nos bénéficiaires.**

Or si nous recevons moins de familles mais plus d'enfants, c'est que ceux-ci appartiennent parfois à des fratries plus nombreuses, ce qui n'est pas sans poser des questions d'organisation, notamment pour notre animatrice enfant.

5.2.5 Un public difficile à trouver pour le créneau sport du vendredi

Le vendredi, la proposition d'un atelier de sports en parallèle de la cuisine, s'il n'a pas trop affecté la participation des bénéficiaires aux ateliers de cuisine, a eu du mal à trouver son public et a apporté un peu de pesanteur à l'ensemble du service. Il accueillait souvent 1 à 2 personnes maximum, avec des créneaux parfois vides en fonction de la météo.

En termes d'organisation, l'arrivée de sportifs de retour de leur sortie, au moment où l'atelier cuisine se termine, pour un goûter commun faisant office de temps convivial (et remplaçant l'absence de repas commun), apporte de l'inertie à l'atelier qui peine ensuite à retrouver son rythme et à se terminer dans les temps.

5.2.6 Les défis de l'accueil des enfants et les ateliers enfants

L'offre d'une garde d'enfants grâce à notre animatrice les mercredis et les samedis est un atout majeur de Marmite d'Entraide. En plus d'offrir un cadre stimulant aux enfants grâce aux activités qu'elle propose, Aleksandra est très tournée vers le jardin, où les enfants peuvent jouer, créer et se défouler. La mise en forme de ce jardin se poursuivra d'ailleurs en 2025 avec le projet d'aménagement d'un parcours de motricité et de construction d'une cabane en osier.

Cette garde d'enfant permet aux parents, souvent à charge de leurs enfants à temps plein, de se libérer pour un temps et de se consacrer à une activité entre adultes, ce qu'ils apprécient grandement. La demande est donc forte pour ses créneaux-là, familiaux, où même certains adultes prennent plaisir à venir. Une personne nous avait même expliqué que pour elle, isolée avec son enfant, les ateliers et repas du samedi lui rappelaient les repas de familles dominicaux.

Cependant, malgré l'envie d'accueillir le plus de familles possibles, nous nous trouvons souvent dans l'obligation de limiter le nombre de personnes avec enfants les mercredis et les samedis. En effet, comme ils sont souvent très jeunes, avec de gros besoins, et qu'ils ont des âges très disparates (de 12 mois à 12 ans), il est difficile pour Aleksandra d'en gérer plus de 5 à la fois, surtout en période hivernale où les options d'animation sont restreintes. Pour contourner cette limitation, nous avons parfois fait appel à des bénévoles, mais il est difficile d'obtenir une participation régulière, et les bénévoles sont dans l'ensemble plutôt intéressés par une collaboration en cuisine. Le rôle de la coordinatrice ou de l'animatrice cuisine est alors de constituer une « équipe » du samedi hétérogène avec des familles avec enfants mais aussi des personnes seules, afin de ne pas surcharger Aleksandra et mettre à l'épreuve la sécurité des enfants. Nous cherchons des solutions à cette problématique pour 2025, avec notamment le recrutement d'un ou une service civique polyvalent.e, à même de venir en support à la fois en cuisine et en animation enfants.

En 2024, nous avons systématisé une autre proposition d'animation à destination des enfants à partir de 3 ans : les ateliers enfants dits « marmitons ». L'idée était née en 2023 suite au constat fait lors des repas que les enfants mangeaient difficilement les plats de légumes que les parents avaient pu leur cuisiner. Adhérent à l'idée que les enfants mangeraient plus volontiers ce qu'ils avaient eux-mêmes cuisiné, d'autant plus s'il existait un côté ludique, nous avons donc proposé un premier atelier « marmitons » en octobre 2023. Face à ce succès, nous l'avons donc réitéré plusieurs fois à l'occasion des vacances

scolaires, en variant les thématiques et en appliquant la dimension pédagogique du faire soi-même à l'enfance et à la petite enfance.

6 Conclusion : les défis de 2024 et les projets pour 2025

6.1 Le bilan d'une année chargée

L'année 2024 a été une année riche en expériences et en événements avec ses temps forts (comme les temps festifs de juillet ou décembre et les événements en mixité du mois de juin) mais aussi ses difficultés (avec un départ un peu brusque en juillet, heureusement remplacé dès septembre) et ses défis (comme l'organisation d'un événement d'ampleur lors de la semaine des Réfugiés, ou d'un concert à la Maison Bleue). Nous nous réjouissons de tout ce qui s'est passé à Marmite d'Entraide, qu'il s'agisse des partenariats, des succulentes recettes, des interventions, des sorties, des fêtes mais aussi et surtout de toutes ces rencontres et ces échanges autour des fourneaux d'une part et d'une table conviviale de l'autre. Nous gardons toujours en tête que si la forte fréquentation des ateliers atteste de la validité du projet et des efforts de communications faits autour, elle n'en a pas moins pour autant pour corollaire une très forte précarité et alimentaire et de logement (avec davantage cette année de familles venues du campement de Krimmeri-Meinau ou vivant en habitat très précaire)

Nous dressons un bilan positif de certains événements, tels que les Rendez-vous de l'alimentation, la semaine des Réfugiés ou les ateliers musicaux suivi du concert à la Maison Bleue, qui ont beaucoup apporté aux gens, tout en gardant à l'esprit les petits manquements au niveau organisationnels, afin de proposer une édition meilleure et mieux maîtrisée en 2025.

6.2 Les perspectives pour 2025

L'année 2025 s'ouvrira sur quelques changements qui devraient permettre tout à la fois de réajuster et d'améliorer la capacité d'accueil à Marmite d'Entraide, tout en produisant des données et des livrables variés.

De nouveaux créneaux

Dès janvier 2025, nous dissocierons les créneaux sport et cuisine du vendredi, afin de ne pas diviser le public et créer de l'inertie organisationnelle : le créneau cuisine sera déplacé au mardi après-midi et le créneau sport sera maintenu au vendredi à 13h.

Un renfort au niveau des ressources humaines : le recrutement d'une volontaire en service civique (VSC)

Début 2025, nous accueillerons notre première VSC qui viendra en renfort, pour une période de 6 mois, à la fois en cuisine et en animation auprès des enfants. Elle participera également à la communication, en développant de nouveaux outils pour nous moderniser et mieux communiquer avec notre public, et participera à notre projet de recueil des recettes et récits de vie des gens sous forme de livre de cuisine.

Un investissement du jardin

Aleksandra investira davantage le jardin pour en faire un espace de jeu et de motricité pour les enfants, avec divers projets pédagogiques autour de la nature.

Le second volet du projet de recherche

Lou Salomé reviendra travailler avec nous au 1^{er} trimestre 2025 pour mener à bien le second volet de sa recherche. Nous travaillerons ensemble à la rédaction d'un article pour l'appel à communication du colloque « repas partagés et cuisine participative » qui doit avoir lieu en avril 2025 à Lille.

La réédition de la Semaine des Réfugiés avec nouveau partenaire

Nous rééditerons notre participation à la Semaine des Réfugiés et avec le format d'atelier de cuisine en binôme, mais avec un nouveau partenariat avec la résidence des Capucins de Caritas qui accueille des réfugiés à Koenigshoffen.

Le maintien du rythme hebdomadaire de nos ateliers, de l'accueil de groupes ou de la participation à des évènements en fonction du calendrier

Nous rééditerons aussi le partenariat avec le SINE de Bussierre pour les rendez-vous de l'alimentation, ainsi que notre participation au forum « Welcome » pour l'orientation des réfugiés.

Nous pourrions nous impliquer dans d'autres projets locaux liés à notre objet social si notre calendrier le permet, et nous mettrons tout en œuvre pour maintenir notre offre hebdomadaire d'ateliers de cuisine, afin de maintenir une bonne fréquentation des ateliers mais aussi et surtout leur dimension conviviale.